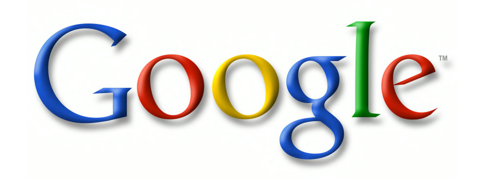
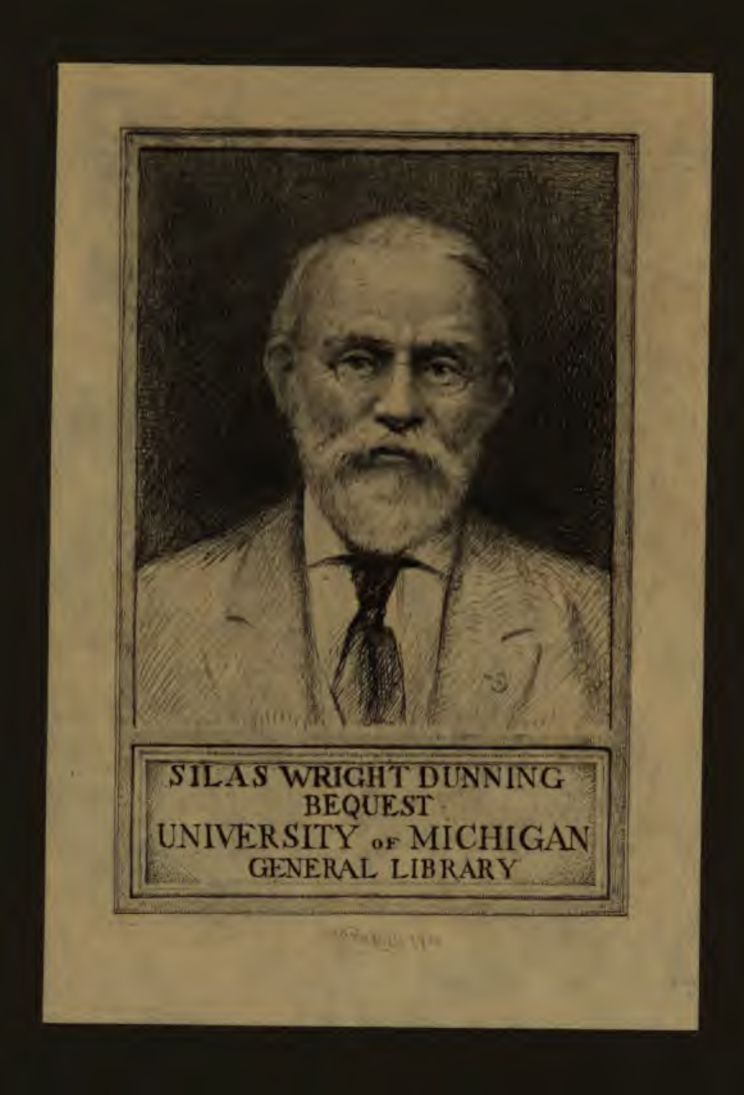



SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY





MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ DES LETTRES,

SCIENCES ET ARTS DE BAR-LE-DUC.

TROISIÈME SÉRIE.

IV.

IMPRIMERIE
CONTANT-LAGUERRE



BAR-LE-DUC

MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ

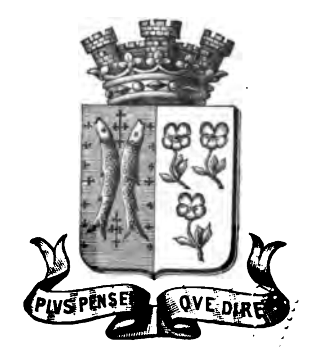
DES LETTRES,

SCIENCES ET ARTS

DE BAR-LE-DUC.

TROISIÈME SÉRIE.

TOME IV.



BAR-LE-DUC.

CONTANT-LAGUERRE, IMPRIMEUR-ÉDITEUR.

1895.

Les réunions de la Société ont lieu à l'Hôtel-de-Ville de Bar-le-Duc, le premier MERCREDI de chaque mois, à huit heures du soir.

La Société ne prend pas la responsabilité des doctrines, des opinions et des faits avancés dans les mémoires et les travaux de ses membres, même quand elle en autorise l'insertion dans le Recueil de ses publications (Art. 23 des Statuts).

SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS

DE BAR-LE-DUC.

EXTRAITS DU REGISTRE

DES PROCÈS-VERBAUX

POUR L'ANNÉE 1894.

Séance du 10 Janvier.

Présidence de M. DANNREUTHER, *Président.*

Sont présents : MM. BARROIS, BERTEAUX, BONNABELLE, CASTAIGNE, Ch. COLLIN, DANNREUTHER, DEMOGET, DOLIVEUX, FISTIÉ, GALLOPAIN, KONARSKI, LALLEMAND, PLAUCHE, RENAUD et ZURCHER. — Assiste également à la séance, M. CHANTRIOT, membre correspondant.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Sont présentés à titre de membres titulaires : par MM. DOLIVEUX et DANNREUTHER, M. HORSTER, proviseur du Lycée; — par MM. FISTIÉ et l'abbé PLAUCHE, M. RATTIER, propriétaire à Jeand'heurs; — et à titre de membre correspondant, par MM. l'abbé PLAUCHE et KONARSKI, M. Georges ROBINEAU, inspecteur-adjoint de la Banque de France, à Paris.

Correspondance :

Lettre de M. le Maire de Bar-le-Duc qui informe la Société que le Conseil municipal vient de donner à une section de la rue du Cygne le nom de D. Remi Ceillier. La Société renouvelle à la municipalité de Bar les remercîments que son Président a adressés à M. le Maire au lendemain de la séance dans laquelle a été prise cette décision.

Circulaire ministérielle relative au Congrès des Sociétés savantes : sont délégués pour représenter la Société des Lettres à la Sorbonne : MM. Léon MAXE-WERLY, l'abbé PLAUCHE et ZURCHER.

Ouvrages reçus :

A. Hommages des auteurs :

Le Coin vert, poésies par M. J. Castaigne, 1 vol. in-12, Paris, Lemerre, 1894. — *Gouvernements et constitutions de la France* (2e supplément), par M. L. Muel. — *Pétrone au Moyen-âge et dans la littérature française*, par M. A. Collignon, br. in-8°, Nancy, 1893. — *De quelques imitations dans la Rusticiade*, par M. A. Collignon, br. in-8°, Nancy, 1893. — *Culture et taillede la vigne du vignoble lorrain*, par M. J.-J. Picoré, br. in-4°, Nancy, 1891.

B. Envoi des Sociétés correspondantes :

Soc. des Antiq. de Picardie : *La Picardie histor. et monum., cathédrale d'Amiens*, par E. Soyez, 1 vol. in-f° avec héliog. — Même Soc. : *Album archéolog.*, fasc. 6 à 8, Amiens, 1890 à 1893, in-4°, pl. — Acad. de Metz : *Mémoires*, 1888-1890, 2 vol. — Comité arch. de Senlis : *Mém.*, t. VII, 1892. — Soc. des Antiq. de l'Ouest, *Bullet.*, 1893, III. — Instit. égyptien, *Mém.*, 1893, III et IV. — *Revue de Saintonge et d'Aunis*, XIVe vol. (1894), 1er fasc. — *Mélusine*, déc. 1893. — Le *Journal de Montmédy*, janvier 1894.

Communications et lectures :

M. Léon Muel adresse à la Société le moulage en plâtre d'une taque de foyer par lui découverte à Courgis, village voisin de Chablis (Yonne). Cette taque porte, dans un écu, les trois fleurs de lys de France; mais tandis que ni les barbeaux du Barrois ni les pensées de Bar-le-Duc ne figurent dans ces armoiries, l'écu est entouré de la devise barisienne « *Plus penser que dire;* » au bas, la date de 1611. M. Démoget pense que les imperfections présentées sous certains rapports par ce moulage auraient omis de reproduire sur l'écu un lambel ou une autre pièce dont il croit retrouver la trace. Dans tous les cas, les motifs ornementaux de l'écu sont, à son avis, de style barisien, et cette taque, avant d'aller échouer, sans doute à travers bien des aventures, dans un village de Bourgogne, pourrait bien avoir été fondue dans une usine du Barrois et notamment de la vallée de la Saulx. M. Dannreuther propose de voir en ces armoiries, celles d'un prince de Condé, gouverneur de Bourgogne (probablement Henri II de Bourbon-Condé, 1568-1646) et rappelle que la devise : *Plus penser que dire*, n'est pas exclusivement barrisienne.

M. Maxe-Werly transmet une note de M. le colonel G. de la Noë, relative à l'examen d'un cadran solaire horizontal du xvie siècle existant au Musée de Bar-le-Duc et portant gravée la date de 1584 ou

plutôt encore de 1534 : une imperfection de la gravure laisse subsister quelque incertitude au sujet des chiffres **8** ou **3**. Dans ce travail, précédé d'une minutieuse description par M. Maxe, M. le colonel de la Noë explique les dispositions et le fonctionnement de l'appareil et indique la manière assez compliquée dont on parvenait à l'utiliser.

M. Chantriot qui, à propos de l'apparition d'un récent ouvrage sur la géographie de la Lorraine et du Barrois, avait, dans une précédente séance, montré les difficultés auxquelles on se heurte lorsqu'on veut fixer des limites précises à ces régions naturelles, souvent minuscules, nommées « pays », en fait la preuve dans une conférence sur les *Limites du Barrois*. Prenant cette région pour exemple, il distingue, la carte géologique à la main, le Barrois historique, l'ancien *pagus Barrensis*, du Barrois proprement géographique ou géologique (zone du calcaire portlandien inférieur autour de Bar-le-Duc). M. Maxe-Werly a déterminé approximativement les limites historiques de la circonscription politico-ecclésiastique appelée *pagus*. M. Auerbach a essayé de fixer les limites géographiques en s'appuyant sur les données de la géologie. M. Chantriot estime que les résultats de ces recherches sont, quelques-uns du moins, plus ingénieux que solides. Si, du côté de l'ouest, il est facile de marquer la séparation du Barrois d'avec le Perthois et la Champagne proprement dite, du côté du nord, de l'est et du sud, la délimitation est plus difficile à déterminer. Quant à l'identification du territoire de l'ancien *pagus* avec le pays géographique, il n'y faut pas songer. Vouloir faire concorder rigoureusement les limites d'une circonscription administrative avec celles d'une région géographique, c'est s'exposer à l'arbitraire. Dans cette question des limites de pays, il faut se contenter d'approximations; la nature et l'histoire ne sont pas toujours d'accord, et il est quelquefois impossible de concilier les données de cette dernière avec celles de la géographie.

M. le Président, rappelant l'idée émise par plusieurs de nos confrères de fêter, en 1895, le vingt-cinquième anniversaire de la fondation de la Société et de célébrer cette date notamment en mettant au concours, suivant nos ressources financières, un ou plusieurs sujets aux meilleurs desquels seraient décernés des prix, annonce que ce projet vient de faire un grand pas dans la voie de la réalisation, grâce à l'infatigable dévouement de M. l'abbé Plauche. Les démarches de notre confrère auprès de quelques membres de notre Société ont, en effet, abouti aux résultats suivants : M. Charaux, dont l'initiative a institué le premier de ces concours, ouvert en 1890, pour une biographie de D. Remi Ceillier, maintient le prix de

100 fr. qu'il a déjà offert en 1892, sans qu'aucun candidat se soit encore présenté, pour une étude artistique et historique sur les vieilles maisons sculptées des villes haute et basse de Bar. Il y ajoute un second prix de même valeur pour une notice soit sur le collège Gilles de Trèves, soit sur la Chambre des Comptes. M. Ch. FREUND-DESCHAMPS offre de même un prix de 100 fr. à décerner à la meilleure étude sur le développement de l'industrie dans le Barrois depuis la réunion de cette province à la France (1766). M. P. VARIN-BERNIER et M. l'abbé PLAUCHE offrent chacun un prix de 100 fr. sans désignation du sujet à traiter : le second de ces deux prix devra porter le nom de « prix Paulin Gillon » en souvenir du fondateur de notre association.

La Société exprime solennellement sa profonde reconnaissance à ces généreux donateurs, vote une somme de 200 fr. pour la création d'un sixième concours et nomme une Commission composée de MM. l'abbé PLAUCHE, BERTEAUX et KONARSKI pour dresser le programme de ces épreuves et proposer à la prochaine réunion les questions pouvant faire l'objet des deux concours dont le sujet reste abandonné au choix de la Société.

La Société, mettant à exécution un projet qui a fait, dans ses précédentes séances, l'objet d'études et de délibérations officieuses, déclare, en assemblée générale, demander sa reconnaissance légale comme établissement d'utilité publique, charge son Président de transmettre à l'autorité compétente, avec un extrait de la présente délibération, un exemplaire de ses Statuts tels qu'ils ont été approuvés par M. le Préfet de la Meuse, le 21 juillet 1883, ainsi d'ailleurs que les pièces à produire à l'appui de sa requête, et délègue M. DANNREUTHER, son président, et M. KONARSKI, son secrétaire-adjoint, auxquels elle donne tous pouvoirs nécessaires pour consentir, dans la rédaction desdits Statuts, les modifications qui pourraient être demandées par le Gouvernement.

Après lecture des rapports de MM. BERTEAUX, BARROIS et ZURCHER sur les candidatures de MM. BOINETTE, WEISS et Louis VINCHON, le premier est nommé membre titulaire et les deux derniers sont élus membres correspondants.

Le Secrétaire-adjoint, WLODIMIR KONARSKI.





N. V. SERVAIS

1805 - 1883.

Séance du 7 Février.

Présidence de M. DANNREUTHER, *Président.*

Sont présents : MM. BARROIS, BERTEAUX, BOINETTE, CASTAIGNE, Ch. COLLIN, DANNREUTHER, DOLIVEUX, FISTIÉ, FORGET, KONARSKI, LALLEMAND, l'abbé PLAUCHE, RENAULD et ZURCHER.

Assistent à la séance : MM. BAILLY et CHANTRIOT, membres correspondants.

S'excusent : MM. BONNABELLE et JACOB.

Le procès-verbal de la séance de janvier est lu et adopté.

M. KONARSKI, prenant la parole pour suppléer le président de la Société dans l'accomplissement d'une mission dont celui-ci ne saurait s'acquitter aujourd'hui, félicite au nom de leurs confrères M. DANNREUTHER et M. MERCERON, tout récemment nommés officiers d'Académie. M. MERCERON préside depuis plusieurs années la Section meusienne de la Société de Géographie de l'Est. Quant à M. DANNREUTHER, il reçoit enfin la juste et tardive récompense du zèle infatigable avec lequel il assume toutes les besognes ingrates de la Bibliothèque municipale dont il est, en réalité, le conservateur, et dont il vient, notamment, d'employer une année entière à classer les manuscrits et à en dresser l'inventaire qui paraîtra dans le plus prochain volume du Catalogue général des Manuscrits des Bibliothèques publiques de France. M. KONARSKI annonce également à la Société que M. DENIZET, instituteur au Meix-Tiercelin (Marne), membre correspondant, vient d'obtenir pour l'ensemble de ses travaux un diplôme d'honneur et une médaille d'argent de 1[re] classe, décernés par la Société archéologique de France.

Sont présentés : en qualité de membre titulaire, M. BOYENVAL, économe du Lycée de Bar (par MM. CASTAIGNE et DOLIVEUX); — et en qualité de membre correspondant, M. LORRAIN, percepteur à Tronville.

Ouvrages reçus :

A. Hommages d'auteurs :

L. GERMAIN, *Les dessins de Jean et de Joseph Richier de la Collection Bonnaire*, Nancy, Vagner, in-8°, 16 p., 1893. — L. SCHAUDEL, *Les Fondeurs de cloches lorrains en Allemagne,* Nancy, Crépin-Leblond, in-8°, 13 p., 1893. — H. DANNREUTHER, *Un Janséniste à Saint-Mihiel en 1650,* Nancy, Berger-Levrault, in-8°, 18 p., 1894. — B[on] Ch. REMY, *Description de la Collection Léon Morel de Reims*, Reims,

in-8°, 1893. — BONNABELLE, *Annuaire de la Meuse pour 1894.* — PRUDHOMME, *Agriculture du Département de la Meuse*, in-8°, Bar-le-Duc, 1893. — Marcel HÉBERT, *Trois moments de la pensée de R. Wagner*, Paris, Fischbacher, in-8°, 1894.

B. Envois du Ministère :

Rev. de l'Hist. des Religions, t. XXVIII, fasc. 2 et 3. — *Ann. du Musée Guimet*, t. XXV (*Hist. des Monastères de la Basse-Egypte*, par E. Amélineau). — *Rev. des Trav. Scientif.*, t. XIII, 7 à 9.

C. Envois des Sociétés correspondantes :

Bull. de l'Instit. Egypt., 1893, n° 4. — *Bull. Soc. sc. nat. de l'Ouest*, 1893, n° 4. — *Bull. Soc. sc. hist. et natur. de l'Yonne*, 1893. — *Bull. Acad. du Var*, t. XVII, 1893. — *Mém. Acad. de Nîmes*, t. XV, 1892. — *Mém. Acad. de Caen*, 1893. — *Mém. Soc. d'agric. de la Marne*, 1892. — *Mém. Soc. des Antiq. du Centre*, t. XIX, 1892-93. — *Annales de l'Est*, 1894, fasc. 1. — *Journal de Montmédy*, janvier 1894.

Lectures et communications :

M. Léon GERMAIN communique un travail sur une question de géographie historique, intitulé : *Riste et Riste-sur-Feste* (XIIIe-XIVe siècles), fragment de recherches sur la maison de Riste. En 1215, suivant la Chronique d'Albéric, le comte de Bar détruisit le château de Riste, au diocèse de Metz, parce qu'il causait beaucoup de maux dans la contrée. Il appartenait alors à un seigneur nommé Conrad, dont le petit-fils, Burnique, releva un siècle plus tard le titre seigneurial de son aïeul. Des chartes de 1315-1317 nomment son château Risle-sur-*Feste*, mot qui ne désigne pas de cours d'eau connu. La question géographique soulevée par ces textes a beaucoup embarrassé les historiens et n'a trouvé jusqu'à ce jour aucune solution satisfaisante. M. GERMAIN estime qu'il faut diviser la question. Le château démoli en 1215 existe encore à l'état de ruines au milieu du *bois de Riste*, sur le territoire d'Homécourt, non loin de Sainte-Marie-aux-Chênes. Le second doit être cherché vers le haut bassin de la Meurthe, où Burnique, cadet de famille, alla recueillir des biens qui lui provenaient de ses ancêtres paternels. *Feste* est une forme ancienne de *faîte* — Riste-sur-Feste doit être représenté aujourd'hui par les vestiges du *Château-sur-Faîte* ou *de Fête*, situés au sommet des Vosges, sur le territoire de Wissembach. La disparition du nom de Riste dans cette contrée s'explique facilement; — Burnique n'eut pas d'enfants et mourut laissant beaucoup de dettes : son château

fut acquis par les ducs de Lorraine, qui passèrent pour l'avoir construit.

M. MAXE-WERLY communique une courte note, accompagnée d'un estampage pris sur un écusson émaillé trouvé à Angers vers 1855 et conservé au Musée de cette ville. Cette pièce intéressante porte les armes de Bar, brisées d'un lambel à cinq pendants. On sait qu'Angers fut la résidence du roi René, duc de Bar. Notre confrère se demande à quel personnage, cadet de la maison de Bar, peut se rapporter ce blason.

Après la lecture par M. FISTIÉ d'une étude sur le nouveau recueil de poésies de notre confrère M. CASTAIGNE — le *Coin Vert* —, M. KONARSKI présente, au nom de la Commission déléguée à cet effet, dans la séance de janvier, un rapport sur les Concours institués pour fêter, en 1895, le vingt-cinquième anniversaire de la fondation de la Société. Le programme de ces Concours est arrêté définitivement et recevra la plus large publicité possible.

Conformément aux conclusions des rapports présentés par MM. CASTAIGNE, KONARSKI et l'abbé PLAUCHE, MM. HORSTER, proviseur du Lycée de Bar, RATTIER, propriétaire au château de Jeand'heurs et Georges ROBINEAU, inspecteur-adjoint de la Banque de France, sont élus, les deux premiers, membres titulaires et le troisième, membre correspondant.

Le Secrétaire-adjoint, WLODIMIR KONARSKI.

Séance du 7 Mars.

Présidence de M. DANNREUTHER, *Président.*

Sont présents : MM. BARROIS, BERTEAUX, BOINETTE, BONNABELLE, CASTAIGNE, DANNREUTHER, DOLIVEUX, FISTIÉ, FORGET, GALLOPAIN, KONARSKI, LALLEMAND, l'abbé PLAUCHE, RENAUD et ZURCHER, membres titulaires; — M. BAILLY, membre correspondant. — M. HORSTER se fait excuser.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Sont présentés : 1° en qualité de membres titulaires, MM. Henri BUNGENER, directeur de brasserie à Bar-le-Duc, par MM. DANNREUTHER et BONNABELLE, et M. BROCARD, chef de bataillon du génie en retraite, par MM. BONNABELLE et KONARSKI ; — en qualité de membre correspondant, M. Alexandre LAURENT, vétérinaire départemental à Bar-le-Duc, par MM. BERTEAUX et BONNABELLE.

Ouvrages reçus :

A. Hommage d'auteurs :

Antiquités du mont Hérаple, examen d'une fouille faite par M. Huber en 1892, par MM. L. MAXE-WERLY et le colonel DE LA NOË, Paris, in-8°, 34 pp., 11 pl.

B. Envoi du Ministère :

Album de statistique graphique du Ministère des Travaux publics, années 1888 et 1889, 2 vol. in-4°. — *Expéditions scientifiques du* Travailleur *et du* Talisman. — *Echinodermes,* par Edm. PERRIER, 1 vol. in-4°, G. Masson, éditeur.

C. Envois des Sociétés correspondantes :

Bull. de la Soc. des Antiq. de l'Ouest, 1893, fasc. IV. — *Bull. de la Soc. de Géogr. de l'Est,* 1893, fasc. IV. — *Bull. de la Soc. arch. de Nantes,* 1893. — *Bull. de la Soc. arch. de Béziers,* 1893. — *Bull. de la Soc. des natural. de Moscou,* 1893, fasc. II et III. — *Bull. de la Soc. des Antiq. de Picardie,* 1893, fasc. III. — *Mém. de l'Acad. d'Amiens,* 1893, t. XI. — *Mém. de la Soc. philom. de Verdun,* 1893, t. XIII. — *Mém. de la Soc. impér. archéol. de Saint-Pétersbourg,* 1891-93, t. VI à VIII. — *Mélusine,* t. VII, fasc. I. — *Bull. de la Soc. d'apicult. de la Meuse,* 1894, fasc. XIII.

Lectures et communications :

M. MAXE-WERLY signale à la Société la copie, existant parmi les pièces manuscrites léguées par M. SERVAIS à la Bibliothèque municipale, d'un document portant pour titre « Chartres de la ville de Bar données par le comte Henry II en 1234. » Cet acte est, dit-il, moins une charte d'affranchissement qu'un règlement intervenu entre le comte et les habitants de Bar, au sujet du paiement de certaines impositions et amendes abandonnées jusqu'alors à l'arbitraire du souverain. Il contient, entre autres dispositions, l'engagement pris par le comte Henry de nommer parmi les habitants de Bar, pour administrer la ville, treize bourgeois qui choisiront entre eux un mayeur : c'est donc tout au moins un premier pas vers l'affranchissement. M. MAXE n'ayant pas le loisir d'étudier aujourd'hui cette charte dans tous ses détails, se borne à en signaler l'existence à la Société, en se promettant d'en reprendre ultérieurement l'examen avec les développements que comporte cette étude.

M. BONNABELLE déclare qu'il possède une copie de ce document qui lui a été donnée autrefois par M. le comte DE WIDRANGES. M. KONARSKI connaît également cette pièce depuis plusieurs années.

Il en parle dans le travail qu'il prépare sur l'ancienne administration de Bar-le-Duc et, s'il ne l'a pas encore signalée à ses confrères, c'est qu'il croit prudent de se renseigner avec certitude, avant de lui donner aucune publicité, sur l'authenticité absolue d'un titre dont, malgré l'intérêt qu'il présente pour l'histoire locale, n'ont jamais fait mention ni M. DE WIDRANGES, ni M. SERVAIS, ni M. BELLOT qui a certainement dû le connaître, ni M. BONVALOT qui a recueilli dans sa *Loi de Beaumont* tant de chartes de la même époque relatives au Barrois.

Sur le rapport de MM. DOLIVEUX et ZURCHER, MM. BOYENVAL, économe du Lycée de Bar, et LORRAIN, percepteur à Tronville, sont élus, le premier, membre titulaire, et le second, membre correspondant.

Le Secrétaire-adjoint, WLODIMIR KONARSKI.

Séance du 4 Avril.

Présidence de M. DANNREUTHER, *Président.*

Sont présents : MM. BARROIS, BONNABELLE, DANNREUTHER, FISTIÉ, FORGET, GALLOPAIN, JACOB, LALLEMAND, l'abbé PLAUCHE et RENAULD.

Assistent également à la séance : MM. BAILLY et CHANTRIOT, membres correspondants.

S'excuse par lettre M. W. KONARSKI.

Le procès-verbal de la précédente séance étant lu et adopté, le Président se fait l'interprète de notre compagnie, et envoie à notre sœur aînée la Société philomathique de Verdun, l'hommage respectueux de sa sympathie pour la perte qu'elle vient d'éprouver en la personne de son éminent secrétaire perpétuel, M. Félix LIÉNARD; puis il procède au dépouillement de la correspondance, savoir : lettres de remerciements de MM. RATTIER, LORRAIN et ROBINEAU, nouvellement élus, le premier, membre titulaire, les deux derniers, membres correspondants.

MM. l'abbé PLAUCHE et C. FISTIÉ, présentent, en qualité de membres correspondants, M. Raymond ULRICH, président du Tribunal de commerce de Bar-le-Duc, et M. KRICK, pharmacien de 1re classe à Bourg-la-Reine.

Circulaire de l'Académie de Stanislas avisant qu'elle décernera, en 1896, un prix de mille francs dû à une fondation de M. le docteur HERPIN de Metz, et qu'elle l'attribuera à l'auteur du meilleur mémoire

sur le sujet suivant : *Histoire d'une abbaye, d'une collégiale, d'un couvent ou d'un prieuré de l'ancienne province de Lorraine ou des Trois-Évêchés jusqu'en 1789,* exceptés la seule abbaye de Senones et les trois chapitres des cathédrales de Metz, Toul et Verdun. — Les manuscrits porteront deux devises, l'une en latin, l'autre en français, et devront être adressés, au plus tard, le 31 décembre 1895, au Secrétariat de l'Académie, rue Stanislas, 43, à Nancy.

Ouvrages reçus :

A. Hommage des auteurs :

A. PIERROT, *Les syndicats agricoles*, Montmédy, 1894. — L. GERMAIN, 1° *Armorial des Écuyers du bailliage de Bar,* Nancy, 1894; 2° *Les cloches du Collège Gilles-de-Trèves à Bar-le-Duc,* Nancy, 1894. — H. DANNREUTHER, *Le mathématicien Albert Girard de Saint-Mihiel,* Bar-le-Duc, 1894. — H. LABOURASSE, 1° *Conte de Noël,* Bar-le-Duc, 1894; 2° *Notice biographique sur C. F. Denis,* Nancy, 1893.

B. Envois du Ministère :

Extraits des procès-verbaux des séances du Comité historique des monuments écrits, 1 vol. in-8°, 456 pages, Paris, 1850. — *Inauguration du monument de Fr. Arago,* 1 br. in-4°, Paris, 1893. — *Bibliographie des travaux histor. et archéol. des sociétés savantes,* t. II, 4e livr., Paris, 1893. — *Bull. du Comité des travaux histor. et scientif.* (section des sciences économ. et sociales, année 1893), Paris, 1894.

C. Envois des Sociétés correspondantes :

Mém. de la Soc. acad. de l'Oise, t. XV, 2e part. — *Bull. de l'Institut égyptien,* 3e sér., n° 4. — *Journal de Montmédy.*

Après la lecture du travail de notre confrère, M. BONNABELLE, sur *Savonnières-en-Woëvre*, M. l'abbé PLAUCHE, qui avait été délégué avec MM. MAXE-WERLY et ZURCHER, au dernier Congrès des Sociétés savantes, rend compte d'une façon aussi intéressante qu'instructive et humoristique des travaux dont la lecture à la Sorbonne a plus particulièrement appelé son attention : ainsi *Les cérémonies du mariage à Bordeaux au xve siècle*, par M. l'abbé Allain; — *Le livre de maison* de M. de Breteuil, évêque de Rennes; — *Note sur le séjour de Richelieu à Angoulême en 1619, et sur les revenus de l'abbaye de Luçon*, par M. Boissonnade, professeur au lycée d'Angoulême; — *Étude sur les noms de baptême usités plus spécialement en Basse-Bourgogne suivant les époques,* par M. Voillery, curé de Pomard, etc.

Puis, M. l'abbé PLAUCHE ayant ainsi rendu compte de la mission

dont ses confrères l'avaient honoré, termine en leur exprimant à nouveau sa gratitude pour le concours qu'ils ont tous bien voulu lui prêter dans le but de rendre hommage en la personne de Dom Remi Cellier, à la mémoire d'un des plus illustres enfants de notre vieille cité.

La séance se termine par la lecture des rapports sur les candidatures portées à l'ordre du jour et le scrutin réglementaire à la suite duquel sont proclamés membres titulaires, MM. le commandant Brocard et Bungener, et membre correspondant, M. Laurent, vétérinaire départemental.

Le Secrétaire, A. Jacob.

Séance du 9 Mai.

Présidence de M. Dannreuther, *Président.*

Sont présents MM. Barrois, Berteaux, Boinette, Bonnabelle, Brocard, Castaigne, Ch. Collin, Dannreuther, Fistié, Jacob, Lallemand, l'abbé Plauche et Renauld.

Assistent également à la séance MM. Bailly, Chantriot et Sailliet, membres correspondants.

S'excusent par lettres, MM. Bungener et Konarski.

Le Président, aussitôt après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la précédente séance, souhaite la bienvenue à M. le commandant Brocard, nouvellement admis en qualité de membre titulaire, et qui, à son tour, remerciant la Société de l'honneur qu'elle a bien voulu lui faire en l'admettant dans son sein, lui donne l'assurance de son concours aussi actif que dévoué.

Correspondance :

Lettre de la Société archéologique de Sens, fondée en 1844, et priant aux Noces d'or de son cinquantenaire, pour cette réunion qui aura lieu à Sens, du 19 au 22 juin prochain, ceux de nos membres qui voudront bien se rendre à l'invitation qu'elle adresse aux Sociétés avec lesquelles elle entretient des relations de correspondance et d'échange.

Lettre de dom Basile de Meester, prieur de l'abbaye bénédictine de Maredsous (Belgique), remerciant notre Compagnie des quatre derniers volumes de nos Mémoires qui lui ont été adressés en retour de l'envoi de ses publications de 1891 à 1893, envoi qui nous sera désormais continué, à titre d'échange.

Lettre de M. Badel, professeur d'histoire à Nancy, posant diverses

questions au sujet du programme de notre prochain Concours historique et littéraire.

Lettre de notre confrère, M. le marquis DE PIMODAN, nous annonçant qu'il a acquis, à la vente récente de la bibliothèque de feu M. le comte de Lignerolles, un curieux et précieux manuscrit du XVI[e] siècle, sur vélin, dont la publication dans nos Mémoires pourrait sans doute présenter un certain intérêt; c'est un Recueil de pièces de vers faites à la louange de Charles de Lorraine, évêque de Verdun (1584-1587), pièces au bas de chacune desquelles figure le nom de son auteur : Nicolas de Haussonville; Nicolas Androuin, de Verdun; Jacques et Jean Royon, du même lieu; Henri Rutand, de Saint-Mihiel; African de Paviot, de Bar; Jean Barrois, de Nangis; Bartholomée d'Audenast, de Verdun; Nicolas de Rarécourt, de Beauzée; Claude Froideau et Nicolas Fourier, de Verdun.

Lettre de la Société philomathique de Verdun, remerciant notre Président de son témoignage de douloureuse sympathie à l'occasion de la perte qu'elle a faite en la personne de son secrétaire perpétuel, M. Félix Liénard.

Lettre de Madame la marquise de Vésins à l'occasion des remerciements qui lui ont été adressés pour le tout gracieux envoi à notre Société du beau volume consacré à la mémoire de son illustre père, le maréchal Oudinot.

Lettres de remerciements de MM. BROCARD, BUNGENER et LAURENT, élus, en avril dernier, membres de notre Compagnie.

Ouvrages reçus :

A. Hommages d'auteurs :

G. STIEGLER, *Le maréchal Oudinot*, d'après les souvenirs inédits de la Maréchale, 1 vol. in-8°, Plon, 1894 (offert par M[me] la M[ise] DE VÉSINS et M[me] PERRON, nées OUDINOT DE REGGIO). — F. MAZEROLLE, *Nicolas Briot*, 3 p. in-8° (Extr.). — Dom U. BERLIÈRE, *Documents inédits sur l'hist. ecclés. de la Belgique*, t. I, 1 vol. in-8°, Maredsous, 1894. — D' J. D. DE LEON, *Apuntes para una tesis s. la Immortalidad del Alma,* 1 vol. in-8°, Aguascalientes, 1894. — B. FERREE, *The Chronology of the Cathedral churches of France*, in-8°, 36 p., New-York, 1894. — G. PAULET, *Rev. du comm. et de l'industrie*, n° 1, Berger-Levrault, 1894. — J. FLORANGE, *Catalogue de monnaies, médailles et jetons lorrains*, in-8°, 1894. — E. TANDEL, *Les communes luxembourgeoises*, t. VI, in-8°, 1472 p., Arlon, 1893. — J. DE REY-PAILHADE, *Le temps décimal,* broch., Paris, 1894. — Baron FRÉDÉRIC SEILLIÈRE, *Partage du comté de Salm en 1598*, Saint-Dié, 1894. —

Lallemend et Boinette, *Jean Errard*, 1 vol. in-12, Bar-le-Duc, 1884. — Léon Vinot, *Etude sur les tremblements de terre*, Berger-Levrault, 1893.

B. Echanges des Sociétés correspondantes :

Rev. d'Ardenne et d'Argonne, publiée par la Société *la Bruyère*, Sedan, nos 1 à 3. — *Rev. Bénédictine*, t. VIII à X (1891-1893) et XI, nos 1 à 4, Maredsous (Belgique). — *Ann. de l'Est*, 1894, no 1. — *Ann. des naturhistor. Museums* Wien, 1893, t. VIII, 3 et 4. — *Rev. de Saintonge et d'Aunis*, mai 1894. — *Rev. des trav. scient.*, t. XIII, 10 et 11. — *Rev. de l'hist. des religions*, t. XXIX, 1. — *Bull. de la Soc. des Sc. naturelles de l'Ouest*, t. IV, 1er trim. — *Bull. de la Soc. des Etudes du Lot*, t. XVIII, 1 à 4. — *Bull. de la Soc. d'Agric. de la Haute-Saône*, 3e série, no 24. — *Rec. des Notices et Mém. de la Soc. archéol. de Constantine*, vol. 28. — *Mém. de la Soc. d'Agric. d'Angers*, t. VII, 1893. — *Mém. de la Soc. d'Arch. Lorraine*, t. XLIII, 1893. — *Mém. de la Soc. d'Emulation de Montbéliard*, t. XXIII, 1893. — *Ann. de la Soc. d'Hist. et d'Arch. lorraine* (Metz), t. V, 1893. — *Annual Report of the Smithsonian Institution*, 1891. — *Soc. d'Apiculture de la Meuse*, mai-juin 1894. — *Journal de Montmédy*.

Lecture :

M. Dannreuther donne lecture d'un fort intéressant travail de notre confrère, M. Fourier de Bacourt, sur un « Alexandre de la Morre, » poète barrisien bien oublié et dont les œuvres ont été publiées sous le titre de *Collectanea* en un petit volume aujourd'hui à peu près introuvable.

M. le commandant Brocard fait une communication au sujet de l'*Œuvre internationale du Répertoire de bibliographie mathématique*.

Ce vaste programme, dû à l'initiative de la Société mathématique de France, a pour objet une classification méthodique de tous les mémoires et travaux mathématiques.

A cet effet, le 4 mars 1885, la Société mathématique a fait appe- à tous les mathématiciens des deux mondes et a préparé un projel de Répertoire dans lequel chaque subdivision du domaine des scient ces mathématiques devait être désignée par une combinaison de lettres et de chiffres, à mentionner sur une fiche spéciale à chaque mémoire, selon le sujet traité.

La Société ayant délégué ses pouvoirs à une Commission permanente, celle-ci profita de l'Exposition universelle de 1889 pour obtenir la réunion d'un Congrès international de bibliographie des sciences mathématiques où fut adopté le Répertoire qui venait d'être élaboré.

Après quelques récentes modifications de détail, l'Index du Répertoire est devenu définitif, et la Commission permanente internationale instituée à Paris, sous la présidence de M. Poincaré, membre de l'Institut, est chargée de la répartition des ouvrages à cataloguer, de la centralisation des fiches relatives à chacun des travaux, et de la publication du Catalogue.

L'auteur de la présente communication a reçu, pour sa part, la mission de cataloguer les travaux mathématiques insérés ou mentionnés aux *Comptes-rendus* des séances de l'Académie des sciences depuis 1835. Déjà le travail est terminé pour les cinquante premiers volumes de 1835 à 1860, et le nombre des mémoires ou des fiches correspondantes s'élève au total de 1982; mais la publication n'en sera faite qu'après le dépouillement des cinquante autres volumes de 1860 à 1885, ce qui portera probablement le nombre de fiches à près de 4,000.

En ce moment, plus de 10,000 fiches ont été centralisées à Paris, et deux séries d'une centaine de fiches sont aujourd'hui imprimées par les soins de MM. Gauthier-Villars.

On pourra juger, d'après les exemplaires de cette publication, des grands services qu'elle est appelée à rendre au public mathématicien.

La séance se termine par la lecture des rapports sur les candidatures portées à l'ordre du jour, et par le scrutin réglementaire sur les conclusions favorables des rapporteurs, scrutin à la suite duquel MM. L. Krick et Raymond Ulrich sont tous deux proclamés membres correspondants.

Le Secrétaire, A. Jacob.

Séance du 6 Juin.

Présidence de M. Dannreuther, *Président.*

Sont présents : MM. Berteaux, Boinette, Bonnabelle, Brocard, Bungener, Busselot, Castaigne, Collin, Dannreuther, C. Fistié, Jacob, Lallemand, l'abbé Plauche et Renauld.

Assistent également à la séance : MM. Bailly, Chantriot et Laurent, membres correspondants.

S'excuse par lettre : M. Konarski.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la précédente séance, M. le Président souhaite la bienvenue à nos nouveaux confrères, MM. Bungener et Alexandre Laurent; puis porte à la connaissance de notre Compagnie que M. Léon Rattier a bien voulu

mettre à sa disposition une somme de 500 francs dont 300 rancs pour un prix à décerner à l'auteur de la meilleure monographie de l'abbaye et du château de Jeand'heurs, et 200 francs pour subvenir aux frais d'impression dans nos Mémoires du travail couronné. C'est donc un septième prix à joindre à ceux précédemment institués par la Société, dans sa séance du 7 février dernier, pour le concours dont elle a fixé la date au 1er août 1895. L'assemblée vote au fondateur de ce prix ses plus chaleureux remerciements.

Il est ensuite procédé au dépouillement de la correspondance :

Circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique et programme du 33e Congrès des Sociétés savantes à la date du 15 avril prochain.

Lettre de M. L. MAXE-WERLY communiquant huit inscriptions de l'ancienne abbaye de Jeand'heurs, et offrant à ceux de nos confrères, disposés à concourir pour le prix institué par M. Léon RATTIER, les notes qu'il a recueillies sur l'histoire de ce monastère.

Lettre de remerciements de M. Raymond ULRICH à l'occasion de son admission comme membre de notre Compagnie.

Lettre de remerciements de notre confrère, M. GÉRARD, instituteur à Dainville, remerciant la Société de la marque de sympathie et de précieux encouragements qu'elle lui a, sur sa demande, accordés en le mettant à même de continuer ses fouilles archéologiques et de mener à bien les recherches par lui commencées dans le but d'enrichir le Musée de Bar-le-Duc.

Ouvrages reçus :

A. Envois du Ministère :

Congrès des Sociétés savantes, 1894. Discours de MM. Levasseur et Spuller. — *Bull. hist. et philolog. du Comité des trav. hist.*, 1893, nos 3 et 4. — *Bull. archéol. du Comité des trav. hist.*, 1893, no 2. — *Rev. des trav. scient.*, t. XIV, et 2.

B. Dons des auteurs :

Léon LAURENS, *Sans alliage*, poésies, 1 vol. in-8o, 1889; *Sérénité*, poésies, 1 vol. in-8o, 1893; *Le Chemin de fer; Nancy, Archéologie*, 3 plaquettes in-8o, 1893-1894. — *Les Roches, l'Abbaye, le Sépulcre de Saint-Mihiel*, 3 sonnets avec notice et phototypie, in-8o, 1894. — L. MAXE-WERLY, *Examen de quelques questions numismatiques et historiques non encore suffisamment étudiées*, Paris, 28 p. in-8o, 1894.

C. Echanges :

Bull. de la Soc. des Sc. histor. et natur. de l'Yonne, t. XLVII. — *Bull. de la Soc. philom. vosgienne*, t. XIX. — *Bull. de l'Institut égyptien*, 1893, fasc. 6 à 8. — *Bull. de la Soc. des amateurs naturalistes du Nord de la Meuse*, VI, 1, 2. — *Rev. Bénédictine*, mai 1894. — *Rev. d'Ardenne et d'Argonne*, mai-juin 1894.

D. Dons pour la bibliothèque :

Rec. de planches pour la nouv. édit. du Dictionn. raisonné des sciences, des arts et des métiers, Lausanne et Berne, 1779 (offert par M. L. Vinchon). — *Vue de la ville de la Mothe sous Charles IV; Sculpture provenant de la Mothe; Portrait de René d'Anjou, duc de Bar* (3 photogravures offertes par M. L. MaxeWerly, de la part de M. Marchal, de Bourmont). — *Journal de Montmédy*.

Communications diverses :

Notre Président propose et la Société adopte l'échange de nos publications avec la Société historique littéraire du Club des Vosges, qui publie depuis 1885, à Strasbourg, un Annuaire des plus intéressants, dans lequel se trouvent nombre d'indications précieuses au point de vue historique.

Lectures :

Après une étude des plus suggestives sur le *Miroir d'Héloïse*, dans laquelle tout en nous entretenant de cette très précieuse relique devenue actuellement la propriété d'une des personnes les plus honorables de notre ville, M. C. Fistié nous retrace rapidement l'existence de la nièce du chanoine Fulbert, et celle. non moins émouvante, mais plus accidentée encore, de son savant et infortuné professeur; puis, fin et vrai régal de lettré, consent à nous lire quelques pages de son Journal; et c'est ainsi que sous le charme de son attachante lecture que nous nous promenons, avec notre confrère, sous les arbres de l'avenue Gambetta, et qu'en sa compagnie nous gagnons Longeville, en longeant le canal et en échangeant quelque amicale parole avec les bateliers qui le sillonnent.

M. Castaigne nous expose à son tour, en des termes dont il a seul le secret, tout ce que renferment d'abondance, de variété, de talent, de langue et de versification les œuvres poétiques d'un de nos compatriotes, M. le Dr Magnant, de Gondrecourt. Et de fait : amour, patriotisme, scènes de la vie, tentatives d'épopée, nous y trouvons tout, et la nature elle-même y chante, avec la grive et le geai.

Mais, pour un instant, laissons-là les Muses pour revenir au do-

maine de la science, avec le commandant BROCARD, à qui, vu l'heure avancée de la séance, M. BONNABELLE a cédé son tour.

Sous ce titre, en effet : *Contribution à l'étude d'un groupe de triangles orthocentriques*, M. le commandant H. BROCARD nous communique le résultat de recherches toutes récentes sur une question qu'il avait déjà traitée en 1880 dans le t. VI de la *Nouvelle Correspondance mathématique* (p. 145-151).

Il montre que l'étude des triangles orthocentriques déduits d'un triangle fondamental se ramène à celle des partitions d'un nombre donné ou plus simplement à celle des résidus des diverses puissances de 2. Si les angles donnés ont une commune mesure, quelque petite qu'elle soit, on est assuré de retrouver les mêmes angles après un nombre déterminé d'opérations, ce qui permettra ultérieurement de définir la position limite vers laquelle tendent les orthocentres successifs; mais si les angles donnés sont incommensurables avec l'unité, ce qui arrive pour les triangles tracés au hasard, il paraît difficile d'affirmer l'existence d'une limite, parce que la périodicité de forme de ces triangles ne se présentera plus, bien que les triangles eux-mêmes continuent à décroître avec rapidité, comme on pourra en juger en observant que leurs côtés homologues sont, chaque fois, multipliés par un cosinus (*loc. cit.*, p. 150).

A l'inverse de la plupart des questions de la géométrie du triangle, se problème est de ceux qui ne sauraient être résolus par une construction graphique. Il faut donc le traiter exclusivement par l'analyse; mais, si le présent Mémoire n'en donne pas encore la solution définitive, il est à présumer que la périodicité observée dans la détermination des triangles numériques pourra être un élément très important du succès des nouvelles recherches que ne manquera pas de provoquer la publication de cette question dans l'*Intermédiaire des mathématiciens*, par un savant professeur de l'Université de Liège, M. J. Neuberg.

Un excellent rapport de M. BERTEAUX sur la candidature d'un jeune poète sanmielhois termine cette longue séance, trop courte cependant au gré de ceux qui ont eu le plaisir de pouvoir y assister, et l'on se sépare, encore sous le charme des trop courts extraits que l'on vient d'entendre, de saine et véritablement réconfortante poésie, après avoir, à l'unanimité, acclamé l'admission, en qualité de membre titulaire de notre Compagnie, de M. J. L. Gabriel LAURENS.

Le Secrétaire, A. JACOB.

Séance du 4 Juillet.

Présidence de M. Dannreuther, *Président.*

Sont présents : MM. Barrois, Berteaux, Boinette, Brocard, Dannreuther, Fistié, Jacob, Konarski, Lallemand, l'abbé Plauche, Renauld, ainsi que MM. Bailly et Laurent, membres correspondants.

Le procès-verbal de la séance de juin est lu et adopté.

M. le Président donne lecture d'une lettre de remerciements de M. Gabriel Laurens, élu membre titulaire dans la séance précédente. Il donne également lecture d'une lettre de M. Maxe-Werly annonçant qu'il vient de recevoir d'Angleterre la reproduction photographique du dessin relevé par Gaignières, et jusqu'ici inconnu dans notre région, qui représente le tombeau, détruit aujourd'hui, de Charles le Téméraire, œuvre du sculpteur barrisien Jehan Crocq. M. Maxe-Werly fait appel en même temps à ceux des membres de la Société qui voudraient bien lui communiquer les images qu'ils pourraient posséder de N.-D. des Vertus de Ligny; il sollicite également des renseignements, notes et dessins d'objets pouvant l'aider dans l'histoire archéologique de *Nasium* qu'il se propose d'écrire cet hiver.

Sont présentés, par MM. Dannreuther et Jacob, en qualité de membre titulaire : M. le Dr Magnant, de Gondrecourt; et en qualité de membre correspondant : M. Jules Florange, numismate, demeurant à Paris.

Ouvrages reçus :

A. Hommages d'auteurs :

L. G. Laurens, *Sonnet à la Société des Lettres de Bar-le-Duc,* br., Nancy, 1894. — L. Germain, *La cloche d'Héricourt* (1516), 4 p. in-4°; extrait de la *Rev. de l'Art chrétien.* — Bonnabelle, *Notes sur Naives-devant-Bar, Seigneulles et Savonnières-en-Woëvre,* 3 br. in-8°, tirées à 50 ex., Bar-le-Duc, 1894. — Ed. Piette, *L'Epoque éburnéenne et les races humaines de la période glyptique,* br. in-8°, Saint-Quentin, 1894. — Maxe-Werly, *Notes sur d'anciens moules à gâteaux* (extr. de la *Rev. de Champagne*), br., 7 p. in-8°. — Amélineau, *Résumé de l'Hist. de l'Egypte,* 1 vol. in-12, Paris, 1894. — A. de Foville, *Enquête sur les conditions de l'habitation en France;*

les Maisons-types, 1 vol., Paris, E. Leroux, 1894. — P. MARICHAL, *Dufourny et Lancelot; notes sur les anciens inventaires de Lorraine*, br. in-8°, Nancy, 1894.

B. Envois des Sociétés correspondantes :

Rev. de l'Hist. des Relig., t. XXIX, fasc. 2. — *Bull. de l'Acad. delphinale* 1893. — *Annuaire de l'Hist. de l'Alsace-Lorraine*, t. I à IX. — *Bull. de la Soc. des Agriculteurs de France*, 5 fasc. (don de M. Boinette). — *Journal de Montmédy*, mois de juin 1894.

M. BOINETTE offre, en outre, à la Société, une photographie, faite d'après une rarissime épreuve avant la lettre, d'un portrait de l'ingénieur Jean Errard, gravé en 1600 par Thomas de Leu, estampe peu commune par elle-même et qui ne se rencontre que dans quelques exemplaires de la *Fortification*.

Lectures et communications :

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. BONVALOT relative à la charte d'affranchissement donnée aux Barrisiens en 1234 par le comte Henri, charte dont il a été question dans le procès-verbal de la séance du 7 mars dernier. Cette charte est, dit-il, la reproduction littérale de la charte donnée à la ville de Troyes en 1230 par Henri, comte de Champagne. Elle est la même que celle donnée en 1258 à la ville de Neufchâteau par Ferry III; elle est aussi la même que les chartes de Provins, Dormans, Châtillon, Saint-Florentin, Bar-sur-Aube, etc.; elle est, en un mot, du type de la charte de Troyes et son authenticité n'est pas contestable.

Après une analyse d'un travail étendu de M. A. BENOÎT sur *le Siège de Damvillers en 1637*, il est donné lecture d'une notice de M. Léon GERMAIN sur *un ancien cachet représentant la Vierge immaculée*. Il s'agit d'un cachet-étui provenant de Christophe François, curé de Montigny-sur-Chiers à la fin du siècle dernier. L'une des extrémités de l'étui présente un cachet aux initiales du curé; l'autre offre l'effigie d'une Vierge, la tête rayonnante et entourée d'étoiles, joignant les mains, posée sur le croissant autour duquel s'enroule le serpent. M. Germain explique cette figuration, qui remonte au XVIIe siècle et qui n'est pas rare. Mais la légende : « *Quæretur peccatum illius et non invenietur*, psal. 10, » donne à ce cachet un intérêt tout particulier. M. GERMAIN n'a trouvé qu'un seul exemple, au XVIe siècle, de l'application de ce texte à l'Immaculée conception : c'est là, du reste, un sens accommodatice, obtenu en isolant ce passage du contexte.

M. Berteaux lit le sonnet suivant par lequel M. Laurens, reçu dans la dernière séance, remercie la Société d'avoir bien voulu l'admettre au nombre de ses membres :

A LA SOCIÉTÉ

DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS DE BAR-LE-DUC.

Plus penser que dire.

A quel titre ai-je pu mériter cette grâce,
Cet honneur précieux dont vous m'avez flatté,
Dont mon peu de science aisément s'embarrasse;
De voir s'offrir à moi votre hospitalité?

C'est le chemin du cœur que votre accueil me trace;
Et, sans vous infliger avec solennité
Quelque savant discours dans la langue d'Horace,
Je dis un merci simple à tant d'aménité.

Et je trouve à souhait la devise locale :
A côté des deux bars de l'armure locale,
La place est aux discrets, et non aux grands parleurs.

Et puis votre bouquet symbolique m'attire :
Je prends donc le langage éloquent de vos fleurs,
Et me contente aussi de « plus penser que dire. »

L. Laurens.

Puis M. Dannreuther communique, au nom de M. Fourier de Bacourt, une notice intitulée *la Farce de MM. des Comptes de Bar en la feste St Jacob 1538*. Situé entre le Barrois et la Champagne, le comté de Clermont-en-Argonne était revendiqué à la fois par la France et par la Lorraine. En 1537, Claude La Vallée, prévôt de Clermont, ayant été, à tort ou à raison, emprisonné par ordre du duc Antoine, intima aussitôt après son élargissement ce prince devant le Parlement de Paris. Des sergents de cette Cour, envoyés à Clermont pour y faire une enquête sur les dires de La Vallée, furent roués de coups par les gens du pays, hostiles à la France. Bien plus, les conseillers de la Chambre des comptes de Bar, outrés de l'abus de pouvoir commis par la justice française sur une terre relevant, suivant eux, de leur juridiction, imaginèrent de se venger à l'aide d'un procédé singulièrement peu conforme à la gravité de leur magistra-

ture, et, dans ce but, suscitèrent à quelques enfants appartenant aux familles les plus distinguées de Bar l'idée de singer, dans une mascarade menée à travers les rues de la ville, les péripéties du procès de Claude La Vallée et les usages du Parlement de Paris. Telle est, en substance, l'anecdote historique que M. DE BACOURT relate avec force détails, bien faits pour trouver place dans nos *Mémoires* et intéresser les Barrisiens de nos jours curieux de connaître certaines mœurs locales d'autrefois.

M. le commandant BROCARD termine, la séance par la première communication d'une série d'entretiens sur *la Chronologie dans l'Histoire et dans le Roman.* Il démontre, à l'aide de quelques exemples tirés de l'Histoire, que notre connaissance actuelle de la chronologie est encore bien incertaine. C'est ainsi qu'il n'est pas absolument prouvé que les données numériques déduites du calcul des anciennes éclipses de lune et de soleil soient définitives. Il relève une différence de vingt ans entre la date de l'avènement d'un certain roi d'Assyrie et celle que les historiens ont adoptée pour mettre d'accord les divers témoignages écrits qui subsistent à cet égard. Ces contradictions avaient, il y a 1500 ans déjà, jeté, dit-il, le doute dans l'esprit de saint Jérôme : il est regrettable que les progrès de l'astronomie n'aient pas encore fourni sur ce point une solution précise. Cependant — continue M. BROCARD — s'il ne nous est pas donné de fixer avec certitude la chronologie d'une époque aussi lointaine, nous ne sommes pas plus avancés en ce qui touche des événements beaucoup plus rapprochés de nous. Cela tient à des remaniements fréquents dans le calendrier et à la variété du système en usage chez les différents peuples pour désigner les jours, les mois et les années. M. BROCARD en fournit plusieurs exemples et finit par un exposé sommaire de deux questions qui ont provoqué naguère une certaine curiosité : il s'agit du *milliard* de minutes qu'on croit généralement, et bien à tort, s'être écoulé depuis l'origine de l'ère chrétienne, et de la prétendue notion de l'*an zéro.* Il peut, dit-il, y avoir eu un « instant zéro, » entre les années comptées négativement et positivement; mais l'existence d'une année au millésime zéro est insoutenable, le zéro n'admettant pas de subdivisions.

Après cette intéressante conférence, que son auteur compte renouveler, il est procédé au tirage au sort des commissions chargées de se prononcer sur les candidatures de MM. MAGNANT et FLORANGE, et la séance est levée.

Le Secrétaire-adjoint, WLODIMIR KONARSKI.

Séance du 1er Août.

Présidence de M. DANNREUTHER, *Président.*

Sont présents : MM. BARROIS, BOINETTE, BONNABELLE, BROCARD, DANNREUTHER, DEMOGET, JACOB, LALLEMAND, l'abbé PLAUCHE et RENAULD.

Assiste également à la séance M. BAILLY, membre correspondant. S'excuse par lettre, M. KONARSKI; se font excuser MM. FISTIÉ et FORGET.

Correspondance :

Lettre de M. CH. GUYOT, président de la Société d'archéologie, demandant le concours de notre compagnie en vue d'élever un monument commémoratif sur l'emplacement de La Mothe. — Désireuse de s'associer à une initiative dont le but est de perpétuer par un témoignage qui arrête le regard du passant et de l'étranger, le souvenir de l'héroïque cité et de ses glorieux défenseurs, la Société vote une somme de vingt francs, en exprimant le regret que l'état de ses ressources ne lui permette point de s'inscrire pour davantage.

Ouvrages reçus :

A. Hommage d'auteur :

L. MAXE-WERLY, *Etude sur les carrelages au moyen-âge* (extrait des *Mém. des Antiq. de France*, Paris, 1894, in-8° de 16 pages).

B. Échanges :

Société de géographie de l'Est, 1er et 2e trim. 1894. — *Annales de l'Est*, fasc. de juillet 1894. — *Rev. d'Ardenne et d'Argonne*, juillet 1894. — *Bull. de la Soc. des Antiq. de Picardie*, 1893, 4e fasc. 1894, 1er fasc. — *Bull. de la Soc. des sciences nat. de l'Ouest*, t. IV, n. 2. — *Bull. de la Soc. des Antiq. de l'Ouest*, 1er fasc. de 1894. — *Rev. Bénédictine*, 7e fasc. de 1894. — *Rev. de Saintonge et d'Aunis*, t. XIV, 4e fasc. — *Amateurs naturalistes du Nord de la Meuse*, t. VI, feuilles 3 et 4. — *Soc. linéenne de Bordeaux*. Catalogue, 1er fasc. — *Mém. de l'Acad. de Lyon*, 3e série, t. II. — *Mém. de la Soc. acad. de Boulogne-sur-Mer*, t. XVI (1891-1894). — *Commission météorologique de la Meuse*, année 1893. — *El Instructor. Aguascalientes*, Mexique, 1894, 2 fasc. — *Journ. des Savants*, année 1893. — *Journ. de Montmédy*, mois de juillet.

C. Dons à la Bibliothèque :

Notre confrère, M. A. Boinette, dépose sur le bureau, à titre de don personnel, les ouvrages suivants : *Vie de Jean Chandon,* suivie de son testament, par M. P. C. de B., Epernay, 1857. — *Bull. des agricul. de France,* 1894. — *Journ. mens. de l'Acad. nationale,* 64e année.

***

Le Président fait part à la Société du décès de deux de ses membres : M. le Dr Géminel, de Ligny, décédé à l'âge de 90 ans, le 16 mai dernier, et M. l'abbé Robinet, auteur du *Pouillé du diocèse de Verdun,* ouvrage d'une consciencieuse érudition qui est malheureusement inachevé. Né à Béthelainville le 6 juillet 1844, notre regretté confrère est mort à Verdun, le 8 juillet dernier, léguant à un de ses amis, M. l'abbé Gillant, curé d'Auzéville, également membre de notre compagnie, le soin de continuer l'œuvre qu'il avait si vaillamment entreprise et pour laquelle il ne pouvait faire choix de quelqu'un plus à même de la mener à bonne fin.

Lectures :

M. L. Germain communique une note sur une cloche d'Uebersdorf, canton de Fribourg (Suisse), qui a été dernièrement refondue à Nancy. Le cerveau est orné de trois monnaies françaises et de trois médailles religieuses; sur la panse sont figurés la crucifixion, la Vierge, deux saintes et un cachet héraldique. L'inscription se lit ainsi : « *Defunctos plango; colo festa et fulmina frango,* 1729 », variante très curieuse de la célèbre formule : « *Laudo Deum* », etc. L'auteur insiste sur la nécessité de décrire les cloches qui viennent souvent de contrées éloignées en Lorraine pour y être refondues; trop généralement elles ont été négligées dans leurs pays d'origine, et c'est servir la science que d'en conserver au moins le souvenir.

Dans une seconde communication intitulée « *Transformation d'une marque de fondeur de cloches en sceau capitulaire* », M. L. Germain appelle l'attention sur le dernier fascicule du *Bulletin de la Société archéologique de Bordeaux,* contenant la gravure d'une sorte de sceau représentant un écusson sur lequel est une cloche accostée des lettres I. B. — D'après l'auteur du *Mémoire,* ce seraient là les armoiries du chapitre d'Uzeste, et on les trouverait pour la première fois sur une cloche de 1620; mais notre confrère s'attache à démontrer qu'il ne peut s'agir que d'une marque de fondeur prise dès le

siècle dernier pour les armoiries capitulaires. Il se propose, en conséquence, de transmettre ses remarques à la Société de Bordeaux, afin qu'elle ordonne les vérifications nécessaires à la preuve de cette curieuse transformation.

M. le commandant Brocard continue sa communication sur la « Chronologie dans l'Histoire et dans le Roman ». Après avoir rappelé en quelques mots l'inanité du problème de la *Grande année* de Platon, qui a joué un certain rôle dans les doctrines philosophiques, il prend pour sujet l'étude particulière du roman de don Quichotte, de Cervantès Saavedra. Ce roman se subdivise en trois périodes principales correspondant aux sorties et campagnes de notre héros. La première période et d'environ vingt et un jours, la seconde de dix-huit. La troisième, beaucoup plus longue, fera l'objet d'une lecture à la prochaine séance.

En terminant, M. Brocard annonce qu'il tient à la disposition de ses collègues, le programme des prix à décerner en 1895 par la Société Industrielle de Mulhouse.

Il fait connaître en même temps la situation du Catalogue des fiches mathématiques des *Comptes-rendus* des séances de l'Académie des sciences. Soixante-seize volumes sont aujourd'hui catalogués; ils comprennent 3,333 fiches, et le nombre de fiches restant à préparer ne dépassera probablement pas 1,600.

La parole est ensuite à M. Barrois pour son rapport dont les conclusions favorables sont ratifiées par le vote de l'assemblée, sur la candidature, en qualité de membre correspondant, de M. J. Florange, numismate à Paris.

En raison de l'absence du rapporteur, le scrutin sur la candidature de M. le Dr Magnant est ajourné à la prochaine réunion, et la séance se termine par une intéressante causerie de notre confrère M. Demoget, tant sur le Squelette de l'Eglise Saint-Etienne, dont le moulage vient d'être fait pour notre Musée national du Trocadéro, que sur la chapelle funéraire du XVIe siècle, dans la même église, appelée aujourd'hui Chapelle de la Congrégation, qui porte encore bien apparente cette inscription de l'époque :

CEST · MON · ATANTE.

avec le millésime à moitié disparu aujourd'hui de **1524**, et remis dernièrement en lumière, à la suite d'un travail de restauration.

Le Secrétaire, A. Jacob.

Séance du 5 Septembre.

Présidence de M. DEMOGET, *Vice-Président.*

Sont présents : MM. BARROIS, BERTEAUX, BOINETTE, BROCARD, DEMOGET, JACOB, KONARSKI et l'abbé PLAUCHE.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le Président donne communication d'une lettre de M. le Secrétaire de la Société d'archéologie lorraine remerciant la Société de Bar-le-Duc de sa participation à la souscription ouverte pour l'érection d'un monument commémoratif des sièges soutenus au XVIIe siècle par la ville de La Mothe.

M. le Président fait également connaître que le prix affecté au 5e concours institué pour célébrer le vingt-cinquième anniversaire de la fondation de la Société — *Précis élémentaire de l'histoire du Barrois* — vient d'être porté, par la générosité de son donateur anonyme, de la somme de cent francs à celle de *deux cents francs.*

Ouvrages reçus :

A. Hommages d'auteurs :

L. GERMAIN, *Les armoiries de la maison de La Vaulx,* broch. in-8°, Saint-Dié, 1894. — SCHAUDEL, *Decempagi-Tarquinpol,* broch. in-8°, Nancy, 1894. — G. DE BRAUX, *Le conseiller d'Etat Nicolas Pistor,* broch. in-8°, Nancy, 1894. — A. PIERROT, *Journal d'un habitant de Marville au XVIIe siècle,* broch. in-8°, Montmédy, 1894.

B. Envois du Ministère :

Revue des travaux scientifiques, t. XIII, 12, et XIV, 1 à 4. — *Revue de l'histoire des religions*, t. XXIX, n° 3. — *Annales du Musée Guimet,* t. IV (*Recherches sur le Bouddhisme*, par I. P. MINAYEFF).

C. Envois des Sociétés correspondantes :

Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon, année 1894. — *Annuaire de la Soc. d'hist. et d'arch. lorr.,* Metz, 1893. — *Mémoires de la Soc. academ. de Saint-Quentin* (1891-1892). — *Bulletin de la Société belfortaine d'émulation,* n° 13, 1894. — *Bulletin de la société archéol. de Béziers,* 1894. — *Bulletin et mémoires de la Société des Antiquaires de France,* t. LIII, 1893. — *Annales de la Société academ. de Nantes,* 1894, 1er sem. — *Bulletin de l'Institut égyptien,* 1893, 3e série. — *Mémoires de la Soc. academ. de l'Aube*, 1893. — *Bulletin des Antiquaires de l'Ouest,* 1894, 2e trim.

— *Institut archéol. du Luxembourg*, t. XVI (Table onomastique, 7e vol. des *Comuunes luxembourgeoises*, par E. Tandel).

D'autre part, il a été remis, à titre de don, par M. A. Boinette : *Bull. de la Soc. d'Apicult. de la Meuse*, fasc. 16. — *Bull. de la Soc. des agricult. de France*, 1er et 15 août 1894. — *Journal de l'Acad. nationale*, août 1894.

Le *Journal de Montmédy*, mois d'août 1894.

Lectures et communications :

M. Jacob est désigné pour faire un rapport sur le travail envoyé par M. Denizet : *Monographie du Meix-Tiercelin* (Marne).

Sous le titre de *Note sur le font baptismal de l'église de Saint-Georges-sur-Eure* (Eure), M. Léon Germain reprend l'examen d'un monument déjà étudié par M. le marquis d'Alvimare de Feuquières dans le Compte-rendu du *Congrès archéologique* tenu à Évreux en 1889. Sur les panneaux de cette cuve, de forme hexagonale, sont représentés : la légende de la fille du roi de Perse, exposée à la voracité du dragon, — saint Georges au moment où il transperce ce monstre, — une jeune fille et un agneau, symbolisant les victimes antérieures, — le baptême du Christ, — deux anges supportant un écusson dont les armoiries ont été grattées, — enfin, et c'est ce dernier sujet qui a particulièrement attiré l'attention de M. Germain, un personnage souverain, en costume d'empereur, à cheval, et dont la monture est couverte d'une housse fleurdelysée. M. de Feuquières voit dans ce cavalier le roi Charles VIII entrant à Naples, revêtu des ornements et coiffé du diadème des empereurs de Constantinople. C'est contre cette interprétation que s'élève spécialement M. Germain. Il est inadmissible, selon lui, qu'à l'époque à laquelle remonte le monument qu'il étudie, personne ait eu la pensée de faire figurer un fait purement historique dans l'ornementation d'une église, et particulièrement de fonts baptismaux. D'accord avec M. Louis Régnier (d'Evreux), dont on connaît la compétence en fait d'iconographie du Moyen-Age et de la Renaissance, il estime que le cavalier à longue barbe dont il recherche la personnification présente tous les attributs extérieurs qui caractérisent habituellement Charlemagne. L'artiste aurait ainsi représenté le saint patron du roi régnant, ou, plus vraisemblablement encore, celui du donateur, car ces fonts portaient des armoiries aujourd'hui effacées. Quant à l'époque de la construction ce monument, elle doit être fixée au commencement du xvie siècle et au règne de Louis XII, plutôt encore qu'à celui de Charles VIII.

M. le commandant Brocard continue la lecture de son travail sur le roman de *Don Quichotte,* envisagé au point de vue de la chronologie. La troisième période comprend une centaine de jours, et, si l'on prend pour point de départ des calculs la première sortie de Don Quichotte, on relève aisément à chaque pas des contradictions et des impossibilités manifestes dans les dates données par le romancier, ainsi que dans la durée des événements qu'il raconte. Le commandant Brocard arrête, pour cette fois, ses investigations à la chute du gouvernement de Sancho Pança et remet à la prochaine séance la démonstration de nouvelles et non moins évidentes contradictions.

Sur le rapport de M. Castaigne, M. le docteur Magnant est élu membre titulaire de la Société.

Le Secrétaire-adjoint, Wlodimir Konarski.

Séance du 3 Octobre.

Présidence de M. Dannreuther, *Président.*

Sont présents : MM. Berteaux, Boinette, Bonnabelle, Brocard, Castaigne, Charaux, Dannreuther, Edmond Develle, L. Germain, Jacob, Lallemand, Maxe-Werly et l'abbé Plauche.

Est également présent M. Bailly, membre correspondant.

Se fait excuser M. Konarski.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la précédente séance, le Président salue la présence à la réunion de ce jour de nos confrères MM. Ch. Charaux et Léon Germain par quelques paroles de bienvenue, et procède ensuite au dépouillement de la correspondance.

Lettre de remercîments de M. le Dr Magnant, nouvellement élu membre titulaire.

Lettre de MM. Dannreuther et Jacob présentant aux suffrages de la Société, en qualité de membre titulaire, M. le comte Étienne Fourier de Bacourt, déjà membre correspondant depuis plusieurs années.

Lettre de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne faisant part de la mort de son président, M. Gustave Honoré Cotteau.

Sur la proposition de M. l'abbé Plauche, la Société exprime ses plus vives sympathies à la Société philomathique de Verdun, dont la bibliothèque et les collections ont souffert d'importants dégâts dans le récent incendie de l'Hôtel-de-Ville de Verdun.

A propos de ce sinistre, plusieurs membres rappellent l'incendie récent de l'Hôtel-de-Ville et de la Bibliothèque de Langres et se demandent si la Société des Lettres ne devrait pas attirer l'attention de la municipaité de Bar-le-Duc sur les risques d'incendie auxquels sont exposées les archives et la bibliothèque de la Ville, et sur l'urgence qu'il y aurait à transporter ces dépôts dans des locaux plus isolés. Il est décidé qu'une démarche sera faite dans ce sens auprès des autorités municipales.

M. L. Maxe-Werly fait passer sous les yeux de ses confrères un portrait au daguerréotype de feu M. V. Servais, qu'il a découvert chez un des parents de l'auteur des *Annales du Barrois*. Il propose de faire reproduire cette image, la seule que l'on connaisse de cet érudit. La Société se range à cet avis et décide que cette reproduction sera faite pour le prochain volume des *Mémoires*.

Ouvrages reçus :

Société des Antiquaires de Picardie : 1° *Album archéologique*, 9e fasc., 1894; 2° la *Picardie historique et monumentale*, n° 2 (édifices civils d'Amiens); 1 vol. in-f° avec pl. 1894. — Académie de Stanislas : *Mémoires*, Nancy, 1894. — *Revue bénédictine*, fasc. 8 à 11 de 1894. — *Revue d'Ardenne et d'Argonne*, 6e fasc. (sept.-oct 1894)- — *El Instructor. Aguascalientes*, 1894. — *Journal de Montmédy*, mois de septembre.

Lectures et communications :

Dans l'étude d'une miniature sur vélin servant de frontispice aux Statuts manuscrits de la collégiale de Saint-Pierre de Bar, après avoir constaté que l'encadrement fait de fleurs et de fruits n'est point antérieur à l'apparition des *Heures d'Anne de Bretagne* (1499-1508), M. L. Maxe-Werly développe le résultat des recherches auxquelles il a dû se livrer pour établir la date du tableau de *Notre-Dame des Vertus* de Ligny, qu'une légende pieuse fait remonter à une époque inacceptable. Notre collègue démontre que ce tableau ne saurait être l'œuvre de l'évangéliste saint Luc, ni celle d'un prétendu peintre du xe siècle, appelé *Luca Santo*; que cette image n'offre aucune ressemblance avec celle de la Vierge de Sainte-Marie-Majeure et que les descriptions faites par ses devanciers sont loin d'être identiques, puis il s'attache à réfuter le récit de l'enlèvement de la susdite image en 1544, fait qui ne s'accorde nullement avec les actes consignés dans le petit Cartulaire des fondations de Marguerite de Savoie, et qui semble autoriser à croire que l'acte de récupération rédigé, dit-on, en 1581, si toutefois il a jamais existé, serait une pièce inventée au xviie siècle.

Après avoir recherché d'où peut venir la dénomination de Notre-Dame des Vertus, donnée à la Vierge de Ligny, à celle d'Aubervilliers, de Poitiers, de Périgueux, M. Maxe-Werly donne la description des diverses représentations qu'il a rencontrées de l'image de Notre-Dame de Ligny, gravures, ivoire, médailles anciennes, et termine son étude en rapportant la curieuse légende de Notre-Dame de l'Epine du Bouchon.

M. Jacob donne lecture de la très-intéressante et très-curieuse étude de notre confrère, M. Fourier de Bacourt, sur une chanson satirique en patois de Bar, intitulée » *Los Cans* ».

M. le commandant Brocard poursuit la communication sur la chronologie du roman de *Don Quichotte*, dont la troisième et dernière campagne représente une centaine de jours : ce qui porte la durée des aventures au total d'environ quatre mois vingt jours depuis la première sortie de notre héros jusqu'à sa mort. Différentes contradictions se sont révélées au cours des journées mentionnées au roman; leur exposé systématique et leur discussion feront l'objet d'une étude que l'auteur se réserve de présenter sous peu.

M. Léon Germain lit une notice intitulée : *Le sceau de Salomon dans la symbolique Lorraine*. Après avoir rappelé la vertu talismanique du pentalpha au moyen-âge, il en étudie les transformations en hexalpha et, dans les usages plus populaires, en une sorte d'étoile à huit rais, que l'on trouve notamment sur les taques de foyer. Une application remarquable de l'hexalpha, c'est le monogramme de Diane de Dommartin, composé de deux *Deltas* (Δ); il a formé les armoiries de Fontenoy-le-Château. Comme talisman de santé, il encadre le portrait du médecin D.-C. de Lorme, gravé par Callot, et il continue à décorer les canettes de bière ainsi que les marques de nombreux brasseurs.

L'ordre du jour étant épuisé, après l'admission de M. Fourier de Bacourt comme membre titulaire, la séance est levée.

Le Secrétaire, A. Jacob.

Séance du 7 Novembre.

Présidence de M. Dannreuther, *Président*.

Sont présents : MM. Berteaux, Boinette, Brocard, Bungener, Castaigne, Ch. Collin, Dannreuther, Demoget, Konarski, Lallemand, l'abbé Plauche, — et M. Bailly, membre correspondant.

Le procès-verbal de la séance du 3 octobre est lu et adopté.

L'Université de Californie, à Berkeley (Etats-Unis) demande à échanger ses publications avec celles de la Société des Lettres. Accueilli pour un an à titre d'essai.

Même demande de la Revue *Polybiblion*, à Paris, et de la Société lorraine de Photographie, à Nancy. Ces demandes sont accueillies.

Demande d'échange et de subvention pécuniaire de la Société spéléologique, à Paris : renvoyée au rapport de M. le commandant Brocard.

Ouvrages reçus :

A. Envoi du Ministère :

Rev. des Trav. scientif., t. XIV, fasc. 5 et 6.

B. Envois des Sociétés correspondantes :

Annales de l'Est, oct. 1894. — *Bull. Soc. agricult. de France*, avr. 1894. — *Bull. Soc. géogr. de l'Est*, 1894, III. — *Bull. Union géogr. du Nord*, 1894, I. — *Bull. Soc. archéol. de Nantes*, t. XXXII. — *Bull. Soc. sc. de l'Yonne*, t. XLVIII. — *Bull. Soc. impér. natural. de Moscou*, 1893, IV et 1894, I. — *Rev. d'Ardenne et d'Argonne*, t. II, fasc. 1. — *Rev. de Saintonge et d'Aunis*, nov. 1891. — *Mém. Soc. agric. Marne*, 1893. — *Mém. Acad. Dijon*, 1893-94. — *Mém. Ad. Montpellier*, 2e sér., t. I, fasc. 4. — *Mém. Soc. agric. Pyrénées-Orientales*, t. XXXV. — *Mém. Soc. émul. Montbéliard*, t. XXIV. — *Mém. Acad. Nîmes*, 1893. — *Ann. Soc. d'émulation des Vosges*, 1894. — *Trav. de l'Acad. nation. de Reims*, 1893. — *Bull. Soc. départ. d'apicult. de la Meuse*, fasc. 17. — *Journal de Montmédy*, oct. 1894.

Lectures et communications :

Dans le t. II de la *Décade historique du diocèse de Langres*, par le P. Jacques Vignier, que vient de publier la Société historique et archéologique de Langres, on remarque (p. 252) une dissertation sur le sicle hiérosolymitain (*schekel Israël*) à propos d'une pièce de ce genre, en plomb ou en étain, qui fut trouvée dans les fondations de l'église des Capucins de Langres, commencée en 1606. M. Léon Germain signale au cours de cette dissertation la mention suivante : « Le sieur François-Dominique Drouyn, prévost de Bar-le-Duc, a composé, environ l'an 1550, un docte et curieux discours du sicle ou shekel d'Israël..., etc. » F.-D. Drouyn no figure pas dans la *Bibliothèque lorraine* de D. Calmet. Il n'est pas non plus fait mention de son travail dans les observations sur le sicle trouvé à Bousse vers 1862 et dont s'est occupée la Société d'histoire et d'ar-

chéologie de la Moselle (*Bull.*, t. V, p. 256; t. VI, pp. 8, 131, 146). M. GERMAIN tenait à signaler cette mention à la Société des Lettres, dans l'espoir que des recherches ultérieures aboutiront peut-être à donner des renseignements sur ce « prévost de Bar-le-Duc DROUYN. »

Dans une seconde notice, M. L. Germain appelle l'attention de nos confrères sur les *inscriptions de cheminées*, qui n'ont pas encore été étudiées avec méthode. Elles sont aujourd'hui très-rares et c'est un motif de plus pour les recueillir. M. GERMAIN n'a pu jusqu'à présent en rencontrer qu'une dizaine; mais ce petit nombre suffit pour en montrer l'intérêt et la variété : sentences morales, allusions au foyer domestique, explications en vers de scènes mythologiques représentées sur le manteau de la cheminée, citations de l'Ecriture sainte, formules de dévotion, etc. Les inscriptions de ce genre soulèvent parfois de curieux problèmes et offrent un véritable intérêt au point de vue de la connaissance des mœurs et de l'histoire locale. M. GERMAIN conseille de les rechercher et de les sauver de la destruction. Il n'en connaît pas du Moyen-âge, et les plus anciennes remontent au XVIe siècle, époque où l'on commença à donner aux cheminées un extérieur monumental. Il cite et commente la dizaine d'inscriptions qu'il a déjà recueillies, principalement en Lorraine, et, en ce qui concerne la Meuse, il signale une cheminée de grande allure à Saint-Mihiel, maison Allizé (Cf. SOUHAUT, *les Richier*, p. 325 et s.; LALLEMEND, *l'Ecole des Richier*, p. 233 et s.). Une autre à Maxey-sur-Vaise, à l'auberge, et une troisième qui existait autrefois dans l'ancienne abbaye d'Evaux, près Gondrecourt (Cf. *Mém. Soc. des Lettres de Bar*, 1894, p. 113).

M. DANNREUTHER donne lecture d'une notice sur les *Sociétés de tir et les milices bourgeoises en Lorraine et Barrois*, dans laquelle M. FOURIER DE BACOURT passe rapidement en revue, avec quelques notions sommaires sur leurs origines, leur organisation, leurs attributions et leurs privilèges, les confréries d'arquebusiers et les compagnies bourgeoises des principales villes de l'ancien Duché, dont une mesure générale ordonna en 1739 la suppression dans toute l'étendue de la Lorraine et du Barrois. — M. KONARSKI, après avoir exprimé le regret que M. DE BACOURT ne fournisse jamais à l'appui de ses travaux la moindre indication des sources auxquelles il emprunte les éléments de ses allégations — d'ailleurs habituellement exactes, il s'empresse de le reconnaître — donne quelques renseignements complémentaires et rétablit quelques points erronés en ce qui touche les compagnies bourgeoises de Bar-le-Duc, et s'élève énergiquement contre l'optimisme de l'auteur quand il cite les mili-

ces barrisiennes comme un exemple d'ordre, de discipline et de tenue.

Après avoir, dans une cinquième série de recherches, continué le relevé des erreurs et des impossibilités chronologiques que présente le roman de *Don Quichotte*, M. le commandant Brocard demande à la Société d'émettre le vœu que les graphiques du baromètre enregistreur Redier soient affichés en évidence à l'entrée de l'hôtel-de-ville. Cette motion est accueillie et M. Demoget est chargé d'entrer en pourparlers avec les autorités compétentes.

M. Brocard communique également : 1° le résultat de nouvelles recherches faites en Hollande au sujet du mémoire publié par M. Dannreuther sur le mathématicien Albert Girard, de Saint-Mihiel, résultats qui seront insérés dans l'*Intermédiaire des mathématiciens;* — 2° la fin du catalogue qu'il prépare, des fiches mathématiques des comptes-rendus de l'Académie des Sciences, soit 117 volumes représentant 6600 fiches; — 3° les premiers articles du *Vocabulaire mathématique*, qu'il prépare également.

Enfin M. Castaigne expose l'organisation, la base et les travaux de la *Société d'études italiennes* récemment constituée à Paris, sous la présidence de M. Jules Simon et sous le patronage des personnalités les plus autorisées du haut enseignement, pour propager en France la connaissance approfondie de la langue, de l'histoire, de la littérature, des arts et de la philosophie de la Péninsule. Sur la demande de notre confrère, la Société décide l'échange de ses publications.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire-adjoint, Wlodimir Konarski.

Séance du 5 Décembre.

Présidence de M. Berteaux, *doyen d'âge.*

Sont présents : MM. Barrois, Berteaux, Boinette, Bonnabelle, Brocard, Forget, Jacob, Konarski, Lallemand, l'abbé Plauche, Zurcher, et M. Bailly, membre correspondant.

MM. Dannreuther, Demoget et Fistié se font excuser.

Ouvrages reçus :

A. Hommages d'auteurs :

J. Marchal, *La dernière délibération de la communauté de La Mothe*, Nancy, 1894, in-8°, 4 pl. — Dannreuther, *Jean de Luxem-*

bourg et la Réforme dans le Comté de Ligny-en-Barrois (1537-1576), Paris, 1894, in-8°, 1 pl. — *Manuscrits de la Bibliothèque de Bar-le-Duc,* par le même (extrait du *Catal. génér. des manuscrits des bibliothèques des départements*), Paris, 1894, in-8°. — A. Momereau, *Quelles sont les limites des interventions de l'État en matière d'assurances?* Paris, 1894, in-12. — A. de Courcy, *De l'assurance par l'État,* Paris, 1894, in-8°.

B. Envoi du Ministère :

Revue des trav. scient., t. XIV, fasc. 5 et 6.

C. Envois des Sociétés correspondantes :

Bull. Soc. archéol. de Nantes, t. XXXII; — *Bull. Soc. sc. natur. de Nantes*, t. IV; — *Mém. Acad. de Dijon*, 1893-1894; — *Mém. Acad. de Nîmes*, t. XVI; — *Bull. Soc. agric. des Pyrénées-Orientales*, t. XXXV; — *Bull. Soc. lorraine de photog.*, fasc. 1 à 3; — *Trav. de l'Acad. nation. de Reims*, 1893; — *Ann. Soc. d'Émulat. des Vosges*, t. LXX; — *Smithsonian Instit., Annual Report*, 1892; — *Acad. sc. de Saint-Louis* (États-Unis), t. IV, fasc. 9 à 17; — *Bull. Soc. impér. natural. de Moscou*, 1893, fasc. 4 et 1894, fasc. 1; — *Annuaire du Club vosgien de Strasbourg*, t. X; *Annales de l'Est*, 1894, fasc. 4.

Communications et lectures :

M. Bonnabelle, trésorier, communique le compte des recettes et des dépenses pour 1894 :

Recettes :

Reliquat de 1893	1,960f 11c	
Cotisations perçues	1,711 »	
Placement des Mémoires de la Société	47 05	
Intérêts des fonds placés	65 »	
Escompte sur la facture des Mémoires	26 35	
Part contributive de M. l'abbé Plauche dans l'impression d'une planche	33 60	
Versement d'un anonyme (pour fouilles)	50 »	
Versement de M. Freund-Deschamps (Concours 1895)	100 »	
Versement de M. l'abbé Plauche (*idem*)	200 »	
Versement de M. Varin-Bernier (*idem*)	100 »	
		4,293f 11c

Dépenses :

Report des recettes....		4,293f 11c
Frais de recouvrements..................	32f 50	
Administration..........................	37 50	
Expédition des Mémoires, envois divers, timbres..............................	93 25	
Report du fonds Maxe-Werly (1)........	267 70	
Traites Royer, de Nancy...............	98 60	
Facture Sarnaski (reliure)...............	3 75	
Impression des Mémoires...............	879 20	
Impression et expédition des lettres mensuelles..............................	205 65	
Versement à M. Gérard, instituteur à Dainville, pour fouilles......................	50 »	
Indemnité au concierge de la Mairie.	30 10	
		1.698f 25c
Reste en caisse.......		2,594f 86c

M. Jacob, *secrétaire*, donne, au nom de la Commission de publication, lecture de son rapport sur les travaux à insérer dans le prochain volume des *Mémoires :* les conclusions de ce rapport sont adoptées. L'assemblée décide, en outre, sur le rapport verbal de M. Konarski, l'insertion de la *Notice sur Sorbey,* de M. Bonnabelle.

A propos d'un travail manuscrit communiqué par M. Fourier de Bacourt sur Alexandre de La Morre, receveur du Domaine de Bar (1629-1703) et auteur de poésies latines et françaises, d'ailleurs, plus que médiocres, M. Konarski signale à la Société l'existence d'un ancien imprimeur barrisien que n'ont mentionné ni M. Servais dans ses *Recherches sur la librairie et l'imprimerie à Bar-le-Duc* (*Mém. Soc. des Lettres de Bar*, t. I, p. 80, et t. IX, p. 19), ni M. Beaupré dans ses deux volumes de *Recherches sur l'Imprimerie en Lorraine.* Il s'agit de F. Monard qui, vraisemblablement en 1694, suivant M. de Bacourt, imprima le recueil poétique de La Morre sous le titre sui-

(1) Cette somme de 267 fr. 70 n'appartenant pas à la Société, en a été distraite et reportée sur un livret spécial.

vant : « *Collectanea : pro meis. A Bar-le-Duc, chez F. Monard, imprimeur de la ville, rue du Bourg.* » Ce volume, dit M. de Bacourt, réservé par l'auteur à ses enfants et à ses plus intimes amis, ne fut tiré qu'à un nombre très restreint. De La Morre lui-même, pris de scrupule sur la fin de sa vie, se préoccupa de supprimer ce qu'il en pouvait rester d'exemplaires. Il n'y en avait plus que quatre dans la famille à la fin du XVIIIe siècle, et celui que M. de Bacourt a eu entre les mains est probablement l'unique survivant.

M. le commandant Brocard donne lecture du rapport qu'il a été chargé de présenter au sujet d'une demande de subvention émanée de la *Société de spéléologie*, actuellement en voie de formation à Paris. Après discussion, il est voté, pour 1895 et à titre d'essai, une subvention de vingt francs.

MM. Konarski et Bonnabelle proposent aux suffrages de la Société, en qualité de membres titulaires : 1° M. Bailly, chef de comptabilité à la Compagnie des chemins de fer de la Meuse, déjà membre correspondant de la Société ; — 2° M. Louis Bossu, procureur de la République près le tribunal de Boulogne-sur-Mer, officier de l'Instruction publique.

Conformément à l'usage constant, M. Bailly est admis, séance tenante, au titre de membre titulaire. — La candidature de M. Bossu sera portée à l'ordre du jour de la séance de janvier.

Il est enfin procédé à l'élection, pour l'année 1895, des membres du Bureau soumis au renouvellement. — Sont élus : *Président*, M. Bonnabelle ; — *Vice-Présidents*, MM. Berteaux et Dannreuther ; — *Secrétaire-adjoint*, M. Konarski ; — *Trésorier*, M. Bailly.

L'élection de la Commission de publication donne les résultats suivants : 1° MM. Forget ; — 2° Camille Fistié ; — 3° Charles Zurcher.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire-adjoint, Wlodimir Konarski.



MÉMOIRES.

AUTOUR

D'UN MAUSOLÉE.

Le premier seigneur de Dampierre dont il soit fait mention est Thibault, en 1100.

Guy, son petit-fils, reçut la baronnie de Dampierre et, par suite de son mariage avec Marguerite de Bourbon, fut également seigneur de la baronnie de Bourbon.

Guillaume de Bourbon, frère puîné d'Archambault VIII, partagea, avec ce dernier, l'héritage paternel et eut, pour sa part, la baronnie de Dampierre dont il prit le nom en abandonnant celui de Bourbon. Plus tard, il devint comte de Flandre en épousant Marguerite de Flandre.

Faute d'héritiers mâles, la maison de Dampierre passa, en 1305, dans celle de Châtillon par le mariage de Marguerite de Dampierre avec Gaucher II, de Châtillon(-sur-Marne).

Quelques années après, la même cause fit passer la seigneurie de la maison de Châtillon dans celle de Launoy par suite du mariage de Marguerite de Châtillon avec Philippe de Launoy, en 1485, qui eut trois fils de cette union :

1° Philippe II; 2° Pierre; 3° Guilbert.

Pierre hérita de la seigneurie de Dampierre, mais étant mort quelques années après (1522) sans enfant, son frère aîné, Philippe II, lui succéda.

Il y eut une espèce d'interruption dans la série des seigneurs

de la maison de Châtillon, à l'époque de la guerre des Anglais, en 1420, époque à laquelle la terre de Dampierre fut donnée au seigneur de Chavigny; cette interruption ne dura que peu de temps et la seigneurie revint à ses légitimes propriétaires.

Dampierre possédait une grosse tour, une des plus belles de la contrée dont relevaient plus de cinquante fiefs. La puissance des barons de Dampierre étant un obstacle aux vues du duc de Bourgogne, celui-ci vint, avec les Anglais, mettre le siège devant Dampierre, en 1420, et s'en rendit maître. C'est après cette prise que la tour passa dans les mains de Chavigny.

Si l'on s'en rapporte à Courtalon (1), ce fut en 1481 que la famille Picot fut anoblie. D'après d'autres mémoires, ce fait ne se serait accompli qu'en 1496, par suite du titre de secrétaire du roi donné à l'un de ses membres. Quoi qu'il en soit, ce fut vers cette époque que la baronnie de Dampierre fut érigée en marquisat en faveur de Louis Ier, fils de Macé Picot, qui en est le chef et qui fut vicomte de Rosnay, baron de Dampierre et Sompuis et qui mourut en 1545.

Le château actuel, œuvre du célèbre Mansard, fut construit sur le même emplacement qu'occupait l'ancien donjon, sur le chemin de traverse qui conduit de Dampierre à Ramerupt.

Au XVIIIe siècle, Charles Picot de Dampierre portait : *d'or, au chevron d'azur, accompagné de trois falots de sable allumés de gueules, au chef de même.* Il fut nommé chevalier de Malte, en 1723.

En 1784, la seigneurie était possédée par messire Picot, chevalier, marquis de Dampierre, baron de Sompuis et Chasteniez (?), Châtillon, Alibaudières, Ormes, Lhuitres, Granville, Trouan-le-Grand, etc., chevalier de Saint-Louis, brigadier des armées du roi, capitaine au régiment des gardes françaises. Ses armes étaient : *d'or, au chevron d'azur, accompagné de trois falots de gueules, au chef de même.*

Le dernier descendant de cette famille est le marquis de Dampierre, tué à l'ennemi, sur une barricade du village de Bagneux, près Paris, pendant la guerre de 1870-1871. Les

(1) Courtalon, diocèse de Troyes, doyenné de Margerie.

gravures de l'époque le représentent à la tête des mobiles de l'Aube, frappé par les balles des Prussiens, cachés dans les caves.

Le château est maintenant inhabité et à vendre.

Depuis longtemps, nous avions entendu parler du tombeau d'un seigneur de Dampierre qui se voit encore dans l'église. Nous sommes allé le visiter. Ce mausolée est celui de Pierre Launoy; il mesure $2^m,57$ de longueur sur $0^m,93$ de largeur et $0^m,79$ de hauteur. Pierre de Launoy est représenté couché sur son tombeau, drapé à l'antique, armé et vêtu d'un surtout brodé à ses armes, la tête appuyée sur un coussin tenu par deux anges à genoux, les pieds posés sur un lion; à sa gauche, on voit ses gantelets et son épée. Un casque, accompagné de lambrequins et surmonté d'une couronne de baron, est placé à la tête du monument. L'écusson, placé à droite, porte : *d'argent, à trois lions de sinople, couronnés d'or, lampassés de gueules à la bordure engrelée*, qui sont les armes des Launoy.

L'écusson, placé à gauche, porte : *parti au premier de Launoy, au second à la face de gueules*, qui sont les armes de sa femme, mais dont on ne peut reconnaître les émaux. Un troisième blason, plus petit que les deux autres, est la répétition des premiers. Il est posé sur le lion couché aux pieds. Sur la moulure supérieure, courant autour du mausolée, on lit cette inscription en lettres gothiques, gravées en creux :

« Çy git hault et puissant seigneur Pierre de Launoy, en son « vivant baron de Dampierre, Sompuis et seigneur de Lygnon, « Bleignicourt (Balignicourt), Bligni, qui trépassa le huitième « jour de février M V^c XII. Priez Dieu pour son âme et pour les « âmes trépassées. »

Le prieuré de Dampierre fut donné, en 1100, par Thibault de Dampierre à l'abbaye de Marmoutiers (près Tours), ordre de Saint-Benoît; il était possédé par un abbé commendataire.

Parmi les fiefs relevant de la grosse tour de Dampierre, on voit la seigneurie de Domprot (écart de Saint-Ouen).

En 1194, Guy de Domprot donna la ferme de Laval, autre-

fois de Vaux-le-Comte, à l'abbaye de la Chapelle-aux-Planches. Le fief et la garenne du Relais, appartenant encore à Remigny-de-Joux, comme seigneur du Meix-Tiercelin, du chef de sa femme, Louise-Anne-Gabrielle de Combles de Noncourt.

A côté de la seigneurie de Domprot, existait le prieuré, cure de l'ordre des Prémontrés, à la présentation de l'abbé de Moncetz, décimateur depuis 1259.

Par arrêté du 28 septembre 1740, le prieur de Bailly (écart de Saint-Etienne, commune de Saint-Ouen) doit payer au prieur de Domprot 17 septiers, moitié seigle, moitié avoine. Conformément à une transaction de 1701, il prenait son sel au grenier de Montmorency, bailliage seigneurial de Rosnay (l'Hôpital), bailliage royal des eaux et forêts de Chaumont, élection et présidial de Vitry-(le-François); néanmoins il dépendait de droit de l'abbaye de Marmoutiers à laquelle il payait 50 livres de redevance annuelle.

Saint-Léger-sous-Margerie relevait pour deux tiers de la grosse tour de Dampierre et un tiers de la seigneurie de Rosnay (l'Hôpital). Ce fief a été longtemps possédé par la famille de Mertrus (de Saint-Ouen) et ensuite par Marchant de Christon, seigneur d'Auzon et de Montaulin (Aube), à cause de Louise de Mertrus, sa femme. Cette famille, représentée par François-Louis Marchant de Christon, chevalier, était seigneur de Nuisement-aux-Bois, en 1789.

Charles Marchant de Christon, chevalier, frère du précédent, ancien capitaine au corps royal d'artillerie, chevalier de l'ordre royal de Saint-Louis, habitait Vitry-le-François, en 1789.

Pour terminer, nous dirons que sous Charles V, en 1380, les Anglais, commandés par le duc de Buckingham, fils du roi d'Angleterre, traversèrent la Picardie et arrivèrent en Champagne, aux environs de Troyes, où ils firent plusieurs actes d'hostilités. Ils ravagèrent, en outre, les environs de Dampierre, Ramerupt, Margerie, Somsois, Saint-Ouen, Le Meix-Tiercelin, puis se dirigèrent vers Arcis-sur-Aube.

Les habitants abandonnèrent leurs maisons, leurs meubles et leurs bestiaux, qui causèrent autant de mal à leurs emblaves que les ennemis eux-mêmes. Ceux des grandes chapelles ou

des petites seigneuries se rédimèrent du pillage en payant aux envahisseurs une redevance de quatre livres.

Troyes fut aussi attaqué, mais il fut délivré par le duc de Bourgogne que le roi avait envoyé en Champagne à la tête de la noblesse et d'une nombreuse armée.

Albert Denizet,
Instituteur au Meix-Tiercelin.







Phototypie J. Royer, à Nancy.

CHATEAU

Construit au XVIIe siècle, sur la

PREMIER INGÉ



D'après la Photographie de Mr Olivier Baldé, de Sorbey.

! SORBEY

ı de Jean Errard, de Bar-le-Duc,

E Henri IV.



NOTES
SUR SORBEY

(C[on] de Spincourt, arr[t] de Montmédy).

PAGES DÉTACHÉES
DU DICTIONNAIRE HISTORIQUE DU DÉPARTEMENT DE LA MEUSE

Par M. Cl. Bonnabelle.

I.

SORBEY (1), village de l'ancien Barrois non mouvant, situé sur la rive droite de l'Othain, a pour limites les communes de Longuyon (Meurthe-et-Moselle) au nord, Pillon au sud, Rouvrois-sur-Othain à l'est et Saint-Laurent à l'ouest.

Le plus ancien document connu concernant Sorbey remonte à l'année 1163 : c'est une charte donnée par Richard III, évêque de Verdun, confirmant la fondation de l'abbaye de Châtillon, dans l'ancien doyenné de Woëvre (2).

(1) Sorbey se trouve mentionné dans divers documents sous les noms de *Sorbei*, 1163, charte de Richard, év. de Verdun; — *Sorbeium*, 1163, abbaye de Châtillon; 1749, pouillé; — *Sorbiacum*, 1179, dans le cartulaire de Saint-Paul de Verdun; — *Sorberolium, Sorbeum*, 1183, bulle de Lucius III; — *Sorbes*, 1200, cart. de Saint-Paul; — *Sorberhc* (*sic*), 1227, *ibid.*; — *Sorbeis*, 1269, abb. de Châtillon; — *Xorbeis*, 1279, cartulaire de la cathédrale; — *Xorbey*, 1566, Lamy : acte du tabellionage de Marville; 1571, proc.-verbal des coutumes; 1674, Husson l'Ecossois; — *Sorbé*, 1582, Lamy, acte de la prévôté de Marville; 1607, proc.-verbal des coutumes; 1700, carte des États; — *Sorbez*, pouillé de 1749; — *Sorbet*, 1760, carte de Cassini; — *Sorbey*, 1872. — Voir le *Dict. topogr. de la Meuse*, par M. Félix Liénard, p. 226.

(2) L'abbaye de Châtillon, primitivement établie à Mangiennes, fut ensuite

Il est incontestable cependant que ce village doit remonter à une haute antiquité. Dans la contrée dite *au-dessus de la Fontaine-la-Dame*, les champs sont parsemés de tuiles d'origine romaine. On y a trouvé des dalles et des traces de murailles, des tombeaux presqu'à fleur de terre, qui renfermaient des urnes en terre grise très-fine, des glaives en fer dont le tranchant était encore très-vif, des garnitures en bronze d'un coffret et des monnaies d'Antonin, des deux Faustine, Maxime, Claude II, Postume père ou fils, Probus et d'autres frustes. Près de là, on a encore trouvé dans un tombeau des médailles de Domitien, Trajan, Hadrien, Marc-Aurèle, Lucius Vérus, Commode, Aurélien, Lucile, etc. Ces objets, pour la plupart, ont été déposés au Musée de Verdun.

Au XIII[e] siècle, la terre de Sorbey était un alleu franc assis sur les marches des comtés de Bar et de Luxembourg; il avait pour seigneur principal un nommé Clarambault, chevalier de Sorbey (1).

Sur un titre portant la date de 1250, divers princes souverains reconnaissent qu'ils n'ont pas le droit de conserver vers eux les hommes et les femmes de Clarambault de Sorbey, parce que ce seigneur ne relevait alors « que de Dieu et de son épée. »

Dans un mémoire pour ce dernier, il est dit que Clarambault de Sorbey avait une fille nommée *Havex*, qui aurait épousé, en 1290, Thiébault de Pierrepont. Quoi qu'il en soit, il est certain que ce dernier en était possesseur à cette époque.

Il eut pour successeur Sébastien de Sorbey, son fils, duquel naquit Thiébault II.

Les seigneurs de Sorbey avaient le droit de créer un mayeur et des gens pour administrer la justice. En 1323, Thiébault fit

transférée sur le territoire de Pillon, quelques maisons se groupèrent autour de l'abbaye et formèrent un hameau qui prit le nom de Châtillon-l'Abbaye. Cette abbaye avait acquis des propriétés, droits, dîmes ou redevances à Sorbey dès l'an 1163, puis en 1169, 1196, 1200, 1231, 1234, 1252, 1269, 1294, 1295 et 1577 (Voir Roussel, *Hist. de Verdun*, 2[e] édit., t. II, p. 282; — Jeantin, *Les marches de l'Ardenne et des Woëpvres*, 1854, t. II, p. 562).

(1) Jeantin, *Manuel de la Meuse*, p. 1906.

un arrangement avec Édouard, comte de Bar, pour la création d'un sergent qui avait la même autorité que celui du prince (1).

C'est sans doute ce Thiébault que cite Husson l'Écossois comme vivant en 1326. Ne serait-ce pas aussi le même que celui cité par M. Jeantin, dans son *Manuel de la Meuse*, et qui aurait, du consentement de son frère Pérenet, donné aux habitants de Sorbey une charte d'affranchissement — non rapportée par M. Félix Liénard — datée du 7 mars 1337? A cette époque, Jean, roi de Bohême et comte de Luxembourg, dut intervenir et rendre une sentence pour apaiser un conflit entre ce seigneur et les habitants du village (2).

Nous trouvons dans le registre d'un comptable du temps pour 1343-1345, la mention que Thiébault de Sorbey accompagnait Henri de Bar, en compagnie de Jean d'Apremont, Jean de Marly, Nicole de Rampont et plusieurs autres chevaliers, vassaux du comte de Bar, quand celui-ci se rendit à une journée contre le roi de Bohême (3).

Thiébault eut deux enfants : François et Jeanne.

Jeanne épousa Wary de Laval (ou Lavaux), desquels sont nés Wary et Marie.

Cette dernière épousa Guillaume de Croix, fils de Fassignot de Croix (Tassinot d'après M. Jeantin).

Guillaume eut pour fils Thomas de Croix (4), qui épousa Jeannon de Failly (5).

(1) Voir, plus bas, les articles 11 et 12 du dénombrement fourni par la baronne de Waha.

(2) Archives de la Meuse. B. 3093. Liasse.

(3) *Idem*. B. 1850. Reg. de Jean de Sainte-Geneviève, prévôt de Longwy.

(4) Voir, ci-après le dénombrement fourni par la baronne de Waha, article 7.

(5) Jean de Croix, fils de Thomas, échangea, en 1564, le Grand et le Petit Seigneuriage de Sorbey avec Ferry de La Fontaine d'Harnoncourt et son coseigneur Jean l'Escamoussier-Chamissot, écuyer, lieutenant général de l'Évêché de Verdun, lesquels firent, vers cette époque, différentes acquisitions dans la partie d'Artaize : 1° de Claude de Frenel, en 1566; 2° de Jean de Wandrehart, en 1580 ; 3° d'Ancherin de Saint-Ignon, en 1587 ; 4° de Claude de Beauchamp, en 1590; 5° enfin de dame Élisabeth de La Foux, en 1599.

Pierre, fils de Ferry de La Fontaine, donna son dénombrement en 1612, et Adrian de La Fontaine donna le sien en 1665.

Quelques années après, un autre membre de cette famille, Pierre de Sorbey, assisté de Guillaume de Lamothe, chapelain du comte Robert, fut chargé par ce prince d'aller recevoir le serment et les hommages des habitants de Briey, Sancy et Longwy (1).

En 1399, Jean de Watronville, à cause de sa femme, fille de damoiselle comtesse de « Xorbey, » percevait une rente en grains sur la recette de Longuyon (2).

Sous le règne d'Édouard III, fils et successeur du duc Robert, on vit un « François de Sorbey, » en compagnie de Jean de Pourville et de quelques autres gentilshommes vassaux du duc de Bar, piller et saccager Sivry-la-Perche, en 1412.

D'après dom Calmet, Bastien de Sorbey, gentilhomme au service du duc de Bar, serait intervenu dans un traité fait entre ce prince et la ville de Metz, le 9 août 1370; et François de Sorbey, ci-dessus, figure dans la trève ou suspension d'armes conclue entre ce même prince et le sire de Warnencourt, le 9 octobre 1424 (3).

Les seigneurs d'Artaize, seconde branche de la maison de Sorbey, accensèrent leurs menus bois à la communauté en 1423.

M. Arthur Benoît, de Berthelming, a publié (4) deux fragments d'inscriptions sur une pierre tombale qui se trouve encore dans le transept nord de l'église de Vaux-Champagne (Ardennes), sous le confessional, les pieds tournés vers l'autel de la Vierge; elles rappellent deux membres de la famille de Sorbey :

..... et madame Guillemette
de Sorbey sa femme qui trespassa le
xxve *jour d'apvril lan miv*^{c} *et iciiij*
priez dieu pour leurs ames ✱

(1) Victor Servais, *Annales du Barrois* de 1352 à 1411, t. I, page 17.

(2) Archives de la Meuse. B. 1960. Compte de Henry de Thonneletil (*sic*), prévôt de Longuyon.

(3) Arthur Benoît, *Inscriptions relatives à Sorbey* dans le *Journal de Montmédy*, 24 juillet 1894.

(4) *Idem, ibidem.*

Cy gist madamoiselle Katherine
des champs leur fille femme de
Jehan dambly sgr dambly et d'artaiz
en p[a]rtie qui trepassa le .....is de
lan mivc xlj (1).

Le commencement de l'inscription, gravée sur marbre noir ($1^m,23$ sur $1^m,30$) manque; mais il est facile de reconnaître que Guillemette de Sorbey était mariée à Robert des Champs, qui fut aussi seigneur en partie de Vouziers en 1494.

Catherine, leur fille, avait épousé, en 1537, Jean d'Ambly, seigneur d'Ambly et d'Artaize.

Par suite du mariage de Jeanne de Sorbey avec Jean de La Vaulx, maréchal du duché de Bar, en 1484, ce dernier prit le titre de seigneur de Sorbey; il fournit son dénombrement la même année.

En 1566, Ferry de La Fontayne, prévôt de Marville, et Catherine de Hugonel, sa première femme, ainsi que Jean l'Escamoussier, écuyer, lieutenant général de l'évêché de Verdun, achetèrent une partie de la seigneurie de Sorbey, lesquels échangèrent, plus tard, d'autres portions de ce domaine avec Jean de La Croix, sire de Vilosnes (2).

Ferry, devenu veuf, épousa en secondes noces Marguerite Psaulme, sœur de l'évêque de Verdun.

Jean, fils de Ferry et son successeur dans la seigneurie de Sorbey, épousa Salomé de Failly, dame du lieu, laquelle, après le décès de Jean, épousa en secondes noces Beaudoin de Breux.

En vertu de l'article 37 de la coutume de Bar, Charles de Sorbey étant décédé à Uruffe, sans héritiers habiles à lui succéder, le duc de Lorraine recueillit sa succession (3), et fit don

(1) M. le docteur Vincent avait publié ces textes dans ses *Inscriptions anciennes de l'arrondissement de Vouziers*. Reims, 1892, in-8°, page 421.

(2) Arthur Benoît, *loc. cit.*

(3) Archives de la Meuse. B. 1487. Compte de Nicolas Vollant, écuyer, receveur et gruyer de Gondrecourt, 1575-1576.

à Ferry de la Fontayne de ce qu'il possédait au village de Sorbey, seigneurie « communément appelée le ban d'Artaize, *aliàs* de Mussy » (1).

Voici une inscription que l'on peut encore voir sur l'une des façades du château de Sorbey, jadis fortifié et entouré de fossés qui le défendaient contre les attaques de l'ennemi. Cette inscription, en vers, gravée sous le cadran de l'horloge, rappelle un des tristes souvenirs de la guerre de Trente-Ans; elle a été publiée par M. Arthur Benoît, dans ses *Inscriptions relatives à Sorbey* (Journal de Montmédy, du 24 juillet 1894) :

Du mois d'octobre le dix
Mil six cent quarante-six
Le sire de La Fontayne
C'y tenant pour la Lorraine
Par les Français est pendu
Pour s'être bien défendu
Quand Senecterre escalade
Les murs de cette façade
Abattus par ses canons.
Tous quarts d'heure ne sont bons!

M. de La Ferté-Sennecterre, gouverneur de la Lorraine pour le roi Louis XIII, irrité de la longue résistance des assiégés, et pour avoir été obligé de faire entendre le canon et donné un assaut qui lui avait coûté quelques hommes, en référa, dit-on, au cardinal de Richelieu, qui donna l'ordre de pendre le malheureux commandant du château. Ce supplice, alors réservé aux bandits, fut infligé à d'honorables gentilshommes, coupables d'avoir exécuté les ordres de leurs souverains, en résistant à de puissants personnages, lorsqu'ils étaient chargés de défendre une place confiée à leur honneur. Ce gentilhomme,

(1) Bibl. de Bar-le-Duc; manuscrit 3, carton VII, article *Sorbey*. Copie de l'Entérinement de la donation (février 1578).

victime de sa fidélité au duc Charles IV de Lorraine, était Louis de La Fontayne d'Harnoncourt, chevalier, seigneur de Sorbey et autres lieux, bailli de l'évêché et comté de Verdun, capitaine-prévôt de Marville. Après ce supplice, qui fut exécuté le 10 octobre 1646, ses descendants timbrèrent leurs armoiries de *deux levrettes d'or en support.*

Louis avait épousé Elisabeth de Foulon.

Peu de temps après, les Lorrains reprirent le château de Sorbey; mais en juin 1653, le maréchal La Ferté-Sennecterre s'en rendit de nouveau maître, et le fit détruire, en partie, sur l'ordre de la Cour. Le village aussi fut presqu'entièrement détruit par le feu, et une partie des titres de la famille de La Fontaine fut détruite au moment de l'assaut.

En 1669, après le décès de M. de La Fontayne, seigneur de Sorbey, bailli de l'évêché et comté de Verdun, ses héritiers réclamèrent une rente de 840 francs, pour un capital de 12,000 francs prêté par ce dernier au duc de Lorraine et de Bar (1).

Les successeurs de Louis furent : Jean Evrard I, chambellan de Son Altesse le duc de Lorraine, époux de Marie-Marguerite de Maillen, dame de Ville, près de Durbuy (Belgique);

Philippe-François, aussi chambellan du duc de Lorraine, époux de Jeanne-Marguerite de Lambertye;

Jean Evrard II, chambellan du duc de Lorraine, né au château de Ville, le 11 mai 1695, époux de Marie-Louise, baronne de Waha-Fronville, mort le 23 juillet 1771 et inhumé à Harnoncourt.

De ce mariage :

1° Joseph-Louis Mathias, comte de La Fontayne et d'Harnoncourt, baptisé à Sorbey, le 25 février 1736, devint chambellan de S. M. I. et Apost. la Reine de Hongrie et de Bohême, général de cavalerie au service de l'Autriche, gouverneur de la Galicie, etc., mort à Rouvrois (Belgique), d'un accident de chasse, le 30 juin 1816. Il avait épousé, en 1787, Léopoldine, comtesse von Unverzagt en Moravie;

(1) Archives de la Meuse. B. 1956. Compte de Gérard Magnier, gruyer et receveur de Longwy.

2° Philippe-Hubert, vicomte de La Fontayne et d'Harnoncourt, baptisé à Sorbey le 10 août 1745, capitaine au service de l'Autriche, tué au château de Namur;

3° François-Melchior, vicomte de La Fontayne et d'Harnoncourt, chanoine de la collégiale de Tongres;

4° Marie-Anne-Françoise, née le 14 mai 1740, † le 7 mars 1814;

5° Marie-Josèphe, née à Sorbey en 1744; fut religieuse à Juvigny-les-Dames; elle est décédée à Broisseilles le 6 mai 1812;

6° Victoire-Dieudonnée (1), née et baptisée en l'église de Sorbey, le 13 avril 1749. Elle épousa, le 9 novembre 1778, Jean-Henri-Louis-Charles de Geisen, seigneur de Bettingen, Spinckange et Limpach, chevalier héréditaire du Saint-Empire, major au régiment de dragons Prince Eugène de Savoie, lequel mourut à Luxembourg le 3 mai 1794, à l'âge de 54 ans. Sa veuve, Victoire-Dieudonnée, lui survécut 54 ans moins quatre mois; elle repose, près de son mari, dans une chapelle de l'église paroissiale de Limpach. On y lit cette inscription :

Cit-git
Madame Victoire Dieudonnée de
La Fontayne d'Harnoncourt
Veuve de Monsieur Joseph-Charles de Geisen,
Dame de Bettingen, Limpach, Diekirch, etc.
Décédée à Luxembourg, le 15 janvier 1848,
à l'âge de 98 ans.

(1) M. Arthur Benoît, dans l'article publié par lui dans le *Journal de Montmédy,* nous dit que Victoire-Dieudonnée était « fille unique de messire Jean-Evrard de La Fontayne. » Notre honorable confrère se trompe sans doute dans cette assertion; car, dans le dénombrement fourni, en 1777, par Marie-Louise de Waha, sa mère, Victoire-Dieudonnée n'est nommée qu'après Marie-Anne-Françoise, qui était sans doute son aînée (Voir ci-après copie de ce dénombrement, arrêt de la Chambre des comptes de Bar).

Marie-Anne-Françoise n'a pas dû se marier, car, plusieurs années après la Révolution elle restait encore avec sa mère au château de Sorbey. Un de ses frères, qui devait être François-Melchior, que l'on appelait M. le Chevalier, restait aussi avec sa mère. Louis-Mathias et Philippe étaient en Autriche (communication de M. Baldé, maire de Sorbey).

Protectrice des pauvres et des malheureux
Qu'elle a constamment soutenus
De ses bons conseils et de sa fortune
Pendant sa longue carrière,
Elle laisse des regrets bien sensibles
A ses nombreux amis qui avec les pauvres
Prient pour le repos de son âme.

R. I. P.

Hubert-Louis, comte de La Fontaine-Harnoncourt-Unverzagt (tige de la seconde branche de La Fontayne), né à Vienne le 12 août 1789, fut chambellan à la Cour; il épousa, le 20 mai 1813, Sophie, comtesse von Haugwitz († 9 juin 1859); il est décédé le 28 mai 1846.

Par leur position à la cour de Lorraine, les seigneurs de La Fontayne ont dû suivre leur prince quand il échangea la couronne ducale contre celle de l'Empire, par son mariage avec Marie-Thérèse d'Autriche. A partir de cette époque, nous les voyons figurer parmi les dignitaires de la cour d'Autriche et enrôlés dans l'armée de cet Empire.

En 1775, la seigneurie de Sorbey était possédée par la vicomtesse d'Harnoncourt et par le S[r] de Wal, seigneur de Fermont, lieutenant général civil et criminel au bailliage de Longuyon. A cette époque, la communauté des habitants avait la jouissance de 889 arpents de bois, délimités et abornés par François Jeantin, lieutenant de la maîtrise d'Étain.

Le dépôt des archives de la Meuse possède plusieurs dénombrements; le premier a été produit par Philippe de La Fontaine (1) et le second par Marie-Louise, née baronne de Waha, veuve douairière de Jean Evrard II, vicomte de La Fontaine et d'Harnoncourt (2). D'après ce dénombrement, la baronne de Waha possédait un tiers de la seigneurie de Sorbey.

(1) Archives de la Meuse. B. 382.
(2) *Idem.* B. 405. — Voir ci-après le texte de ce dénombrement.

Les armoiries de la famille de La Fontayne, que l'on voit sur une plaque de foyer dans la cuisine du château, portent : *deux bâtons de pèlerin en croix, surmontés d'une coquille.*

La maison de Sorbey, noble de nom et d'armes, éteinte aujourd'hui, portait pour armoiries : *d'azur, à un croissant montant d'argent, surmonté d'une étoile de même.*

En 1749, d'après de Maillet (1), le château, avec fossés, était en la possession du vicomte d'Harnoncourt, et un autre appartenait à André de Pouilly, baron de Cornay (2); ces deux gentilshommes étaient seigneurs hauts justiciers. La justice était exercée par leurs officiers. Il n'y avait à cette époque que 80 à 85 feux dans le village.

Un des derniers seigneurs de Sorbey en partie, M. de Cornay, ne craignit pas de trahir sa patrie et de passer, à la Révolution, dans les rangs ennemis : il fut inscrit sur la liste des émigrés, et ses biens furent vendus par lots au profit de l'État par les administrateurs du district d'Étain le 24 brumaire an III. En 1792, quand les Prussiens, sous la conduite de Brunswick, envahirent notre pays, de Cornay eut l'audace de revenir à leur suite; mais reconnu à Bouvigny par M. H..., ancien maire de Sorbey, il acheta le silence de ce dernier en lui glissant un louis d'or dans la main. Son château se voyait encore vers 1800, époque où il fut rasé.

Avant 1790, Sorbey faisait partie du Barrois non mouvant, seigneurie, office de Longuyon, recette et bailliage d'Étain, suivait la coutume de Saint-Mihiel, juridiction des officiers des seigneurs, qui nommaient les maires et les gens de justice; présidial de Verdun, Cour souveraine de Nancy.

Du château construit sur les plans de Jean Errard, premier ingénieur de Henry IV, roi de France, jadis la propriété de la famille d'Harnoncourt, on remarque encore les quatre tours carrées dans la forme de bastion, percées de créneaux et

(1) *Mémoire alphabétique pour servir à l'histoire..... et à la description du Barrois*, 1749, p. 438.

(2) De Maillet se trompe quand il cite M. d'Herbemont comme propriétaire de ce château en 1749.

meurtrières (1). Les fossés ont été comblés ; il ne reste plus que les traces, à peine visibles, du pont-levis.

(1) C'est probablement le seul spécimen complet qui reste de cette fortification remarquable. Les quatre tours forment bastion régulier et le château lui-même en forme les flancs. Cette fortification, perfectionnée depuis par Vauban et Cormontaigne, rendait la place à peu près imprenable avant que l'emploi du canon de campagne ne soit connu. JEAN ERRARD n'en reste pas moins l'inventeur de la fortification moderne et la ville de Bar, qui a donné son nom à la rue de l'Ancienne-Municipalité, doit être fière de ce savant aussi modeste que brave.

Jean Errard, fils de Didier Errard, naquit en 1554, d'après un document tiré des archives de la famille de M. de Benoist, descendante du premier ingénieur de Henry IV. Le brevet d'anoblissement qui lui fut délivré par le roi de France est daté de « Fontainebleau, au mois de may, l'an de grâce mil cinq cens quatre vingt dix neuf », et de son règne le dixième. Il portait pour armoiries : *d'azur, à la tour d'or bâtie en pyramide, maçonnée de sable, fermée de gueules et surmontée de trois étoiles d'or*. En 1600, il donna la première édition d'un ouvrage réimprimé plusieurs fois sous le titre de : « *La Fortification réduiste en art et démonstrée*, par J. Errard, de Bar-le-Duc, Ingénieur du Très Chrestien Roy de France et de Navarre. Dédiée à Sa Maiesté. A Paris, 1600. Avec privilège de Sa Maiesté », in-folio à longues lignes, un feuillet pour le titre et un feuillet pour la Dédicace au Roy, en lettres gravées. (Voir Marcel Lallemend et Alfred Boinette : *Jean Errard de Bar-le-Duc..., sa Vie, ses Œuvres, sa Fortification*, 1884, in-18 de IV-332 pages, p. 16 et s.)

A titre de document historique, nous donnons copie de la délibération prise par le Conseil municipal de Bar-le-Duc, dans sa réunion du 15 janvier 1892 : M. Charles Busselot, maire, président, M. Krick, secrétaire.

« M. le Maire expose que Jean Errard, ingénieur militaire sous Henry IV, est né à Bar-le-Duc, qu'il y a habité et qu'il y est mort ;

« Que Jean Errard est non seulement une illustration barrisienne, mais encore une gloire de la France ;

« Qu'il est l'auteur du plus ancien de tous les traités sur la défense des places « fortifications démontrées et réduites en art » qui lui valut le nom de « Père de la fortification française » ;

« Que c'est à lui que sont dus les plans des fortifications de la citadelle d'Anvers et de celle de Sedan ;

« Que l'emplacement de la maison où naquit Jean Errard à Bar-le-Duc était situé entre l'ancienne rue de Neuveville (aujourd'hui rue Rousseau) et l'ancienne rue du Petit-Bourg (aujourd'hui rue de l'Ancienne-Municipalité) ;

« Qu'il serait désirable de perpétuer le souvenir de Jean Errard en donnant son nom à l'une des rues de Bar-le-Duc : que la rue Rousseau et celle de l'Ancienne-Municipalité paraissent désignées naturellement pour cette appellation : que cependant la rue Rousseau doit être écartée afin que ce change-

Les fenêtres de ce château, carrées, avaient deux mètres de hauteur, partagées par une croix de pierre et garnies de forts barreaux; les demi-fenêtres étaient coupées par une barre de pierre. Une seule de ces fenêtres a été conservée dans son état primitif.

L'intérieur du château, à l'exception de la décoration, rien n'a été changé. Les deux splendides cheminées qui se trouvaient dans une vaste cuisine voûtée ont été conservées. Une inscription, se rapportant à Ferry de La Fontayne, se lit sur une pièce fixe de la crémaillère : *Le prévôt de Marville, seigneur de Xorbey, Choppey, etc., 1577.*

Le château de Sorbey fut vendu, le 8 mai 1829, par le comte Hubert-Louis de la Fontayne, à M. Bonamy, de Mangiennes, qui le passa à sa fille, épouse de M. Launois, ancien représentant du peuple en 1848 et décédé le 20 mars 1886; il est aujourd'hui la propriété de M. Louis Baldé, maire de Sorbey.

Vers 1832, la voûte du souterrain qui conduisait probablement du château à l'église s'est effondrée sur le passage du chemin vicinal de Sorbey à Saint-Laurent — (devant l'église) — On a vu une porte fermée sous les anciennes écuries du château, mais personne n'a voulu voir où cela pouvait conduire, et on s'est contenté de boucher le trou avec de la pierre. Depuis il n'a pas été fait de fouille pour retrouver ce souterrain qui, d'après une tradition, conduisait à l'église et au château du baron de Cornay, ainsi qu'à un autre château qui aurait aussi existé, d'après une autre tradition, dans le haut du village : ce dernier était peut-être celui des premiers seigneurs de Sorbey.

ment ne puisse être interprété comme un acte de défaveur pour la mémoire du grand philosophe;

« En conséquence, il propose de donner à l'avenir à la rue de l'Ancienne-Municipalité le nom de **rue Jean Errard.**

« Le Conseil municipal,

« Après en avoir délibéré, adoptant l'exposé de son Président et voulant rendre un hommage à l'illustre ingénieur qui fut Jean Errard,

« Décide que la rue de l'Ancienne-Municipalité s'appellera désormais **rue Jean Errard.** ».

Cette délibération a été approuvée par décret présidentiel du 21 mars 1892.

La famille de La Fontaine et d'Harnoncourt est aujourd'hui représentée par :

A. *Branche aînée.*

Félix, né le 10 octobre 1857, *chef de la famille*, comte de La Fontayne et d'Harnoncourt, baron de Ebenfurth et Regelbrun, noble seignenr de Retz, seigneur de Gesta en Hongrie, Unverzagt en Moravie, etc., etc., chambellan impérial, chevalier de Malte, capitaine de cavalerie de la landwehr autrichienne. Il épousa, le 28 décembre 1887, Marie-Anne von Gesta († 11 janvier 1893), fille de Lazare von Gesta, général major autrichien, et de Victorine, baronne von Edelspacher.

De ce mariage :

1° Marie-Louise, née le 3 décembre 1888;

2° Félix, né le 9 février 1891;

3° Alice, née le 8 juin 1892.

B. *Branche cadette.*

Hubert-Henri, comte de La Fontayne et d'Harnoncourt, ancien officier au service de l'Autriche, né le 5 décembre 1827 (1). Il épousa, le 21 février 1848, Ludmille-Giselle-Thérèse, comtesse de Berchtold, baronne de Ungarich, née le 30 avril 1831.

De ce mariage :

1° Hubert-Charles, né à Prague le 1er mai 1850, officier au service de l'Autriche. Ayant perdu sa première femme, Madame Joséphine-Julienne, comtesse Mittrowsky von Mittrovitz, de l'ordre de la Croix étoilée, née le 29 novembre 1852, mariée le 16 mai 1877 et décédée le 9 octobre 1885, il épousa, en secondes noces, le 26 octobre 1889, sa belle-sœur, Madame Julienne-Françoise, comtesse Mittrowsky von Mittrovitz, née au château de Sokolnitz (Moravie), le 25 octobre 1871 (2).

(1) Il était le second fils de Hubert-Louis, né en 1789, décédé en 1846, et de Sophie, comtesse de Haugwitz.

(2) Ces renseignements sont tirés de la généalogie de la famille de La Fontayne, communiquée par M. le comte Hubert-Charles à M. Louis Baldé.

2° Ludmille, née le 16 octobre 1860, qui épousa, à Vienne, le 28 septembre 1881, Ivan, comte de Marchand d'Ausenbourg, lieutenant prussien, famille du Luxembourg.

Du premier mariage du comte Hubert-Charles, sont nées :

a) Marie-Ludmille-Joséphine-Huberta, née le 18 janvier 1881 ;

b) J.-Joséphine-Julienne-Ludmille, née le 11 mars 1883.

Du second mariage :

Hubert-Wladimir-Marie, née à Vienne le 15 janvier 1891.

II.

Après le démembrement du Barrois et la constitution du département de la Meuse en huit districts et soixante-dix-neuf cantons (loi du 26 janvier 1791), Sorbey, par sa position géographique, fit partie du district d'Étain et du canton de Saint-Laurent; mais le 17 février 1800, le département ayant été divisé en quatre arrondissements communaux, qui furent partagés en vingt-huit cantons, Sorbey fut classé dans l'arrondissement de Montmédy et dans le canton de Spincourt.

En 1792, on comptait dans le village 62 citoyens actifs ou électeurs.

Construit sur un plateau incliné vers la vallée de l'*Othain*, qui coule à 500 mètres du village, et ayant son territoire arrosé par les ruisseaux de *Tener*, du *Lièvre*, de la *Dame* et de *Lavaugenon*, il est distant de 80 kilomètres de Bar, 30 de Montmédy, 11 de Spincourt et 71 de Saint-Mihiel, chef-lieu judiciaire de l'arrondissement.

La route départementale n° 6, de Bar-le-Duc à Longuyon, traverse une partie du territoire au sud de la commune; le chemin du pont de Châtillon, très-fréquenté, passe par Sorbey; celui de Sorbey à Saint-Laurent, ayant des lacunes, traverse aussi le territoire, au nord-est du village.

D'une population de 406 habitants pour 123 maisons, d'après le recensement général de 1891, cette population est en décrois-

sance (1). Il y a une maison d'école pour les garçons et une pour les filles, et un bureau de bienfaisance dont les revenus varient entre 220 et 250 francs.

D'après la statistique agricole annuelle de Sorbey, publiée le 1er janvier 1894, la superficie du territoire de la commune est de 1241 hectares 71 ares 71 centiares, qui se décomposent ainsi : 482 hect. sont en céréales, 56 en prairies artificielles, 150 en prairies naturelles; 4 hect. 32 ares 75 cent. en légumes; 190 hect. 49 ares 20 cent. en bois appartenant à la commune et 73 hect. 40 ares 50 cent. aux particuliers; 218 hect. 07 ares 51 cent. sont en jachères mortes et 2 hect. sont en friches; les routes chemins et sentiers entrent en compte pour 15 hect. 17 ares 33 cent.; les canaux, cours d'eau, etc., pour 4 hect. 78 ares 53 cent.; les terrains bâtis appartenant à la commune pour 10 ares 91 cent.; ceux appartenant à des particuliers pour 3 hect. 03 ares 19 cent.; enfin les places, rues, etc., sont comptées pour 2 hect. 31 ares 75 cent.

Si nous relevons la statistique des animaux de ferme existants dans la commune à la même époque, nous trouvons : 130 têtes de l'espèce chevaline; 1 de l'espèce asine; 9 taureaux, 18 bœufs de travail, 115 vaches, 42 bouvillons, 46 génisses, 34 élèves; 3 béliers, 23 moutons, 75 brebis, 102 élèves de l'espèce ovine; 194 de l'espèce porcine et 20 de l'espèce caprine.

La vente du lait avait produit 34,500 francs; le produit des pommes de terre représentait une somme de 15,600 francs.

Sur le territoire de Sorbey on trouve des pierres blocs erratiques en quartz d'une très-grande dureté, que l'on est parvenu à casser et qui sont employés pour les routes.

Ces pierres, connues sous le nom de « cailloux siliceux de Sorbey, » se trouvent en assez grande quantité, surtout dans le

(1) En 1804, il y avait pour Sorbey et la cense de *Hautval* ou *Haute-Wale*, 413 habitants, dont 205 du sexe masculin et 208 du sexe féminin ; — en 1824, on en comptait 495; — en 1830 : 531; — en 1844 : 580; — en 1848, ce chiffre était monté à 607; — en 1858, il était descendu à 504; — en 1868 à 494; — en 1888 à 409.

bois de *Wacqueneau*. Il y en a depuis la plus petite dimension jusqu'à la grosseur de douze mètres cubes.

Il y en a cependant peu d'aussi considérables. Ceux de dimensions moyennes s'exportaient jusqu'à Verdun, où ils servaient aux pavages des rues les plus fréquentées. Comme ils sont très-difficiles à tailler, on les emploie bruts, ce qui donne un pavé dur, mais fatigant; cet inconvénient et le haut prix du transport, dit Amand Buvignier, à une aussi grande distance, font qu'on s'en sert rarement pour le pavé des rues ordinaires. La ville de Longuyon en est partiellement pavée.

D'après le même auteur (1), les substances minérales qui existent sur son territoire sont : « Etage *oolithique* — bradford-clay : pierres pour bâtir et pour les chemins; cailloux siliceux, terre pour la construction des âtres de fours et des aires de granges. »

Avant l'adoption du système métrique en France, les mesures en usage à Sorbey étaient :

1° Pour les superficies : l'arpent ou journal, qui valait 80 perches carrées (20 pieds français), ou 33 ares 74 centiares;

2° Pour les liquides : la pinte et la pièce de Beaumont; la pinte contenait 1 litre 5635; la pièce de 16 pots, 187 litres 6.

3° Pour les grains et les matières sèches : le boisseau de Bar, dont la valeur en décalitres était de 1 décalitre 853; le boisseau comble, 2 décal. 471; la minotte, ou minot, 3 décal. 172 (2).

L'*Othain* fait mouvoir les moulins de Sorbey et de la Cricaille; le ruisseau de *Lavaugénon* faisait mouvoir le moulin de ce nom, aujourd'hui simple habitation de culture.

(1) *Statistique géologique, minéralogique..... du département de la Meuse*, p. 192 et 629.

(2) Denis, *Tables de comparaison des nouvelles mesures avec les anciennes, etc.* — Au XVI[e] siècle, un habitant de Sorbey fut condamné en 50 francs d'amende, pour avoir fait usage d'une mesure fausse (Archives de la Meuse. B. 1991. Compte d'Arnould de Gorcy, prévôt et receveur de Longuyon, 1574-1575).

En 1781, Sébastien Laroche était maire de la haute justice, Deschange en était juge.

En l'an VIII de la République, la commune était administrée par F. Tourneur. M. P. Hilaire l'a administrée de 1824 à 1852; M. Jean-Charles Michel de 1853 à 1865; enfin M. Louis Baldé administre la commune depuis le 2 septembre 1865.

III.

Sous l'Ancien Régime, pour l'administration spirituelle, la paroisse de Sorbey faisait partie du diocèse de Trèves; le chapitre était décimateur en concurrence avec les abbés d'Orval et de Châtillon. Dans l'église, placée sous le vocable de saint Martin, il y avait une chapelle sous l'autel de Saint-Maurice. Elle desservait les deux Wales et les censes de Nonweiller, dont les chapelles avaient été détruites lors du siége soutenu par le château en 1653.

Quand les seigneurs étaient décimateurs, l'entretien du chœur de l'église était à leur charge (1).

Aujourd'hui, cette paroisse fait partie du diocèse de Verdun, de l'archiprêtré de Montmédy et du doyenné de Billy-les-Mangiennes. Son église fut reconstruite en 1862. On l'adossa au clocher qui était isolé et indépendant de la vieille église.

Les anciens curés connus sont : P. Gaveroys, en 1686; Bonhoe, en 1688; Lesieur, en 1765; Denis Bernard, de 1777 à 1792.

IV.

Sorbey a pour écarts :

1° La Haute-Walle était une cense qui appartenait à l'abbaye de Châtillon; elle est indiquée sous les noms de *Walu*, *Vallibus juxta Sorbeum*, en 1183, dans une bulle de Lucius III;

(1) Pour les redevances en nature à fournir aux seigneurs par les habitants, voir le *Dénombrement* ci-après, art. 18 et suiv.

Haut-Val, sur la carte des États de 1700; *Haute-Val*, *Val-la-Haute*, dans la *Notice* de dom Calmet, 1756.

Avant 1790, elle faisait partie du Barrois non mouvant, de l'office et de la prévôté de Longuyon, recette et bailliage d'Étain, ressortissant du présidial de Châlons et du parlement de Paris.

Aujourd'hui ferme d'une contenance de 87 hectares 64 ares 61 centiares en terres labourables, prés, jardins, chènevières, pâtis et chemins; elle a été mise en adjudication pour être vendue le 4 mars 1889 devant le tribunal séant à Briey, sur la mise à prix de 70,000 francs. Elle a pour limites : les chemins de Noërs et de Saint-Laurent au nord-ouest; le chemin de Grand-Failly à l'ouest; les propriétés de Michel Léon et Herman Auguste et le bois Buchy au sud; plusieurs propriétés particulières à l'est; les aisances communales de Longuyon au nord-est et au nord.

Entre la forêt communale et le bois du Wal, aujourd'hui défriché, se trouve un caillou, dit de Sorbey, ayant environ un mètre cube, percé à sa partie supérieure d'un trou ou puits de $0^{m},13$ de diamètre, sur $0^{m},45$ de profondeur; ce trou contient toujours de l'eau. La tradition veut que cette cavité, qui ressemble plus ou moins à la trace du sabot d'un cheval, soit la marque du sabot du cheval de saint Martin qui passait en ce lieu. L'eau de ce réservoir passe pour avoir des propriétés curatives et guérir les maux d'yeux. Si les habitants du pays n'y ajoutent plus foi aujourd'hui, ceux des villages plus éloignés, de la Belgique surtout, y viennent en pèlerinage; ils suspendent à une petite croix de baguettes le linge qui a servi à mouiller leurs yeux. Les jeunes filles de la main gauche nouent une petite branche d'un buisson voisin pour trouver un époux dans le cours de l'année : ce qui ne manque pas d'arriver si le nœud reprend, c'est-à-dire dans le seul cas où il se greffe par approche, ce qui arrive assez souvent.

2° La Vaux-Génon ou Bourdet.

3° Le moulin de la Bouteille ou Cricaille.

Le moulin dit de *Sorbey*, venant des seigneurs de La Fontayne et appartenant aujourd'hui à la famille Pierrard, était le moulin banal.

DÉNOMBREMENT

FOURNI

par MARIE-LOUISE, née baronne DE WAHA,
veuve douairière de JEAN ÉVRARD,
vicomte DE LA FONTAYNE et D'HARNONCOURT,
pour SORBEY.

Nous soussignée, Marie Louise, née Baronne de Waha, veuve et doüairière de messire Jean Évrard, vicomte de la Fontayne et d'Harnoncourt, dame de Sorbey, de Harnoncourt, etc., tant en notre nom que comme fondée de procuration passée par devant Jean Husson, nottaire à Longuion, le 23 décembre 1771, duement controllée et légalisée, de la part de messires Joseph Louis Mathias vicomte de la Fontaynne et d'Harnoncourt, chambellan de Sa Majesté Impériale, Royalle et Apostolique la Reine de Hongrie et de Bohême, alors major du régiment des chevaux légers de l'Empereur et actuellement lieutenant colonel commandant au même service, du régiment des cuirassiers dit d'Anspach, et depuis fait colonel commandant; Philippe Hubert, vicomte de la Fontayne et d'Harnoncourt, lieutenant au régiment de Vierses, au même service; François Melchior, vicomte de la Fontaynne et d'Harnoncourt, chanoine de l'insigne et ancienne église collégiale de Tongres, au diocèse de Liége émancipé par justice; demoiselles Marie-Anne-Françoise, et Victoire-Dieudonnée, vicomtesse de la Fontaynne et d'Harnoncourt, la première majeure et la seconde émancipée par justice, tous enfants et héritiers dudit deffunct messire Jean Evrard, vicomte de la Fontayne et d'Harnoncourt, demeurant ordinairement à Sorbey, reconnaissons et déclarons tenir en fief, foy et hommage de très haut, très puissant et très excellent Prince, Louis seize, par la grace de Dieu Roi de France et de Navarre, à cause de son duché de Bar.

Art. 1er. Les terres et seigneuries de Sorbey, communément, l'une

appellée la seigneurie d'Artaize ou de Mussÿ (1), dit *petit coté*, bailliage de Longuion, pour moitié entre ladite dame de Waha et ses enfants; la contrepartie appartenant à messire André de Pouilly, baron de Cornaÿ, notre coseigneur, savoir un tiers patrimonialement et un demi tiers avec le tiers faisant la moitié à nous par échange fait avec le duc Léopold en 1706 (2) confirmée en 1729 par François, duc de Lorraine et de Bar, mort Empereur, et encore confirmé par feue Sa Majesté le 27 novembre 1770 en tout droit de haute, moyenne et basse justice, avec droit de troupeau à part, chasse, pesche, amandes, confiscations, épaves attrahiers, charrois, messages, courtoisie et chevaulchi.

Art. 2. Item à nous seuls, un château, consistant en un gros bâtiment couvert d'ardoises, grandes basses cours, colombiers, meix, jardins et grand enclos au bas, joignant le bif du moulin au midy, royer au septentrion un chemin, nommé le chemin de Chaucourt, au couchant, un chemin et des terres, et au levant, partie de la rivière et ledit chemin de Chaucourt, et ledit enclos fermée de hayes.

Art. 3. Item les assisses de ladite seigneurie dite d'Artaize, *alias* de Mussy, dont moitié à nous et l'autre moitié à notre comparsonnier, sont telles que chacun laboureur, soit du lieu, soit forain, faisant sa charrue entière sur ledit finage de Sorbey, doit trois assises, qui sont douze bichets froment à wain, et douze bichets d'avoine à mars, mesure de Longuion : la demie charrue deux assises, qui sont huict bichets froment à wain et huict bichets avoine à mars, et pour recharger entre les deux attelées, une assise et demie; et pour atteler un seul cheval à wain, cinq bichets et un tiers de bichet froment à wain et à mars, pour atteler de même un cheval cinq bichets et un tiers de bichet d'avoine, quatre gros en argent et trois gelines ou poulles : les manœuvres, chacun une assise, qui sont quatre bichets froment et quatre bichets d'avoine, quatre gros en argent et trois poulles, et les veuves non labourantes demie assise, qui sont deux bichets froment, deux bichets d'avoine, deux gros en argent et poulle et demie.

Art. 4. Item nous appartient pour moitié commedit est, et à notre comparsonnier pour l'autre moitié, les amandes des bois et de fortage.

Art. 5. Item nous appartient comme dessus, le four bannal, de

(1) M. Félix Liénard, dans son *Dictionnaire topographique de la Meuse*, ne mentionne aucun de ces noms.

(2) *En marge :* Page quarante huictième, cinquante et unième et soixante quatrième de titres produits.

même que le moulin bannal dudit lieu, avec ses aysances et dépendances, comme près des écluses, pour lesquelles deux usevines, les habitans dudit Sorbey sont tenus aux corvées usitées et à la fourniture des bois qu'ils doivent voiturer pour les réparations nécessaires auxdites usevines; avec le by dudit moulin qui va jusqu'au pasquis de Chaucourt, qui nous appartient pour moitié, et l'autre moitié à notre coseigneur.

Art. 6. Item à nous la rivière seigneuriale pour moitié, nommée Hariban, qui commence au güe de Chaucourt et va jusqu'au güe de Lessrale inclusivement.

Art. 7. Item nous appartient comme dessus, une rente de Massy, qui vaut tous les ans dix-huit poulles et neuf blancs d'argent, de même qu'une autre rente de Massy, qui vaut tous les ans vingt-sept gélines ou poulles, et un tiers de poulle et dix-neuf gros et seize forts en argent, conformément au dénombrement de Thomas de Croix, produit en collation en la page vingt-troisième des titres produits; comme aussy une rente de dix-huict franchards de froment, le droit de la justice payée, sur plusieurs maisons et héritages, de même que six quarts d'oublis, deux chopines de vin, l'une sur trois quarts de terre devant la Disme, présentement au s[r] Husson, avocat et nottaire à Longuion, et l'autre chopine sur plusieurs autres héritages, une poulle prisée six blancs sur trois quarts de terre es aveines appartenant présentement à l'abbaye de Châtillon, et un chapon prisé sept blancs, sur deux petites maisons proche le cimetière : toutes lesquelles rentes, se lèvent par les mains du maire et justice, le lendemain de Noël qui nous en rendent compte et de quelles rentes, il y en a quelqu'unes qui sont en retard d'être payées, mais que l'on fera payer dans peu.

On ne déclare pas icy les maisons et héritages qui en sont chargées, parce que les maire et gens de justice qui sont obligés de les lever et de nous en rendre compte, en ont l'etat, ainsi qu'il se peut voir dans tous les dénombremens produits qui y sont conformes.

Art. 8. Item une rente de bois sur un canton appellée les mêmes Bois, qui est telle, que tous habitans audit Sorbey, tant du côté d'Artaize que du côté dit le Grand Seigneuriage, privilegiées ou non privilegiées, nous doivent chacun an, au jour de saint André apôtre, une carte d'avoine racle, mesure de Bar, la veuve pour moitié et contiennent iceux bois par nos antécesseurs seigneurs arrantées, environ cent soixante-six arpens ancienne mesure, et se lèvent par les mains du maire et justice, qui nous en rendent compte sans salaire.

Art. 9. Item à nous seuls à l'exclusion de notre seigneur compar-

sonnier, sept souls six deniers de cens annuel, payable comme dit et au terme du lendemain de Noël, sur le poïel de la maison de Nicolas Jumel, au levant de la rûe, au septentrion de même et au couchant le restant de la maison dudit Jumel.

Item nous appartient de même, à l'exclusion de notre coseigneur, trois livres de rente annuelle payables comme dit est solidairement sur les maisons de Louis Collignon, marchal audit Sorbey, de Pierre Someil et de Pierre Michel, toutes l'une après de l'autre, située à la rûe perdûe dudit Sorbey, ayant au midy le chemin qui conduit au Pasquis, au septentrion la maison de François Grandpierre, au levant les aisances desdites maisons et la rûe, au couchant les jardins dépendans desdites maisons qui doivent conjointement avec lesdites maisons le cens cy-dessus repettée sont derrier lesdites maisons.

Item nous appartient de même, à l'exclusion de notre coseigneur, un chapon sur la maison de François Preudhomme située à la rue que dessus, royer François Grandpierre au midy et les héritiers Charles Jacob, outre et pardessus à cens ancien qui est dû, à la seigneurie, partageable par moitié entre nous et notre coseigneur.

Art. 10. Item nous appartient pour moitié et à notre coseigneur l'autre moitié le droit de signe qui est celuy d'enseigne ou bouchon qui est le droit de cabartage, qui est réglée pour l'enseigne à six francs, pour le bouchon à cinq francs, de même pour le droit de cabartage, le tout francs barrois.

Art. 11. Item nous appartient, conformément avec notre comparsonnier, la création d'un mayeur et gens de justice, qui ne se changent sans notre permission, de même que d'établir des officiers pour administrer la justice.

Art. 12. Item nous appartient conjointement avec notre coseigneur la création d'un sergent, avec pareille autorité et puissance que celuy du Prince, pour faire les arrêts audit Sorbey; conformément à tous les dénombremens, et à l'arrangement, fait en 1323, à Edouard comte de Bar, et nos antécesseurs seigneur de Sorbey.

Art. 13. Item, à moy Marie Louise, née baronne de Waha, et à mes enfans (1), dépendans de ladite seigneurie d'Artaize, à Sorbey, sept jours un quart de vignes, sceans dans un clos, royés notre comparsonnier seigneur sur le chemin de Sorbey à Arrancy.

Art. 14. Item, à nous demeure à l'exclusion de notre coseigneur, dépendant de ladite seigneurie d'Artaize à Sorbey, un bois nommé Chanoy et Randanvaux, iceux bois l'un auprès de l'autre, contenans

(1) *En marge :* Page seconde des titres produits.

environ quarante arpens, ancienne mesure, ayans au septentrion les bois, assencés par le domaine à la communauté de Rouvroy-sur-Othain, et de tous les autres aspects les terres du ban de Sorbey.

Art. 15. Item nous appartient, faisant partie de la seigneurie de Sorbey, soixante et quatorze arpens, trois quarts d'arpent de bois ou environ, à la forêt dite la Grosse-Socq, ancienne mesure qui est de quatre vergerons quarrés pour l'arpent (1), sur cent de longueur : le vergeron de onze pieds, le pied d'ouze pouces et le pouce d'ouze lignes, aborné du côté du levant, royés notre comparsonnier, seigneur de Sorbey; au couchant, les prez du village de Noërs, de la ferme de Fossieux et de la ville de Longuion, au midy les bois de la communauté de Sorbey, nommés Bernard-Champ, et à la pointe en haut, le bois dit la Rasseille, ou le Rassat, appartenant à l'abbaye de Châtillon, et au septentrion les prez de Longuion, dits la Queûe d'Anrû.

Art. 16. *Déclaration des terres, fief qui nous appartiennent, sans préjudice à celles de notre comparsonnier seigneur.*

Saison devant la Disme :

Dix quarts à Aquemine, royés le by du moulin et le sieur Dupont.

Cinq quarts au chemin de Chaucourt, royés notre comparsonnier de part et d'autre.

Item au même lieu, cinq quarts faisant tournailles et notre comparsonnier d'autre.

Item six quarts, royés notre comparsonnier de part et d'autre.

Aux Arres, un jour, royés le prez de notre comparsonnier.

Sous la Disme :

Trois quarts, royés notre comparsonnier de part et d'autre.

Item au même lieu, dix quarts, royés de part et d'autre le même.

Item au même lieu, cinq quarts, royés de même.

Item au même lieu, cinq quarts et demi, royés notre comparsonnier et le s[r] Husson.

Item au même lieu, jour et demi en deux places, royés le chemin, notre comparsonnier et le s[r] Dupont.

Item au même lieu, deux quarts et demi, royés notre comparsonnier de part et d'autre.

(1) *En marge :* Page première du troisième cahier des titres produits, où on voit que la forêt de la Grosse-Socq contient cent quarante-sept arpens, et quatrième cahier, la longueur de la perche.

A Mon Long-Champ :

Cinq quarts, royés notre comparsonnier et les héritiers de Nicolas Toussaint.

Item au même lieu, trois jours, royés notre comparsonier et les touráilles.

Item, dix quarts, au même lieu, royés François Quintin de Duzey et Pierre Bertrand.

Item, onze quarts, au même lieu, royés notre comparsonier et Jean Deller.

Item au même lieu, trois quarts, royés notre comparsonier de part et d'autre.

Item au même lieu, trois quarts, royés notre comparsonier et les terres de la cure de Sorbey.

A Serpes :

Item, un jour, royés notre comparsonier et Jacques Michel.

Item, au même lieu, deux jours, royés notre comparsonier et un Salut.

Sur Long Prez :

Trois jours et demi, royés Pierre Martin et le sr Husson.

Item, trois quarts, au même lieu, royés notre comparsonier et Louis Collignon.

Sur Tainer :

Deux jours, royés notre comparsonier et le sr Husson.

Item, au même lieu, un jour, royés notre comparsonier de part et d'autre.

Item, dix quarts, terre et prez, royés les héritiers de Nicolas Toussaint et Pierre le Fevre.

A Brandonvaux :

Six jours, royés notre comparsonier et le sr Husson.

Item, deux jours, royés notre comparsonier de part et d'autre.

Devant Chanoy :

Deux jours, royés notre comparsonier et François Houry.

A Plenoy :

Quatre quarts et demi, royés notre comparsonier et François Quintin, de Duzey.

A Montant Haraumont.

Cinq quarts, royés notre comparsonier et Sébastien la Roche.

Item, quatre quarts et demi, royés notre comparsonier et les tournailles.

Item, quatre jours sur Haraumont, royés Pierre Michel et François Grandpierre.

Sur Wisserey :

Jour et demi, royés notre comparsonier et la veuve Perin.

Sur le Pont les Moines :

Sept quarts et demi faisant tournailles et les héritiers de Pierre Martin.

Item, sept quarts et demi, au même lieu, royés le sieur Husson et notre comparsonier.

Sur le Brû Saint-Pierre.

Cinq quarts, royés la fausse eau et notre comparsonier (62 jours un quart).

Saison de la Rosière, cy-devant dite Devant-Vaguenot.

Au Tremblois :

Neuf quarts, royés notre comparsonier et le s^r Husson.

Au même lieu, trois jours, royés notre comparsonier de part et d'autre.

Au chemin de la Rosière.

Un jour, royés notre comparsonier de part et d'autre.

Au Haut d'Ullon :

Trois jours, royés notre comparsonier et le s^r Husson.

Item au même lieu, trois quarts, royés notre comparsonier de part et d'autre.

Item au même lieu, cinq quarts et demi, royés notre comparsonier et les vignes.

Item au même lieu, trois quarts, royés notre comparsonier et Barbe-Thomas.

Item au même lieu, cinq quarts, royés notre comparsonier et le s^r Husson.

Item au même lieu, neuf quarts, royés Jeanne Antoine et François Quintin de Duzey.

A Thiébaut parée :

Six jours et demi, recevant tournailles et notre comparsonier d'autre.

Item au même lieu, deux jours, royés notre comparsonier et Antoine de Failly.

Item au même lieu, deux jours, royés notre comparsonier de part et d'autre.

A Meheval :

Quatre jours, royés notre comparsonier de part et d'autre.

Item au même lieu, cinq jours, notre comparsonier de part et d'autre.

Item au même lieu, trois quarts et demi, royés notre comparsonier de part et d'autre.

A Rivi-Fontaine :

Trois jours, royés notre comparsonier et les tournailles.

Derrier Vacquenot :

Trois jours, royés notre comparsonier de part et d'autre.

Item au même lieu, neuf quarts, royés notre comparsonier et les héritiers Jean Feller.

A Deseiprex :

Cinq jours, royés notre comparsonier de part et d'autre.

Dessous Briot :

Trois jours, royés notre comparsonier et les héritiers Martin Bertrand.

Item au même lieu, trois jours, royés notre comparsonier et les terres de la cure de Sorbey.

Item au même lieu, cinq quarts, royés notre comparsonier et le s^r Husson.

Item trois jours un quart, tant sous Briot qu'au Muret, royés notre comparsonier de part et d'autre.

Au Cugnet :

Un jour et demi, royés le chemin et notre comparsonier.

A Thieryval :

Cinq jours et demi, royés Pierre le Feve, la Bingrande dessus et Altemer de Châtillon.

(62 jours trois quarts et demy).

Saison du chemin de Marville :

Dessous le chemin de Marville, aux Marels, anciennement dits les Corwées et Vielles-Fosses.

Dix quarts, royés notre comparsonier et le s^r Husson.

Au dessus dudit chemin des Marels :

Dix quarts, royés notre comparsonier de part et d'autre.

Item au même lieu, dix quarts, royés de même.

Item au même lieu, cinq quarts, royés de même.

Item au même lieu, trois jours, royés le sentier et notre comparsonier.

Item jour et demi, au même lieu, royés le chemin de Wal et le pré.

Item deux jours, traversant le chemin de Marville et les tournailles d'autre.

Item cinq jours, traversant le sentier de Marville, royés notre comparsonier de part et d'autre.

Item deux jours plus haut, royés notre comparsonier de part et d'autre.

Item deux jours et demi, faisant moitié de cinq jours au même lieu, se coupant par moitié avec notre comparsonier, royés notre comparsonier de part et d'autre.

Lieudit sur les Volettes :

Item un jour et demi, royés notre comparsonier de part et d'autre.

Item au même lieu, cinq quarts, royés le sentier et le s[r] Husson d'autre.

Anciennement ces deux contrées se nommaient es Corwées et Vielles-Fosses.

A Bondomey :

Quatre jours, royés notre comparsonier et le s[r] Dupont.

Item au même lieu, trois quarts, royés notre comparsonier et le s[r] Husson.

Item au même lieu, trois quarts, royés de part et d'autre notre comparsonier.

A Mouby-Perchier :

Onze quarts, royés notre comparsonier et nos terres de roture.

Item au même lieu, deux jours, royés notre comparsonier et Adrian Gabriel.

Item au même lieu, un jour, royés notre comparsonier de part et d'autre.

Item au même lieu, deux jours et demi, royés notre comparsonier de part et d'autre.

Es aveines :

Trois quarts, les tournailles d'un côté et Jean le Curé d'autre.

Sur le Villers :

Trois quarts, royés notre comparsonier et les héritiers d'Elisabette Jacquemin.

En Prelle :

Six jours, demi quart, terre et prés, royés notre comparsonier et nos terres de roture.

Item au Chaufour encor faisant partie des terres sous le nom : Es Corwées et Vielles-Fosses.

Quatre jours, royés le chemin des Marels et notre comparsonier.

Au Pavillon :

Deux jours, royés le sieur Husson et les héritiers François Michel d'Arrancy.

(58 jours deux quarts et demy).

Les Prés :

Item, à Furneiprés, quatre fauchées un quart, au midy la rivière, au septentrion les terres et au couchant les prés de notre comparsonier.

Item au même lieu, sept quarts, au levant et au couchant notre comparsonier, au midy la rivière et au septentrion les prés dits la Queue de Furneiprés.

Item à la queue dudit Furneiprés, trois quarts, royés les terres et notre comparsonier.

A Longprés :

Deux fauchées, royer notre comparsonier de part et d'autre.

Item au même lieu, une fauchée, royés notre comparsonier de part et d'autre.

A Saint-Martin prés :

Six fauchées, au midy la rivière, au couchant notre comparsonier et au levant.

Sous la Côte :

Quatre fauchées, royés notre comparsonier et les religieux de Châtillon.

A la Petite entre deux eaux :

Sept quarts, royés notre comparsonier, les religieux de Châtillon et la riviére.

A la Grande entre deux eaux :

Deux quarts et demy, royés notre comparsonier de part et d'autre.

Derrier le Moulin :

Une fauchée, royés nos copartageans et les religieux de Châtillon.

Au Grand Breuil.

Trois quarts, royés au levant la rivière, au couchant notre comparsonier, et au midy les religieux de Châtillon.

Au Pont de Châtillon :

Une fauchée et demie, royés notre comparsonnier et les religieux de Châtillon.

A Vissery :

Deux fauchées, royés notre comparsonier et le chemin d'autre.

Au Prés Hellouette :

Trois quarts, royés nos terres de roturé de Gouraincourt.

Es arres :

Trois quarts, royés notre comparsonier et Sébastien Laroche.

A Chaucourt :

Une fauchée, les tournailles de nos terres, Sébastien Laroche et d'autres particuliers.

A la Corné Marion :

Une fauchée, royés nos copartageans, les terres et.....

Aux Marels, ancienement la Maladrie :

Cinq quarts, royés la rivière, les terres au septentrion et au levant notre comparsonier.

Aux Longues Fauchées, finage de Verrine, auprès du finage de Rouvroy-sur-Othain.

Deux fauchées copartageantes avec notre comparsonnier et plusieurs particuliers, dont les amandes de cinq francs viennent à la seigneurie de Sorbey, de même que les rapports, comme faisant partie de ladite seigneurie anciennement franc alleuf, ce qui est prouvé par les anciens dénombremens, pages huictième et seizième des titres produits, ledit prés royer la cure de Rouvroy.

Plus nous avons audit Sorbey, en l'autre seigneurie, dit le Grand Seigneuriage ou Grand Côté, ancienement chatellenie d'Arrancy, terre commune et en dernier ressort à Marville, présentement par les échanges, bailliage de Longuion, encor patrimoniale.

Art. 17. A nous comme à notre comparsonier, la moitié en tous droits de haute, moyenne et basse justice, attrahiers, confiscations, épaves, amandes, biens vacans, cens, rentes, deniers, gelines, bourgeoisies, grains, four et moulin bannaux qui sont présentement en ruine, et généralement en tous droits, privilèges, profits, prérogatifs et émolumens dépendans de toute ancienté de ladite seigneurie.

Art. 18. Les assises de ladite seigneurie, sont telles que chacun bourgeois dudit côté, nous doit et à notre comparsonnier chacun pour moitié, au terme de Noël, quinze deniers et deux gelines et à Pasques quinze deniers et une geline pour leurs assises, et la veuve demie assisse, aussi chacun cheval et bête trayante, nous doivent à chacun desdits termes quinze deniers. Item chacun bourgeois et bête trayante, nous doivent au terme de Noël, pour leurs assises, en grain trois bichets froment et trois bichets d'avoine mesure des seigneurs, et la veuve demie assisse. Item au terme St-Henry, tous bourgeois dudit côté nous doivent, pour un droit dit *le remont*, chacun un franchard froment mesure de Belmont, et la veuve un bichet. Encore audit terme, chacun laboureur faisant sa charrue entière, nous doit six bichets d'avoine mesure desdits seigneurs, et la demie charrue trois bichets, et s'apelle ladite rente *le charrois*. Toutes ces rentes d'assisses ont été supprimées par les seigneurs, pour repeupler ladite seigneurie, et mises au taû des assisses de l'autre seigneurie à Sorbey, dite d'*Artaize* ou Petit Côté, par acte du cinquième mars 1691, produit en collation, page quarante-huictième des titres produits.

Art. 19. Item au terme St-Martin d'hiver, tous ceux qui font feu et fermée sur héritage au ban St-Pierre à Sorbey, nous doivent, chacun, un bichet d'avoine partageable comme dit est par an.

Art. 20. Item une rente appellée la *voüerie St-Pierre*, qui est telle que chacun bourgeois soit du lieu, privilégiée ou non privilégiée, soit étranger, qui tiennent héritages audit Sorbey, labourables à la charrue audit ban de St-Pierre à Sorbey, nous doivent au terme St-Martin d'hiver, chacun an, chacun deux bichets d'avôine mesure des seigneurs, un gâteau et un denier fort, prisés trois blancs.

Art. 21. Item les mêmes rentes qui se payent le lendemain de Noël tout en gelines, grain, oublis, qu'argent, qui se montent par chacun an à deux gros en argent, quatorze gelines ou poulles, vingt bichets froment, et neuf quarts d'oublis, partageables comme dit est, et se lèvent par les mains du maire et gens de justice qui en ont l'état et qui nous en rendent compte.

Art. 22. Item nous appartient comme dessus les amandes de fortage, et un terrage, nommé Sorbey Corwée, qui contient vingt-deux jours et demi et demi quart pour le canton finage de Sorbey, enclavé dans le finage de Rouvroy-sur-Othain, mais les terres mesure de Sorbey, qui a, au levant, soixante et dix-sept verges, au couchant vers le bois de Rouvroy quatre-vingt-cinq verges, au midy vers Châtillon l'Abbaye quatre-vingt-dix-sept verges de longueur, au milieu quatre-vingt-quinze verges et au septentrion quatre-vingt-treize verges partageables comme dit est : lequel terrage consiste à percevoir, sçavoir, l'onzième gerbe pour la disme et la douzième pour ledit terrage; toutes les rentes de cette seigneurie, prouvées par les titres produits (1).

Art. 23. Item comme seigneur de Sorbey et à l'exclusion de notre coseigneur, nous appartient vingt-cinq arpens de bois lieudit Warfemont (2), au-dessus de la ferme ditte Hauteville (3), appartenant à l'abbaye de Châtillon, ledit bois finage de Pillon, Verdunois, bailliage de Verdun, l'arpent à quatre cent perches, mesure de Ste-Croix, dont la perche est douze pieds et le pied d'onze pouces, et le pouce d'onze lignes; la contrepartie appartient aux demoiselles de Nouvion et de Pimentel, à nous céder pour l'usuaire que nous avions en la

(1) Pages vingt-septième, vingt-huictième, trente-sixième et trente-septième, quarante-et-unième et quarante-deuxième des titres produits.

(2) Warfemont, mentionné sous le nom de *Warfremont*, dans le *Dictionnaire topographique* de M. Liénard, p. 262.

(3) Hauteville, mentionné sous le nom de *Houdreville*, dans le même ouvrage, p. 180.

forêt de Weuvre (1), autrement dite de Mengienne, ayant au midy la part desdites demoiselles de Nouvion et Pimentel, au septentrion le bois réservé pour l'affouage du four de Pillon, au levant un bois appartenant à l'abbaye de Châtillon et au couchant des bois appartenant à la communauté de Pillon, par les Evêques de Verdun, ainsi qu'il se peut voir par les titres produits (2).

Art. 24. Item nous appartient pour moitié et l'autre moitié à notre comparsonier un droit de parcours pour vingt-cinq porcs dans la forêt de Weuvre, autrement dite de Mangienne, dépendant dudit évêché de Verdun, bailliage dudit Verdun et prévôté de Mangienne, conformément aux titres produits pages vingtième, vingt-neuvième et quarante-troisième des titres produits en tems de glandée.

Art. 25. Item ladite seignerie, le Grand Seigneriage à Sorbey, est ville d'arrêt et on paie cinq gros par chacun arrêt : desquels le maire et gens de justice en rendent compte à chacun de nous seigneurs par moitié, ainsi qu'il se peut voir, pages vingt-huictième, trente-septième et quarante-deuxième des titres produits.

Art. 26. Item en vertu d'une concession à nous faite par Erric de Lorraine, Evêque de Verdun, nous appartient ancienne mesure et conformément à l'arpentage fait en 1667, page des titres produits trente-huitième, cinquante-trois arpens de bois audit Warfemont, proche la ferme de Sorris appartenant à l'abbaye de Châtillon, finage de Pillon, bailliage de Verdun, prévoté de Mangienne, royer au midy les bois de l'abbaye de Châtillon, au septentrion les bois de notre comparsonier, du levant les bois de monsieur d'Égremont, représentant monsieur Lornemand et au couchant les prés de Pillon ; iceux bois avec ceux de nos comparsoniers et ceux de l'abbaye de Chatillon, chargés d'une rente annuelle envers le domaine de l'Evêché de Verdun de onze livres dix-neuf sols trois deniers, ainsi qu'il se voit par les titres produits, pages trente et unième et quarante-troisième.

De toutes lesquelles propriétez, droits honorifiques et utils, je déclare tant en mon nom qu'en celuy de mes enfans et comme fondée de leur procuration, faire les foy et hommages requises à mon souverin seigneur Louis seize, Roi de France et de Navarre, avec offre de les réitérer toutes et quantes fois : avec protestation d'ajouter ou diminuer en tout tems ce qui pourroit avoir été trop mis ou peu mis, dans le présent notre dénombrement au bas duquel j'ay signé de

(1) Pages vingtième et vingt-neuvième des titres produits.

(2) Forêt de Woëvre.

mon seing ordinaire, aprés avoir fait apposer à la marge, le cachet de mes armes : A Sorbey; ce vingt-cinquieme avril mil sept cent soixante et seize.....

WAHA D'HARNONCOURT.

Controlé à Bar-le-Duc le 6 mai 1777.
R. trois livres douze sols.

GRANDIDIER.

Vu par la Chambre du Conseil et des comptes, jour des aides et monnoies du duché de Bar, la requête a été présentée par Marie Louise de Waha, douairière de Jean Evrard vicomte de La Fontaine et d'Harnoncourt, tant en son nom qu'en ceux de Joseph-Louis-Mathias vicomte de La Fontaine et d'Harnoncourt, chambellan de S. M. I. et Appostolique la Reine de Hongrie et de Bohême; Philippe-Hubert vicomte de La Fontaine et d'Harnoncourt, chanoine de la collégiale de Tongres; demoiselles Marie-Anne-Françoise et Victoire-Dieudonnée vicomtesses de La Fontaine et d'Harnoncourt, héritières du deffunt Jean-Evrard vicomte de La Fontaine et d'Harnoncourt leur père demeurantes à Sorbey, aux fins de vérifier leur dénombrement à raison de ladite terre et seigneurie, laditte requête signée Ch. Vyart; Vu aussi lesdits aveux et dénombrements par duplicata en parchemin duement controllés le six may mil sept cent soixante dix sept, et pièces y joinctes, savoir différents dénombrements en coppie collationnée par devant notaire à Longuion le trente-un décembre mil sept cent soixante-treize, controllé le trois janvier suivant, en datte de mil trois cent trente-sept, mil quatre cent huit, mil cinq cent trente-huit; autre dénombrement de l'année mil six cent douze, vérifié en la Chambre Cour des comptes le trois décembre même année; autre dénombrement de Jean-Baptiste de La Fontaine porté ez registres de la Chambre n° 47, f°s 181 et 182, vérifié le onze mars mil sept cent neuf; autre aveu et dénombrement de François Vathier, vicomte de La Fontaine, vérifié le trente avril mil sept cent vingt, n° 277; Arrêt du Conseil d'Etat du Roy du vingt-sept novembre mil sept cent soixante-dix, concernant le bois de la Socq; autre arrêt dudit Conseil d'Etat du vingt deux février mil sept cent soixante-quatorze, en interprétation de l'arrêt précédant, et autres titres et pièces concernant laditte seigneurie de Sorbey : l'ordonnance de soit montré au procureur général le sept may dernier, les conclusions du procureur général, et ouï M. Jean-Baptiste-Antoine de La Morre de Villaubois, conseiller maître en la Chambre en son rapport, tout vu et considéré.

LA CHAMBRE COUR DES COMPTES en déclarant les qualités prises par

les enfans de Jean-Evrard vicomte de La Fontaine et d'Harnoncourt, suffisament justifiées par les titres et pièces étant ez archives de la Chambre Cour des comptes, a reçu et vérifié les aveu et dénombrement dont s'agit aux charges et conditions ci-après : 1° que le tiers de la seigneurie de Sorbey, ditte d'Artaise et de Mussy provenante du domaine et cédé par le procureur général en la Chambre des comptes au nom et comme fondé de pouvoir du duc Léopold à François vicomte de La Fontaine et à Jean-Baptiste de La Fontaine par acte passé devant notaire à Nancy le quatorze may mil sept cent six, sera toujours reversible à la Couronne en rendant audit cas aux représentans, lesdits de La Fontaine, les biens et droits cédés au duc Léopold par l'acte dudit jour quatorze may mil sept cent six; 2° que le droit pretendu de bannalité sur le four de Sorbey, sei gneurie de Mussy, sera et demeurera blâmé, ainsi qu'il l'a été par l'arrêt intervenu le onze mars mil sept cent neuf sur les aveu et dénombrement de Jean-Baptiste de La Fontaine; 3° qu'il sera justifié dans six mois, datte du présent arrêt, que les habitans et communauté de Sorbey, du Grand Seigneuriage doivent les corvées et les fournitures de bois pour les réparations nécessaires au four et moulin dudit lieu, sinon et ledit délay passé sera et demeurera ledit article blâmé; 4° que les cens et menuës rentes seront perçuës en conformité des titres et possession; 5° que sur le droit de cabartage, l'usage sera suivi. A donné en surplus ladite Chambre Cour des comptes que l'arrêt rendu le vingt décembre mil sept cent vingt-neuf par les commissaires nommés pour l'exécution de l'édit de Réunion, du quatorze juillet même année, ensemble l'arrêt intervenu au Conseil d'Etat du Roy le vingt-deux février mil sept cent soixante quatorze, seront dans ledit délai de six mois, représentés en original pour être registrez ez Greffe de la Chambre et suivis et exécutez selon leur forme et teneur, sauf en tout les droits du Roy et d'autruy.

Fait en la Chambre des comptes, aides et monnoies du duché de Bar, le lundy vingt-neuf décembre mil sept cent soixante-dix-sept.

Présents MM. de La Morre de Savonnières, président; de La Morre, doyen; Jobard père, de Vendières, Le Bègue de Nonsart, de Vassart d'Anderney, de Longeaux, de La Morre de Villaubois, rapporteur; de Maillet de Villotte, et de Bar, conseillers maîtres de la Chambre des comptes.

de La Morre, La Morre Villaubois, de Bar, de Savonnières.

(Archives de la Meuse. B. 405, cote 956, parchemin de 10 feuillets.)

SOURCES.

Almanach du département de la Meuse pour 1792.

Annuaire de la Meuse, 1804, 1824, 1830, etc.

Archives départementales de la Meuse.

BALDÉ (Louis) : Notes et communications diverses.

B. (Cl.) : Notions élémentaires sur la géographie de la Meuse, pet. in-8° de 258 p.; p. 108.

BUVIGNIER (Amand) : Statistique géologique, minéralogique, etc., du département de la Meuse, p. 269.

DENIS, de Commercy : Tables de comparaison des mesures anciennes avec les nouvelles.

JACOB (Alfred), archiviste de la Meuse : Documents inédits.

JEANTIN : Manuel de la Meuse, art. Sorbey, t. III, p. 1909-1917.

JEANTIN : Les marches de l'Ardenne et des Woëpvres, t. II, p. 562.

LALLEMEND (Marcel) et BOINETTE (Alfred) : Jean Errard, de Bar-le-Duc, « premier ingénievr du tres chrestien roi de France et de Navarre Henry IV ». 1884, in-18.

LIÉNARD (Félix) : Dictionnaire topographique de la Meuse, p. 226.

DE MAILLET : Mémoire alphabétique pour servir à l'histoire, au pouillé et à la description du Barrois, 1749, p. 438.

PIERROT (Philogène) : Notes.

SERVAIS (Victor) : Annales du Barrois de 1352 à 1411, t. I, p. 17.

ROUSSEL (le chanoine) : Histoire civile et politique de Verdun, 2e édit., 1863, t. II.



LES

SOCIÉTÉS DE TIR

ET LES

MILICES BOURGEOISES

DANS L'ANCIEN DUCHÉ

DE

LORRAINE ET BARROIS.

C'est bien à tort que certains historiens lorrains ont attribué les mêmes fonctions aux compagnies bourgeoises et aux différentes sociétés de buttiers que l'on trouvait dans la plupart des centres importants du Duché. A l'origine ces milices naquirent de la nécessité dans laquelle se trouvèrent les communautés de défendre leur indépendance, leurs privilèges, leur tranquillité et même leur religion. C'est ainsi que se formèrent les miliciens de Nancy, la compagnie de marche de Château-Salins, l'Ordre de Saint-Hubert de Bar, les Hommes le Duc de Bruyères, les gens d'armes de Remiremont, etc. Plus tard, l'esprit militaire se concentra plus particulièrement dans les sociétés de tir, tandis que les compagnies bourgeoises ne s'assemblèrent le plus souvent qu'à de rares intervalles pour assurer l'ordre dans les processions et les cérémonies publiques.

L'administration française qui gouvernait sous le nom de Stanislas fut-elle bien inspirée en décrétant leur suppression (16 novembre 1737)? A cette époque les sociétés de tir comme

les milices bourgeoises étaient en décadence, plusieurs même agonisaient; néanmoins, elles méritaient encore les encouragements et les faveurs, elles rendaient dans les lieux où elles existaient des services réels et donnaient à la vie communale une vigueur et une originalité que le système de décentralisation à outrance leur a fait perdre.

S'il n'est pas prouvé que l'institution de la milice de *Nancy* ait précédé celle d'Epinal, du Ban de Pareid ou de Saint-Avold, aucune autre ne pouvait présenter des annales plus glorieuses : elle défendit la ville en 1476 contre Charles le Téméraire, de là le privilège accordé aux bourgeois de pêcher dans la Meurthe, privilège dont ne jouissaient plus, au siècle dernier, que douze bourgeois, le droit d'avoir volière sous le toit et l'exemption de banalité des fours et pressoirs banaux. L'uniforme des vingt-quatre compagnies urbaines et des quatre suburbaines était gris blanc avec parements, veste, bas et culotte écarlate bordés de galons d'or. Depuis l'avènement de Léopold, le capitaine portait un baudrier aux armes de la ville : ce même prince avait, le 28 avril 1726, soumis ces compagnies à un règlement particulier.

La compagnie de la Butte qui comprenait à la fois les mousquetaires et les arquebusiers fut organisée à Nancy par Charles III le 5 décembre 1570. En 1574, il leur céda *le pré la Butte*, de quatorze fauchées, qui était l'ancien pré communal. Le 23 mai 1606, une ordonnance confirmée par Charles IV en 1628, exempta de toute charge pendant une année le vainqueur du papegai auquel il fut, en outre, attribué 200 fr. sur la recette du domaine. La police de la confrérie était réglée par des statuts confirmés en 1619 et 1698. Le 8 octobre 1690, les buttiers obtinrent le premier rang sur la milice bourgeoise. Au moment de leur suppression, ils formèrent une troupe dè près de cent hommes conduits au son du tambour et des fifres par le bailli de Nancy — colonel-né — ou le prévôt qui avait rang de lieutenant-colonel. Les autres chefs étaient le maître, deux lieutenants, deux sergents, un porte-drapeau, un greffier et deux visiteurs de coups. Le costume était à peu près le même que

celui de la milice bourgeoise, gris avec les parements, veste, bas et culotte écarlate, les boutons de cuivre doré et sur le chapeau bordé d'or une cocarde noire. Le 30 mars 1719 Léopold leur avait donné un ordre de police et un règlement. — Patron, saint Antoine.

Plus petite que la cité ducale, la capitale du Barrois prétendait l'emporter sur son aînée par le nombre et l'éclat de ses milices. On en comptait encore six à l'avènement de Stanislas. Chacun des quartiers de *Bar* possédait de toute ancienneté sa milice bourgeoise. A la suite du décret de 1590, les chefs en étaient élus tous les trois ans le lendemain de la Pentecôte par les officiers de l'hôtel-de-ville en présence du maire et du syndic. Après l'élection, les capitaines prenaient possession des portes de la ville, ils conduisaient leur troupe aux processions et aux réceptions officielles des souverains ou autres personnages de distinction. Mais l'occupation habituelle des trois compagnies était de veiller à la sûreté publique et de faire la patrouille. La discipline y était sévère : le bourgeois sous les armes ré pondait de sa conduite au capitaine; avait-il falli à son devoir? les officiers des trois compagnies s'assemblaient en conseil de guerre avec la permission du Bailli ou de son lieutenant et la sentence s'exécutait militairement. Ces officiers étaient exempts des fournitures et du logement des gens de guerre et jouissaient de la location de plusieurs petites échoppes ou corps-de-garde.

Le but de l'Ordre de Saint-Hubert, fondé à *Bar* le 31 mai 1416 par le cardinal Louis, duc de Bar, pour quarante-six gentilshommes était de rétablir et de maintenir la sécurité dans le Barrois. Il n'y avait plus en 1737 que vingt-cinq confrères, dont huit nobles ou ecclésiastiques et un aumônier : les officiers étaient le grand-maître, le syndic et le receveur. Le principal privilège de l'ordre était le droit de chasser la bête fauve sur tout le finage de Bar-le-Duc, hormis les veille et fête de saint Hubert.

Ces deux jours étaient réservés au *petit ordre* fondé dans la ville basse le 23 août 1631 pour vingt-huit barisiens de dis-

tinction. En confirmant cette fondation le 12 juillet 1718, Léopold permit aux confrères de chasser pendant les deux jours précités dans un canton désigné par l'officier des chasses.

En 1717 s'était formée à Bar une compagnie de cavalerie bourgeoise approuvée en juin 1718 par Léopold. Elle comprenait trente-quatre cavaliers sous les ordres d'un commandant relevant du Bailli de Bar, deux lieutenants, un major, un sous-major, un porte-étendard, un brigadier, un sous-brigadier, un timbalier et un trompette. L'uniforme était blanc avec parements rouges; au chapeau, bordé d'argent, une cocarde noire et jaune. Le 23 janvier 1731, le duc François III accorda franchise et exemption de logement des gens de guerre aux officiers à qui il avait donné des brevets et aux anciens cavaliers de la compagnie.

Établie avant le quatorzième siècle, la troupe des arbalétriers de *Saint-Mihiel* fut confirmée dans ses privilèges par le roi René en janvier 1429, et reçut des statuts de la duchesse Yolande le 24 juin 1482. Réduits successivement de quatre-vingt-cinq à vingt-cinq et de vingt-cinq à douze, les arbalétriers n'étaient plus que cinq au moment de leur suppression (1739). Ils n'avaient pas alors d'uniforme et portaient un fusil et une épée. Leurs principales fonctions consistaient à assister à l'exécution des criminels et à garder les foires; pour ce dernier office, ils recevaient trois francs que le fermier du domaine leur payait annuellement à la Saint-Laurent : ils percevaient en outre un liard « ou la plus petite pièce de monnaie » de tout étranger qui franchissait les portes de la ville les jours de foire. — Patron, saint Georges.

Les six compagnies bourgeoises de Saint-Mihiel ne se mirent en armes sous les ordres du prévôt que pour assister aux processions et réjouissances publiques. Elles ne faisaient aucun exercice et n'avaient ni place d'exercices ni privilèges.

Les confrères arbalétriers d'*Épinal*, qui n'étaient plus que trois au moment de leur suppression (1739), avaient été institués très anciennement pour prêter main-forte à l'exécution

des sentences du bailliage et de la police et courir aux incendies : ils servaient aussi de gardes au souverain lorsqu'il venait à Épinal et même au capitaine-prévôt (décret du 17 novembre 1588). Ils avaient le droit, confirmé en 1666, 1667 et 1669, de jeter neuf coups de rets dans la Moselle (plus tard, ils n'en eurent plus que trois) et de plus 25 francs barrois de rente sur la maison d'un citain. Depuis un temps immémorial, ils percevaient annuellement une mesure de crême et deux fromages blancs sur la métairie de Lanfraumont appartenant à l'abbesse d'Épinal, parce qu'ils étaient obligés de la secourir en cas d'incendie sous peine d'amende.

Dès 1555, les arquebusiers font leur apparition dans la ville : ils sont soixante, prospèrent jusqu'à deux cents pour retomber à trente en 1732, y compris le maître-roi, le lieutenant, le major, le porte-enseigne et deux tambours. Ils avaient la garde du souverain quand celui-ci se rendait à Épinal. L'uniforme, très original, consistait en un hoqueton ou dalmatique chargé de croix de Lorraine et de Jérusalem, avec des bas rouges, un chapeau bordé d'argent et une cocarde écarlate. Les tambours étaient vêtus de jaune. Jaune aussi le drapeau de taffetas aux armes de Lorraine. Charles III accorda aux compagnons 30 fr. barrois le 5 août 1579, Henri II pareille somme le 8 mai 1609 et Charles IV 40 fr. le 11 octobre 1630, soit 100 fr. barrois qu'ils eurent le droit de prendre annuellement sur le domaine d'Epinal pour acheter des prix. Le receveur de la ville leur délivrait aussi un florin d'or chaque année. Leurs statuts furent confirmés par Charles IV en 1618, le 21 mai 1665, et par Léopold les 14 mai 1699 et 16 juillet 1720. Les prix (qu'on leur refusa en 1738) se tiraient à la cible les dimanches et fêtes, et le papegai en mai sur la place du Pont; le vainqueur était exempt de la subvention et de toute charge pendant un an : si le même abat l'oiseau trois ans de suite, il jouit de l'exemption pendant toute sa vie. Ces différents droits furent constamment confirmés par les souverains.

La compagnie avait une caisse commune contenant ses titres, deux coupes de vermeil, dont l'une donnée par Charles IV, et ses deniers. La maison d'assemblée, située au bout de

la promenade publique, était en ruines longtemps avant la suppression de la corporation qui tenait à cette époque ses séances à l'hôtel-de-ville.

Outre ses arquebusiers et ses arbalétriers, Épinal possédait aussi quatre compagnies bourgeoises dont l'origine était fort ancienne, mais qui, dès le dix-huitième siècle, n'ayant plus ni statuts, ni privilèges, ni place, ni revenus, vit ses biens réunis à l'hôtel-de-ville. Lors du passage des princes, les habitants prenaient les armes et formaient une garde d'honneur commandée par quatre officiers.

L'un des premiers actes de Léopold à son arrivée en Lorraine fut de rétablir la compagnie de marche de *Château-Salins* et de lui donner des armes. Les titres que produisit alors cette corporation prouvèrent qu'elle remontait aux temps les plus reculés. Sous la conduite du prévôt, qui se qualifiait de prévôt de marche, les soixante hommes qui la composaient avaient le droit d'aller jusqu'au Rhin et à la Moselle à la poursuite des rebelles. La tentative de Léopold ne fut pas couronnée de succès : dès 1726, la compagnie de Château-Salins ne subsistait plus et ses titres étaient détruits. Il est bon de remarquer qu'elle avait pour patron saint Christophe, l'un des saints les plus vénérés de la contrée.

Bien qu'elle n'ait vécu qu'un demi-siècle, la confrérie des buttiers de *Vézelise* a laissé dans le pays de profonds souvenirs. Fondée par Henri II le 23 février 1617 aux mêmes droits, statuts et privilèges que celle de Nancy, cette compagnie formée de soixante maîtres, non compris les capitaine, lieutenant, enseigne et deux sergents, allait, au son des tambours et drapeaux déployés, faire ses exercices à la butte et tirer le papegai. Le vainqueur était exempt de toute charge publique, subvention et octroi pendant l'année. L'uniforme, en drap de Vézelise, était « grivelé »; au chapeau galonné d'or une petite cible blanc et noir pour cocarde; des bas blancs et un cordon noir « à l'ymaige N.-D. » complétaient le costume. En 1670, les buttiers cessèrent de se réunir. En 1728, on essaya de les rétablir : Léo-

pold confirma même les statuts, mais la chose en resta là, la compagnie bourgeoise, qui se mettait sous les armes aux processions et dans les réjouissances publiques, suffisait, en effet, dans une localité aussi peu importante : elle avait hérité des deux tambours des buttiers : on les voyait encore avant la Révolution dans l'une des salles de l'hôtel-de-ville.

Plus brillante encore était la confrérie de la Butte établie sous Charles III à *Saint-Nicolas-du-Port* et confirmée le 28 mars 1613 par le duc Henri, les 26 juin et 18 août 1668 par Charles IV, le 26 mars 1698 par le maréchal de Carlinford, régent de Lorraine, les 11 avril 1699 et 1er août 1702 par Léopold. Les cent hommes qui la composaient avaient les mêmes statuts que les arquebusiers de Nancy : l'uniforme différait peu, puisqu'il était de drap gris fer avec col, doublure et parements rouges, boutons de cuivre jaune, chapeau bordé d'argent, bas blancs et jarretière noire. Le capitaine et son lieutenant, élus le jour de la Trinité, portaient, en outre, un hausse-col, un plumet et un fronton. Plus modestes que ceux de Vézelise, les buttiers de Saint-Nicolas n'avaient qu'un drapeau aux couleurs lorraines, un tambour et deux sergents. Leur fonction était double : faire la garde autour des souverains quand ceux-ci assistaient aux processions ou passaient à Saint-Nicolas, tirer le premier mai le prix de franchise et d'exemption, dit papegai, à balle seule, dans un jardin de trois homées qui leur fut donné dans un terrain de la ville dit *le Saulcy*. Là aussi ils tiraient pendant l'année à la balle seule quelques autres prix, ordinairement des meubles d'étain, un dindon le jeudi-gras, un plat de poisson le premier dimanche de carême, un pain d'épices le second dimanche, un agneau l'une des fêtes de Pâques, et toujours avec un plat d'étain. Le vainqueur du papegai était, comme ailleurs, exempté de toutes tailles, impositions, subventions et autres prestations.

Les six compagnies bourgeoises de *Remiremont*, établies par l'abbaye, obligées de paraître aux solennités sous la conduite du lieutenant de sénéchal et de faire des patrouilles quand il y avait tumulte dans la ville, ces compagnies, dis-je cédaient le

pas aux vingt-quatre factionnaires de la compagnie des arquebusiers établie en 1565, sous la dépendance et pour la garde des ducs de Lorraine. Cette milice prenait les armes le lundi de la Pentecôte pour empêcher le désordre dans la procession traditionnelle des paroisses de l'office d'Arches, elle s'armait aussi pour prêter main-forte à la demande de l'abbesse ou de son sénéchal. Le tir était situé à la sortie du faubourg : le vainqueur du papegai jouissait, comme ailleurs, de l'exemption de toute charge publique pendant un an, à l'exception toutefois de celle des Ponts et Chaussées.

Les premiers comtes de *Boulay* ayant établi douze hommes pour garder les portes de leur manoir, fondèrent ainsi la corporation des arbalétriers de cette ville dont les statuts furent renouvelés le 16 juillet 1709 par le prévôt de Boulay qui en était capitaine. Elle possédait alors quinze quarterons de pré dont on vendait le fourrage, et un jardin, dit la *pièce des Arbalétriers,* à l'entrée de la ville, accensée 11 fr. par an. Elle recevait annuellement du fermier domanial 8 fr. de gages. Les confrères portaient une bandoulière de drap vert bordée de jaune et chargée de deux croix de Lorraine avec un fusil pour arme : ils jouissaient de l'exemption des poules que les autres bourgeois étaient obligés de payer au domaine. Obéissant au prévôt, ils faisaient exécuter les sentences de police, paraissaient aux processions et gardaient les foires et marchés : chaque marchand leur donnait quatre sous, chaque mercier trois sous, et chaque petit marchand, deux sous.

Les dix-sept arbalétriers de *Vaxy*, chargés uniquement de la police municipale, étaient, eux aussi, exemptés vis-à-vis du seigneur (abbé de Gorze) des deux poules de cens que lui payaient les autres habitants. Au dix-septième siècle, ils avaient pour marque distinctive de leur état une écharpe de laine verte à franges pendantes.

Bien avant que l'hôtel-de-ville leur assignât onze homées de pré dans le Pâquis communal pour y faire leurs exercices, les

buttiers de *Chatel-sur-Moselle* s'assemblaient le jour de Quasimodo « ou plus proche dimanche » pour tirer le papegai. Outre l'exemption de toute imposition pendant un an accordée au vainqueur, le 19 mai 1609, par le duc Henri et le 13 novembre 1718 par Léopold, les vingt-cinq compagnons étaient déchargés du paiement de cinq petits sols dûs au domaine par les bourgeois. Léopold leur remit même les corvées personnelles par édit du 25 octobre 1724. Ils marchaient sans uniforme, armés de fusils et d'épées, sous les ordres d'un capitaine, d'un lieutenant et de deux sergents. On est surpris de les voir au seizième siècle célébrer leur fête patronale le jour de Sainte-Madeleine.

Le prévôt de *Gondreville* était capitaine de douze arbalétriers que, de tout temps, on a désignés dans ce bourg sous le nom de *confrères Saint-Sébastien*. Le jour de la fête de ce saint, ils assistaient à une confrérie de même qu'aux feux de joie et aux processions : leurs privilèges étaient de ne pas payer à la Saint-Martin les trois poules de rente que leurs concitoyens devaient au domaine.

Saint Sébastien était aussi le patron des arbalétriers de *Commercy* et de *Fenestrange*. A Commercy, dont la corporation était tout à la fois garde bourgeoise et société de tir, le vainqueur du papegai exempt pendant un an des charges publiques avait, en outre, l'honneur, les jours de parades et de processions, de marcher entre les deux officiers de sa compagnie. Le fait le plus saillant des annales de cette milice est le défi qu'elle envoya en 1536 aux arbalétriers de Saint-Mihiel. La rencontre eut lieu sur le territoire de Mécrin. L'épreuve du tir ayant été favorable aux Sanmiélois, le dépit de Commercy fut si vif, qu'une lutte s'engagea dans laquelle quatre hommes furent tués et neuf autres mis hors de combat. Le prévôt Richequier se rendit à Nancy pour presser auprès du duc Antoine une enquête qui n'aboutissait pas et que celui-ci, prêt à partir pour la Provence, ne semble pas avoir encouragée.

Dans la baronnie de Fenestrange, les buttiers (*büchsens-*

chutzer) qui rendirent de si grands services pendant la guerre des reîtres, formaient une compagnie distincte des bourgeois du guet (*scharwachter*). Chacun d'eux percevait annuellement six florins sur les droits de passage et huit florins sur la taxe des juifs. Les réunions avaient lieu dans chaque village sur les « places de butte », dont les communautés s'emparèrent au dix-septième siècle lors des remembrements (arpentages des bans). Cette utile institution avait, en effet, disparu au moment de la guerre de Trente Ans et vainement Léopold tenta de la rétablir.

Le prévôt de *Dieuze* commandait les soixante buttiers de la ville assisté d'un capitaine et d'un lieutenant. Fonctions : assistance aux cérémonies publiques et exercices dans un terrain nommé « *la Halbuterie* », de préférence au mois de mai. Les prix étaient offerts par la corporation elle-même. Le vainqueur du papegai ne jouissait pas seulement de l'exemption pendant un an des charges habituelles, il touchait cent francs sur les octrois de la ville. Les buttiers s'armaient et s'habillaient à leur gré, mais la Chambre des comptes de Nancy leur ayant refusé la dépense de la poudre pour la Fête-Dieu, ils cessèrent de s'assembler.

Les buttiers de *Saint-Avold,* dont les statuts étaient les mêmes qu'à Saint-Nicolas, avaient été confirmés dans leurs privilèges par édits des 30 mars 1619 et 21 août 1710. Au nombre de trente-six (y compris les officiers et deux tambours), ils se rendaient au tir tous les dimanches en uniforme, c'est-à-dire en vestes grises à parements rouges, bas rouges et chapeau galonné d'argent, mais ils ne tiraient qu'à blanc. Aux premières fêtes de mai, ils tiraient le papegai dont le vainqueur jouissait des mêmes faveurs qu'à Dieuze. La ville leur avait donné, au commencement du seizième siècle, deux jardins de deux arpents dont ils tiraient vingt-cinq à trente livres au moment de leur suppression.

La compagnie bourgeoise de *Raon* (cinquante à soixante citoyens sans uniforme et commandés par un capitaine exempt

par décret des offices publics, un lieutenant, un sous-lieutenant et deux sergents), n'eut jamais d'autre fonction que de s'assembler pour la procession de la Fête-Dieu.

Les deux milices bourgeoises de *Saint-Avold* et celle de *Ligny*, de soixante hommes chacune, ne faisaient pas autre chose qu'à Raon; mais à Ligny, le baudrier blanc de l'une et le baudrier jaune de l'autre créèrent des rivalités souvent fatales au bon ordre qu'elles étaient chargées de maintenir. De même, on ne voyait en armes les communautés de la prévôté de *Foug* que dans les cérémonies publiques et au passage des princes : elles s'assemblaient à Foug avec leurs drapeaux sur un simple avis du prévôt.

Beaucoup moins nombreuse mais très bien disciplinée, la vieille compagnie d'arbalétriers du *Ban de Pareid*, aux ordres du prévôt d'Étain, était chargée de veiller à la sûreté du Ban. Elle comprenait vingt-huit maîtres dont dix-neuf de Pareid, trois de Villers et cinq de Moulotte, commandés par un capitaine, un lieutenant et un sergent. Une fois chaque année, le jour de la Saint-Christophe, ils se réunissaient à la foire de Moulotte et percevaient un sou de chaque place de marchand, un pot de vin de chaque cabaret. A Pareid, ils ne payaient pas les deux franchards d'avoine et les deux poules que devait chaque ménage, de même les deux poules à Villers. On a pris soin de noter, lors de leur suppression, qu'ils ne possédaient en commun que le tambour et la hallebarde de la compagnie.

Les douze arquebusiers de *Mertzig* et leurs douze collègues de *Saargaw* étaient plutôt des gardiens de foire et de police sous le commandement des baillis que des tireurs organisés. Toutefois, ceux de Mertzig se réunissaient chaque année pour fêter solennellement saint Ludvin.

C'est aussi un prévôt qui conduit les trente-deux miliciens de la compagnie des Hommes le Duc de *Bruyères*. Cette cohorte, institutée à l'époque de l'invasion des Reîtres pour la garde de

Saint-Barthélemy se distingua pendant la campagne menée par le duc Antoine : elle continua jusqu'à l'édit de 1739 à faire chaque année la garde de Saint-Barthélemy pendant la nuit de la fête de ce saint, près de Gérardmer, où elle était défrayée aux dépens d'une ferme de l'abbaye de Remiremont. Les Hommes le Duc n'avaient pas d'uniforme, ils étaient exempts des sommes payées pour les bêtes de charrue par les autres habitants de la mairie.

La confrérie des buttiers de *Sarreguemines*, créée pour vingt-quatre arbalétriers, avait abandonné ses exercices dès le milieu du XVIIe siècle et s'était transformée en une compagnie bourgeoise à laquelle, sous Léopold, étaient affiliés presque tous les habitants. Elle ne paraissait plus, d'ailleurs, qu'aux processions sans uniforme spécial, sans privilèges et sans autres biens qu'un jardin et deux petits prés.

Les plus célèbres tireurs paraissent avoir été les arquebusiers de *la Marche* fondés par édit du duc Henry en 1617, aux mêmes droits, honneurs et exemptions que ceux de Nancy. Les exercices y étaient si bien suivis et la discipline si exacte, que cette compagnie entretient, dès ses débuts, d'étroites relations avec les buttiers de Troyes, aux concours desquels elle parut avec le plus grand avantage.

Les arbalétriers de *Briey* et de *Norroy-devant-Metz* furent reconnus par édit du 4 septembre 1626 et autorisés à porter arquebuses à mèches et à rouets pour s'exercer au tir : leur histoire n'offre rien de saillant, pas plus que celle des confréries du même genre à *Pont-à-Mousson* (favorisée des mêmes privilèges qu'à Nancy) et de *Charmes* (disparue dès la seconde moitié du dix-septième siècle). Les milices bourgeoises de *Blâmont*, de *Mirecourt* et de *Bouzonville* ne se distinguaient pas des autres. Notons toutefois qu'à Blâmont, les compagnies bourgeoises avaient un drapeau de taffetas jaune sur lequel figurait un écu d'argent à la rose épanouie de gueules. Ces armoiries, qui étaient celles de l'ancien comté de Blâmont, permettent de supposer que

l'institution de cette milice remontait aux temps les plus reculés.

De toutes les sociétés de tir lorraines, la plus choyée fut celle des arquebusiers de Lunéville qui se forma en 1718, pour se rendre au devant de Léopold revenant de Paris. Quelques jours après, le Duc fit monter à cheval les cinquante confrères, leur donna des cimbales avec banderolles et un étendard brodé d'or et d'argent aux armes de Lorraine. Les cavaliers s'équipaient à leurs frais : l'uniforme était gris doublé de rouge avec parements, veste et culotte écarlate, boutons de cuivre doré, chapeau bordé d'or. Le 26 mars 1719, Léopold accorda à chacun d'eux l'exemption de gabelles pour cinq mesures de vin faisant quatre-vingt-dix pots et celle des corvées de trac et de chasse; il donna, en outre, aux officiers une croix de Jérusalem en vermeil sur laquelle étaient représentés d'un côté saint Léopold et de l'autre saint Charles, avec deux arquebuses en sautoir. Enfin il leur fit préparer un terrain de vingt fauchées pour leurs exercices. C'était bien de la sollicitude pour une compagnie dont la négligence fut telle que ses membres ne prirent pas la peine de faire expédier les patentes que le souverain avait daigné leur accorder.

La dernière création d'arquebusiers dans le duché fut faite en faveur de *Sainte-Marie-aux-Mines*, sur l'initiative de la duchesse régente Elisabeth-Charlotte d'Orléans. C'était à vrai dire un rétablissement, car un acte du 1er mai 1569 que représentèrent les buttiers, prouve que leur corporation était établie bien avant cette date. La compagnie était de vingt hommes, y compris le capitaine, le lieutenant, l'enseigne, le sergent et le tambour, tous bourgeois et mariés. Ils avaient un vêtement de droguet vert et jouissaient des mêmes droits, statuts et privilèges que leurs collègues de Saint-Nicolas. Le drapeau en taffetas aux émaux de Lorraine et la caisse appartenaient à la société qui habillait à ses frais le tambour. La récompense du vainqueur du papegai était la même qu'ailleurs. Le marqueur-juré logeait dans une maisonnette sise sur la place des exercices. Quand parut l'édit de suppression des milices armées en 1739, les protestations ne furent nulle part plus vives qu'à Sainte-Marie-aux-Mines.

Il y avait anciennement à *Rambervillers* une compagnie de bourgeois appelée les *quarante*, commandée par le mayeur de la ville pour veiller au maintien du bon ordre, mais elle cessa d'exister dès les premières années du XVIII[e] siècle.

Avant de terminer cette étude, il convient de dire quelques mots des *Gentilshommes de Laveline* qui ne composaient plus, à l'avènement de Stanislas, que cinq ou six familles. Ils formaient une bande à cornette (enseigne) dans les anciennes guerres, et étaient particulièrement affectés à la garde du château de Bruyères et du palais de Champ. Leur institution remontait à une époque reculée. Les gentilshommes de Laveline, véritables paysans, travaillant aux champs, aux métiers, se louant même à journée, étaient exempts de toute imposition : ils prétendaient même jouir de cette franchise en quelque lieu de Lorraine qu'ils demeurassent. Stanislas la restreignit à la seule prévôté de Bruyères. D'aucuns ont cru que les gentilshommes de Laveline descendaient des anciens *Hommes de fer*, milice lorraine citée par le grand Vocabulaire Français dont l'auteur, F. Guyot, était précisément originaire de Bruyères (1).

C[te] E. FOURIER DE BACOURT.



(1) Vocab. Français, tome XIII, p. 410 (Paris, 1770). — Rapp. de Demontzey fais. fonct. de Prévôt de Bruyères, 1737. — A. Lepage donne une autre origine aux Hommes de fer (Soc. d'arch. lorr., tome XXVII).

Ces détails sont tirés du manuscrit de Jamet, secrétaire de l'intendant général de La Galaisière, qui fit ordonner la suppression des sociétés de tir et des milices bourgeoises en Lorraine, et aussi du tome 465 des manuscrits de la Collection de Lorraine à la Bibliothèque Nationale.

LA FARCE

DE MESSIEURS DES COMPTES

DE BAR.

« *Les enffans des officiers du duc de Bar ont fait en ladite ville de Bar une monstre de certaine farce instiguée par les dits officiers* ». Ce passage d'un rapport dressé à Vaucouleurs par un agent de la France devait faire l'objet d'un véhément réquisitoire de Jacques Cappel, avocat général du roi devant messieurs du Conseil privé. Il s'agissait, en effet, d'une manifestation anti-française « faicte en dérision de la justice du Roy ».

A quel sentiment obéissaient donc des magistrats aussi graves que les gens des Comptes du Barrois, en faisant jouer, pour l'amusement du gros public, une farce burlesque dont leurs fils étaient les acteurs? Nous allons le dire.

Situé entre le Barrois, les terres de l'évêché de Verdun et la Champagne, le comté de Clermont-en-Argonne était un continuel sujet de discussions entre la France et la Lorraine et le théâtre de troubles toujours renouvelés entre les officiers du Roi et ceux du Duché. Les prétentions royales s'appuyaient sur des arguties de procureur : dès les premières années du seizième siècle parut un mémoire dont les articles seront rappelés en 1627 pour les besoins de la cause.

1° Le pays d'Argonne est du royaume de France comme est comté de Beaulieu en Argonne, Montfaucon en Argonne, ieulles sur Meuse, Rarécourt qui est encore outre Clermont. un argument très certain est que ces terres sont enclavées

dans le duché de Bar qui est terre de la Couronne, et il y a arrêt de l'an 1281 pour la garde de Beaulieu en Argonne (1).

2° Simon, seigneur de Clermont, fit ses fois et hommages et bailla son aveu à Thibault, roi de Navarre, comte de Champagne, qui est en la chambre des Comptes avec son scel, et ce fut en l'an 1245.

3° En l'an 1373, les ville et château de Clermont en Argonne furent mis en la main du roi. Et en prit possession Raoul, sire de Boursault, au nom du roi.

4° En 1513 a eu arrêt sur l'appel de M. le Procureur général contre les officiers de Clermont.

Plus subtile encore est la consultation de Mtre Oursel :

« La châtellenie de Clermont en Argonne est d'ancienneté du « patrimoine de l'evesché de Verdun et recogneue par les eves- « ques à foy et hommage et de la souveraineté de l'Empire. « Depuis, les comtes et ducs de Bar en ont acquis la propriété « sur l'evesché et relevé des evesques pour raison d'icelle, mais « Charles II duc de Lorraine s'exempta par la transaction qu'il « fait avec l'evesque qui estoit lors de la foy et hommage et « subjection, à quoy il luy estoit obligé à cause dudict evesché. « Et le mesme Charles et ses successeurs en ont été investis « par les Empereurs ayans dudict Clermont faict un fief immé- « diat au lieu qu'il en estoit tenu médiatement et en arriere « fief (2). »

Les rois de France avaient un excellent motif pour se déclarer maîtres du Clermontois : nous le trouvons dans un rapport secret de Villarceaux pendant l'occupation française : « *Clermont est de la mouvance de l'évêché de Verdun : je crois*

(1) Bibl. Nat., Ms. 5947. Cum dubitaretur de garda seu custodia Belli loci in Argonna et utrum dicta ecclesia esset sita infra terminos comitatus Campaniæ et utrum etiam esset sita in regno Franciæ est de regno, visa informacione facta super us visum est concilio quod sit de garda specialli comitis campaniæ et de garda scit de custodia generali domini Regis et quod sit infr- punctos seu terminos comitatus Campaniæ et infra terminos regni Franciæ de regno. In Parlam. Pantecostes ann. 1281.

(2) Arch. nation., K. 1184.

qu'il est à propos de le conserver pour être situé entre Sainte-Menehould et Verdun, n'y ayant pas de place fortifiée sur la frontière de Champagne de ce côté-là (1). »

Comme à Ligny, Neufchâteau, Châtenoy, Passavant, Montfort, Frouard, Blainville, Chatel-sur-Moselle, où elle prétendait des droits de souveraineté (2), la France avait à Clermont des agents dévoués. Claude, fils de Jean de La Vallée, était l'un des plus remuants et, malgré son titre de prévôt, il mettait au service de l'influence française une grande intelligence et une fortune qui ne s'élevait pas à moins de « cent ou six vingt mil escutz (3). » Arrêté sur un ordre du duc, le 3 septembre 1537, il fut d'abord amené à Bar et écroué dans un cachot de la tour Jurée.

A cette époque, vivait à Bar Me Jean de Jouy, « praticien et occupant communément pour les parties qui avoient à faire contre le duc. » A l'instigation de Georges Maillet (4), lieutenant du bailli, il fut appréhendé un jour qu'il se trouvait dans son meix de Chaulde-Chambre, « garny d'ung chapperon d'allemant, transporté à Chastel-sur-Moselle, puis en ung chastel frontière d'Allemaigne, et depuis ledict temps n'est appareu et on ne l'a veu. »

Il ne suffisait pas aux officiers de Bar de priver La Vallée de son conseil attitré; craignant qu'il ne fît appel de la violence

(1) Arch. de la guerre, 2093. Notons toutefois que le comté de Clermont avait été cédé par Louis XIII au duc Charles IV, par le traité des Pyrénées.

(2) Neufchastel-sur-Meuse, Castenoy, Montfort, Frouart et Passavant sont d'ancienneté du duché de Lorraine; mais, depuis 1220, elles ont été recongneues à foy et hommage des comtes de Champaigne et consécutivement des roys de France, qui y ont exercé droits de souveraineté jusqu'en 1465, que Louis XI fut contrainct d'y renoncer en faveur de Jehan II, duc de Lorraine et de ses successeurs, lors de la guerre du Bien public... Mais les procureurs généraux n'y consentirent pour ce que le roy n'a pouvoir de renoncer aux droits de souveraineté et de ressort au préjudice de ses successeurs et de la couronne.

(3) Il était en 1504 clerc-juré de Clermont. Son registre aux archives de Nancy, B. 4675. Sa nomination de prévôt est du 30 avril 1515.

(4) Il venait en effet de succéder à Aubry Errard dans la charge de lieutenant général.

dont il était l'objet, ils le conduisirent « lyé de tous ses membres à Saint-Mihiel, et là fut condamné à faire amende honorable la hart au col, en certaines amendes pécuniaires et le reste de ses biens confisqués, dont il n'osa lors appeler, parce qu'on le menassoit de le pendre s'il appelloit (1). »

Déshonoré et ruiné tout à la fois, La Vallée se sauve à Vaucouleurs et gagne Chaumont, d'où il fait intimer le duc de Lorraine en la cour du Parlement de Paris. L'affaire plaidée avec une égale chaleur par Le Maistre, exposant que le duc, au sujet de Clermont, n'est pas justiciable du roi, et Cappel répliquant qu'il est temps de mettre un terme aux entreprises du duc sur les frontières du royaume, l'affaire, dis-je, se termina par un arrêt déclarant la cour légalement saisie (nov. 1537). Le pauvre La Vallée ne jouit pas de cette bonne nouvelle : il mourut peu de temps après.

Lorsque Pierre Le Chaulve, sergent à cheval du roi au Châlelet de Paris; Guillaume Gabriant, notaire royal au bailliage de Vermandois, et Me Jean Dieu, solliciteur des veuve et enfants de Claude La Vallée, se présentèrent dans le Clermontois aux fins d'enquête, ils ne furent pas tout d'abord inquiétés. A Rarécourt, ils lurent leurs procès-verbaux sur une place déserte; mais, à peine avaient-ils atteint Ippécourt, que les habitants les entourèrent et se saisirent d'eux; « ils furent menez à pied et houzés par quarante ou cinquante personnes arméz et embastonnéz en la ville de Clermont-en-Argonne. »

Enfermés dans une chambre du château, le notaire et le sergent ne subirent pas de mauvais traitements, mais le praticien Jean Dieu fut descendu dans une basse fosse et « là les officiers de Clermont luy usant de grosses menasses, même de luy faire bailler la question extraordinaire et torture, » le soumirent à un interrogatoire qui prouve bien la surexcitation des esprits : en voici les articles principaux :

(1) Remonstrance faicte au Roy nostre souverain seigneur de la part d son procureur général, touchant le faict de Lorraine et Barrois et frontière de Champagne et des entreprises faictes sur les limites du royaulme.

1° Pour que l'avocat général Cappel (1) ait osé soutenir les droits du roi sur Clermont, il faut qu'il se soit servi de faux dénombrements et reçu de l'argent. N'a-t-il pas fabriqué ou falsifié des pièces? D'où vient l'argent qu'il a reçu?

2° Les femmes des conseillers, même celle de Cappel, n'ont-elles pas accepté de riches présents?

3° Toute cette affaire n'est-elle pas menée secrètement par quelque grand prince ou seigneur?

4° L'empoisonnement du duc de Lorraine n'a-t-il pas été ordonné?

L'ahurissement du malheureux procureur prouva bientôt aux inquisiteurs qu'il n'était qu'un modeste comparse : non seulement ils cessèrent de le tourmenter, mais ils le relâchèrent lui et ses compagnons, avec « ordre de vuyder brefvement les terres du domayne. » Il n'était pas « de deça la Coussance (2) » que les gens du roi, chargés de l'exécution de la sentence rendue en faveur de La Vallée les rejoignirent : la veuve de l'ancien prévôt de Clermont les accompagnait. A cette nouvelle, le capitaine de Clermont entre en fureur « avec force blasphêmes, il jure que s'il vient aucuns officiers pour l'exécution dudict arrest, il a demi-douzaine de chapperons d'allemant pour les coëffer tellement qu'il respondra de leur personne, et s'ils sont saiges ils ne s'y trouveront pas (3). »

A Ippécourt, terre française, la troupe du roi s'organise pour pénétrer avant la nuit dans Clermont, mais elle a compté

(1) Ce Jacques Cappel était un jurisconsulte savant et entreprenant. Il fit appeler à comparaître au Parlement l'empereur Charles-Quint, qu'il nomme simplement *Charles d'Autriche, comte de Flandres*, pour venir rendre à François Ier, son souverain seigneur, les foi et hommage qu'il lui devait, le roi n'ayant pu céder valablement, par le traité de Madrid, aucun droit. « Outre que ce traitté a esté fait en prison, sa nullité est indubitable, puisque les droitz de la couronne sont toujours inaliénables. Et come ledict Empereur adjouste la félonye au reffus de la foy et hommage, il sera appellé à trois briefs jours audict Parlement. »

(2) La Cousance, ruisseau qui prend sa source dans la prairie de Souilly se jette dans l'Aire après un parcours de 29 kilom.

(3) Ces détails sont tirés, comme les suivants, de la « harangue faicte par iistre Jacques Cappel » et du mémoire de M. A. Lamorre.

sans la résistance du parti lorrain, très puissant dans le village : au moment où elle se met en marche, le maire Demange Martignon « sort d'une taverne en la rue teste nue, son bonnet en une main et l'autre levée, lequel s'écrie à haute voix, faisant commandement à tous les habitants de par leur souverain seigneur M. le Duc, qu'ils eussent à prendre prisonniers tous ceux de ladite compagnie. Auquel cri issit en un instant si merveilleux populaire de toutes les maisons dudit Ippécourt en grosse fureur, que les officiers prirent le parti de s'en sauver, excepté la pauvre veuve La Vallée, laquelle, en fuyant, tomba de son cheval et fut prise, menée prisonnière par grande rudesse et fureur. »

Le mouvement d'opinion que déchaîna le procès du prévôt de Clermont se fit vivement sentir dans la capitale du Barrois et ce fut tout à la fois pour témoigner de leur attachement au bon duc Antoine, se venger du peu de cas que l'on faisait en France de leur juridiction, et donner un aliment nouveau au chauvinisme lorrain, que MM. du Conseil et des Comptes de Bar entreprirent de faire « une monstre de certain jeu ou farce » en laquelle se déroulaient les diverses scènes que nous venons de raconter.

Pour bien accentuer leur intention de ridiculiser la justice du roi, ils s'employèrent eux-mêmes à la confection de la pièce et à la décoration de la scène. Leurs enfants reçurent des rôles « si n'y eut-il de hors que le Jehan Maillet et Droÿn (1) ». Le duc Antoine, qui séjournait volontiers à Bar, fut convié à la représentation fixée au jour de « feste sainct Jacot, » c'est-à-dire le 2 juin, car il s'agit évidemment ici de saint Jacob, évêque de Toul (2).

(1) Il s'agit probablement de Jean Maillet, sommeiller du duc Antoine, et non de Jean Maillet son fils qui devint mais beaucoup plus tard, receveur général du duché. Puisque le Droÿn cité ici mourut, comme nous le verrons plus tard, « chanoine du chapitre noble de Saint-Maxe; » il avait pour prénom Jacques et était le fils de Claude Drouin, dit de Rouyn, prévôt de Bar et garde du scel du tabellionnage de cette ville.

(2) Ce n'est pas saint Jacques dont l'église célèbre la mémoire le 1er mai tout en écrivant *Jacot*, le manuscrit dont nous tirons ces détails omet *Philippe* A cette époque, on n'aurait jamais, en mentionnant le jour de leur fête

Voici la description que nous a laissé de ce spectacle un témoin oculaire.

Premièrement marchoit ung homme qu'estoit le fils à maistre Mace Cousin président des comptes du duc de Bar : il estoit vestu d'une robbe longue de velours rouge avecques un bonnet rond et une aulmusse sur son espaulle en guise de chapperon fourré, que l'on disoit représenter le premier président de Parlement de Paris (1).

Après marchoient trois aultres personnages fils à M[re] de Lamotte : ils estoient vestus de vert à bonnets ronds et chapperons à bourlets dont l'ung portoit un sac que l'on disoit et estoit le commun bruyct représenter les gens du Roy en la dicte Court de Parlement montéz sur asnes (2).

Et après, plusieurs aultres dont maistre Gervays et les dicts Sorborel, Cousin, Auryot et aultres à robbes longues et chapperons à bourlets que l'on disoit estre les conseillers en la dicte Court (3).

Et après eulx marchoit une charrette que conduysoit ung quidam qui a coustume de faire le fol ou le badin en ladicte ville de Bar monté sur le cheval de limon. En laquelle charrette estoit une femme vestue de dueil et sa chamberière questoit fille au sieur Léglise item Cousin (4). Et tenoit ladicte femme

séparé les noms des deux apôtres Jacques et Philippe. En outre, la harangue de Cappel commence ainsi : *Depuis le moys de may passé qu'on fait en la ville de Bar une monstre.....*

(1) Maxe Cousin, huitième président, épousa Lucie de La Mothe. Son fils Thierry était encore très jeune quand il fut reçu surnuméraire à la Chambre des comptes de Bar.

(2) Louis, Albéric et Thierry de La Mothe étaient les trois fils de Jean, maître des Comptes et de Jeanne de Noirel. Ils entrèrent eux aussi fort jeunes dans la Chambre du Conseil et des Comptes du Barrois.

(3) Nicol Gervais devint procureur général. René Xaubourel n'était pas fils mais neveu d'un conseiller des Comptes (Maxe Xaubourel). Il épousa une sœur de Thierry Cousin et de cet autre Cousin dont nous ne connaissons pas le prénom et qui est cité avec lui, et François d'Avrillot, fils de Jean, maître des Comptes et de Barbe Boudet.

(4) Ce qui signifie que les deux « actrices » étaient filles l'une du président Maxe Cousin, l'autre de Georges de l'Église, lequel n'était pas de la Chambre des comptes.

quelques pappiers en une main et une bourse en l'autre qu'elle présentoit auxdicts président et conseillers. Et disoit bon qu'elle représentoit la vefve feu Claude de La Vallée.

Et estoit, ainsy que dient les tesmoings, le commun bruyct de ladicte ville de Bar que ledict jeu et monstre se faisoit ou contemp et derrision de la poursuicte que ladicte vefve faisoit en ladicte Cour de Parlement contre ledict duc et ses officiers. Et oultre ledict commun bruyct y a ung aultre indice que cela se faisoit en derrision de ladicte Court, car ladicte bourse que présentoit ladicte vefve en ladicte charrette se rapporte à l'interrogatoire faict par les officiers dudict duc au solliciteur de ladicte vefve depuis constitué par eulx prisonnier par lesquels ils interrogent ledict solliciteur si on a pas donné aux gens du Roy chaynés, bagues ou haquenées à leurs femmes pour faire ladicte poursuitte.

Et si faut notter encore que, audict duché de Bar, n'y a aulcunes gens de justice qui portent bonnets ronds ny chapperons à bourlets.

Le scandale que souleva cette représentation burlesque fut grand en France (1) : Jacques Cappel, conseiller et avocat général du roi, qui avait déjà plaidé contre le duc en cour de Parlement, en fit l'objet d'un violent réquisitoire et alla haranguer les membres du Conseil privé. Le roi François I[er] qui n'avait, de son côté, ni le droit ni les rieurs, eut le bon goût de ne se point fâcher. Il s'en tira même avec beaucoup d'esprit avec l'ordonnance suivante, où il paraît tout accorder sans cependant s'engager ni rien céder.

« Par considération des très grands et recommandables servi-
« ces que notre dit cousin (le duc de Lorraine), ses frères et ses
« prédécesseurs nous ont par ci-devant faits tant aux faits de
« nos guerres que alentour de notre personne et espérons qu'ils
« feront ci-après à nous et notre royaume, et ayant regards à
« la grande proximité de lignage dont notre dit cousin et ses

(1) Y a devers nous forces plainctes, remonstrances, et représentations, sur « le faict de ladicte monstre qu'a esté incittée par le mespris que lesdits du « Barrois font de la justice et auctorité du Roy. »

« frères nous attiennent et affection qu'ils ont à nous faire ser-
« vice. En contemplation aussi du devoir auquel notre dit cou-
« sin s'est grandement mis envers nous en nous reconnaissant
« à son seigneur souverain pour raison de toutes les terres qu'il
« tient de nous en nous faisant les offres et reconnaissances
« susdites, lesquelles il nous a promis exécuter et accomplir par
« effet, ainsi que dessus est dit et lesquelles nous avons gra-
« cieusement reçues et acceptées d'icelui notre dit cousin, avons
« de grâce espéciale, pleine puissance et autorité royale, octroyé
« et accordé, octroyons et accordons, voulons et nous plaît que
« en ladite ville et duché de Bar et autres terres et seigneuries
« adjacentes tenues et mouvantes de nous, il puisse et lui soit
« loisible jouir par lui et ses officiers *sa vie durant* de tous
« droits de régale et cas royaux, sous nous toutefois, notre au-
« torité et souveraineté.

« *Et quant à la ville, chastel et seigneurie de Clermont en Ar-*
« *gogne*, voulons et nous plaît que *sans aucunement préjudicier*
« *aux droits de notre couronne et souveraineté et aux fins et*
« *limites de notre royaume et sans pour ce les immuer et res-*
« *treindre ou intervertir et aussi sans déroger aux droits de par*
« *notre dit procureur général* (Cappel) *d'une part et par notre*
« *dit cousin* (le duc Antoine) *d'autres prétendus, icelui notre*
« *dit cousin jouisse de la dite terre de Clermont en tels droits,*
« *usages, prééminence et prérogatives que lui et ses prédécesseurs*
« *ont par ci devant joui et usé*. De Romilly, au mois d'avril l'an
« de grâce 1539 et de notre règne le vingt-cinquième. »

Villeterque disait qu'il ne faut jamais finir un récit sans raconter ce qu'en devinrent plus tard les héros, parce qu'il arrive toujours tôt ou tard aux plus malheureux des aventures agréables qui permettent de tirer de toute l'histoire une consolante moralité. Voyons donc ce qu'il arriva des principaux personnages qui ont défilé sous nos yeux.

Un brevet de conseiller au Parlement récompensa de son zèle l'avocat général Jean Cappel; Thierry Cousin, Louis Thierry, Albéric de La Mothe et François d'Avrillot reçurent en 1537 et 1538 le chaperon de raz de Saint-Maur, bordé de four-

rure blanche des auditeurs des Comptes de Bar; René Xaubourel s'en coiffa cinq ans après; Nicol Gervais fut procureur général; Jean Maillet, receveur du Barrois, et Jacques Drouin, chanoine du chapitre noble de Saint-Maxe. S'il est difficile de préciser quel fut le sort des demoiselles de l'Église et Cousin qui interprétèrent, à la satisfaction générale, les rôles de la veuve La Vallée et de sa « chamberière », parce qu'il y eut à cette époque plusieurs sœurs portant ces deux noms, on sait du moins qu'elles vécurent dans l'état qui leur plaisait (1).

Ce qu'il y a de piquant dans l'aventure c'est que la veuve de Claude de La Vallée était fille d'un ancien maître des Comptes de Bar, Maxe de Génicourt, et de Catherine de Barbonne. Ses deux enfants Claude et Christophe de La Vallée poursuivirent avec vigueur l'instance commencée par leur père contre le duc de Lorraine. Ce procès qui dura de longues années ne reçut jamais de solution, mais il ne semble pas avoir laissé des rancunes bien tenaces puisque nous voyons, en 1587, le duc Charles III solliciter le siège épiscopal de Toul pour Christophe de La Vallée, arrière-neveu à la mode de Bretagne du malheureux prévôt de Clermont (2).

C[te] E. FOURIER DE BACOURT.



(1) Anne et Isabeau de l'Église épousèrent Sébastien Bouquet, anobli en 1529, et Nicol Gervais; Barbe-Catherine et Anne Cousin entrèrent, les deux premières dans les familles de Xaubourel et La Morre; la troisième fut religieuse de Sainte-Claire.

(2) Le procès engagé par Claude de La Vallée contre le duc de Lorrain sera publié par les soins de M. le marquis de Pimodan de La Vallée, du de Rarécourt.

LOS CANS

Chanson satirique en patois de Bar.

La Neuve-Ville et le Bourg de Bar-le-Duc étaient autrefois en guerre ouverte avec la vieille cité ou la Ville haute qui avait chez elle le Château ducal, les Collégiales, la Cour des Comptes, la noblesse et la garnison. Cette hostilité datait de fort loin : elle éclate à toutes les époques dans les documents relatifs aux impositions, dépenses, corvées communes, documents qui nous montrent le quartier haut — la Halle — comme on disait jadis, plus favorisé que le quartier inférieur. Le vieux dicton populaire :

Reiches Cans,
Poûres Baribans (1),

jette un jour très net sur l'origine de cet antagonisme qui, à Saint-Mihiel, capitale du Barrois non mouvant, divisait aussi les *mounins*, habitants du Bourg, et les *hères* ou seigneurs, habitants du quartier de la Halle (2).

Quelque riche, quelque importante que fût devenue la Ville basse de Bar, elle n'abdiqua jamais sa rancune séculaire. Aujourd'hui encore, en dépit d'un nivellement général dont peu de villes offrent l'exemple, il n'est pas bien sûr que l'accord soit complet de part et d'autre.

Ces explications étaient nécessaires pour faire ressortir l'intérêt de la chanson satirique que nous extrayons de notre recueil d'anciens chants populaires. Les chansons satiriques forment une partie importante du génie poétique de nos pères. A bien

(1) V. *Gloss. du patois de la Meuse*, 149 et 184. *Cans*, surnom des habitants de la Ville haute. M. Labourasse nous fait remarquer qu'il est fort ancien, puisqu'il y eut d'abord les comtes, puis les ducs de Bar. *Baribans*, habitants du versant d'une colline (avant l'apparition de la Ville basse).

(2) V. *Gloss. du patois de la Meuse*, 380.

des égards celle-ci mérite une place à part dans le musée des curiosités barisiennes. Les idées, les descriptions, les tournures de phrases, et jusqu'à l'accent qui s'y révèle, tout annonce que cette chanson a vu le jour dans le *pêle* (1) de quelque caribari de la rue Brice-Brichet (2), ou sous l'enseigne triomphante de quelque tavernier de la place de la Couronne. A quelle époque? Bien habile qui pourrait le dire, car il n'y a pas dans cette chanson un seul mot, une seule expression, une seule idée qui serve de base d'appréciation. Tout ce que nous savons, c'est qu'elle fut transcrite par M. Claude Vaultier, dans les papiers de famille duquel nous l'avons trouvée. Bien que né à Ligny, en 1701, M. Vaultier vécut constamment à Bar où il était fermier-général et où il épousa, en 1756, Marguerite-Charlotte de la Tour; marié en secondes noces à Françoise Carbon de Marignan-Montpezat, il mourut à Bar-le-Duc en 1773.

S'appuyant sur ce passage :

Deuh! l'ont coité dos chaff' (3) d'zous loues cottes,

le savant M. Labourasse estime que cette chanson satirique remonte aux environs de 1740. Il est vrai qu'à cette époque la mode des paniers donnait aux robes une ampleur démesurée; mais, d'autre part, l'ampleur des jupes était compensée par la simplicité de la coiffure courte et ronde. Ici, ce même couplet des *chaffes* nous dépeint des échafaudages de frisons :

Dos feuilnettes (4) d' zous loues frisottes.

Marie-Antoinette mit à la mode les coiffures élevées jusqu'à l'exagération et les jupes très larges et surchargées; mais à cette

(1) C'est le *Pôle du Glossaire*, 432. Chambre à coucher faisant suite à la cuisine.

(2) Ancien nom de la rue de la Côte de l'Horloge par laquelle on monte à la Ville haute de Bar.

(3) Cage ronde en osier sous laquelle on emprisonne la poule et ses poussins. Nous traduisons par *poussinière*, qui n'est pas exact (Note de M. Labourasse).

(4) Fourchettes de fer pour tenir les frisons en l'air.

époque M. Vaultier n'était plus. Frappé de paralysie partielle en 1771, il avait été emporté par une mort subite le 13 août 1773 (1).

Il faut donc se résigner aux conjectures, et se contenter de sourire en voyant les mines ridicules des *Cans* descendant de leur Ville haute : maïgres vieillards préoccupés d'une chute possible, gros personnages mis à mal et belles dames dépoétisées par cette rude descente, graves magistrats ou grands seigneurs que leur chaise à porteur ne garantit pas des cahots et des chocs.... qu'importe, en définitive, l'époque où cette satire parut pour la première fois ! Elle est et sera de tous les temps, et de tous les lieux où il y a un quartier haut dont il faut descendre et un quartier bas qui jalouse ou dénigre le haut.

LOS CANS.

Ajoe (2) ! je m' va r'penre d'cheu not' plônê (3)
J'mé glambochera coum' in verlé (4)
Vino vô los cans mos choûrés
Qu' davalont à c' t'hawre d' loue joquet.
Itiou-hihi !
Itiou-hihi (5) !
Toue d' meime on-z-o vô d' bel' touci !

Assez travaillé ? Je vais reprendre haleine sur notre plônê : je m'y balancerai comme un tonneau. Viens voir les habitants

(1) Son fils, Florentin Vaultier, qui lui succéda dans sa charge de fermier-général, avait épousé en 1768 Marguerite de Haldat du Lys, dont le salon joua un si grand rôle dans l'histoire de la Révolution à Bar-le-Duc.

(2) Au moyen âge on disait d'un moulin qui chômait : *il est à joc.*

(3) V. l'*Affileil* (Mém. de la Soc. des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc, année 1893).

(4) Le *virly* contenait sept mesures, c'est-à-dire cent vingt-six pots.

(5) V. *Noël des Riblaws* (Mém. de la Soc. d'archéologie lorraine, année 1893).

de la Ville haute mes chéris qui descendent à cette heure de leur jucheoir. Itiou hi hi! Tout de même, on en voit de belles ici!

Né! l' vî minguet avo sos pânês d' v'loue (1)
Qu' virvolont cheu sos daw gambillous!
Et l'couïon-là toue ratatillon (2)
Coum' î s'ragrâpe d'sos nâchons (3)!
Han! hî! han! hé!
Han! hî! han! hé!
Poûtant l'é iun maw grou peiché (4).

Tenez! le vieux maigre avec ses pans d'habit de velours qui voltigent sur ses deux jambes! et le peureux-là tout ramassé sur lui-même comme il se retient de ses fesses! Han! hi! han! hé! Il a pourtant une bien grosse canne!

Dousque v'avô prins d'ços chapês-là
Qu'avont dos troûcheils d'hoûpett' pû bas qu'vot' nâ?
Deuh! l'ont coité dos chaff' (5) d'zous loues cottes
Et dos feuilnett' d'zous loues frisottes.
Derlin din din,
Derlin din din,
Son dos tioches que gringol' rint.

Où avez-vous pris de ces chapeaux-là qui ont des trochées de houpettes plus bas que votre nez? Deuh! Elles ont caché des chaffes sous leurs cottes et des fourchettes sous leurs frisons: Derlin dindin, derlin dindin, il semble des cloches qui dégringoleraient.

(1) C'est le *pêné* du *Glossaire* Labourasse appliqué à un habit.

(2) C'est évidemment le *ratoûtillon* du *Glossaire*. Expression très remarquable.

(3) M. Vaultier a écrit en marge : *ses fesses*. Le mot *nâches* se retrouve en effet dans l'ancien Glossaire lorrain de la Bibliothèque nationale.

(4) Echalas, canne employée naturellement dans les pays de vignobles.

(5) *Glossaire* Labourasse, 192.

Disem', Cadet, wêt' ben l'roûch' couchot-là
Qu'ost drô d'cheu sos patt' avo s'vôtre d'dava?
Fa d'lai feumeilre coum' ine soupe
L'ê lai cueilbrotte (1) maw heurseïe! Ouf!
Ouf! Pouf! Ça l'pie (2)!
Ouf! Pouf! Ça l'pie!
Ça n' frôm' in boun caribarî (3)!

Dis-moi, Cadet, vois-tu bien ce coq rouge-là qui est droit sur ses pattes avec son ventre en avant? Il fait de la fumée comme une soupe, il a la perruque moult hérissée! Ouf! Pouf! ça le pied! ouf! pouf! ça le pied! Ça ne ferait pas un bon caribari!

Vino vô touci lai tiote chiabrenawse (4)
Qu'ê l'groûgnot toue faréné à lai dowce
To v'là dos ribans et dos boudins,
Dol bel' affeilres, dos versouquins (5)!
Ta to tî teu
Ta to tî ton
Ça trîssolle coum' doz esquillons!

Viens voir ici la petite minaudière qui a le museau tout fariné à la douce. En voilà des rubans, des boudins, des belles

(1) Perruque (note de M. Vaultier); c'est proprement le petit tas de foin dans les prairies, arrangé en forme de meule, *meulotte* dans beaucoup de localités. On dit aussi ailleurs : *tblares, étoupes*, pour *cheveux* (Note de M. Labourasse).

(2) *Çà le pied!* Appel fait à un cheval pour qu'il lève le pied (*Glossaire* Labourasse, 492).

(3) Tisserand de Bar. V. notre *Noël des Caribaris* (Mém. de la Soc. des lettres, Sciences et arts de Bar-le-Duc, année 1892).

(4) Vieux mot français. Rabelais dit dans le même sens : « Tu t'abuserais bien si tu pensais que je t'y allasse recenser ces petits chiabrenas.... » M. Labourasse propose : *chiabrenawse*, de *chier* et de *bran*, excrément, litt. *nerdeuse*.

(5) Mot ancien. Dans le mystère du *Bel pèlerin* on trouve cette expression : *avoir des versoquins*, avoir l'esprit léger.

affaires, des *gloires!* Tatotitu tatotiton, ça carillonne comme des clochettes!

Et cî là quî chergan'tont dins s'caboûrot (1)
Coum' à lai Seint Sauvûr (2) non rôpénots (3)?
Qué-z-accouveil! Mâ l'boquont ben!
Quî tressaute coum' in grou càrin (4).
Hip! Houp! toc! tac!
Hip! Houp! toc! tac!
Avo s' çû no, neum', î n'frê' m'maw ac!

Et celui-là qu'ils balancent dans sa chaise comme à la fête du Saint-Sacrement nos magistrats? quel accroupissement! Mais ils le heurtent bien! qu'il saute comme un gros cerneau, hip! houp! toc! tac! hip! houp! toc! tac! Avec son postérieur noir, il ne fera pas grand' chose!

D'cheu l'Pâquê (5) ços bês messiûs et dam' loues daw
I font dos blaives (6) rapport qu'sont chîz-aw

(1) Chaise à porteur. Cabourot bien étroit, resserré. V. *Gloss.* D'où *caboulot,* petit cabaret (Note de M. Labourasse).

(2) Dès le moyen âge, jour de la fête du Saint-Sacrement.

(3) *Rôpénots, röpinots,* robins, de rôpe, robe : hommes de robe, magistrats.

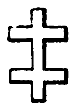
(4) « Voici l'explication de ce passage. De temps immémorial, les cerneaux, une fois placés dans le bol ou dans le saladier, suivant la quantité, avec sel, poivre, échalotte hachée, quelquefois un filet de vinaigre, on recouvre d'une assiette et on fait sauter les cerneaux pour que le mélange soit parfait » (Note de M. de La Gabbe).

(5) Le *Pâquis*, esplanade de la Ville haute dont les ormes séculaires sont célèbres. D'après Bellot-Herment, il était le but favori des promenades du chevalier de Saint-Georges (le Prétendant) et de ses deux favoris : le marquis de Bassompierre et le comte de Broussel.

(6) M. Labourasse propose cette modification : *I font los blaives*, ils font les braves, les fiers, parce qu'ils sont chez eux. Simple rapprochement : il y avait à Bar une famille de Blaives, dont le dernier mâle, Richard de Blaives, conseiller à la Chambre des comptes du Barrois, mourut le 18 avril 1663.

Ma se davalont chî noue, deuh!
J'o-n'a lai fouilre coum' î sont peuts (1)!
Oh! ah! oh! ah!
Oh! ah! oh! ah!
On dirô dos mardé-gras (2).

Sur le Pâquis çes beaux messieurs et dames, ils font des manières parce qu'ils sont chez eux; mais s'ils descendent chez nous, deuh! j'en ai la foire comme ils sont laids! Oh! ah! oh! ah! On dirait des « *mardi-gras*. »



(1) La frayeur produit cet effet, dit-on. V. *Peut. Gloss. du patois de la Meuse* ,te de M. Labourasse).

2) Le mot *mardi-gras* s'emploie pour un homme déguisé — chienlit — et ssi pour une personne mal affublée (*Id.*).





Phot. J. Royer, Nancy.

FRONTISPICE

DES

STATUTS DE LA COLLÉGIALE

de Saint-Pierre de Bar

EXAMEN ARCHÉOLOGIQUE

D'UNE

MINIATURE EXÉCUTÉE AU XVIe SIÈCLE

ET DU TABLEAU REPRÉSENTANT

NOTRE-DAME DES VERTUS

de Ligny-en-Barrois.

Dans un dossier de notes et de plans manuscrits, réuni par M. Th. Oudet sous le titre : *Monuments de la Meuse*, et dont j'avais fait l'acquisition à la mort de sa veuve, se trouvait la note suivante : « Planche peinture manuscrite, in-4°, sur vélin, représentant Édouard *duc* de Bar présentant à l'évêque de Toul ses lettres de la fondation du Chapitre de Saint-Pierre, lettres en date du 7 août 1315 ».

Au bas de cette note, M. Oudet ajoutait : « M. Servais possède ou connaît le manuscrit ».

J'avais alors prêté peu d'attention à ce renseignement, donnant, sans doute, par inadvertance, le titre de *duc* au comte Édouard II, quand, au mois de septembre dernier, en mettant un peu d'ordre dans les dessins et gravures provenant du don Servais, je rencontrais, obtenue par le décalcage sur papier

pelure et mise en couleur, la reproduction de la planche signalée par l'ancien conservateur du Musée. Cette pièce, œuvre d'une main peu habile dans ce genre de travail, présentait cependant un intérêt trop grand pour être remisée dans un carton sans avoir été l'objet de quelques recherches ; je m'empressais donc de recourir au fonds Servais, si riche en renseignements sur l'histoire du Barrois, et là, dans le dossier consacré aux événements de l'année 1315, je rencontrais la note suivante :

« On trouve dans un volume manuscrit en parchemin de « l'ancien Chapitre de Saint-Pierre, composé vers la fin du xv[e] « siècle ou au commencement du xvi[e], et qui renferme les « statuts du Chapitre, un dessin colorié représentant le comte « Édouard tenant dans ses mains la lettre de fondation du Cha- « pitre de Saint-Pierre qu'il présente à l'évêque de Toul *debout « sous un portique*. Près de lui, à droite du prélat, on remar- « que deux personnages debout qui sont peut-être Errard et « Pierre de Bar, oncles du jeune comte, ou deux des princi- « paux gentilshommes de la cour ; à la gauche du prélat sont « quatre clercs dont l'un placé en face d'Édouard tient le livre « des évangiles. Il y a beaucoup d'apparence que le prélat, « qui a les mains posées, l'une sur les lettres de fondation « tenues par Édouard et l'autre sur le livre des évangiles, est « représenté au moment où il jure soit d'approuver la fonda- « tion, soit de tenir la main à l'exécution des stipulations por- « tées dans les lettres du comte de Bar.

« Le fait a dû se passer soit en 1315, soit en 1318, date de « la confirmation par l'évêque Jean d'Arzillières ».

Si notre très regretté confrère a omis de mentionner, dans cette note intéressante, en quelles mains se trouvaient le précieux manuscrit, au temps où il fit faire une copie de la principale des miniatures, nous savons tous qu'à la mort de M. l'abbé Trancart, ce manuscrit se trouvait dans la bibliothèque du vénérable chanoine en compagnie d'un autre fort intéressant, exécuté également au xvi[e] siècle, renfermant les statuts

de la Collégiale de Saint-Maxe de Bar rédigés en 1313 par *Stephanus de Salsibus*, doyen du Chapitre (1).

Ce qui, dans cette reproduction, frappa plus particulièrement mon attention, fut l'encadrement fait de fleurs, de fruits et de papillons, mode de décoration qu'on rencontre pour la première fois dans les *Heures d'Anne de Bretagne*, puisque cette constatation fort importante devait autoriser à reporter au XVIe siècle bon nombre de tableaux que, jusqu'alors, on était tenté d'attribuer à des temps bien antérieurs. On sait que ce curieux livre de prières, aux armes de cette princesse et aux initiales A L répétées sur les quatre coins de la dernière page, dut être exécuté dans les premières années du mariage d'Anne de Bretagne avec le roi Louis XII, célébré le 7 janvier 1499. Le nom de l'artiste ou du moins du principal artiste qui travailla aux *Heures* est mentionné dans un mandement daté de Blois, le 14 mars 1508, où la reine ordonne de payer « à nostre cher et bien « amé Jehan Bourdichon, painctre et valet de chambre de « Monseigneur », la somme de six cents écus d'or « pour avoir « richement et somptueusement historié et enlumigné unes « grandes heures pour nostre usaige (2) ».

Le mode de décoration qui caractérise cette œuvre de Jehan Bourdichon paraît avoir joui d'un certain succès à l'époque de son apparition; au commencement du XVIIIe siècle il fut, de la part d'Antoine de Jussieu (1686-1758), l'objet d'une étude spéciale dont M. Ludovic Lalanne a publié le manuscrit demeuré inédit. « Sur chacun des feuillets de ce manuscrit est peinte à la marge, en manière de vignette, une plante en miniature

(1) Ce manuscrit a été exécuté au temps de François Brulé, doyen de la Collégiale de Saint-Pierre de Bar de 1503 à 1513.

Sur le tableau qui se déroule au-dessus de la scène du crucifiement se lit l'inscription :

In nomine Domini nostri Jhū X̄sti. amē.
Nos Franciscus Brule decanus totusque...
Capitulus ecclē insignis collegiate
S̄ci Petri de Barroduce Tullensis diocesis.

(2) *Nouvelles archives de l'Art français*, 1880-1881, p. 1-11.

avec le nom latin au-dessus et le français au bas »; puis, ajoute le célèbre botaniste, « on peut dire que l'on ne croit pas qu'il eut alors rien paru de mieux, tant par le coloris que par la ressemblance de toutes les parties de ces plantes, ce qui marque que dans presque toutes, cet ouvrage a été exécuté d'après nature..., elles sont pour la plupart si connaissables d'élles-mêmes, qu'elles n'auraient besoin d'aucuns noms pour les faire distinguer, parce que presque toutes ou sont si usuelles ou si communes qu'elles se présentent tous les jours sous les yeux... telles que des espèces de véronique, d'ancolie, de groseillier, de violettes, d'aster, de pied d'alouette, de pomme de roueau d'œillet et de lychnis (1) ».

Si donc la date de l'exécution des *Heures d'Anne de Bretagne* est fixée aux premières années du XVIe siècle, et si aucune autre œuvre du même genre n'est apparue antérieurement à cette époque, il devient évident que le manuscrit des statuts du Chapitre de Saint-Pierre de Bar, est plus récent de quelques années (2).

Dans la marge du cadre de la miniature, objet de la présente étude, on retrouve les fleurs les plus communes de nos jardins : l'œillet, l'ancolie, la rose, la violette, le pavot ouvert, le pavot fermé, etc.

Je relève dans la description donnée par V. Servais une légère inexactitude. L'évêque Jean d'Arzillières me paraît être assis sur un siège à dossier et non debout sous un portique ; ce siège est une stalle dans le goût de la Renaissance. A la gauche sont les membres du clergé de Toul présents à la cérémonie ; à la droite, derrière le comte, se tiennent au second plan deux seigneurs de la suite d'Édouard ou deux des gentilshommes qui prirent part à la fondation du Chapitre de Saint-Pierre de Bar, au nombre desquels figurent en première ligne : Ancel de Joinville, seigneur de Reynel, Brenique de Riste, Phelippe, châte-

(1) *Mémoire inédit d'Antoine de Jussieu sur le livre des Heures d'Anne de Bretagne. Bull. historique et philologique du Comité des Travaux historiques et scientifiques*, nos 3-4 de 1886.

(2) Les statuts du Chapitre de Saint-Pierre furent remaniés ou révisés par François Brulé, doyen du Chapitre, qui mourut en 1513.





Phot. J. Royer, Nancy.

TABLEAU

DE

NOTRE-DAME-DES-VERTUS

DE LIGNY-EN-BARROIS

lain de Bar, Colart Wilequart, Pierre de Narcey, Jean d'Aussincourt, tous chevaliers.

Pour les mêmes raisons, j'assigne une époque moins ancienne encore au tableau de l'image miraculeuse de Notre-Dame des Vertus de Ligny, qu'une tradition, entretenue dans le public peu éclairé, persiste à attribuer à saint Luc l'évangéliste, quand depuis longtemps les écrivains les plus religieux ont relégué cette pieuse légende au rang des fables.

Si l'on devait en croire une ancienne charte conservée, dit-on, dans les archives de l'ancienne collégiale de Ligny, le pape Urbain IV, qui vivait dans le treizième siècle, aurait fait présent à Charles d'Anjou, roi de Sicile, de l'image de la très sainte Vierge mère de Dieu, *sur papier,* que plusieurs miracles rendaient déjà célèbre. La reine Jeanne l'aurait ensuite donnée à des Chartreux, qui la conservèrent religieusement jusqu'en 1435. A cette époque de graves dissensions étant survenues entre René, duc de Bar et de Lorraine, et Alphonse, roi d'Aragon, au sujet du royaume de Sicile, les moines, qui craignaient d'être dépossédés et cherchaient la protection de René, firent présent de cette précieuse image à son écuyer, Antoine de La Salle. Quelques années plus tard, en 1469 (1), alors qu'il était gouverneur des enfants de Louis de Luxembourg, ce même Antoine l'aurait déposée à la collégiale de Ligny, où elle serait devenue l'objet d'une vénération toute particulière.

C'est là, toujours suivant la légende, que ladite image se trouvait en 1544, lors de la prise et du sac de la ville de Ligny par l'armée de Charles-Quint. Alors, est-il rapporté dans cette charte : « Un soldat ayant enlevé notre image de dessus l'autel même, où elle était placée, la plia, la mit dans son livre, *in libro complicatam asportavit*, et l'emporta. Dans la nuit suivante, Dieu permit que, l'ordre de partir ayant été subitement donné, le soldat quitta son domicile sans penser à son livre et à l'image. La servante du logis l'ayant trouvée, la donna à son maître qui, l'ayant dépliée, l'appliqua sur une planche comme on la

(1) Le R. P. Chevreux dit que ce don fut fait le 2 février, fête de la Purification 1459.

voit aujourd'hui. Le nom de ce pieux hôte mérite d'être inséré dans nos annales. Jean le Lièvre, habitant d'un village appelé le Bouchon, fut cet heureux *Obédédom*, chez qui l'Arche demeura jusqu'à ce que Marguerite, veuve d'Antoine de Luxembourg, comte de Ligny, l'ayant fait reconnaître, la fit rendre à notre église en 1581. C'est là que, sur un autel dédié autrefois à sainte Marie-Madeleine et aujourd'hui à la bienheureuse Vierge mère de Dieu, sous le titre de Notre-Dame des Vertus (1), cette image est conservée avec autant de soin que de piété, et qu'elle y est honorée comme la Protectrice de la ville et de tout le pays... ».

Telle est la leçon insérée dans l'*Officium Beatæ Mariæ Virginis sub titulo de Virtutibus* approuvé, le 20 mai 1768, par l'évêque de Toul.

Tout ce récit, développé avec tant d'imagination et d'habileté par l'auteur des *Chroniques barroises*, serait tiré d'un manuscrit, « *copié* (en l'an 1581) *sur des anciennes copies, quasi toutes usées et en pourriture, hormis l'écriture bien lisible, et même lesdites copies en papier mort, relié et raccommodé aux rives et confins, par le relieur-libraire, à cause de l'antiquité, qui est de l'an mil quatre cent cinquante-neuf que ladite image a été donnée au Chapitre de Ligny* (2) ».

L'image miraculeuse de Notre-Dame des Vertus ne pouvant être antérieure aux premières années du XVI[e] siècle, je vais examiner, à un point de vue purement historique, ce que l'on sait de la prétendue charte de 1581 et du tableau en question,

(1) La chapelle de Sainte-Marie-Madeleine fondée en 1363 par Thibaut de Tréveray, chanoine de Ligny, conseiller du duc de Bar et de Valéran, seigneur de Ligny, peut-elle être confondue avec la chapelle Notre-Dame établie sous ce nom en 1459, dotée généreusement par Marguerite de Savoie en 1553, depuis dénommée *Notre-Dame des Vertus?*

(2) Ce manuscrit, rédigé et écrit par un certain Michel Major, fut copié textuellement sur l'original par l'abbé Comus et offert par lui à M. l'abbé Goujet, ancien vicaire de Ligny, depuis curé de Saint-Sauveur de Verdun. La légende qui s'y trouve rapportée a été récemment reproduite dans un *Mémoire sur le portrait de Marguerite de Savoie à l'hôtel-de-ville de Ligny*, publié dans le *Journal de la Société d'archéologie lorraine*, 1882, p. 22.

puis démontrer, sans porter atteinte à la dévotion des âmes pieuses, que la légende, telle qu'elle est rapportée, ne repose sur aucune base sérieuse.

Les documents mis à ma disposition ne m'ont point permis de constater l'existence de l'image vénérée antérieurement à l'année 1549, et c'est inutilement que j'ai consulté les papiers laissés par le vénérable abbé Comus, qui, on le sait, consacra sa vie à préparer une histoire de Ligny et s'occupa tout particulièrement du culte de Notre-Dame des Vertus. A cette époque, objet d'une dévotion toute particulière de la part de Marguerite de Savoie, comtesse de Ligny, « *l'ymaige de Notre-Dame des Vertus* » était suspendue dans la chapelle Notre-Dame, qui, seulement en 1569, prit la dénomination de Notre-Dame des Vertus (1), et y demeura jusqu'à l'époque de la Révolution.

On doit croire que la grande dévotion de la comtesse de Ligny pour cette image de la Sainte Vierge avait alors attiré l'attention pieuse des habitants; toutefois, les actes officiels qui en font mention au XVIe siècle ne parlent point encore de miracles accomplis. Dans les premières années du XVIIe, sa renommée s'étant accrue, il y aurait eu, dit-on, deux sanctuaires possédant l'un et l'autre une image de la Sainte Vierge, « toutes deux également célèbres par les prodiges dont elles auraient été les instruments (2) ».

En effet, dans « *La triple couronne de la Bienheureuse Vierge*

(1) Petit cartulaire, cote Q.

La chapelle Notre-Dame des Vertus a été fondée par Marguerite de Savoie, ainsi qu'il résulte des termes de plusieurs actes de fondation faits par cette princesse, le 8 juillet 1575, en l'honneur de saint Blaise, de saint Grégoire, de saint Humbert, de saint Gabriel. Cette chapelle existait dès 1459 sous le nom de *Chapelle Notre-Dame*. Une autre, également nommée Notre-Dame des Vertus aurait, selon l'abbé Comus, été établie en 1663, puis confirmée en 1665 par Massa, doyen de la Collégiale. Voir à ce sujet le décret de François Blouet de Camilly, évêque de Toul, du 23 février 1712.

(2) L'abbé Guillaume, *Histoire du culte de la Très Sainte Vierge en Lorraine*.

mère de Dieu », ouvrage publié en 1630, par le Père François Poiré, il y aurait existé « à Ligny, qui est à deux lieues ou environ de Bar-le-Duc, une image de Notre-Dame, laquelle a fait plusieurs miracles et en fait encore tous les jours. On a essayé plusieurs fois de l'embellir, mais elle n'a jamais voulu souffrir ni peinture, ni dorure quelconque. En l'église collégiale de la même ville, il y en a une autre de la façon de saint Luc, à ce qu'on dit, ou du moins retirée sur celles qui sont sorties de la main du saint évangéliste, qui est aussi grandement renommée, et nommément pour les enfants morts-nés, qui, ayant été portés au lieu où elle est gardée, ont donné des signes de vie suffisants pour recevoir le baptême ». Cette dernière image, dit M. l'abbé Guillaume, ne peut être que celle qui se voit aujourd'hui dans l'église paroissiale.

Cette légende se retrouve sensiblement modifiée dans le passage suivant, emprunté à l'*Atlas Marianus* de Guillaume Gumppenberg (1), et communiqué à cet auteur par le révérend père Thomas le Blanc, de la Société de Jésus, que je crois avoir été recteur ou régent du collège de Pont-à-Mousson. En voici la traduction :

« Ligny est une ville de Lorraine, où est vénérée une statue de la Vierge, miraculeuse de toute antiquité. Ladite image étant de bois et très vieille, et peut-être même dégradée par la vermoulure, on essaya plusieurs fois de l'embellir avec de l'or en feuilles. Mais la Vierge témoigna son mécontentement de cette révérence intempestive, et l'on raconte que la statue elle-même refusa cet or. Tandis qu'on la dorait, elle supporta, à la vérité, la main et l'outil de l'ouvrier, mais le jour suivant tout l'or tomba en miettes et en morceaux de la sainte statue. Elle n'en devint que plus précieuse aux gens du pays (2). »

(1) 1672, petit in-f° en deux volumes.

(2) « *Lignium oppidum est Lotharingiæ in quo colitur Deiparæ statua jam ab antiquo miraculosa. Hæc lignea cum sit et vetusta fortassis etiam à carie non parum invenusta, non semel tantârum eam auro bracteato reddere pulchriorem, non placuisse Virgini inofficiosum obsequium, argumento fuit, quod et ipsa statua aurum res-*

J'ignore ce qu'est devenue cette statue miraculeuse, pour laquelle la vénération des habitants de Ligny était si grande à la fin du XVIIe siècle, et ne puis m'expliquer comment elle ait pu disparaître au XVIIIe, sans que le fait de sa destruction n'ait laissé aucune trace dans les écrits du temps. La prétendue charte de 1581 ne fait point allusion à l'existence à Ligny d'une statue miraculeuse; les écrits de l'abbé Comus, mis à ma disposition, n'en font point mention, et personne aujourd'hui n'a conservé le souvenir de cette image si précieuse, dénommée *Imago. B. V. Miraculosa* LIGNIENSIS et non de VIRTUTIBUS, qualification réservée sans doute au tableau, conservé aujourd'hui dans l'église paroissiale, mais dont Gumppenberg et le père Thomas le Blanc ne paraissent point avoir soupçonné l'existence. On ne saurait s'étonner de la naïveté de ces croyances quand, à notre époque, on entend chaque jour affirmer que les *Vierges noires* de nos grands centres de pèlerinages nous viennent de l'Orient ou remontent au temps des Druides, qui, paraît-il, rendaient un culte secret à la Vierge Marie : *Virgini Pariturae* (1). En rappelant l'origine de la Vierge de Mende, Monseigneur le cardinal Bourret, de Rodez, s'exprimait ainsi :

« Les chroniques antiques veulent même y reconnaître la main du prophète Esaïe, comme si ce grand voyant avait essayé déjà de sculpter, sur les térébinthes ou les sycomores d'Israël, le type de l'Immaculée, qu'il avait aperçu dans les lointaines profondeurs des miséricordes divines ».

L'histoire du tableau miraculeux étant connue depuis le XVIIe siècle, je vais reprendre l'examen de chacun des faits consignés

puerit : et vero dum obduceretur, pictoris manum, et dentem tulisse patienter; altero tamen die omne aurum bracteatim et frustillatim à S. Statua decidisse. Ita adhuc pretiosior incolis est facta.

R. P. Thomas le Blanc, *Societatis Jesu.* »

(1) L'abbé Bulteau, *Description de la cathédrale de Chartres*, 1850. On aurait trouvé, en 1833, à Châlons-sur-Marne, sur l'emplacement d'un temple païen, une pierre avec cette inscription : VIRGINI PARITVRÆ DRVIDES (*Annales de philosophie chrétienne*, t. VII, p. 238).

dans la prétendue charte de 1581 et rechercher l'époque probable à laquelle s'est formée la légende de Notre-Dame des Vertus de Ligny.

Le tableau peut-il être l'œuvre de saint Luc?

Résolue depuis longtemps dans le sens négatif par les auteurs les plus autorisés, qu'ils appartiennent au monde religieux ou à celui des critiques d'art seuls compétents pour bien juger de l'antiquité des prétendues peintures attribuées au saint évangéliste, cette légende a été reléguée au rang des fables et ne saurait soutenir un examen sérieux. Aussi aurais-je négligé d'y revenir dans cette étude, si je n'avais rencontré, dans notre région, quelques personnes affligées de me voir attaquer une tradition respectable il est vrai, mais dont la critique a depuis longtemps fait justice.

Ici je consulte les auteurs qui, les premiers, se sont occupés du culte de l'image vénérée.

Dès l'année 1630, l'opinion accréditée aujourd'hui ne paraît pas avoir été bien établie; le Père Poiré voyait en cette image une copie des tableaux peints par saint Luc; cette croyance peut avoir été partagée par quelques-uns de ses contemporains (1).

L'abbé Comus repoussait comme inacceptable l'attribution légendaire de ce tableau au saint évangéliste, il le croyait cependant sorti des mains d'un maître : « *Les traits de la Vierge*, dit-il, *sont admirables, les poses parfaites et l'ensemble des figures, car il y a groupe, n'est pas moins remarquable* ».

Le R. P. Chevreux est moins enthousiaste; il ne voit dans l'image vénérée qu'une simple peinture dont l'origine, selon les documents les plus certains, ne fut consacrée par rien de merveilleux. « *Tout,* dit-il, *paraît prouver que ce tableau est dû au pinceau d'un peintre florentin du X[e] siècle appelé* LUCA, *dont le talent s'exerçait de préférence à peindre des images de l*

(1) Voir l'édition des Bénédictins de Solesmes, 1849, t. I.

Sainte Vierge et qui, pour cette raison, fut surnommée le Saint, d'où l'on a fait Santo Luca (1) ».

Or cette opinion, établie sur l'existence fort problématique d'un peintre du nom de Luc, est empruntée à la correspondance imaginaire échangée entre Ligier Richier et Errard de Bar-le-Duc, œuvre de Th. Baillot, l'auteur des *Chroniques barroises*, fantaisie littéraire trop souvent prise au sérieux même par quelques érudits (2).

Aussi est-il permis de s'étonner d'entendre affirmer qu'après avoir repoussé l'antique croyance qui faisait de saint Luc un peintre, la science moderne s'était vue dans l'obligation de revenir sur ses pas et de se désavouer. « Certains documents des premiers siècles de l'Église autorisant à croire que le bienheureux évangéliste était peintre et qu'il avait fait le portrait de la Très Sainte Vierge ». M. l'abbé Simon, à qui j'emprunte cette citation, n'a pas craint d'avancer qu'en 1860, une commission de peintres et d'archéologues a reconnu le tableau de Sainte-Marie Majeure offrant l'image de la Vierge, qu'il soit l'original de saint Luc ou seulement une copie, comme antérieur à Constantin! c'est-à-dire antérieur au IVe siècle.

Une telle affirmation publiée, en 1875, dans un opuscule intitulé : *Le Pèlerinage de Notre-Dame des Vertus à Ligny-en-Barrois* (3) ne pouvant demeurer sans réponse, je crois devoir, avant de la combattre, faire précéder mes arguments de la réflexion suivante, que j'emprunte à un des auteurs précités :

(1) *Notre-Dame des Vertus à Ligny-en-Barrois*, Bar-le-Duc, 1864, in-12.

(2) A. du Chalais, *Etudes archéologiques sur le département de la Meuse.* — Voir *Revue de la Meuse*, t. II, 1842, p. 143 (A. de Longpérier, au lieu de COLLIVS proposait de lire COELIVS et de reconnaître dans ce nom celui d'un membre de la famille romaine *Coelius*). — Léon Rénier, *Itinéraires romains de la Gaule*, p. 104. — Ern. Desjardins, *Géographie de la Gaule*, 1869, p. 136. — Ch. Bonne, *Jean Thiriot de Vignot : Mém. de la Soc. des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc*, 1874, p. 124. Voir *Collection des monuments épigraphiques du Barrois*, même collection, 1882, p. 205.

(3) Page 18, note 1.

« Sans doute, rien n'est plus légitime que de laisser son âme s'enthousiasmer pour le culte d'une image qui a tant de droit à la vénération de tous; mais s'il est utile de présenter les faits de l'histoire avec tous les détails qui peuvent les rendre plus sensibles, et les fixer profondément dans l'esprit, n'est-il pas souverainement dangereux, pour ne pas dire plus, d'altérer la vérité et l'entourer de fictions qui l'outragent, surtout quand il s'agit de choses si saintes, et qui touchent de si près aux manifestations de la foi (1) ».

Il importe peu de connaître les noms et la notoriété scientifique des peintres et archéologues réunis en 1860 pour juger de l'antiquité du tableau de Sainte-Marie-Majeure, ce qu'il convient de savoir, c'est que cette légende était inconnue aux auteurs des premiers siècles de l'Église : Irénée (140-202), Eusèbe (267-338), saint Jérôme (331-420). « Aujourd'hui, dit l'abbé Martigny, il est clairement démontré que saint Luc, médecin de profession, comme nous l'apprend saint Paul : Ἀσπάζεται ὑμᾶς Λουκᾶς ὁ ἰατρὸς ὁ ἀγαπητὸς (2), resta toujours étranger à l'art ou même au talent dont on lui fait honneur dans des temps relativement modernes (3) ».

Suivant une tradition grecque, saint Luc, ayant fait le portrait de la Mère de Dieu, alors fixée à Jérusalem, sur le mont de Sion, aurait reçu pour son œuvre, avec l'approbation de la Sainte Vierge, cette promesse : « *Ma grâce sera toujours avec cette image* ». Selon une autre tradition de même origine, le saint évangéliste aurait fait non seulement sept copies de ce portrait, mais encore sculpté de ses mains deux statues de la Mère du Sauveur et plusieurs reproductions en ronde bosse.

M. l'abbé Bourassé (4) rapporte que, selon saint Jean Damascène (676-760), saint Luc aurait fait un portrait de la Vierge qu'il envoya à l'empereur Théophile. Ce tableau,

(1) R. P. Chevreux, *Notre-Dame des Vertus*, ch. IV, p. 51.
(2) *Épitre aux Colossiens*, ch. IV, verset 14.
(3) *Dict. des antiquités chrétiennes*. p. 657.
(4) *Histoire de la Vierge Marie.*

ajoute-t-il, aurait été détruit par les Turcs lors de la prise de Constantinople en 1453. Or le disciple de saint Paul, qui écrivit le troisième évangile et les Actes des apôtres à la fin du premier siècle, ne peut avoir adressé une œuvre quelconque à l'empereur Théophile qui régna de 829 à 842.

Ces traditions, ces récits, sont au surplus en contradiction avec une déclaration formelle de saint Augustin (354-430), nous apprenant que de son temps on ne connaissait aucun portrait authentique de la Mère de Dieu : « *Neque novimus faciem Virginis Mariae* ».

Malgré leur invraisemblance évidente, comme à l'heure présente certaines publications très répandues dans le monde religieux semblent vouloir éterniser ces légendes repoussées par les esprits les plus sérieux, il n'est point inutile de rechercher quand et comment cette légende a pris naissance (1).

J'emprunte à un critique d'art, dont la profonde érudition ne saurait être mise en doute, les citations suivantes qui pourraient intéresser mes lecteurs :

« Antérieurement au v[e] siècle, le dogme avait soustrait à toute tentative d'émancipation l'image de la Vierge, sans pou-

(1) Dans un article sur *Notre-Dame du lys* (voir le supplément à « La Croix meusienne », n° 127), il est dit : « Depuis *saint Luc* jusqu'à Fra Angelico, depuis les travailleurs obscurs des *Catacombes* jusqu'à nos artistes modernes, la peinture et la statuaire, agenouillées devant l'incomparable Vierge Marie ont bien des fois essayé d'en fixer les traits sur la toile ou le marbre ».

L'abbé Maynard, dans son grand ouvrage : *La Sainte Vierge* (Didot, 1877, in-4°), réédite le récit poétique écrit par Schlegel sur le premier des portraits de Marie attribué à saint Luc, puis il ajoute : « Il est à peu près certain qu'un de ces portraits, peint à l'encaustique, fut conservé d'abord à Antioche et de là envoyé par l'impératrice Eudoxie, épouse de Théodose le Jeune, à Constantinople, où on le déposa dans l'église des *Guides* construite exprès pour le recevoir ».

Or, rien n'est moins établi que cette affirmation de M. l'abbé Maynard. Saint Luc n'aurait pu faire le portrait de la Mère de Dieu alors qu'elle nourrissait son divin Enfant, n'ayant connu Marie que sexagénaire. Toutefois, s'il ne fut point le peintre de la Sainte Vierge, il en est assurément le premier historien, car c'est à lui que l'on doit de connaître tout ce que l'on sait de sa vie, en dehors des récits empruntés aux évangiles apocryphes.

voir cependant en arrêter les traits. Les Docteurs et les Pères n'étaient pas d'accord : tandis que le plus grand nombre d'entre eux cherchaient dans Marie l'idéal de toutes les beautés, religieuse, morale et physique, quelques-uns voulaient envelopper de laideurs apparentes les perfections divines. Au commencement du ve siècle, les doutes parurent être levés. Eudoxie, fatiguée des injustes soupçons de Théodose II, se retire à Jérusalem, d'où elle envoie d'abondantes reliques à l'impératrice Pulchérie, et du milieu de ces reliques surgit une image de la Mère de Dieu, que les théologiens par un coup d'autorité attribuèrent à saint Luc. C'en était fait pour plusieurs siècles de toutes les dissidences iconographiques. Saint Luc fut institué par l'orthodoxie comme le peintre par excellence de la Vierge; l'église des Adégores fut aussitôt construite pour recevoir le tableau de l'évangéliste et, sous peine d'hérésie, il ne fut plus permis de s'écarter de ce modèle (1) ».

Si dans les Catacombes on a rencontré des images offrant la représentation de la Mère du Sauveur, il ne faut pas oublier qu'alors on peignait plutôt les faits que les personnes. Dès lors on comprend « qu'on a pu songer à représenter la Sainte Vierge sous des traits qui lui fussent véritablement appropriés, soit d'après ce que l'on pouvait savoir par la tradition, soit d'après l'idée que l'on pouvait se faire de ses perfections physiques; à faire, en un mot, son portrait vrai ou imaginé (2).

(1) F. A. Gruyer, *Les Vierges de Raphaël et l'iconographie de la Vierge*, Paris, 1869, 3 vol. in-8°, t. I, p. 65. — Les copies qui s'en trouvent à Rome et partout ailleurs en Italie ont, en effet, un accent décidé d'archaïsme byzantin qu'on ne rencontre à ce degré dans aucune œuvre authentique antérieure à la fin du ve siècle.

(2) Grimoüard de Saint-Laurent, *Guide de l'art chrétien*, t. III, p. 58, note : « La Vierge, dit Nicéphore, d'après saint Epiphane (320-423), avait le teint couleur de froment qui commence à mûrir, les cheveux blonds, les yeux vifs, la prunelle tirant sur le jaune et à peu près de la couleur de l'olive, les sourcils d'un beau noir et bien arqués, le nez assez long, les lèvres vermeilles. La figure n'était ni ronde, ni allongée, mais un peu ovale; elle avait les mains et les doigts longs ».

Il s'agit sans doute de Nicéphore Calixte, moine historien grec, mo vers 1350, qui a donné le portrait de Notre Seigneur d'après la traditic byzantine et non de Nicéphore patriarche de Constantinople de 806 à 82

L'attribution du tableau de Ligny à un peintre florentin du X[e] siècle, du nom de Luc, pouvait-elle présenter quelque garantie d'exactitude?

En reproduisant cette attribution empruntée au roman du commandant Baillot, le R. P. Chevreux reportait l'existence du prétendu *Luca Sànto* au x[e] siècle, quand d'autres l'ont placée au xi[e]. Il ne m'a pas paru nécessaire de m'inquiéter si un peintre de ce nom a existé à l'une ou l'autre de ces époques, car la mention d'un portrait de la Vierge par Théodore le Lecteur (1), qui vivait au vi[e] siècle, dépouille de toute valeur la conjecture de Manni et de Lanzi (2) en faveur d'un peintre du onzième siècle dénommé par ces savants *Luca Santo*.

L'explication la plus rationnelle de cette légende paraît être celle que l'abbé Greppo adopte d'après Tillemont (3) : « On pourrait présumer, dit-il, que même avant le cinquième siècle un peintre portant le nom de l'évangéliste saint Luc, s'exerçant sur les objets pieux, aurait existé en Orient, où on l'aurait confondu plus tard avec son patron, erreur qui aurait passé ensuite en Occident avec les peintres byzantins ».

Les Madones dites de saint Luc sont encore aujourd'hui assez communes, à Rome surtout (4); au Moyen-âge il y avait quantité de prétendus portraits de personnages de l'Écriture sainte. L'archiduchesse Marguerite possédait le portrait du Christ « *peint d'après nature* » et un portrait de la Sainte Vierge « peint par saint Luc, morceau pour lequel Charles-Quint professait la plus grande estime. Aucun doute impie ne troublait alors la jouissance et la possession d'un tableau; c'é-

(1) *Collectanea Historiæ Ecclesiasticæ.*

(2) Voir Raoul Rochette : *Discours sur l'origine et le caractère des types imitatifs qui constituent l'art du christianisme,* in-8°, 1839.

(3) *Notes historiques, biographiques, archéologiques concernant les premiers siècles chrétiens,* p. 31.

(4) L'abbé Martigny : *Dict. des antiquités chrétiennes.* Paris, 1877.

tait le bon vieux temps, l'histoire de l'art n'existait pas encore (1) ».

Quelle est la valeur de la prétendue ressemblance de la Notre-Dame des Vertus avec la Vierge de Sainte-Marie-Majeure?

C'est bien à tort que l'abbé Hamon déclare retrouver une très grande ressemblance entre le tableau de la Vierge de Ligny et ceux des Vierges qui se voient à Bologne et à Sainte-Marie-Majeure de Rome (2); je crains fort que M. le curé de Saint-Sulpice ait été induit en erreur sur ce point, comme sur tant d'autres, par un correspondant de notre pays qui aura puisé ses renseignements dans les *Chroniques barroises*. Voici au surplus la note que M. Durrieu, conservateur-adjoint au Musée du Louvre, m'adressait il y a quelques mois au sujet du tableau de Ligny :

« Cette Vierge est dans le style franco-flamand de l'extrême fin du xve siècle et du commencement du xvie; je crois même qu'on peut affirmer qu'elle ne date que du xvie (vers 1500-1525). Il n'y a aucun souvenir d'un modèle de date antérieure et surtout rien ne rappelle les Madones dites de Saint-Luc ou les Vierges de l'école italienne du xiiie siècle ».

« La légende de la Vierge donnée à Charles d'Anjou par Urbain IV ne peut donc s'appliquer, ni de près, ni de loin à cette peinture du xvie siècle, certainement postérieure à l'époque où vivait Antoine de La Salle ».

Cet avis est également celui de MM. L. Courajod et Eug. Müntz, dont tout le monde connaît et apprécie la profonde érudition dans les questions de l'art, surtout à cette époque.

Ajoutons que le tableau de Ligny est daté de la manière la

(1) Moriz Thausing : *Albert Durer, sa vie et ses œuvres*, traductio de Gustave Gruyer, p. 426.

(2) *Notre-Dame de France*.

plus irréfutable par la forme des instruments que tiennent les deux anges musiciens placés à droite et à gauche de la Vierge. L'un joue de la *mandore*, sorte de petit luth très en vogue au XVIe siècle, l'autre de la flûte longue, ou *flûte à bec* qui n'apparaît pas avant le XVe siècle (1).

On n'est nullement fixé sur l'époque à laquelle peut remonter le tableau de Sainte-Marie-Majeure. M. Gruyer croit qu'il arriva en Italie dans le cours du VIe siècle et reconnaît en cette Vierge — attribuée à saint Luc, parce qu'elle est grecque — une des mille reproductions émanées probablement des couvents du Mont-Athos.

Au milieu du XVIIIe siècle, alors qu'on voulait voir dans ce tableau le portrait authentique de la Vierge et reconnaître dans la main qui l'avait peint la main même de saint Luc, le pape Benoît XIV, résumant la croyance de l'Église à cette époque, disait qu'il n'était pas permis à un écrivain pieux de penser le contraire (2). Aujourd'hui les esprits les plus religieux, les plus éclairés, ne sauraient accepter une telle manière de trancher une question où l'art seul, et non la foi, doit servir de guide.

Les nombreuses drescriptions du tableau de Notre-Dame des Vertus sont-elles toutes identiques?

La description de l'image vénérée n'est, paraît-il, pas facile à faire exactement, car celles que j'ai rencontrées ne se ressemblent nullement. Selon la charte de 1581, cette image serait en papier; l'abbé Comus la croyait peinte sur soie ou sur une toile excessivement fine; enfin, il paraît, au jugement de certaines personnes qui purent, dit-on, examiner minutieusement ce tableau, que l'image serait sur toile suivant les uns, ou sur vélin suivant les autres (3).

(1) A. Jacquot : *Dict. des Instruments de Musique,* 1886, et *la Musique en Lorraine,* 1886.

(2) *Traité du peintre chrétien, de d'Ayala,* liv. IV, ch. x, p. 2.

(3) Ce tableau mesure 34 cent. de hauteur sur 28 cent. de largeur.

L'abbé Comus voulait que la Vierge de Ligny fût sortie des mains d'un maître; le R. P. Chevreux ne paraît pas estimer cette toile qu'il juge médiocre; toutefois, il en donne une description si étrange qu'on est tenté de croire que l'auteur de l'ouvrage de *Notre-Dame des Vertus* n'a jamais vu le tableau de l'église de Ligny, dont il a célébré les mérites.

Sur ce tableau, où sur un fond d'or se détache l'image de la Vierge revêtue d'une robe écarlate et d'un manteau parsemé d'étoiles dorées, le R. P. Chevreux a vu, au-dessus des deux anges aux ailes déployées, les armoiries de Charles d'Anjou, puis dans le champ les figures des Apôtres qui, dominant le groupe entier, contemplaient le Fils de Dieu fait homme offrant une fleur à sa mère. Enfin, dans une publication toute récente : *Histoire illustrée des pèlerinages français de la Très Sainte Vierge* (Le R. P. Drochon, librairie Plon, in-4°, p. 1194); je trouve la description suivante : « Ce qui, depuis cinq siècles, attire le Barrois à Ligny, est un tableau sur fond d'or, comprenant quatre personnages. La Mère de Dieu en occupe le centre et fixe sur son divin Fils, étendu sur ses genoux, un regard d'une inexprimable tendresse. A droite et à gauche, deux anges jouant dans des instruments de musique. C'est une copie du tableau de Sainte-Marie-Majeure, attribué au pinceau de saint Luc et reproduit par un certain *Lucas il Santo*, peintre florentin ».

J'ai sous les yeux la photographie de l'image miraculeuse et de nombreuses reproductions faites du XVIIe au XIXe siècle qui ne me permettent point de retrouver les armoiries du frère de saint Louis, non plus que les figures des Apôtres entrevues par le R. P. Chevreux. Étant donné l'état actuel du tableau vénéré, on ne peut accepter que les armes d'Anjou et le groupe des Apôtres aient disparu, où aient été effacés.

De plus, toujours en recourant à la légende rapportée, développée avec force détails historiques dans les *Chroniques barroises*, cet auteur affirme qu'au revers de ce tableau on lisait : « Sacro sancta effigies B. Mariæ Virginis Dei paræ, dono data charissimo filio in Christo Karolo, regi Siciliæ III°, iduam septembris, anno Incarnationis MCCLXVI Clemens episc. [illegible]

dit (1) », puis au-dessus le nom du peintre « Lucas pinxit », quand, dans la deuxième leçon de l'*Office de Notre-Dame des Vertus* de 1768, il est dit seulement : « Sanctissime Virginis Deiparæ charta depictam imaginem sæculo decimo tertio multis jam tum patratis miraculis famosam dono dederat Urbanus IV Siciliæ Regi Carolo Andegavensium Duci ».

Il ne paraît point, d'après les descriptions précédentes, qu'aucun des auteurs précités ait porté son attention sur la nature du procédé de peinture employé par le créateur ou le copiste du tableau vénéré. Cette recherche était cependant d'une importance capitale, puisque, selon que l'image aurait été reconnue peinte à l'encaustique, à l'œuf ou à l'huile, dès lors il devenait facile d'établir son degré d'ancienneté et de déterminer s'il était possible de la faire remonter aux premiers temps de l'Église, comme le veut M. l'abbé Simon, ou seulement au XIIIe siècle, ainsi que l'indique la prétendue charte de 1581. Or, le tableau de Notre-Dame des Vertus étant une peinture à l'huile, on ne peut le croire antérieur au pontificat d'Urbain IV.

Si les procédés de la peinture à l'huile ont été connus dès le XIIIe siècle; si, lors des travaux exécutés au château d'Hesdin, en 1299, il est fait mention d'un achat d'huile, de colle et d'œufs pour servir à la préparation des couleurs (2), puis durant tout le XIVe siècle de l'emploi « de bonnes couleurs à ole » pour décorer les statues, les murailles et les panneaux de bois, on ne connaît cependant aucune peinture sur bois, sur toile, sur papier ou sur velin *faite à l'huile,* au temps du pape Urbain IV. Quoique plusieurs peintres flamands aient connu ce procédé vers la fin du XIVe siècle, il demeure établi que le perfectionnement apporté par Jean van Eyck dans le mélange des cou-

(1) Le R. P. Chevreux a fait remarquer très justement que la date de 1266 indiquée dans la prétendue charte était fautive; Urbain IV étant mort en 1265.

(2) *Mémoires de la Société des antiquaires de France,* 1875, t. XXXVI, p. 236.

leurs avec l'huile de lin et de noix ne remonte pas au delà de l'année 1420 (1).

Ainsi, on le voit, aucune description du tableau de Ligny ne donne de l'image de Notre-Dame des Vertus une idée exacte; il en est de même des reproductions nombreuses qui en ont été faites depuis trois siècles; c'est ce que je démontrerai plus loin en décrivant les gravures et les médailles de ma collection.

L'image vénérée fut-elle réellement soustraite en 1544 et recouvrée seulement en 1581?

Les faits consignés tout au long dans le procès-verbal de récupération du tableau de Notre-Dame des Vertus, puis reproduits sous une forme plus concise sur les vitraux de l'église paroissiale : *Exul a patria 1544, redux ad limina 1581*, ne s'accordent nullement avec les faits relatés dans le petit cartulaire que possède la Bibliothèque de Bar (Cat. n. 86), portant en suscription au haut de la première page cette mention :

« En ce pñt livre sont contenus les lr̃es des fondations faictes en l'église collégialle Nr̃e Dame de Liney par haulte et puissante Dame Marguerite de Savoie, contesse dudit Liney et de Brienne, des services, obiits et messes ès jours et lieux cy apres dectes, ainsi et par la manière qu'il s'ensuit » du 8 juillet 1549 (2) au 13 décembre 1581 (3).

Les actes contenus dans ce précieux manuscrit sont enregistrés par Jehan Fabry, scribe et greffier chapelain du Chapitre, par J. Fleuney et J. Fleury, notaires jurés au tabellionnage de

(1) Mgr Dehaisnes, *Histoire de l'art dans les Flandres, l'Artois et le Hainaut*. Lille, 1866, in-4o, t. III, ch. XXI.

(2) Antoine de Luxembourg et Marguerite sa femme, faits prisonniers en 1544, ne recouvrèrent leur liberté qu'en 1547.

(3) M. l'abbé Comus ne paraît pas avoir connu l'existence du Cartulaire de la Collégiale de Notre-Dame de Ligny-en-Barrois; volume en parchemin, composé de 45 feuillets. 230 sur 160 m/m.; reliure veau, doré sur tranche.

Ligny, par Jérome Collot, scribe et secrétaire de l'église, par Simon Fleury, notaire apostolique, et par Claude Cordier, notaire apostolique chanoine, jusqu'en 1581.

Le 8 juillet de l'année 1549, Marguerite donne à l'église collégiale une somme de 120 francs barrois pour la célébration de la fête de sainte Marguerite, sous la condition par les chanoines de dire « après pmières vespres, messe et secondes vespres, *Salve Regina*, avec *De profundis* et les Oraisons des trépassés à basses voix devant l'ymaige de Notre-Dame des Vertus » (cote A). Cette indication formelle de la présence de l'image vénérée dans la Collégiale se retrouve consignée, dans ce même petit cartulaire, sous les cotes C. J. L., durant les années 1553, 1554 et 1558, lors des fondations faites par cette même princesse (1).

Aussi le procès-verbal que l'on dit avoir été fait en 1581 paraît-il être un acte supposé « fabriqué dans un temps où l'on négligeait la sainte image, une tentative par laquelle on espérait ramener à son culte des populations que le récit d'un fait merveilleux était bien de nature à entraîner. Le style de cet acte, dit M. Bellot, qui ne rappelle en rien celui des actes du temps de Marguerite, me paraît démontrer sa fausseté; un tel événement fût-il en effet survenu, qui mieux que les chanoines étaient en état de rédiger le compte rendu de la recouvrance de l'image miraculeuse? Au lieu des noms obscurs consignés dans le texte du prétendu procès-verbal, on aurait vu figurer ceux des dignitaires de la Collégiale; rien n'eût été fait sans la participation du fameux Claude Cordier, notaire apostolique, secrétaire du Chapitre, l'un des rédacteurs de la Coutume de Bar (1579), initié à toutes les affaires de son temps. Alors on aurait vu d'autres noms que ceux figurant comme témoins

(1) Je ne puis m'arrêter à discuter l'observation suivante que, peut-être, il y avait alors dans l'église collégiale une autre image de Notre-Dame des Vertus, copie faite sur l'original conservé au Bouchon. Ce que l'on sait du caractère de Marguerite de Savoie et de sa dévotion à Notre-'ame ne permet point d'admettre que cette princesse ait reporté sa con-ance sur une copie, quand il lui eût été si facile de rentrer en possession lu tableau vénéré.

instrumentaires, Pierre Thiellement, Simon Vautier, Nicolas Meligny, François Husson, Jean Eynard, Barbe Contenot, gens inconnus, dont cet acte oublie de donner les qualités et qui ne se retrouvent point à cette époque parmi les représentants ou officiers de la ville, au nombre des notables ou des familiers de la Collégiale (1) ».

Dans le cours des années 1580-1581, on ne voit point Marguerite de Savoie manifester aucunement la joie qu'elle aurait dû éprouver de la recouvrance de l'image vénérée que l'on prétend avoir été rendue à cette princesse le jour de Noël (1580) et remise solennellement « en son premier lieu et tabernacle » le jour de la Purification (1581); le petit cartulaire ne mentionne aucune fondation en reconnaissance de ce fait presque miraculeux. De plus, comment admettre que le grand bruit qui s'était fait autour de la demeure de Lelièvre, du Bouchon, localité située à deux lieues de Ligny, par suite des faveurs éclatantes dont le Ciel ne cessait de combler l'heureux possesseur de l'image bénie, ne soit point arrivé aux oreilles de la comtesse de Ligny et à la connaissance d'aucun des habitants de cette petite ville « que l'enlèvement de la sainte image avait plongé dans la désolation », au dire de M. l'abbé Simon, qui nous montre « les chemins de la cité pleurant de ne plus voir les foules de pieux pèlerins accourir aux solennités saintes, les prêtres de la Collégiale gémissant dans le sanctuaire dévasté » (p. 44) (2).

(1) « Et entr'autres l'ont reconnue Pierre Thieblement, Simon Miget, Simon Vauthier, Pierrot Boy, Nicolas Meligny, François Husson, Jehan Errard, Barbe Contenot ». Ce passage du prétendu procès-verbal de récupération ne figure pas dans le roman du commandant Baillot.

Dans la liste des maires, je trouve Jean Vauthier en 1581, Jacques Vauthier en 1598, Pierre Husson en 1608.

(2) On m'a objecté que l'encadrement de fleurs, de fruits et de papillons peut avoir été ajouté au XVIe siècle sur une peinture d'une époque bien antérieure. Une telle supposition est inadmissible; rien ne l'autorise, et il suffit d'étudier l'ensemble du tableau pour en reconnaître le peu de valeur.

D'où peut venir la dénomination DES VERTUS donnée à la Vierge de Ligny?

Je connaissais seulement, en dehors de Ligny, deux sanctuaires placés sous l'invocation de Notre-Dame des Vertus; l'un à huit kilomètres de Périgueux (1), où se trouvait autrefois une statuette en cuivre rouge battu, ciselé et doré, que M. Gally fait remonter au XIII[e] siècle (Catalogue du Musée de Périgueux, n. 302); l'autre aux environs de Paris, à Aubervillers (2); un troisième sanctuaire m'a été signalé par notre confrère, M. Léon Germain, comme existant à Poitiers, et tout récemment le hasard m'a fait connaître l'existence fort ancienne du culte de Notre-Dame des Vertus à Auxerre (3). Depuis j'ai pu constater l'existence fort ancienne du culte de Notre-Dame des Vertus à Offranville, près Rouen (4), à Dinan (5), à Azambucia, à Lisbonne, en Portugal, à Minina, à Fuente, à Salamanque, à la Villa-Nova, en Espagne. Enfin, il y avait autrefois à Paris, dans l'église Saint-Julien-le-Pauvre, une confrérie de Notre-Dame des Vertus (6).

(1) *Pélerinage de Notre-Dame des Vertus*, par l'abbé Charles. Périgueux, 1870, petit in-18.

(2) On sait que la Vierge de plomb fixée au bonnet de Louis XI avait été rapportée d'un pèlerinage fait par ce prince, en 1474, à Notre-Dame d'Aubervillers, dite Notre-Dame des Vertus, quoique cette église fût dédiée à saint Christophe : on y voit une image trouvée tout en sueur au mois de mai 1336.

(3) En 1538, « Thomas Eusel et sa femme, accusés du crime d'hérésie et de secte luthérienne, sont conduits devant l'église d'Auxerre et de la chapelle Notre-Dame des Vertus, attenant à icelle, pour demander pardon à Dieu et y estre bruslés ». — *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, année 1894, p. 112.

(4) *Office de Notre-Dame des Vertus*, chez Mignard, à Rouen, 1816, in-18.

(5) *Imago B.-V. Miraculosa Dinanni in Gallia*, ch. 854. *Atlas Marianus*.

(6) J'ai rencontré à la Bibliothèque nationale une très curieuse gravure faite en 1642, représentant la Vierge couronnée, assise sous un dais,

Ne peut-on pas admettre que la renommée acquise au Moyen-âge par les plus anciens de ces sanctuaires de dévotion ait engagé la pieuse Marguerite de Savoie à propager, dans son comté, le culte de Notre-Dame des Vertus? Ne voit-on pas, à cette époque, s'établir dans toute la France de nombrenx centres religieux consacrés à Notre-Dame-de-Lorette, à Notre-Dame-de-Liesse (1), aux Notre-Dame du Puy (2), de Bon-Secours, de Foy ou de Paix, de l'Epine. Plus tard, au milieu du XVII[e] siècle, en dehors du Barrois, à Étival, à Sainte-Marie de Pont-à-Mousson, à Bonfays, à Saint-Joseph de Nancy, s'élèveront des autels privilégiés en l'honneur de Notre-Dame de Benoîte-Vaux, où se rendront les pèlerins empêchés d'entreprendre un long voyage.

A quelle époque peut remonter la rédaction du prétendu procès-verbal de 1518?

Pour répondre à cette question, il faudrait auparavant faire examiner, par un archiviste-paléographe, cette pièce que l'on dit exister dans les archives de l'église de Ligny. Bon nombre de personnes en connaissent la teneur, quelques-unes ont sollicité la faveur de voir l'original, mais je n'en connais aucune à qui elle ait été accordée. Quant à moi qui, sans avoir vu cette pièce en nature, la déclare manifestement fausse, je suis tenté d'en faire remonter la rédaction au milieu du XVII[e] siècle, alors que le pèlerinage de Notre-Dame de Benoîte-Vaux était le plus en faveur.

Mes recherches sur les anciens lieux de dévotion du Barrois et de la Lorraine ne m'ont procuré aucune mention de pèleri-

tenant une palme vers laquelle l'Enfant Jésus, assis sur ses genoux, tend la main droite, tandis que de la gauche il tient le globe du monde. On y lit : *La confrairie de Nostre-Dame des Vertus, la première fondée à Paris en l'église Saint-Julien-le-Pauvre.*

(1) A Annecy, à Gisors.

(2) A Nonancourt, près Paris.

nages accomplis devant l'image de Notre-Dame de Ligny au XVIe siècle. Dans le cours des années 1581-1583, alors que par toute la France eurent lieu de nombreuses processions pour demander à Dieu la conservation de la religion catholique et la fin des troubles du royaume, nous voyons les habitants de Ligny aller processionnellement à Saint-Nicolas-du-Port en 1582 (1), puis l'année suivante se joindre à Bar à plus de trente processions venues de toute la région, tandis que les habitants de Bar se rendaient à Ligny. Dans la relation de ce fait, il n'est point rapporté qu'on allait y prier devant l'image de Notre-Dame des Vertus.

Enfin quel peut être le prototype du tableau de Notre-Dame des Vertus de Ligny-en-Barrois?

Le célèbre tableau de l'église de Sainte-Marie-Majeure ne ressemblant, ni de près, ni de loin, à l'image de Notre-Dame des Vertus, j'ai dû rechercher s'il existait quelque peinture ancienne ayant pu inspirer l'auteur inconnu du tableau vénéré; je n'en ai trouvé trace ni au Cabinet des Estampes, ni dans les Galeries du Louvre consacrées aux primitifs de l'école italienne. Dans les dessins et croquis relevés par Papety, lors de sa visite au Mont-Athos, j'espérais retrouver une copie de la Vierge signalée en ces termes par M. F. A. Gruyer, dans son étude sur *les Vierges de Raphaël :*

« La Vierge peinte au Xe siècle par le moine Manuel Panselinos, dans l'église du saint monastère du Mont-Athos, est représentée assise, portant sur ses genoux l'Enfant Jésus, et

(1) « Payé à François Cordier, pour fournir aux frais et despens nécessaires à la procession de Liney à Saint-Nicolas, tant pour les peines du chartier, de son cheval, nourriture d'iceulx au long du chemin, que d'argent fourny aud voyage aux marguilliers, petite croix et bannière, par aulmosnes pour ly ayder à tous despens d'icelleux voyage, la somme de quatorze frans dix-huit gros ». Compte rendu par Didier Jeannot, dit Hallot, en 1582. Voir également les *Annales de la ville de Bar,* manuscrit ancien de M. Boucher, juge de paix à Ligny en 1892.

rayonnante d'une majesté singulière entre les deux archanges qui se tiennent à ses côtés » (I, p. 124).

Ne rencontrant aucune copie de ce tableau et désespérant de retrouver jamais le dessin de Papety, vu il y a vingt-cinq ans environ par M. Gruyer chez M. Sabatier, à Florence, je crois inutile de poursuivre plus avant cette recherche, surtout quand un membre de l'École française d'Athènes, M. Gabriel Millet, qui s'est occupé tout particulièrement au Mont-Athos des images de la Vierge, m'affirme ne connaître aucune *icone* dont le type puisse avoir servi de modèle à l'auteur du tableau de Ligny. Pour ce jeune érudit, le tableau sur bois de la Vierge attribué à Panselinos, que l'on voit près de l'autel dans l'église du couvent de Saint-Paul, ne ressemble en aucune façon à celui de Notre-Dame des Vertus; c'est inutilement qu'on chercherait dans une image byzantine le prototype inspirateur du tableau de Ligny; enfin Manuel Panselinos appartiendrait à une tradition flottant entre le XIVe et le XVIe siècle.

Le sentiment des personnes compétentes auxquelles j'ai soumis l'image de Notre-Dame des Vertus est au surplus unanime sur le caractère franco-flamand du prototype qui, au XVIe siècle, peut avoir inspiré un peintre de notre région. Je dis *notre région*, car, à cette époque, il existait dans le Barrois un certain nombre de peintres en renom, et à Ligny, même, une famille du nom de Villotte, dont plusieurs membres sont signalés comme s'étant occupés de peinture.

« En 1568, le Damoiseau de Commercy charge Mengin Villotte, de Ligny, de peindre ses armoiries sur cinquante écussons de ferblanc et deux ceintures noires (litres armoriées), faites en l'église des Chanoines de Commercy, lors des funérailles de D^lle Philippe de Sarrebruck, comtesse de Commercy, femme de Charles de Silly, qui mourut le 7 juin 1551. Pour ces ouvrages, Mengin Villotte reçut en paiement 6 livres 5 sous 6 deniers (1) ». En 1579, « par marché conclu entre les Cordeliers de Ligny et Jérôme Villotte, peintre à Ligny, pour mectre et rédiger en paincture bonne et raisonnable, en et sur une table d'autel,

(1) Dumont, *Histoire de Commercy*, t. I, p. 352, note 2.

toutes les hystoires qui luy seront monstrées de la vie et légende Monseigneur Sainct Françoys, tant en dedans que dehors et ès panneaux d'icelle..., dorrer les collonnes de fin or... et enrichir les corniches de colleurs ad ce convenables, y faire les portraicts et statures de Monseigneur de Luxembourg et de Madame (1) ».

Or, ne peut-il être permis de supposer que Marguerite de Savoie, que l'on sait avoir eu une très grande dévotion pour Notre-Dame des Vertus, dont alors le culte était fort en faveur à Paris et aux environs, en Poitou, en Périgord, en Bourgogne, en Champagne, en Normandie, désireuse d'avoir une représentation de la Vierge invoquée sous ce nom, l'eût commandée à l'un des peintres résidant dans la capitale de son comté, à celui-là même que nous voyons exécuter son portrait et celui de son mari pour les religieux Cordeliers, dont l'établissement à Ligny avait été confirmé, en 1536, par Antoine de Luxembourg?

S'il est impossible de préciser la date exacte de l'exécution de ce tableau, on sait du moins, avec toute certitude, qu'il remonte à la première moitié du XVI[e] siècle, c'est-à-dire au temps où vivaient Mengin et Jérôme Villotte.

---

(1) A. Roserot, *Inventaire des archives de l'Aube*, série E, p. 197.

CATALOGUE

DES

REPRÉSENTATIONS DE NOTRE-DAME DES VERTUS.

Il n'existe à ma connaissance aucune copie fidèle du tableau de Notre-Dame des Vertus; toutes les représentations que j'ai rencontrées sont traitées d'une façon plus ou moins fantaisiste et il semblerait que les artistes chargés de les exécuter, soit par la gravure, soit par la lithographie ou la peinture, n'ont jamais été en situation de prendre une copie de l'image vénérée.

Les photographies mises dans le commerce ne sont point des reproductions sérieuses de l'original; la moins imparfaite, exécutée en 1884 par M. L. Debrie, de Vaucouleurs, a été sensiblement retouchée; quant aux autres, elles paraissent avoir été prises sur des copies plus ou moins altérées de l'image miraculeuse. La meilleure, épreuve unique que je dois à la gracieuseté de MM. Étienne et Mouilleron, faite en 1874 par M. Weber, artiste peintre de la maison Champigneulle et Maréchal, peut seule donner une idée exacte du tableau en question.

Si je dois constater, à mon grand regret, l'insuccès de la requête présentée en mon nom par notre honoré président; si je n'ai reçu de nos confrères aucune communication au sujet des diverses représentations de l'image de Notre-Dame des Vertus, je dois à un hasard heureux, à mes recherches récentes à Ligny, la rencontre de plusieurs pièces dont la description mérite d'être mentionnée dans cette étude.

N'ayant point à décrire les nombreux tableaux peints sur

toile dans le cours des XVIIe et XVIIIe siècles, je signalerai tout d'abord les quelques reproductions sur papier dont il m'a été permis d'enrichir mes collections barroises.

IMAGES SUR PAPIER.

La plus ancienne est une gravure au trait mesurant 136 millimètres sur 105 ; l'exécution est loin d'être artistique et le dessin donne une idée fort inexacte du tableau original ; le graveur a complètement modifié la pose des personnages, puis reproduit le sujet en le grandissant outre mesure. L'ange placé à la droite de la Sainte Vierge est singulièrement transformé ; il apparaît tout entier quand, sur l'image vénérée, la tête, l'avant-bras et le sommet du genou sur lequel il s'appuie sont seuls visibles. Au bas, en dehors du cadre, tracée sur trois lignes, on lit l'inscription :

Notre Dame des vertus de Ligny en Barrois, dont
La fête se célèbre le 5e Dimanche d'après Paques
Fontaine fecit A Ligny ce 8e avril 1741.

Une épreuve ayant appartenu autrefois à Madame Du Val Baillot offrait comme signature : *Schwebach dit Fontaine.* Ce graveur doit être le père de Jacques-François-Joseph *Swebach dit Fontaine* ou de *Fontaine,* né à Metz en 1769, mort en 1824, peintre distingué dont les œuvres sont bien connues.

Dénuée de tout mérite, cette gravure, copiée plus tard par un orfèvre barrisien, fut rendue plus médiocre encore. L'épreuve que je possède est certainement l'œuvre d'un débutant impuissant à reproduire le modèle placé sous ses yeux ; sur la troisième ligne de l'inscription le nom de Fontaine a disparu pour ire place à celui de Tabouillot.

P. F. Tabouillot F^t^ A Bar 1768.

Ce graveur appartenait à une ancienne famille dont plusieurs membres exercèrent à Bar la profession d'orfèvre. Dans un compte de l'année 1689, au nombre des orfèvres alors établis dans notre ville, sont cités Haussonville, Georges et Tabouillot (Dumont, *Hist. de Saint-Mihiel*, t. II, p. 123).

Les lettres initiales P. F., que je crois pouvoir lire sur la gravure précédemment décrite, me paraissent être celles des prénoms Pierre et Félix, donnés à plusieurs membres de cette famille (1), et s'appliquer à Pierre-Félix Tabouillot, né vers l'année 1717, marié à Marguerite Baudin en 1744, *orfèvre de son état,* lieutenant de la bourgeoisie de Bar, décédé sur la paroisse Saint-Antoine le 3 octobre 1787, *âgé d'environ soixante et dix ans.*

Peu satisfait sans doute de ce premier essai, notre graveur fit la même année une nouvelle reproduction du tableau de Notre-Dame des Vertus. Cette fois il ne copie plus l'œuvre de son devancier, il invente et grave une planche de dimension moindre (111/105), plus inexacte encore, sur laquelle, entre autres détails, l'ange jouant de la mandore est représenté debout. Sur le front de la Vierge, au lieu de l'ornement en forme de pendeloque qu'offre le tableau original, Tabouillot a placé une petite croix. Au bas de l'image se lit, tracée en quatre lignes, l'inscription :

Notre Dame des Vertus
De Ligny en Barrois
Dont la fête se célèbre le 5e Dimanche d'après Pâques
Taboüillot F^t A Bar 1768.

(1) Pierre-Félix, fils de Louis Tabouillot, né en 1746 ; — Pierre-Félix, fils de Pierre-Félix Tabouillot, né en 1749. — En 1739, un certain Nicolas-François Tabouillot, *orphèvre,* demeurait dans le quartier d'Entre-deux-Ponts, à l'entrée de la rue Rousseau, peut-être dans la maison habitée aujourd'hui par M. Salmon-Picquot (Procès-verbal des terrains occupés dans les fossés de la ville. Archives de la Meuse, n° 2977).



Nôtre-Dame des Vertus

De Ligny en Barrois,

nt la Fête se célébre le 5.e Dimanche d'après Pâques.

taboüillot f.t A bar 1768

Cette mauvaise image interprétée à son tour par un graveur plus habile est devenue cette fois une œuvre qui, au point de vue du travail du burin, n'est point sans mérite. L'épreuve que je possède m'ayant été offerte sans marge, celle que j'ai rencontrée à Ligny ayant été transformée et recouverte de broderies d'or et de soie, j'ignore le nom de l'artiste qui l'a produite. Toutefois on lit, sur cette dernière, reproduite en trois lignes, l'inscription

Notre Dame des Vertus
De Ligny en Barrois
Dont la fête se célèbre le 5e Dimanche d'après Pâques

J'ignore s'il a été tiré des épreuves d'un cuivre fort curieux dont je dois la communication à M. Souchin, son très obligeant possesseur. Cette planche, de même dimension que les précédentes, d'une exécution moins soignée, sur laquelle le bras gauche de l'Enfant Jésus n'est pas reproduit, nous fait connaître le nom d'un nouveau graveur encore inférieur à Tabouillot; de plus, elle présente une particularité digne d'être signalée à l'attention des chercheurs.

Dans le fond du tableau, au second plan, apparaît, à la gauche de la Sainte Vierge, le profil nimbé d'un saint levant les yeux dans la direction d'un gros nuage vers lequel se dirigent des oiseaux. A droite, on lit, tracée en cinq lignes, l'invocation suivante :

St Abon et St
donat prié pour
nous et Sauvez
nous de la Foudre

Saint Donat ou Donatien étant toujours représenté en costume militaire, tenant à la main un étendard, le personnage reproduit vu de profil, revêtu d'un surplis, doit être saint Abon. J'ignore toutefois pour quel motif le graveur a introduit

sur sa planche la figure de ce saint et l'invocation qui lui est adressée.

Au bas de l'encadrement de l'image on lit tracée, en capitales romaines, sur cinq lignes l'inscription :

NOTRE DAME · DES VERTUS · DE
LIGNY · EN BARROIS · DONT · LA · FETE
CE CELEBRE LE 5e DIMANCHE ·
DAPRES PAQUES ·
GRUYER (Ici un cœur) 1773

Le nom de *Gruyer* se rencontre fréquemment au XVIIe siècle dans les registres de l'Hôtel-de-ville de Bar; toutefois, comme les rédacteurs des actes de naissance, de mariage et de décès ont très souvent omis d'indiquer la profession des personnes dont il est fait mention dans ces actes, je ne puis affirmer que le graveur en question ait été un habitant de Bar.

J'ai, sur ces registres, relevé les noms suivants :

Jean-Baptiste Gruier, né le 1er janvier 1738, fils de Paul Remi Gruier, ancien garde du corps de S. A. R. le duc de Lorraine.

Joseph Gruyer, né le 16 mai 1739, fils de J.-B. Gruyer, avocat.

Ch. Jean-Baptiste, né le 15 octobre 1743, fils de J.-B. Gruyer, avocat.

Jean-Baptiste, né le 19 mai 1747, fils de J.-B. Gruyer, avocat.

Nicolas Gruyer, époux de D^lle Marie-Magdeleine Magnier, décédé le 27 mars 1748.

François Gruyer, frère de Marie-Anne Gruyer, décédé le 17 décembre 1789.

IMAGE SUR SOIE.

L'image suivante, de même dimension, imprimée sur soie, qui m'est gracieusement communiquée avec autorisation de la reproduire, par M. Jules Morel, de Ligny, présente dans son


St. abdon et St.
donat prié pour
nous et Sauvez
nous de là
Foudre
NOTRE DAME DES VERTUS DE
LIGNY EN BARROIS DONT LA FETE
CE CELEBRE LE 5e DIMACHE
DAPRES PAQUES
1773



IMAGE SUR SOIE.

exécution certaines différences autorisant de classer cette nouvelle reproduction de l'image de Notre-Dame des Vertus au dernier quart du XVIIIe siècle.

La tête de la Vierge est entourée d'une auréole à rayons de forme triangulaire; son front est orné d'une ferronnière à laquelle est suspendue une petite croix. L'Enfant Jésus n'a ni nimbe, ni auréole; au lieu d'être supportées par l'avant-bras de sa mère, ses jambes reposent sur le haut du bras; la main gauche de la Vierge semble maintenir les langes sur lesquels il repose.

Les deux musiciens célestes sont également traités différemment; celui qui se trouve placé à côté de l'Enfant Jésus a l'air de gambader; il projette la jambe droite au-dessus du genou gauche et tient sa mandore très inclinée. Quant à son compagnon, il semble oublier de faire usage de sa main droite, dont les doigts devraient être placés sur les trous de sa flûte à bec.

Cette image ne porte ni date, ni nom d'auteur; au bas, on lit l'inscription tracée en trois lignes :

NOTRE DAME DES VERTVS
De Ligny-en-Barrois donb la feste ce
célèbre le 5e Dimanche d'après Pasques.

IMAGE SUR IVOIRE.

La plaque d'ivoire soumise à mon examen par son propriétaire, M. Collot, libraire, n'est point une œuvre sans quelque mérite. De beaucoup supérieure dans son exécution aux peintures, gravures et lithographies que j'ai eu l'occasion d'étudier, elle se signale surtout par la finesse des détails et la correction du dessin. Ses dimensions sont exactement celles de la planche en cuivre exécutée par Tabouillot, mais remaniée, corrigée et rendue plus ressemblante au tableau original; elle est traitée d'une manière suffisamment habile pour qu'on puisse se croire autorisé à refuser de reconnaître en elle l'œuvre de ce graveur dont, cependant, le nom apparaît au bas de l'inscription :

Notre Dame des Vertus
De Ligny-en-Barrois
Dont la Fête se célèbre le 5e Dimanche d'après Paques
taboüillot f^t a Bar 1768.

Comment, en effet, admettre que, dans le cours de la même année, cet orfèvre, si peu habile dans l'art du dessin et de la gravure au burin, ait pu ciseler, dans une plaque d'ivoire, l'œuvre délicate dont je regrette de ne pouvoir soumettre le moulage à la Société. On peut donc croire que l'artiste inconnu, auteur de cette pièce intéressante, en empruntant, pour le perfectionner, le dessin de Tabouillot, a reproduit, sans la modifier, l'inscription tracée par celui-ci.

IMAGES MODERNES.

Depuis le commencement du XIXe siècle, il a été publié d'autres représentations du tableau miraculeux, toutes aussi inexactes. Je possède les suivantes :

Dans un encadrement de 32 cent. sur 25, au bas de l'image de Notre-Dame des Vertus, sur un cartouche fixé au cadre est gravée l'inscription :

Notre Dame des Vertus de Ligny en Barrois
Dont la Fête se célèbre le 5e dimanche après Pâques
ou le 6e lorsque le 5e n'est pas en may.

puis en dehors du cartouche :

Se vend chez Willemard Crosian (Grosjean) *nég^t à Ligny, rue de Givroval, gravé et imprime par Toussaint à Metz.*

On rencontre des épreuves tirées en bistre, avec ou sa cette dernière mention.

Variété ayant les mêmes dimensions, un peu différente dans les détails, mieux dessinée et mise en couleur. Dans le cartouche :

Notre Dame des Vertus de Ligny-en-Barrois
Dont la fête se célèbre le 5ᵉ Dimanche d'après Pasques
ou le 6ᵉ lorsque le 5ᵉ n'est pas en may.

En dehors du cadre :

Se vend chez Wuillemard marchand, Place Notre-Dame à Ligny. Cl. Frussotte.

Je possède un exemplaire où toute cette légende est tracée à la main; il en existe des variétés où l'adresse du marchand n'est pas reproduite.

Enfin, une récente reproduction (75/57), sans nom de graveur, imprimée chez Houiste, 5, rue Mignon, à Paris, et éditée par Lion-Regnier, de Ligny, nous montre l'Enfant Jésus levant les yeux vers sa mère; la fleur qui devrait exister dans sa main gauche n'a point été reproduite par le graveur.

MÉDAILLES.

Les plus anciennes médailles frappées à l'occasion du culte de Notre-Dame des Vertus ne sont point antérieures au XVIIᵉ siècle. Je possède les suivantes que distribuaient sans doute les religieux Capucins établis à Ligny.

Saint François d'Assise, agenouillé devant un rayon lumineux et recevant les stigmates; devant lui et reposant sur le sol une croix. En légende : S. FRANCISCE O · P · N. Au revers, la reproduction du tableau de Notre-Dame des Vertus; en légende : N · D · DES · VERTVS DE LIGNY E · B · R.
Module ovale, en argent.

Variété un peu plus récente sur laquelle les abréviations E · B · R sont remplacées par l'inscription complète EN BARROIS.

Même module, même métal.

Je n'ai point à énumérer ici les frappes modernes dont quelques-unes portent l'écu de Luxembourg.

En terminant, je crois utile de rappòrter la note suivante qui n'est point étrangère à mon sujet.

Tandis que se fortifiait à Ligny la légende créée par le prétendu acte de 1581, il se produisait dans le pays du Bouchon, dit la tradition, un événement merveilleux qui m'a été ainsi conté.

« Dans une chapelle champêtre, située à environ 800 mètres du village actuel, existait autrefois une petite statue en grande vénération, taillée dans un tronc d'épines, ce qui avait fait donner à cette chapelle le nom de *Notre-Dame de l'Épine.* Or il arriva, au temps de la guerre de Trente-Ans, que des soldats, appartenant à un corps de Suédois en courses dans la région, s'étant emparés de la statue qu'ils emportaient avec leur butin, celle-ci revint miraculeusement à cette chapelle. L'ayant reprise, les soldats la remirent entre les mains de leur chef qui, à la première halte, l'oublia sous l'oreiller du lit où il avait reposé et continua sa route. Un homme du Bouchon, nommé Jean Le Lièvre, habitant au lieu appelé *le Preste*, recueillit cette statue, la cacha dans une de ses meules de paille qui se changea en blé. Sur la nouvelle de ce fait merveilleux, les Suédois revinrent sur leurs pas, maltraitèrent Jean Le Lièvre et s'emparèrent de nouveau de la statue.

Alors désespéré, suppliant, pleurant, voyant qu'il ne pouvait rentrer en possession de la statue dont la présence avait amené l'abondance dans sa maison, Jean Le Lièvre prit une serpe coupa un tronçon de haie et en fit une nouvelle statue qui

tout comme la première, opéra en sa faveur les mêmes prodiges ».

J'ai choisi cette version parmi les quelques devoirs de vacances rédigés par les élèves de l'école communale du Bouchon auxquels, sur ma demande, Monsieur l'Instituteur avait donné à traiter, comme sujet de narration, la légende de Notre-Dame de l'Épine telle qu'ils l'avaient entendu raconter dans leurs familles.

Cette légende et celle de l'enlèvement de l'image de Notre-Dame des Vertus ont trop de rapports pour ne pas procéder d'une même tradition.

L. MAXE-WERLY.



NOTE

SUR

UN DISCOURS DU SICLE D'ISRAËL

Publié vers 1550 par François DROUYN,

Prévôt de Bar-le-Duc.

Il convient de signaler tous les ouvrages publiés anciennement par des Lorrains et dont on a perdu le souvenir, surtout lorsque ces auteurs n'ont pas été connus des bibliographes de leur province.

Parcourant le tome II de la *Décade historique du diocèse de Langres, par le P. Jacques Vignier,* publié tout récemment par la Société historique et archéologique de Langres, j'y ai remarqué une dissertation sur un sicle d'Israël, dans laquelle on cite un « docte et curieux discours » sur ce sujet qu'aurait composé vers 1550, « le sieur François Drouyn, Preuost de Bar le duc ». S'agit-il d'un prévôt laïque ou d'un prévôt de la collégiale de Saint-Maxe (1)? Ce nom ne figure pas dans la *Bibliothèque lorraine* de Dom Calmet.

Je crois devoir transcrire tout le passage de la *Décade* relatif à ce sicle; il est intéressant et, à ce que je pense, exact dans l'ensemble, bien qu'on y considère comme authentiquement hiérosolymitaine une pièce qui, comme je le dirai ensuite, devait dater de temps relativement modernes.

(1) Je ne connais pas de liste des supérieurs de cette collégiale. Vers le commencement du XVIe siècle, un Drouin, ancêtre de la famille de Rouyn, était prévôt de Bar, mais il mourut avant 1541 et s'appelait *Claude.*

Cette pièce, motif de la dissertation, fut trouvée dans les fondations de l'église des Capucins de Langres, commencée en 1606; c'était précisément à la place indiquée pour le maître-autel. Les chrétiens hébraïsants se comptaient facilement à cette époque et voyaient souvent leur science prise au dépourvu; il sembla, sans doute, à quelques personnes que cette médaille devait être miraculeuse; on aperçut dans sa légende la prophétie d'un autel élevé en ce lieu à Dieu. Mais le P. Jacques Vignier rejette avec raison cette interprétation. Voici comment il s'explique :

« La mesme annéé (1606) fut poséé la croix et la 1[ere] pierre de l'Eglise et du Couuent des Capucins (à Langres), en la place dite le Champ de Nauarre, par Mgr de Dinteuille, Lieuten[t] du Roy en Champagne, et par le sieur Grenetier d'Hemery, Maire, et fut trouuéé vne medaille hebraïq. de plomb ou d'estain en la place ou depuis a esté le maistre autel, a ce qu'escrit le S[r] Gaulteret. Cette monnoye representoit, cōe quantité d'aūes d'argent q. j'ay veües, d'vn costé vn gomor fait comme vn calice dans leq[l] tombe de la manne en forme de roséé auec l'inscription hebraïq. (SECHEL ISRAEL) autrement *Siclus Israëliticus*, sicle ou denier d'Israël; de l'autre vn rameau d'oliuier ou la verge miraculeusem[t] fleurie d'Aaron auec les 2 aūes paroles, (HAKÆDOSA IERVSALIM) (1) la sainte Hierusalem : le gomor et la verge d'Aaron estans les 2 pn̄pales pieces auec les tables de la loi qui se gardoient en l'arche d'alliance; sur lesquelles pieces de monnoye on peut voir ce qu'en ont escrit Villalpand et Prado, au III[e] Tome de la description du Temple de Salomon, partie II, l. 2, disp. 20, etc., le scauant et judicieux Augustin, Archeu. de Terragone, Dialogue II des medailles et autres. *Le sieur François Drouyn, Preuost de Bar le duc, a composé, enuiron l'an 1550, vn docte et curieux discours du sicle ou Schekel d'Israël*, qui est a dire vne piece d'argent, selon le prophete Zacharie, chap. XI, appelléé par les Latins *numm.* et *denarius*, le mot *denier* estant de soy vn mot general,

(1) On prononce plutôt *haquedoscha Ierouschalaim.*

mesme en nostre langue : lequel mot de *Schekel* tire de la racine *Schel* qui signifie *priser*, d'ou le mot *Ischariot*, c'est a dire priseur ou monnoyeur, et meme le *Sehkin* de Turquie, qui est l'escu d'or des Turcs. De la il passe à la signification du calice ou gomor, qu'il dit representer le sacerdoce, et a celle de la verge, qu'il prend pour vn sceptre et pour la royauté, selon l'interpretation ord[re] de l'ecriture qui n'appelle iamais le sceptre des roys que verge ou baguette simplem[t], ou verge d'or, ou bien verge de gouuernement, verge de royauté. *Virga directionis, virga regni tui*, Ps. 44, Esther, chap. 4 et 5, etc. Si bien qu'a son aduis cette monnoye estoit la marque du sacerdoce royal ou de la prestrise, et de la royauté des Juifs, vnies dans la personne de Melchisedech, Roy de Salem, qui est Hierusalem. L'on peut dire encore que, cōe le vase plein de manne estoit vne ressouuenance du desert que les Israelites auoient par l'ordre de Dieu employé 40 ans a passer, le rameau d'olivier estoit le hierogliphe, armoirie ou symbole de la ville de Hierusalem, appeléé cité de paix ou vision de paix signifiéé par l'olive, cōe encore cité sainte, cité sanctifiée, *Eccli.*, c. 24, Ps. 86, etc. Cela soit dit, au lieu de la fausse interpretāon que l'on auoit donnéé a ces 4 paroles etrangeres, quoyque plus favorable au sujet, et prise par q[l] ques vns pour vne espece de prophetie, scavoir : *hic sacrificabitur Altissimo*, icy sera vn autel ou l'on sacrifiera au grand Dieu (1) ».

Les pièces de ce genre ne sont pas rarissimes (2). D'après Jaubert, les Juifs en frappèrent dans des temps modernes pour abuser de la crédulité de certaines personnes, à qui l'on faisait croire qu'elles provenaient des 30 deniers de Judas (3); mais,

(1) *Décade historique du diocèse de Langres, par le P. Jacques Vignier,* publiée pour la première fois par la Société historique et archéologique de Langres. Tome deuxième. Langres, 1894, fort vol. in-8°, p. 252.

(2) Il s'en trouve une dans ma bien petite collection numismatique.

(3) Jaubert, *Traité de la science des médailles*, t. II, p. 304, cité par M. V. Simon : *Bull. de la Soc. d'archéol. et d'hist. de la Moselle*, VI,

bien plus probablement, c'étaient des monnaies symboliques servant principalement dans les cérémonies de mariage. Une pareille pièce, toutefois en argent doré et où le rameau d'olivier semblait remplacé par « un palmier », fut trouvée à Bousse, près de Richemont (Moselle); elle fut signalée à la Société historique et archéologique de la Moselle, en 1862, par M. Lambert. « Les deux inscriptions, disait-il, sont en caractères hébreux modernes, c'est-à-dire assyriens, tandis que les caractères de l'ancien hébreu sont samaritains (*Bulletin*, V, 256) ».

Au commencement de l'année suivante, le même hébraïsant publia dans le *Bulletin* de la Société (VI, 9-13), une dissertation assez étendue relative au sicle d'Israël; insistant principalement sur là différence des caractères de ces fausses médailles d'avec ceux des véritables monnaies israélites. D'autres renseignements furent fournis par M. V. Simon, notamment pour la bibliographie du sujet (p. 8-9), et par M. Weyant (p. 131-132), qui détailla les diverses variétés des sicles, anciens et modernes. Il en cite au rameau d'olivier, comme celui de Langres; mais le prétendu palmier du sicle de Bousse est, pour lui, « une branche d'amandier fleuri, en mémoire de celle d'Aaron ». — Dans toutes ces observations, il n'est pas fait mention de l'ouvrage barrisien.

Je ne veux pas m'étendre davantage sur ce sujet, estimant en avoir suffisamment fait ressortir l'intérêt. D'ailleurs, il s'agit surtout, pour nous, du prévôt Drouyn et de son livre, et voilà sur quoi il importerait de poursuivre les recherches.

J'ai dit plus haut, dans une note, que la famille Drouyn ou de Rouyn a donné, au XVI[e] siècle, un prévôt de Bar-le-Duc,

p. 9. — Les pièces dites, en lipsanographie, *deniers de Judas*, sont d'un type tout à fait différent; Cf. Mgr X. Barbier de Montault, *Le reliquaire du denier de Judas à Rome*, dans la *Revue de l'art chrétien*, 1886, p. 214, et dans ses *Œuvres*, VII, 515. — Aux six deniers mentionnés dans cet article (*Revue*, p. 218) j'en ajouterai deux signalés en Espagne, l'un à Oviedo (B[on] de Bonnault d'Houët, *Pèlerinage d'un paysan picard à Saint-Jacques de Compostelle;* Montdidier, 1890, p. 104), l'autre à R sas; un croquis de ce dernier, les deux côtés et le reliquaire, a été donr dans le *Monde illustré*, 1877? p. 317.

mais qu'il se nommait Claude et mourut avant 1541. Mais, dans la première partie du siècle suivant, l'un de ses descendants, François de Rouyn, fut également prévôt de Bar-le-Duc, et tout dispose à l'identifier avec l'auteur du *Discours du sicle d'Israël*, sauf à donner à cet ouvrage une date assez postérieure à celle que lui attribue le P. Jacques Vignier.

La famille Drouyn (1) tenait un rang considérable à Bar; elle a fondé des chapelles dans les églises de cette ville et fourni des dignitaires à ses chapitres; mais tout témoigne que, si plus anciennement les supérieurs des chapitres de Saint-Maxe et de Saint-Pierre ont pu porter les titres de princier ou prévôt, ils étaient, au XVI[e] siècle, appelés *doyens*, et parmi eux ne figure aucun *François* Drouyn (2). D'ailleurs, la désignation employée par Vignier ne peut s'appliquer qu'à un fonctionnaire civil, car, autrement, il aurait nommé le corps ecclésiastique, auquel se serait rattaché le personnage dont il s'agit.

Dom Pelletier ne mentionne aucun François Drouyn comme prévôt de Bar, bien qu'il cite plusieurs membres de la famille portant ce même nom de baptême. La généalogie dressée par lui est fort incomplète; aussi, ne pouvant entreprendre de la recommencer sur documents, je me bornerai à rappeler les divers renseignements connus qui paraissent concerner le prévôt.

Le 11 décembre 1620, sont entérinées, en la Chambre des comptes de Bar, « les lettres patentes de S. A., octroiées à François Derouin, de la survivance de l'estat de prévost de Bar, détenu présentement par Michel Bouvet (3), son beau-

(1) Sur l'origine de cette famille, cf. le *Nobiliaire* de dom Pelletier, art. *Drouin*, et le *Journal de Marlorat*.

(2) C'est ce qui résulte des recherches qu'ont eu l'obligeance de faire pour moi nos confrères, M. le pasteur H. Dannreuther et M. l'abbé Gillant, curé d'Auzéville, continuateur du *Pouillé* du diocèse de Verdun. Je leur dois également des notes diverses sur la famille Drouyn.

(3) Au lieu de *Bouuet*, les éditeurs du *Journal de Marlorat* ont lu *Bonnet*. Mais les armoiries (p. 168) témoignent que ce personnage appartenait à la même famille que *Michel Bouvet* cité dans le *Nobiliaire* de dom Pelletier, art. *Bouvet*.

père (1)... » Je ne connais pas le nom de baptême de la femme de François de Rouyn ; elle n'avait qu'une sœur, religieuse (2).

Le 5 septembre 1625, sont également entérinées les lettres patentes « octroiées à François de Rouin, de l'estat de conseiller et auditeur, en la Chambre des comptes du duché de Bar, par la démission que Michel Bouvet, prévost de Bar, son beau-père, en a fait (3)... »

En la même année, de concert avec son beau-père, il renonce à toutes prétentions relatives au droit de nomination du lieutenant-général en la prévôté de Bar (4).

Son beau-père mourut le 27 avril 1626 et fut enterré en l'église Saint-Maxe ; François lui succéda dans ses fonctions (5).

Il était seigneur de Vassincourt (6), comme le prouve un dénombrement de cette terre, vérifié en la Chambre des comptes, le 28 juillet 1627 (7).

L'époque de sa mort et le nom d'un de ses fils sont fournis par l'analyse suivante, communiquée par M. H. Dannreuther :

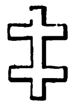
1630, 17 juin. — « *Jean de Rouyn* est pourvu d'un estat de conseiller et auditeur » en considération des services de feu *François* de Rouyn, qui avait revêtu cette charge avec faculté de la « résigner vingt jours avant son décès. » Mais, ledit François ayant « esté prévenu de maladie et décédé dans peu de jours, avait perdu l'occasion de résigner cette charge ez mains de son fils. » Celui-ci l'obtient moyennant finance de 6000 francs (Archives de la Meuse, B. 268, f° 171).

Ainsi, François Drouyn ou de Rouyn ne fut réellement prévôt de Bar que de 1626 à 1630 ; mais, dès 1620, il était désigné

(1) *Journal de Marlorat*, p. 109.
(2) *Ibidem*, p. 167.
(3) *Ibidem*, p. 161.
(4) *Ibidem*, p. 165.
(5) *Ibidem*, p. 167.
(6) Canton de Revigny, arr. Bar-le-Duc.
(7) *Journal de Marlorat*, p. 178.

pour ces fonctions. Faudrait-il reporter au XVIIe siècle la publication du *Discours* que J. Vignier dit avoir été composé « environ l'an 1550? » Toutefois, ce personnage a pu écrire une dissertation à la fin du XVIe siècle (1) ; c'est comme désignation du poste principal auquel il parvint que l'auteur de la *Décade* l'aurait qualifié de prévôt de Bar. La découverte du curieux ouvrage lèverait tous les doutes ; peut-on l'espérer?

LÉON GERMAIN.



(1) Suivant une remarque judicieuse, d'ailleurs très prudemment exprimée par M. Dannreuther, c'était peut-être une thèse d'étudiant.

EXCURSIONS ÉPIGRAPHIQUES.

INSCRIPTIONS DE CHEMINÉES.

Dans les chaumières aussi bien que dans les châteaux, le foyer a presque toujours été décoré d'emblèmes, qui se rapportent aux goûts particuliers du propriétaire, rappellent la famille, la patrie, et, le plus généralement, la foi religieuse. Ainsi, dans les plus pauvres demeures, il n'existe guère de cheminée dont, tout au moins, le manteau ne soit bordé d'une tablette, chargée d'objets usuels au milieu desquels se dresse un petit crucifix de cuivre. Le temps de la journée pendant lequel le paysan reste à la maison, ne le passe-t-il pas presque tout entier auprès du feu de l'âtre, où cuit sa nourriture, où sont fumés le lard et les jambons; là où il aime à s'asseoir et à se reposer, attisant les bûches et suivant d'un esprit songeur les envolées de la flamme. Mais c'est surtout dans les longues soirées d'hiver que la famille et souvent des voisins se rassemblent volontiers auprès du foyer dont la douce chaleur, jointe au calme de la nuit et à la fatigue du corps, donne à ces réunions un charme tout poétique : durant les récits qui se font, soit des événements récents, soit des vieilles histoires légendaires, les yeux se portent parfois sur les images qu'offrent la taque, miroitant en arrière du feu, et le manteau de la cheminée sous lequel la fumée lentement disparaît; on se plait à y retrouver des emblèmes connus, des symboles traditionnels, des sentences, donnant un conseil utile sous une forme qui pique la curiosité.

Ce sont quelques inscriptions de cheminées, recueillies prin-

cipalement en Lorraine, que je me propose de reproduire ici : leur petit nombre ne m'arrêtera pas, car il s'agit surtout d'appeler l'attention sur l'intérêt qu'elles offrent, et de disposer nos confrères à augmenter la série; à notre époque qui détruit tant de choses anciennes, il convient de conserver le souvenir de celles qui sont utiles à l'histoire et à la connaissance des mœurs d'autrefois.

Il n'est pas à espérer que l'on trouve de ces inscriptions remontant à une époque bien reculée (1) : outre qu'il reste peu de cheminées du Moyen-âge, il n'y avait pas assez de personnes sachant lire, pour que la mode s'introduisît de remplacer par des sentences les emblèmes compris de tous. Mais, au XVIe siècle, les inscriptions de tout-genre prirent faveur; on donna aux cheminées une importance monumentale considérable; des scènes mythologiques, qu'on y représenta souvent, exigèrent une explication; le goût des sentences s'étendit sans doute, peu à peu, des châteaux aux humbles demeures et y persévéra davantage.

1. La plus ancienne dont j'ai souvenir n'appartient pas à la Lorraine; c'est sur une cheminée datée de 1565, au Musée de Dole, que je l'ai copiée. Je citerai cependant cette inscription à cause de son développement et parce qu'elle est un intéressant témoignage de l'idée de la mort dont le XVIe siècle s'est tant occupé (2).

HODIE MIHI, CRAS TIBI.
VIGILATE, QVIA NESCITIS DIEM NEQVE HORAM.
RE FRVERE VT NATVS MORTALIS, DILIGE SED REM
TANQVAM IMMORTALIS, SORS EST IN VTROQUE VERENDA.

(1) Mgr X. Barbier de Montault m'écrivait qu'on trouve des devises sur les cheminées dès le XVe siècle, en Anjou et en Poitou, où elles ne sont pas absolument rares.

(2) Cf. mon article *Table d'horloges solaires...*, dans les *Mém. de la Soc. d'archéol. lorr.*, 1892, p. 392, où j'ai déjà cité la première partie de cette inscription.

Il m'a paru convenable de demander des renseignements complémentaires au directeur du Musée de Dole, M. Gros, qui a bien voulu transmettre mes questions à M. J. Feuvrier, professeur au collège. Cet aimable érudit, dont la collaboration au Congrès de 1891 fut fort remarquée, a eu l'obligeance de me fournir les indications nécessaires pour l'histoire et la description de cette belle cheminée; je ne saurais ici les reproduire toutes; il suffira de les résumer.

« Cette œuvre d'art était, il y a une trentaine d'années, dans une maison de Besançon, rue du Clos, n° 25. Sur l'emplacement de celle-ci se trouvait, au XVI[e] siècle, la maison du médecin Guillaume de Casenat, qui fut professeur de médecine à l'université de Dole et en 1574 recteur magnifique de ladite université, à laquelle il légua sa bibliothèque. Notre cheminée, qui porte le millésime de 1565, a donc été sculptée par les ordres de Casenat ». L'auteur en est ignoré. « Les initiales P. H ✝ F, que porte l'un des bas-reliefs, ne correspondent à aucun nom de sculpteur franc-comtois connu jusqu'à ce jour ».

M. Alexandre Guénard, bibliothécaire honoraire de Besançon, a parlé de cette cheminée dans son ouvrage intitulé *Besançon* (Besançon, Baudin, 1860). Il indique que la sentence principale, formée de deux vers, se lit sur l'entablement, soutenu par deux cariatides à mi-corps. Des bas-reliefs en marbre blanc représentent « des objets religieux et moraux. Ainsi l'on y voit : Adam et Ève chassés du Paradis terrestre, Caïn tuant son frère Abel, Moïse, les quatre Évangélistes. Un squelette debout à côté d'Adam rappelle d'une manière saisissante la sentence terrible qui retentit alors aux oreilles du premier homme : Tu redeviendras poussière. — La même idée est encore représentée ailleurs avec des circonstances plus touchantes : on voit un enfant endormi sur un tombeau ; à côté de cet enfant est une hideuse tête de mort », et plus loin, ainsi qu'à ses pieds, les deux premiers textes cités plus haut. — « Le vaste écusson du milieu, richement orné, ne porte point d'armoiries (1) ».

(1) Extraits communiqués par M. Feuvrier, qui ajoute : « Cette che-

2. En 1891, au retour d'un voyage en Suisse, un arrêt forcé à Gray, pour l'attente d'une correspondance de chemin de fer, me permit de parcourir cette ville, assez éloignée de la gare; il était midi et le sacristain fermait les portes de l'église, ce qui me faisait presque douter que je fusse rentré en France. Le temps me manquait pour demander à voir la chambre où mourut le saint de la Lorraine, le B. Pierre Fourier, chambre soigneusement conservée, paraît-il, dans l'état où elle se trouvait alors; mais je saluai avec émotion la statue du réformateur des chanoines réguliers.

Sur les façades de deux maisons, je lus la devise SPES MEA DEVS, une fois accompagnée de la date 1548; la maison qui offre cette inscription sans date m'a paru également du XVIe siècle, autant que mes souvenirs soient exacts, et j'ai lieu de croire que c'est celle qu'habitait le Bienheureux; la même sentence se lit sur la frise de la cheminée dans la chambre où il rendit à Dieu sa belle âme : c'est, du moins, ce qui résulte d'une obligeante communication de M. l'abbé Ch. Pierfitte, curé-doyen de Portieux, ainsi que d'une planche coloriée faisant partie d'une brochurette-album imprimée récemment en l'honneur du saint curé de Mattaincourt (1). Bien qu'on ne puisse pas, m'a bien voulu dire mon dévoué correspondant, accorder à cette figure une exactitude archéologique, il me paraît, d'après l'ensemble de cette grande cheminée, qu'elle doit être fort antérieure au séjour de Pierre Fourier à Gray; l'un des côtés, celui de la droite, n'est pas visible; mais l'inscription se dégage complètement, accostée, à la gauche, d'une ancre,

minée a été lithographiée dans l'ouvrage portant pour titre : *Album de Besançon* (Besançon, Valluet, 1845). La maison Casenat appartenait en 1840 à M. Augustin Dusillet, président à la Cour d'appel de Besançon et fils de Léon Dusillet, le distingué poète dolois. Après la mort d'Augustin (il y a environ 30 ans), sa fille, madame de Froissard-Broissia, d'après les volontés de son père, légua la cheminée à la ville de Dole, qui la fit réédifier dans son Musée. »

(1) *Un saint de la Lorraine : le bienheureux Pierre Fourier,* s. l. n. d. (imp. Pellerin et Cie, à Épinal), 1893, gr. in-8° carré, 8 ff. n. ch. (y compris la couverture) : 8 p. de texte et 8 de pl. en couleurs.

symbole de l'espérance, posée en *barre*, comme on dirait en blason :

SPES · MEA · DEUS (1).

Quelques-uns ont cru pieusement que cette devise avait été choisie par le bon Père; en tous cas, elle se trouvait bien en situation et méritait qu'on la fit remarquer. M. le curé Pierfitte m'écrivait : « Je me suis demandé si M. Ayotte, le confesseur de la foi, qui fonda, au commencement de ce siècle, le séminaire de Senaide, n'avait pas été prendre à Gray cette chère devise, qu'il grava sur la porte d'entrée du petit séminaire de Besançon; il fit plus d'une fois le pèlerinage de Gray. Quoi qu'il en soit, la devise a passé du séminaire de Senaide à ceux de Châtel et d'Autrey, et tous les prêtres vosgiens l'ont inscrite en tête de leurs lettres et travaux pendant plus d'un demi-siècle (2) ».

3. « L'an 1568, lit-on dans une ancienne pièce de procédure, fut fait à Platteville (3) le traité de mariage entre feu Nicolas Houillon et Simonne Curette... ». Ces époux acquirent, paraît-il, le domaine d'Urville, près de Metz, universellement connu depuis qu'il est devenu la propriété particulière de l'empereur d'Allemagne; ils éprouvèrent le besoin d'attester leur prise de possession par une longue inscription, curieux spécimen du genre, que mentionne le même document :

« ... Un escriteau bien authentique posé sur la cheminée de la grande Salle de la maison d'Urville... porte ces mots en lettres d'or :

« *Cette maison, pourpris, terres et préz qui l'environnent, estoient jadis désertes et infertiles, possédées par les illustres*

(1) La planche écrit DEUS avec un U; l'époque commanderait un V.

(2) Les devises héraldiques et autres dans lesquelles entre le mot *Spes* sont très nombreuses; *Spes mea Deus* a reçu, dans le *Dict. des devises* de Chassant et Tausin, environ vingt-cinq attributions, et je pourrais facilement en augmenter le nombre.

(3) Plappeville, près de Metz.

barons de Raville, en tous droits de propriété et justice, mais ayant cédé et transporté leur droit, Nicolas Houillon avec sa femme Simone Curette, l'ont en cette juste acquisition rendu en cette perfection.

« Écriteau gravé par commandement dudit feu Nicolas Houillon, qui y fit aussi mettre les nom et chiffres de sa femme, conjointement avec les siens... (1). »

4. Une cheminée monumentale existe, à Saint-Mihiel, rue Porte-à-Metz, dans la maison Allizé, que M. le curé-doyen Souhaut présume avoir été destinée à des écoles (2). Le manteau vertical offre une large composition, le *Sinite parvulos;* sur les côtés, deux femmes figurent la Foi et l'Espérance, ce qui, en voyant dans la scène principale le symbole de la Charité, donnerait la réunion des trois vertus théologales.

« En haut, dit M. Marcel Lallemend (3), est gravée l'inscription (4) :

QVICONQVE NE RECEVRA LE REGNE
DE DIEU COMME PETIT ENFANT
N'ENTRERA POINT EN ICELVY.

St MARC, C. X (5).

« Au-dessous du bas-relief est un grand cartouche orné d'une tête d'ange ailée. Il porte gravée en vers de dix pieds une naïve traduction de l'Évangéliste (6) :

(1) Communication de M. Cailly dans le *Bulletin de la Société d'archéol. et d'hist. de la Moselle*, 1860, p. 169-170. — Cf. Kraus, *Kunst und Alterthum in Elsass-Lothringen*, III, 993-994.

(2) Abbé Souhaut, *Les Richier et leurs œuvres*, 1883, p. 325-327.

(3) Marcel Lallemend, *L'école des Richier*, 1888, p. 233-235.

(4) L'auteur transcrit cette inscription dans son texte, sans en imiter la disposition. Je la reproduis d'après une copie que j'en ai prise autrefois.

(5) Marc., x, 15.

(6) M. Lallemend donne l'inscription suivante en petit texte; je la reproduis en capitales, comme elle existe réellement; mais, je respecte sa leçon, me bornant à indiquer en note les variantes de la mienne, prise trop hâtivement pour que j'en garantisse la supériorité.

ON PRESENTOIT PLVSIEVRS ENFANS PETITS
A IESVS CHRIST AFIN DE LES TOVSCHER (1)
LEVRS CONDVCTEVRS FVRENT RENDVS CRAINTIFS
CAR ON VOVLOIT LEVR ACCES EMPESCHER.
IESVS LEVR DIT (2) : LAISSEZ LES APPROVCHER (3),
CAR CEST A EVX LE LIEV DES BIENHEVREVX
LORS LES JOIGNANT CONTRE SA PROPRE CHAIR,
LES BENISSOIT METTANT LES (4) MAINS SVR EVX.

SAINT MARC, X (5) ».

Les pieds-droits de la cheminée offrent aussi des inscriptions, mais à peu près frustes (6).

5. La magnifique cheminée du château de Cons-la-Grandville (7), qui date vraisemblablement du dernier quart du XVI[e] siècle, offre différentes inscriptions. Je les rapporte d'après M. G. Boulangé (8).

Sur deux écussons encastrés dans les faces latérales, on lit (9) :

DIEV EST MON ESPOIR.
DIEV EST MON CONFORT.

(1) Ma copie porte : TOVCHER.

(2) *Idem :* MAIS IESVS DIT.

(3) *Idem :* LAISSES LES APPROCHER.

(4) *Idem :* SES.

(5) Je n'ai pas noté SAINT; après MARC, j'ai vu des signes peu distincts, puis MAA (?) serait-ce MARIA ? — Cf. Marc., X, 13-14, 16.

(6) Il m'a semblé qu'elles se rapportent à la Foi et à l'Espérance.

(7) Canton de Longuyon.

(8) Georges Boulangé, *Les châteaux de la Moselle, Cons-Lagrandville,* extrait de l'*Austrasie*, 1855.

(9) G. Boulangé transcrit toutes ces inscriptions en italiques; je les rétablis en capitales, mais en conservant les accents et la ponctuation de l'auteur, qui rendront la lecture plus facile aux personnes peu habituées aux vieux textes. J'ai vu plusieurs fois cette cheminée, mais sans en copier les inscriptions, que je savais être déjà publiées.

Trois sujets mythologiques, représentés sur le manteau, sont accompagnés des textes suivants.

A droite (1), la mort de Pyrame et Thysbé.

PIRAMVS ET THISBE, INFORTVNÉS AMANS
ESTANS TOVS DEVX DOVÉS D'EXCELLENTE BEAVTÉ,
DE RACE DE VERTV AVSSI DE LOYAVTÉ
SONT D'EVX MESMES MEVRTRIERS EN LA FLE^{R} DE LE^{RS} ANS (2).

A gauche, Diane et Actéon :

ACTÆON AYANT VEV, MAIS PAR INADVERTANCE
DIANE TOVTE NVE, EN CERF EST ÉCHANGÉ;
PVIS APRES PAR SES CHIENS, SES PASSIONS, MANGÉ :
O DVRE CRVAVTÉ DE MOVRIR SANS OFFENCE.

Au milieu, le jugement de Pâris :

ICY SE VOIT A L'ŒIL
DE L'AMOVR LE POVVOIR
ET PERSUASIONS, DE
VENVS LA DÉESSE
QVAND LE DIVIN SCAVOIR
L'AGRÉABLE RICHESSE
N'ONT PV DE CE BER-
GER, LA FAVEVR
ESMOVVOIR.

ce qui forme le quatrain suivant :

Icy se voit, à l'œil, de l'amour le pouvoir
Et persuasions de Vénus, la déesse;
Quand le divin savoir, l'agréable richesse,
N'ont pu de ce berger la faveur émouvoir.

(1) A droite du sujet principal, gauche du spectateur.

(2) *En la fleur de leurs ans.*

Le « divin scavoir » désigne évidemment Minerve, et « l'agréable richesse », Junon.

6. Les bâtiments fort remarquables de la ferme Saint-Nicolas de Fleury (1), datent de 1580, si l'on s'en rapporte à la date inscrite dans le tympan qui surmonte la porte de l'escalier et qu'a signalée M. Abel en 1869. « Cet escalier, dit-il, conduit à une ancienne chambre de réception qui a conservé, de son ancienne destination, une grande cheminée monumentale portant jadis un bas-relief qui a été enlevé; au-dessus se lit l'inscription suivante en belles capitales romaines. Elle avait trait, sans doute, au bas-relief dont elle servait d'explication, quoique cependant elle pût être considérée comme un appel au visiteur à s'approcher du feu en hiver, et à se reposer dans cette chambre en été au temps de la moisson :

ANTE · FOCVM · SI · FRIGVS · ERIT : SI · MESSIS · IN · VMBRA.

« Cette inscription fait le tour de la cheminée. Les faces latérales ont conservé des sculptures d'ornement dans lesquelles j'ai cru reconnaître, non sans surprise, la reproduction de la fleur importée en ces derniers temps du Chili et qui a reçu le nom de *fuchsia*, en souvenir du célèbre botaniste allemand Fuchs (Leinard), mort en 1566, professeur à l'université de Tubingue (2) ».

7. Aux renseignements qu'il avait bien voulu me donner sur la cheminée du Musée de Dole, M. J. Feuvrier a encore eu l'amabilité de joindre l'indication d'une autre inscription du même genre, existant dans l'arrondissement :

« A Mutigney (3) existe un château bâti par Herman de Vaudrey en 1450. Il se compose d'un principal corps de logis

(1) Anc. canton de Verny, arr. de Metz.

(2) *Bull. de la Soc. d'archéol. et d'hist. de la Moselle*, 1869, p. 127. Cf. Kraus, *o. c.*, p. 143.

(3) Canton de Montmirey, arr. de Dole.

flanqué à ses extrémités de deux tours circulaires, et d'une tour octogonale au milieu de sa face sud pour desservir l'étage supérieur. Dans la principale pièce du rez-de-chaussée (actuellement la cuisine), il y a une grande cheminée du xve siècle, sans emblèmes, ni figures. Sur l'entablement, en avant, on lit ces mots en écriture anglaise (1) :

Omnes cibi ab amico probantur

At non idem amici cibis.

Ex Epi curo	Sen. Ep. IX

Cette inscription, sculptée par l'un des successeurs d'Herman de Vaudrey, dans le castel de Mutigney, est du xviie siècle ou peut-être du xviiie (2). »

On peut, ce nous semble, traduire : « Tous les mets sont approuvés par les amis, mais tous les amis ne sont pas éprouvés par les mets » ; c'est-à-dire, que si la bonne chère est goûtée par tous, elle ne fait pas reconnaître les véritables amis. L'attribu-

(1) Les deux indications de source se lisent sur des petits cartouches placés aux coins de la frise.

(2) M. Feuvrier ajoute les renseignements suivants :

« Les possesseurs du château, de père en fils, furent, au xviie siècle :

« François Mayrot, érudit, conseiller au Parlement de Dole en 1627 (testament de 1631) ;

« Claude-François Mayrot, conseiller au même Parlement (testament de 1647) ;

« Antoine Mayrot, écuyer, conseiller au Parlement de Besançon, marié en 1665.

« Au xviiie siècle :

« Antoine-François Mayrot, écuyer, conseiller au Parlement de Besançon, marié en 1706 ;

« Charles-Léonard-Prosper Mayrot, capitaine de cavalerie, marié en 1748.

« La seigneurie de Mutigney fut achetée en 1766 par François Dagay, avocat général au Parlement de Besançon, dernier possesseur féodal.

« Le château de Mutigney est aujourd'hui une maison de cultivateurs. »

tion facétieuse de cette sentence est assez amusante. Dans son épitre IX, Sénèque parle, en effet, des amis et cite des passages d'Epicure; toutefois, on y cherche en vain le texte dont il s'agit, et Sénèque ne saurait être l'auteur de ce jeu de mots.

8. M. Arthur Benoit rappelait récemment cette inscription « sur une cheminée » à l'ancienne abbaye cistercienne d'Évaux (1); elle semble comparer la flamme de la charité à celle du foyer :

Demandons cette charité,
Et cette affection ardente,
Dont la sainte flamme s'augmente,
Sous l'effort de l'adversité (2).

9. L'inscription suivante n'est pas lorraine, mais on la trouvera curieuse en ce qu'elle rappelle la domination espagnole sur le Luxembourg, ainsi que l'ordre de la Conception, dont évidemment le propriétaire avait été décoré. « Il y a, dit un ouvrage récent, au village d'Erpigny (3), une ferme, ancienne construction, qui a dû être un château à en juger par ses tourelles et la chapelle castrale qui existe encore aujourd'hui... Ce château fut bâti par Henri de Martini sur la fin du XVIIe siècle. Sur la face d'une cheminée, on lit cette inscription gravée dans la pierre :

IMMACULATA VIRGO	SUCCURRE CADENTI
MONSTRA TE ESSE MATREM	HENRICO DE MARTINI

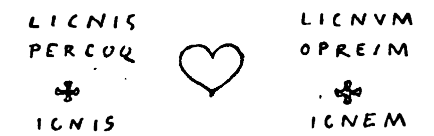
« *Vive la foy et l'ordre de la Conception immaculée de Nostre-Dame* (4) ».

(1) Anciennement Vaux-en-Ornois, auj. ferme, c^ne^ de Saint-Joire, c^on^ de Gondrecourt (Meuse).
(2) A. Benoit, *Inscriptions du département de la Meuse*, dans les *Mém. de la Soc. des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc,* 3e série, t. III, 1894, p. 113.
(3) Dépendance d'Érezée, ch.-l. de canton, arr. de Marche, prov. du Luxembourg (Belgique).
(4) Notice de M. Thiry, doyen à Érezée, dans les *Communes luxembourgeoises*, t. V, Arlon, 1892, p. 317.

10. Plus loin, en Belgique, au Musée Plantin d'Anvers, une publication dernièrement parue rappelait, « sur la cheminée » de la chambre des caractères d'imprimerie, « trois statues du XVIIIe siècle, avec la devise *Virtutis et doctrinæ comes est honor* (1) ».

11. Je placerai ici, avant d'entrer plus avant dans le XVIIIe siècle, trois très curieuses inscriptions non datées, du pays de Ligny, que notre devoué confère, M. le comte E. Fourier de Bacourt, a eu l'obligeance de me communiquer récemment; il les a copiées autrefois dans les collections du comte de Widranges (2).

La première a été relevée à Ligny, dans « l'ancienne maison-fief des Marchal de Rosnes », et peut-être y existe-t-elle encore :



Voici, dit M. de Bacourt, la traduction que donnait M. de Widranges de cette double devise par antithèse :

Lignis percoquit ignis	*Lignum opprimit* (3) *ignem.*
Avec du bois, le feu cuit entièrement.	Le bois étouffe le feu.

« L'ornement en forme de cœur fait aussi songer au feu de l'amour ».

(1) *Gilde de Saint-Thomas et de Saint-Luc. Bulletin de la vingt-sixième réunion*, 1893, p. 272.

(2) M. le Cte de Widranges, fils de l'archéologue regretté, a bien voulu m'autoriser à publier ces inscriptions.

(3) Si cette traduction est exacte, il semble que l'E de OPREIM aurait été mal lu.

Je pense également qu'il faut, dans cette inscription, peut-être reproduite d'une manière non tout à fait exacte, rechercher un sens mystique : le bois représente la matière, et le feu l'esprit; c'est, autrement dit, le corps et l'âme; si, en ce bas monde, l'âme pour vivre est nécessairement jointe à la matière, trop d'importance accordée à celle-ci nuirait à l'activité de l'âme : l'homme ne vit pas que de pain (1).

12. « La seconde inscription envoyée par M. de Bacourt, « courait sur la bordure inférieure de la cheminée du château de Saint-Amant, propriété des barons de Mespes. Le marquis d'Andelarre, qui en communiqua le texte au comte de Widranges, n'en a pas donné le dessin; il se contenta de dire « que les lettres étaient gothiques, séparées chacune par un « point de cette sorte :

V.I.S.I.B.F.U.G * I.N.V.I.S.E.T.E*x* (2).

« Sur les deux côtés de la cheminée un rang de croix séparées « aussi par des points. » M. d'Andelarre supposait que ces croix avaient remplacé le commencement et la fin de l'inscription, qu'il croyait originairement plus longue. Mais la petite lettre gothique *x*, qu'il a eu la curiosité de dessiner, lui donnait tort, et le célèbre abbé Cochet n'a pas eu de peine à démontrer à ces messieurs qu'il s'agissait d'une réminiscence d'une épitre de saint Paul, qu'il faut traduire ainsi : *Les choses visibles sont passagères, les invisibles éternelles* (3) ». Il conviendrait donc de lire : VISIB*ilia* FUG*itiva*, INVIS*ibilia* ETE*rna* (4).

(1) *Non in solo pane vivit homo*. Matth. IV, 4, Luc, IV, 4; cf. Deut., VIII, 3.

(2) Je représente par *x* une abréviation insuffisamment caractérisée et difficile à reproduire en typographie. — La petite croix du milieu est légèrement pattée, ainsi que cerclée.

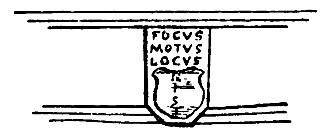
(3) « On avait proposé *eten(im)*, CAR, au lieu d'*eter(na)* ».

(4) La Vulgate donne ainsi ce texte : *Non contemplantibus nobis quæ videntur, sed quæ non videntur. Quæ enim videntur, temporalia sunt : quæ autem non videntur, æterna sunt.* (Cor., IV, 18.)

Cette inscription marque sans doute, comme la précédente, une opposition entre le bois, — chose matérielle, visible, destinée à être détruite par le feu, — et la flamme disparaissant rapidement pour s'élever dans l'atmosphère : image des choses invisibles et spécialement de l'âme, qui se dégagera du corps pour lui survivre dans un monde supérieur. — L'indication de la forme gothique des caractères semblerait les faire remonter au Moyen-âge, mais il faudrait être plus sûr de l'exactitude du renseignement.

13. La troisième inscription que je dois à M. de Bacourt « se lisait avant 1831 sur le cartouche central de la cheminée de la maison familiale des La Garde, à Ligny. Cette maison, unie à la voisine, sous le règne de Stanislas, par une belle façade, a conservé sur le jardin son aspect primitif. Après avoir passé successivement aux familles de Beljoyeuse, Thierry de la Cour, de la Roliana, l'hôtel de La Garde échut en 1830 à M. Vaultier de Mesnil, qui y fit de notables améliorations. C'est au cours des travaux que l'inscription suivante, qui prêtait aux plaisanteries des domestiques et des visiteurs illettrés, fut détruite ».

Le croquis communiqué représente cette inscription sur un cartouche rectiligne allongé, occupant le milieu de la frise et débordant sur les moulures du bas, où ses angles inférieurs sont coupés; le quatrième mot est placé sur un écusson de forme héraldique, légèrement déchiqueté.



Que signifie cette inscription énigmatique et bien de nature à piquer la curiosité? Je vais d'abord reproduire ce que mon savant correspondant a bien voulu me dire dans une lettre ultérieure, puis je ferai connaître mon sentiment. « M. de Widranges, quand je le vis à ce sujet, m'écrit M. de Bacourt,

n'avait pas interprété l'inscription FOCVS MOTVS LOCVS. J'ai toujours pensé qu'il fallait traduire : foyer, lieu, centre de mouvement; mouvement du feu, mouvement de la famille, mouvement des voisins, *écreignes*. Dans le Barrois, et notamment dans le comté de Ligny, le grand *ch'mineil* était tout à la fois la pièce centrale et principale de l'habitation. A Velaines, on voit encore ces pièces qui ne recevaient de jour que par l'ouverture destinée au passage de la fumée; on a amélioré, mais non détruit.

« Reste à déchiffrer le cartouche... Dans une ville comme Ligny, dans une famille lettrée comme celle des La Garde, un mot latin à cette place d'honneur ne surprend pas, et ceux qui lisent NISI ont probablement raison. M. du Sommerard, à qui le tout fut montré jadis, n'admettait pas la traduction Lepage : *Le foyer est un lieu de mouvement, à moins que..!* Il s'agit, disait-il, d'une inscription chrétienne faisant suite et correctif à la précédente : NISI *Dominus ædificaverit domum.* — Au Moyen-âge, on eût dit plus et mieux; mais néanmoins, à l'époque où cette inscription fut placée, la piété était encore assez vivace pour que l'on donnât à la phrase chrétienne, même écourtée, la place d'honneur réservée, sur les cheminées de maisons nobles, aux armoiries des propriétaires (à noter que les La Garde, déjà bourgeois de Ligny et fort riches au milieu du XVIe siècle, ne furent anoblis qu'en 1759 par reprise maternelle). »

Je crois aussi qu'il faut donner un sens chrétien, tout au moins philosophique, à l'étrange inscription en question, et lire NISI pour le dernier mot; mais, à part cela, j'avoue que les explications rapportées plus haut ne me satisfont pas. Me permettra-t-on d'en hasarder à mon tour une nouvelle? Je pense qu'il faut rapporter le dernier mot, si particulièrement distribué, aux trois qui précèdent, et y voir l'idée de l'inanité de la vie NISI, sans ce qu'il y a de bon et de vrai, c'est-à-dire sans l'amour de la terre natale LOCVS, de la maison de famille FOCVS et sans l'activité de l'existence MOTVS, placée *au milieu* de ces lieux aimés; on a choisi ces expressions parce que le symbolisme affectionne le nombre trois; en outre, ces mots sont courts,

composés chacun de deux syllabes, d'un même nombre de lettres, et forment une double rime; FOCVS a été placé le premier, parce qu'il s'agit de la cheminée.

Mais pourquoi le mot NISI est-il mis sur un écusson de forme héraldique? Cet écusson, sculpté au bas du cartouche, ne serait-il pas l'image de la vaine gloire terrestre? L'ensemble en montrerait bien le néant, et à quelles jouissances l'auteur voulait qu'on demandât le bonheur réel à espérer ici-bas. Telle, du moins, me semble avoir pu être la signification originelle de cette bizarre composition (1).

14. La grande chambre qui sert actuellement de cuisine, dans l'auberge Bridier-Huon, à Maxey-sur-Vaise (1), en face de la gare du chemin de fer, offre une haute cheminée; le parement inférieur du manteau est orné d'un petit cartouche, avec cette inscription aussi curieuse que brève :

VIVE VT VIVAS
1704 (2).

C'est évidemment un pieux conseil de vivre ici-bas de manière à mériter la vie éternelle; je l'ai retrouvé, identique, sur

(1) M. J. Favier me propose un sens un peu différent. Le foyer *FOCVS*, le mouvement *MOTVS*, la maison *LOCVS*, ne sont rien *NISI*, sans (sous-entendu) le feu qui brûle sous la cheminée. Il y a quelque chose de séduisant dans cette interprétation, le feu étant l'emblème de l'amour dans toutes ses acceptions. Néanmoins, le sous-entendu me semble trop considérable, comme aussi trop restreint le sens qu'il faudrait donner à *FOCVS*, qui deviendrait le foyer de pierre, à l'exclusion du bois en combustion.

M. de Bacourt m'a communiqué, à la dernière heure, une esquisse un peu différente de la même inscription : il n'y a qu'un écusson, occupant le milieu de la frise et sur lequel sont placés les quatre mots, le dernier verticalement. — Il ne me semble pas que cette disposition modifie le sens allégorique indiqué.

(1) Canton de Vaucouleurs, arr. de Commercy, Meuse.

(2) Cette date, dont j'avais égaré la note que j'en avais prise, m'a été obligeamment rappelée par M. Chevelle, maire de Vaucouleurs.

l'un des tombeaux les plus remarquables, du XVI[e] siècle, qui se voient au célèbre cimetière de Nüremberg (1); on peut en rapprocher la devise du fameux Melchior de La Vallée, brûlé comme sorcier en 1631 : *Vis comme tu voudras mourir* (2), et celle que le comte O. de Bessas de La Mégie attribue à la famille de Baissey, originaire de Bourgogne, mais bien connue en Lorraine : *Vive ut post vivas* (3).

15. Qui croirait que l'une des moins mystiques de toutes nos sentences a été choisie par un curé? Voici pourtant celle qui se trouve sur une cheminée au presbytère de Tantimont (4) :

DA MIHI
CARNEM VT
COQVAM SACER
DOTI . I REG. 2 . 15 .
1 7 2 3 .

(1) Celui de Müntzer, je crois.

(2) V. mon travail : *Plaque de foyer aux armoiries de Melchior de la Vallée,* dans la *Lorraine-artiste,* 1892, p. 489, 492. V. aussi H. Lepage, *Melchior de la Vallée,* dans les *Mém. de la Soc. d'archéol. lorr.,* 1882, p. 291.

(3) *Légendaire de la noblesse de France,* p. 95. Dans le *Dictionnaire des devises* de Chassant et Tausin, cette devise est attribuée personnellement à Louis de Baissey, abbé de Citeaux, d'après des jetons du XVI[e] siècle. Cet ouvrage la donne aussi (t. I, p. 370), d'après des jetons de la même époque, à Antoine de Vienne, abbé de Balerne, et à Jacques de Vienne, seigneur de Longvy (Franche-Comté).

Dans le t. II de ce *Dictionnaire,* on trouve encore la devise : *Vive, ut postea vivas,* au nom de Johnston de Johnston (Écosse), puis *Vive ut vivas,* avec les attributions suivantes : « Abercromby d'Abouhir. — Abercromby de Birkenbog. — Abercromby de Glasshaugh. — Falconer lord Halkerton (Écosse). — Price (Angleterre). — Van Vive (Flandre) ».

(4) Commune de Hergugney, canton de Charmes, arr. de Mirecourt (Vosges). L'existence et le texte même de la sentence m'avaient été indiqués par M. l'abbé Pierfitte. J'en dois la figure exacte à l'obligeance de M. l'abbé Nicot, curé de Tantimont. — Les angles sont échancrés.

L'application de ce fragment, ainsi isolé du contexte, est singulièrement *accomodatice*, comme on dit, je crois, dans les classes de théologie : le passage cité du 1er livre des Rois nous retrace les désordres des fils d'Héli dans l'accomplissement des sacrifices; de là, à la facétieuse adaptation du curé de Tantimont, la distance me paraît grande. Nous savons que ce prêtre se nommait C. Andreu (1), mais nous voudrions connaître son histoire et savoir quelque chose de son caractère. Il me semble que c'était un de ces anciens curés de campagne, expérimentés sur les misères de l'existence et sachant cependant en surmonter les difficultés, grâce à une forte dose de philosophie chrétienne, parfois agrémentée des saillies de cette verve gauloise qui existait chez le paysan lorrain et l'aidait souvent, par quelque plaisanterie sarcastique, à supporter les revers. Il y avait sympathie entre les paysans et ces curés à portion congrue, dont le sort était rarement enviable, mais qui, toutefois, ne se départaient point du devoir de la charité. Ce n'est pas ses paroissiens, ignorants de la langue latine, que l'auteur de l'inscription pressait de pourvoir à sa subsistance journalière; mais plutôt, lorsqu'un supérieur ecclésiastique, l'un des gros-décimateurs peut-être, visitait son presbytère, il éprouvait quelque satisfaction à l'amener devant cette cheminée et à lui faire lire que nul homme, fût-il ministre du Seigneur, ne saurait se passer de la nourriture temporelle; il comptait sans doute lui faire comprendre même que le souci de l'existence ne doit pas porter atteinte à la dignité du sacerdoce. De l'ancien village de Tantimont, chef-lieu d'un ban, il n'était resté, après, je pense, la guerre de Trente-Ans, que l'église, auprès de laquelle on avait rebâti le presbytère. Ainsi isolé, assis devant l'âtre, le curé devait aimer à tisonner longuement le feu, laissant voyager son imagination à l'attrait de la flamme pétillante, et ne pouvant néanmoins se dégager toujours des inquiétudes rappelées par le texte de la cheminée (2).

(1) Renseignement fourni par M. le curé de Tantimont.

(2) En cherchant encore plus loin, mais un peu trop loin peut-être, il y aurait moyen de trouver, dans le texte en question, un conseil de tempé-

16. C'est encore à l'obligeance de M. le curé Ch. Pierfitte que je dois le croquis d'une curieuse inscription de cheminée à Portieux. Elle est disposée en trois lignes sur un cartouche rectangulaire oblong, avec, au bas, une frise agrémentée de trois ornements en forme d'S très minces, allongés et couchés, séparés par des points. Une bordure plate encadre le cartouche intérieur; des angles, se dégagent latéralement des bordures qui, après s'être rejointes deux à deux pour former des triangles, se prolongent en manière de petites volutes; un ruban rectiligne relie, au sommet de chacun des triangles, les bordures qui le dessinent. Tout cet ensemble est placé dans un grand cartouche oblong rectiligne, avec bordure plate. Vers les coins sont placés les quatre chiffres composant la date 1734. Voici le texte, emprunté au livre de Job (v, 7) :

1		7
	HOMO . NASCITUR . AD . LABOREM . ET . AUIS . AD . VOLATUM .	
3		4

Mon excellent correspondant ajoutait à la copie de cette inscription les réflexions suivantes qu'il ne me semble pas superflu de reproduire (1) : « N'y a-t-il pas là une aspiration à la liberté, comme il en fermentait alors au fond du cœur de cette bourgeoisie qui forma le Tiers-État...? Telle fut ma première pensée, et je me demandai qui avait bâti cette maison quelque peu seigneuriale; je trouvai qu'elle avait abrité les Dordelu pendant le siècle dernier. — En 1718, le sieur Magnien crée une

rance et de régularité dans les fonctions ecclésiastiques, puisqu'il rappelle les désordres des fils d'Héli et, par suite, leur punition.

(1) Je le fais, bien entendu, à titre de renseignement, le temps me manquant pour vérifier les nombreuses questions de détail qui sont ainsi soulevées.

société pour l'exploitation de sa verrerie de Portieux, et il s'associe François Dordelu, fils de Claude, anobli le 15 mai 1698 (1), ainsi que les sieurs Cristal et Dubois. Le premier était donc habitant de Portieux; ce qui le prouve mieux encore, c'est qu'il figure comme témoin à l'ouverture de la châsse de saint Spinule à Belval et y appose son scel avec le moine de Belval et le maire de Portieux : « François Dordelu de Choiseulle (2), gentilhomme ordinaire de S. A. R., et Claude Dordelu, son fils, avocat à la cour ».

« C'est probablement ce dernier qui aura bâti (ou rebâti) la maison paternelle en 1734, y compris la cheminée monumentale occupant tout un angle de la cuisine, avec un pilier pour supporter la pierre formant linteau, et sur laquelle se lit l'inscription. Sous cette cheminée, se rassemblait toute la famille à la veillée pour y travailler. De là sans doute ce texte, qui était bien la devise de nos vieilles familles bourgeoises.....

« Quoi qu'il en soit, j'aime ce Claude Dordelu, un anobli, ayant occupé des emplois à la cour de Lorraine, mais ne croyant pas déroger en faisant du verre à Portieux, et rappelant à ses enfants que l'homme est fait pour travailler comme l'oiseau pour voler : première leçon placée au manteau de la cheminée, afin d'apprendre au foyer la noblesse du travail..... (3). »

Assurément, l'on pourrait se contenter du sens direct de ce texte : il est beau de se rappeler sans cesse la loi du travail.

(1) Ou, plus exactement, confirmé dans sa noblesse. V. Dom Pelletier, *Nobiliaire*, au mot *Dordelu* et au *Supplément*.

(2) Sans doute *Choiseul*, canton de Clefmont, arr. de Chaumont (Haute-Marne).

(3) « Ce Dordelu, ajoute M. l'abbé Pierfitte, était lié avec la famille de Dom Pelletier, auteur du *Nobiliaire*, dont l'un des membres, tabellion à Châtel, signa également le procès-verbal de l'ouverture de la châsse de saint Spinule. C'est peut-être grâce à ses parents que les deux Pelletier firent de bonnes études et acquirent un nom. L'auteur du *Nobiliaire*, né en 1709, devait être ami d'enfance de Claude Dordelu et a pu lui dicter le texte biblique. Claude assista aux fiançailles du frère de Dom Pelletier, au risque de froisser le père du fiancé, qui était maire de Portieux et contre le gré duquel se préparait le mariage. »

N'y a-t-il pas lieu cependant d'établir comme ailleurs un rapprochement avec la cheminée, c'est-à-dire de comparer l'homme, dans sa vie laborieuse, au bois qui brûle sur l'âtre, et l'oiseau qui vole, à la flamme? Ne serait-il même pas permis, ainsi que pour les inscriptions de Ligny, de retrouver dans le premier terme l'image de la vie terrestre, et dans le second, la pensée consolante de l'immortalité? Du moins, dans l'antiquité chrétienne et au Moyen-âge, l'oiseau est parfois une figure allégorique de l'âme (1).

17. M. le curé Ch. Pierfitte m'a encore appris que la même inscription existe sur une cheminée à Gugney-aux-Aulx, et m'en a envoyé un croquis qu'a bien voulu lui faire M. l'abbé Parisot, curé de cette localité. « Autant que je me la rappelle, me dit-il, cette cheminée se trouve dans une vaste salle d'une espèce de gentilhommière, qui sert actuellement de presbytère... Je crois que les Bassompierre (de Savigny) avaient là un rendez-vous de chasse, qui fut brûlé pendant les guerres de Trente-Ans et qu'on rebâtit probablement au XVIII[e] siècle ».

Il existe, paraît-il, une très rare Notice imprimée sur Gugney, par M. Louis, qui en fut curé avant et après la Révolution. Son successeur actuel a bien voulu en copier ce passage : « La maison de cure tombant en ruines de tous côtés, a été rebâtie en 1783. J'ai fait considérablement diminuer son étendue, puisqu'elle contenait plus d'un arpent de toiture ». Cependant, il semble à M. le curé que l'aile qu'il occupe maintenant est plus ancienne; il ne sait quel est l'auteur de cette construction, mais croit qu'elle servait déjà de presbytère en 1636. « Avant l'invasion des Suédois, qui détruisirent pour ainsi dire Gugney, à qui appartenait la maison? Il est difficile de le dire ».

(1) *Anima mea sicut passer erepta est de laqueo venantium* (Ps. CXXIII, 6). — Voir Martigny, *Dict. des antiquités chrétiennes*, 2[e] édit., 1877, p. 542-543, art. *Oiseau*, et p. 187-188, art. *Colombes*. — V. aussi M[gr] X. Barbier de Montault, *Œuvres*, VIII, 593; II, 238; *Revue de l'art chrétien*, 1883, p. 578; *Bull. monumental*, 1889, p. 235.

Le croquis représente la frise de cette cheminée reposant sur deux pieds-droits affectant la forme dite en pied de biche; la multiplicité des moulures, la disposition mouvementée de l'ensemble, les détails de la décoration, conviennent bien au XVIIIe siècle; au milieu de l'entablement, un cartouche ovale, à décorations Louis XV symétriques, offre les initiales I . D; latéralement, les parties méplates de la frise portent, enjolivé d'ornements en *S* couchés, comme à Portieux, le même texte, ainsi disposés :

HOMO NASCITUR AD LABOREM	ET AUIS AD UOLATUM

18. Tout près de Maxey, dont il a été question plus haut, se trouve Domremy-la-Pucelle, que dessert la même gare. Dans la cuisine du presbytère du lieu de naissance de Jeanne d'Arc, la frise inférieure du manteau de la cheminée offre l'importante et belle inscription que je vais reproduire; comme je demandais si l'on connaissait le nom du curé qui l'y a fait placer, on me répondit que cette maison était autrefois une propriété particulière et que des inscriptions du même genre ne sont pas rares dans la région; malheureusement, aucune autre ne m'a été alors indiquée d'une manière précise.

L'inscription comprend deux parties qui se font pendant et entre lesquelles existe un écusson au monogramme du saint nom de Jésus (1) :

(1) Les nécessités typographiques ont fait disposer l'un au-dessous de l'autre ces trois éléments. — Sur le saint nom de Jésus, cf. mon étude : *Les anciennes cloches de Saugues*, p. 59 et suiv.

LOUÉ & ADORÉ SOIT A
JAMAIS LE TRES SAINT
SACREMENT DE L'AUTEL
A G 1774 A F

IHS

ELOIGNEZ VOUS DU MAL
& PRATIQUEZ LE BIEN
RECHERCHEZ LA PAIX &
FAITES VOTRE POSSIBLE POUR
LA POSSEDER PSEAUME 35 V. 14 (1).

Les initiales qui accostent la date sont en caractères calligraphiques enjolivés; désignent-elles les noms du propriétaire et de sa femme?

Le texte biblique se trouve ainsi dans la Vulgate : *Diverte a malo, et fac bonum : inquire pacem, et persequere eam* ». (Ps. XXXIII, 15.)

Quant au premier, que j'ai rencontré pour la première fois en 1624 (2), il fut très en faveur aux deux siècles derniers. Il résulte, je pense, de la réaction contre le Protestantisme et des décisions du Concile de Trente, qui développèrent le culte de la Présence réelle, puis aussi du mode généralement répandu, à partir du XVII[e] siècle, de placer le tabernacle eucharistique sur le gradin de l'autel, ce qui, en quelque sorte, rapprocha des fidèles le ciboire renfermant les hosties consacrées.

Ce texte était sans doute une formule de dévotion des con-

(1) J'ai bien copié ainsi, par deux fois, la référence, mais elle n'est pas exacte; il faut lire : Ps. 33 (Hebr, 34) v, 15.

(2) Cloche du monastère de la Consolation des religieuses bénédictines à Nancy.

fréries du Saint-Sacrement qui, à partir du XVIe siècle, furent fondées dans un très grand nombre de paroisses.

19. Ce même texte se trouve seul sur la cheminée de la maison de M. Emile Gérard à Epiez (Meuse). On y lit :

LOUÉ ET ADORÉ SOIT A JAMAIS LE S. SACREMENT DE L'AUTEL.

Je tiens ce renseignement de M. Génin, ancien instituteur de la localité, par l'obligeant intermédiaire de M. C. Chevelle, maire de Vaucouleurs.

Le feu du foyer, ainsi qu'on a pu s'en rendre compte à plusieurs reprises, est souvent pris comme un emblème de l'amour; or, d'après le dogme catholique, l'Eucharistie est le plus grand et continuel témoignage de l'amour divin.

APPENDICE.

Inscriptions protestantes.

En étudiant les taques de cheminées et de fourneaux, on a déjà reconnu que plusieurs, surtout représentant des sujets de l'Ancien Testament, sont protestantes. M. le pasteur H. Dannreuther a bien voulu m'envoyer les textes suivants, que je suis heureux de pouvoir placer à la suite de ce petit travail.

20. « A la Société du protestantisme français (54, rue des Saints-Pères), on a la photographie d'une belle cheminée sculptée qui vient d'un château de la Charente (une désignation plus exacte fait malheureusement défaut). Au-dessus de l'entablement, dans un cadre de pierre, est représenté le sacrifice

d'Abraham avec cette légende tirée du Ps. 34, sur une banderole :

« Quiconque espère
au Dieu vivant
jamais ne périra. »

21. « Voici aussi quelques inscriptions relevées sur des cheminées par M. H. Gelin, de Niort, dans ses « Inscriptions huguenotes » (Paris, 1894, 75 p. in-8°).

« A Gijonnet (Tarn) maison Bosc, sur une vaste cheminée :

« La crinte du Se
gneur est le com
mencement de es
cience Proverbes
de Salomon ch
apitre 1 verset 7
1579 (1). »

22. « Sur une cheminée de l'auberge de *la Croix* à Champdeniers (Deux-Sèvres) :

« Il ayme Dieu de tout son cœur et son prochain comme luymesme (2). »

23. « Sur le manteau de la cheminée de la cuisine d'une maison du Bouchet de Pranle (Ardèche) :

« LOYE SOYT DIEU
1696
E. D[URAND] »

(1) *La crainte du Seigneur est le commencement de escience* (a).
(Proverbes de Salomon, chapitre 1, verset 7).

(2) Cf. Matth., XXII, 37, 39; Marc., XII, 30, 31; Luc., X, 27.

(a) *Escience*, savoir, intelligence; *escient*, intelligence, raison, connaissance, sagesse... (V. le *Dictionn. de l'ancienne langue française*, par F. Godefroid).

24. « Sur une cheminée du château de Coulonges-sur-l'Autise (Deux-Sèvres) :

« NASCENDO QUO[TI]DIE MORIMVR. »

25. « Sur une cheminée de la maison Motheau à Limort (Deux-Sèvres) :

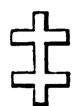
« PAIX DE DIEU SOIT ICY — 1688. »

« et au-dessus :

« AMPLIVS LAVA ME AB INIQVI
TATE MEA ET A PECCATO MEO
MVNDA ME (1) 1688. »

Puisse la peu nombreuse collection des inscriptions de cheminées que je viens d'étudier intéresser nos confrères et les exciter à en faire connaître beaucoup d'autres.

LÉON GERMAIN.



(1) Ps. L (Hebr. 51), 4.

LE MIROIR

D'HÉLOÏSE.

Quand M. l'abbé Plauche, un de nos plus fidèles confrères, vint m'offrir de me faire voir le miroir d'Héloïse, ma première pensée fut qu'il s'agissait de quelque vieux recueil des lettres d'Héloïse à Abélard. Mais non, le miroir en question était bien, comme le définit le dictionnaire, « ce qui représente les objets que l'on place devant », c'était le miroir authentique de la célèbre amante d'Abélard. Sans que nous nous en doutions, la plupart, il est dans notre ville de Bar, et peut-être vaut-il la peine d'être signalé à l'attention des amateurs. Si j'en puis dire ici ces quelques mots, c'est grâce à la bienveillante obligeance d'une de nos compatriotes, madame Hannotin-Balbâtre, qui en est propriétaire.

Madame Hannotin nous fit entrer, M. l'abbé Plauche et moi, dans son petit salon qui paraît n'avoir guère changé depuis 1830. C'est bien là, en effet, le salon de nos pères, de cette bourgeoisie du moins qui aimait à s'entourer de belles choses : meubles d'autrefois, entrevus pendant notre enfance; collection de bonnes vieilles peintures, dont quelques-unes de maîtres, objets d'art enfin que l'on ne retrouve plus guère que dans les musées, et, pour éclairer le tout, une large baie vitrée ouvrant

sur un assez vaste jardin vert, plein d'arbres, de tapis de gazons alternant avec des parterres, des arbustes en fleur.

Dignement aimable et gracieuse, rappelant, elle aussi, nos grandes dames d'autrefois, la maîtresse de maison nous apporta une boîte plate qui renfermait le précieux miroir, soigneusement enveloppé de molleton.

Haut de dix-sept centimètres, large de quatorze, il est en argent massif, frappé au marteau, poli à l'endroit, — comme un miroir, — légèrement bosselé à l'envers et paraissant tout fraîchement sortir des mains de l'ouvrier. L'étroit cadre en bois d'ébène, finement fouillé, est bien postérieur et semble ne dater que de Louis XIII ou Louis XIV.

Quant à l'authenticité de la plaque d'argent, elle était couramment et sans conteste admise par toute la longue suite des religieuses qui se sont succédé au monastère du Paraclet, depuis Héloïse, leur première abbesse, jusqu'à la grande Révolution. Dans le sauve-qui-peut général qui suivit l'invasion du couvent et sa fermeture, le dernier aumônier des religieuses, le bénédictin dom Cajot, l'emporta à Verdun, sa ville natale. C'est seulement à partir de cette époque que des papiers dûment timbrés, couverts de signatures des autorités du district et de cachets officiels, attestent que c'est bien là le miroir de la célèbre Héloïse.

Sans doute, ces papiers, très explicites, d'ailleurs, probants par eux-mêmes, n'adhèrent point à la plaque, et ils pourraient ainsi se rapporter à un antique miroir quelconque. Mais, il n'y a que la foi qui sauve; au surplus, la garantie d'authenticité qu'ils présentent est confirmée par la réputation d'intègre honorabilité de dom Cajot, et ses compatriotes s'en souviennent encore.

Dom Cajot légua, nommément, l'insigne miroir à l'une de ses nièces, et ce fut des héritiers de cette dernière que M. Balbâtre, père de la propriétaire actuelle, en fit l'acquisition.

Avant de me présenter chez madame Hannotin j'avàis, je l'avoue, rafraîchi mes souvenirs de collège touchant Héloïse et Abélard, sans réussir toutefois à donner le change par ma trop exacte érudition. Je n'en ressentis pas moins une sorte d'a-

gréable frisson quand, le tournant et le retournant, je tins dans mes mains ce miroir vieux de huit cents ans, où, je n'en voulus pas douter un instant, s'était tant de fois reflétée la figure de la spirituelle, docte, ardente autant que belle Héloïse.

Instinctivement je recherchai son image dans la plaque brunissante qui ne laissait plus paraître qu'une clarté terne, bistre, un demi-jour crépusculaire, entre chien et loup. J'avais cette impression de pouvoir tout à coup plonger mon regard, comme par une étroite lucarne, jusque dans les profondeurs de ce lointain douzième siècle dont l'aube, qui vit naître Héloïse, était encore toute résonnante des prodigieux exploits de la première croisade, les noms de Pierre l'Ermite, de Godefroy de Bouillon, volant de bouche en bouche. — (Ne dirait-on pas que, même de nos jours, le monde ait gardé, de ces croisades, comme un dernier frémissement, répercuté de générations en générations?)

Ainsi, mieux que l'Histoire et la Renommée, le miroir que voici pourrait nous renseigner exactement sur la beauté d'Héloïse. Qui l'a vue de plus près que lui, et plus souvent? Combien de fois s'y est-elle mirée? Jeune fille d'abord, et se sachant belle, — il n'a pu manquer de le lui dire :

« Un petit coup d'œil au miroir
Donne plus d'éclat à nos charmes... »

alors qu'elle rêvait une vie semée de joies, de succès mondains. Puis, élève et bientôt l'amante de Maître Abélard, fameux par ses attaques victorieuses contre le *Réalisme* et le *Nominalisme*, auxquels il opposa son *Conceptualisme;* Abélard, l'auteur, applaudi autant que redouté, de *Scito te ipsum*, de *Sic et non!*

Il touchait déjà à la quarantaine, Héloïse à ses dix-huit ans, et elle aussi quelque peu philosophe, voire théologienne, il avait à qui parler. Durant leur courte, furtive liaison, peut-être, entre deux subtiles argumentations, et pour s'en reposer, — l'oncle Fulbert occupé, dans son oratoire, à lire le bréviaire, — peut-être se sont-ils regardés dans cette plaque, tous les deux en même temps, pour faire la comparaison de la figure

brune, barbue, virile, avec celle délicate et blanche, leurs têtes se touchant : *Joculatoria disputatio!...* Oui, leurs deux visages ont peut-être posé ici, en même temps, et, pour le moment, il n'était plus question de *Sic et non!...*

Héloïse eut-elle soin d'emporter son miroir quand elle se laissa enlever par Abélard, qui l'épousa en Bretagne, ou fit-il partie de la corbeille, de son *coffre* de mariage? Qui le sait?... Et voici venir une mignonne tête que cette plaque a aussi peut-être reflétée, la figurette de leur petit garçon, Astrolabius...

Cependant la vengeance de Fulbert chemine, bientôt elle atteint le séducteur de sa nièce, et nous retrouvons Abélard, trop cruellement puni, sous le froc du moine, à l'abbaye de Saint-Denis; Héloïse, religieuse et voilée, au couvent d'Argenteuil, où l'accompagna cependant son miroir.

Malheureuse, bien que jolie toujours, elle s'y voit maintenant en coiffe noire, ses beaux cheveux à tout jamais cachés, désormais, sous des bandeaux de mousseline. — Ah! il en raconterait, ce miroir, il en a vu, des changements, dans sa terne profondeur!..... Après la jeune fille d'humeur sereine, enjouée, il pourrait dire l'amante passionnée, puis l'amante éplorée, difficilement résignée; l'ardente épistolière; l'épouse éloignée de son mari qu'elle aime toujours, séparée de son enfant; puis la religieuse repentie, enfin la vénérable abbesse de l'oratoire du Paraclet (Paraclet, — *Consolateur,* — l'un des noms dont l'Église s'est, de tout temps, plu à désigner le Saint-Esprit...). Et là, au fond de cet oratoire, bâti pour elle par Abélard, à qui elle survécut vingt ans, la voilà, vieillissante, priante, restée femme aimante, ayant une fois aimé, et de quel amour! et restée fidèle aussi à son miroir, s'y étant, fût-ce à la dérobée, un instant seulement, regardée jusqu'à son dernier jour, jusqu'à l'âge de soixante-trois ans. Peut-être, au souvenir du passé, et voyant ses rides se creuser de plus en plus, a-t-elle, sur cette plaque, essuyé de ses larmes?

Un indice sérieux qu'Héloïse tenait à ce miroir, en faisait cas comme d'un vieil ami, d'un témoin de sa vie, c'est l'espèce de culte profane dont, après sa mort, il devint l'objet de la part des abbesses du Paraclet. En effet, de l'an 1164, où elle

mourut, jusqu'à la Révolution, durant plus de six cents ans, elles se le sont, pour ainsi dire, religieusement transmis, de partante à arrivante, comme un des plus précieux trésors du monastère, un trésor tout mondain, sans doute, mais portant avec lui une leçon morale et pieuse : — *où nous mènent les vanités du siècle!*

Et, j'y songe! Cette longue, interminable suite de religieuses qui, toutes et chacune, se sont regardées dans cette plaque, leur venant de leur première abbesse, et non sans quelque complaisance, quand elles s'y trouvaient jolies! Combien, pendant ces six siècles, le Paraclet compta-t-il d'abbesses, de religieuses, de novices? N'est-il pas certain, de toute certitude, qu'une notable partie du monde féminin religieux du Moyen-âge, de la Renaissance, des temps modernes, qu'une infinie procession d'abbesses et de nonnes, de tant de curieux visiteurs encore et d'aumôniers ont dû poser ici leur figure d'un jour, se sont un moment regardés dans les profondeurs vertes, crépusculaires de ce miroir?

De toutes ces figures, autrefois vivantes, de tant de destinées diverses, de cette légion de saintes filles, qu'a-t-il retenu? Rien. Et que reste-t-il d'Héloïse et d'Abélard, si ce n'est un souvenir d'amours tragiques, que perpétue leur tombeau, transféré de l'église du Paraclet au Père-Lachaise, un tombeau et..... ce miroir?

CAMILLE FISTIÉ.



L'ÉGLISE FORTIFIÉE

DE

RIBEAUCOURT

(Meuse).

RIBEAUCOURT est un très ancien village situé dans le canton de Montiers-sur-Saulx, au sud du département de la Meuse, au milieu de cette région accidentée et couverte de vastes forêts qui servait au Moyen-âge de frontière à la France et à l'Empire. Dès le XIe siècle apparaît dans les chartes le nom de *Robaldi* ou *Ribaldi Curtis* (1), qui permet d'assigner une origine franque au village. Les abbayes d'Evaux et de Saint-Mihiel et les sires de Joinville y possédaient des droits seigneuriaux.

Au XIIIe siècle, une forge y existait (2), et des gisements de minerai d'une certaine importance y ont été exploités jusqu'à nos jours. Ribeaucourt étant du bailliage de Saint-Thiébaut, constituait une sorte d'enclave du Bassigny champenois et comme un poste avancé français en face des États Lorrains. Cette situation particulière explique et motive l'établissement sur ce point d'un refuge fortifié qui ne fut autre que la vieille église dédiée à saint Martin, bâtie sur un sommet élevé, avec une tour, vrai donjon qui dominait le voisinage et dont les murs épais pouvaient mettre les habitants et leurs biens à l'abri des incursions si fréquentes dans ces temps agités. Des substructions

(1) F. Liénard, *Dict. topogr. de la Meuse.*

(2) Bellot-Herment, *Notes sur Ribeaucourt*, Bibliothèque de Bar-le-Duc, ms. 139, carton XVIII.

anciennes ont été relevées autour de l'église, et peuvent avoir appartenu à un château ou maison-forte.

Placée au sommet d'un coteau assez élevé, l'église de Ribeaucourt domine la vallée de l'Orge, et du haut de sa tour, la vue s'étend à droite et en face sur les forêts de l'Ormançon vers Bure et Mandres, à gauche vers Biencourt, Couvertpuis et Hévilliers et en arrière sur la forêt de Montiers. Les hauteurs voisines atteignent 380 mètres. Une route romaine traverse le territoire de la commune, et l'on a trouvé au lieu dit « Cercueil » un cercueil en pierre renfermant des ossements et des débris d'armes.

L'église eut fort à souffrir des guerres et des sièges qu'elle dut soutenir à des époques anciennes et même un incendie dont nous avons retrouvé les traces pendant les travaux de restauration que nous avons dirigés en 1889, détruisit entièrement les charpentes, couvertures et parties hautes de l'édifice.

Lorsque le calme revint, les habitants sans ressources restaurèrent tant bien que mal leur église; craignant peut-être encore de nouvelles incursions, ils surélevèrent pour se donner plus de place dans les parties hautes de l'édifice les murs de la nef et du chœur de plus de un mètre de hauteur; et une mauvaise charpente recouverte de tuiles, mit à l'abri des intempéries ces ruines intéressantes.

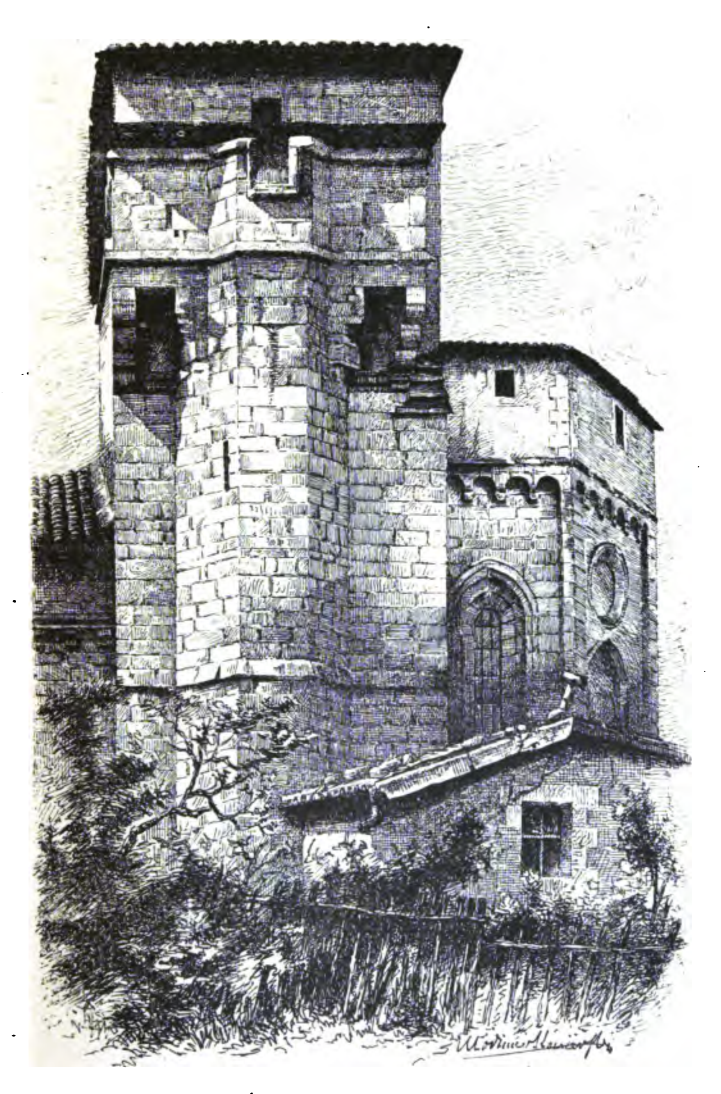
Plus tard encore, sous prétexte de l'embellir, la main de l'homme acheva de mutiler cette vieille construction.

Les petites baies étroites qui servaient de meurtrières furent élargies pour donner plus de lumière et remplacées par des baies larges et sans style.

Le tympan du portail fut enlevé et remplacé par une verrière.

Une affreuse sacristie vint s'accoler au flanc droit de l'église et cacher la base de la jolie tourelle qui s'adapte si bien au donjon.

Enfin un immense autel emplit le chœur et obstrua la fenêtre du fond de l'abside. L'église de Ribeaucourt dont la construction primitive peut remonter au XIe siècle, se compose d'une seule nef qui n'a jamais été voûtée; par conséquent, pas de co-



Église de Ribeaucourt

(État antérieur à la restauration)



lonnes ni de contreforts. Une corniche formée de tablettes reposant sur des corbeaux, tous variés, la couronne à l'extérieur.

Un hourd formé de débris de tombes avait été élevé au-dessus du portail au moment où les murs de la nef et du chœur furent surélevés: nous n'avons pu malheureusement le conserver.

Un mauvais plafond en bois recouvrait la nef, nous avons remplacé cette charpente et ce plafond par une charpente apparente comme on en voit encore dans certaines églises des xe et xie siècles, par exemple à Vignory (1) (Haute-Marne).

Les fenêtres ont été rétrécies et ramenées à peu près à leurs dimensions primitives.

De petites baies très étroites servant probablement de meurtrières étaient percées dans les murs latéraux; nous avons pu en conserver une sur le côté droit du portail.

Enfin un portail xiiie siècle placé au côté droit de l'église lui donne accès.

Une charmante tourelle accolée également au côté droit de l'avant-chœur renferme un escalier en pierre conduisant à la tour placée sous l'avant-chœur.

La partie supérieure de la tourelle s'élargit au moyen de deux terrasses reposant sur des corbeaux en encorbellement. Ces deux terrasses forment hourds et les parapets sont percés de créneaux et de meurtrières.

Le haut de cette tour n'existait plus; il ne restait aucune trace de corniches, aucun fragment pour guider l'architecte dans son œuvre de restauration.

Cette tour avait dû être fortifiée, aussi nous l'avons couronnée d'une forte corniche imitant des machicoulis et rappelant celle du chœur; surmontée de meurtrières dans le genre de celles de la tourelle et l'avons recouverte de la grande toiture qui termine si bien nos vieux donjons.

Le chœur est formé de cinq pans percés de fenêtres dont trois sont surmontées d'une rose.

Sa voûte repose sur des nervures qui descendent sur les chapiteaux des colonnettes d'angle.

(1) E. Corroyer, *l'Achitecture romane*, fig. 104.

Deux arcs puissants portés par de grosses colonnes avec des chapiteaux supportent le donjon.

Nous avons enlevé les parties surélevées du chœur et une toiture en ardoises a repris la place et la pente de celle qui avait été incendiée et dont nous avons retrouvé les traces.

Enfin la tourelle a été débarrassée des constructions parasites qui cachaient ses pieds et une sacristie dans le style de l'église a été placée au flanc gauche de la tour, côté le moins intéressant.

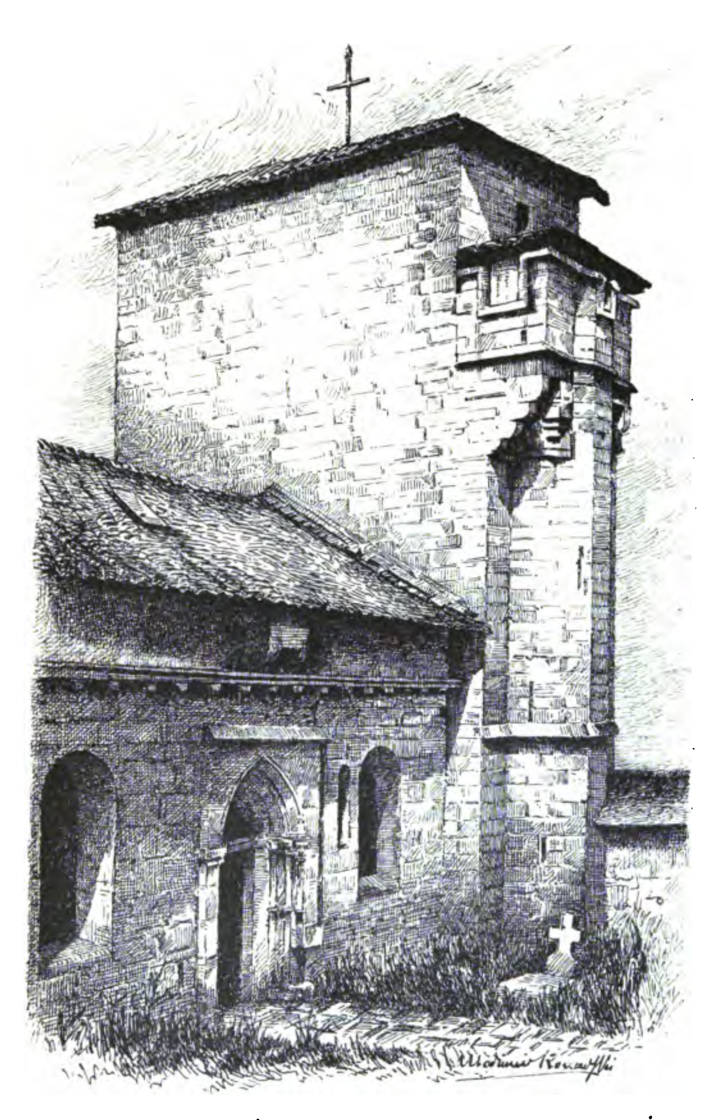
Aujourd'hui l'église de Ribeaucourt relevée de ses ruines a repris son caractère monumental et semble vouloir encore protéger contre les incursions des voisins le petit village qui dort à ses pieds.

La restauration de l'église fortifiée de Ribeaucourt a suggéré les réflexions suivantes à un journal d'achitecture (1) :

« Les églises fortifiées ne sont pas très communes en France. « C'est pour cela que nous avons cru bon d'en offrir à nos « lecteurs un spécimen très caractéristique, celui de l'église de « Ribeaucourt dans le département de la Meuse. Son clocher, « dernièrement restauré, est un véritable donjon, avec chemin « couvert, mâchicoulis, créneaux et meurtrières, cette tour « centrale donne un cachet guerrier tout à fait original à cette « pauvre petite église. C'est un type de fortifications ecclésias- « tiques très remarquables. Ce fut d'abord au XI[e] siècle, après « la grande terreur de l'an mil, que les seigneurs d'église et « les seigneurs abbés, hélas! exposés tous les jours à des « pillages incessants de la part de la féodalité naissante, son- « gèrent à se défendre par eux-mêmes, et fortifièrent les lieux « de refuge de leurs fidèles.

« Les évêques, à cette époque, ne furent pas seulement des « pasteurs paisibles. Eudes, à la bataille d'Hastings, disait sa « messe avec un haubert sous son rochet; et Anthelme, quand « il eut à se défendre contre le terrible Roll, conduisait lui-

(1) *Semaine des constructeurs* (10 octobre 1891) : *L'église de Ribeaucourt* (Meuse), par M. Blanchepierre.



Église de Ribeaucourt

(État antérieur à la restauration)

« même, en personne, les siens à la bataille, coiffé d'une « mitre en casque, la lance au poing, armé de pied en cap.

« On comprend que de tels hommes n'aient pas négligé de « fortifier les lieux saints qu'ils habitaient. *Ecclesiam incas-* « *tellare*, était le terme habituel que l'on employait alors pour « désigner le genre de constructions qu'ils élevèrent autour de « la demeure d'un Dieu qui était vraiment, alors, le Dieu des « armées.

« Les abbayes primitives étaient presque toutes fortifiées. « Saint-Germain-des-Prés, de Paris, avait des fossés garnis « de remparts, des ponts-levis, des tours de guette, des bar- « bacanes, des piloris et des prisons, tout comme les châteaux « forts des hauts barons.

« Saint-Martin-des-Champs, toujours à Paris, était complè- « tement fortifié. On a failli, ces temps derniers, démolir la « dernière tour de son enceinte à l'angle de la rue Saint-Martin « et de la rue du Vert-Bois. C'est à Victor Hugo, ce fanatique « de nos vieux souvenirs, que nous devons la conservation de « cette tour. On se souvient avec quelle ardeur il prit alors la « plume pour réclamer du gouvernement la restauration de « ce débris vraiment historique.

« Nous ne parlons pas de l'abbaye de Cluny, qui possède « encore son enceinte semée de grosses tours rondes dont l'une « sert actuellement d'observatoire, ni du mont Saint-Michel, « dont l'aspect guerrier est inoubliable quand on a eu le bon- « heur de contempler sur son roc sa tour Claudine, ses bas- « tions, ses échauguettes, sa tour du Roi, sa tour du Nord, « ses poternes et ses bombardes anglaises dressées en pierre à « l'entrée de son escalier monumental.

« Parmi les églises proprement dites, complètement fortifiées « à cette époque, on peut citer Royat, près de Clermont-Fer- « rand; Montet-aux-Moines, en Bourbonnais; Esmaude, dans « la Charente-Inférieure, et Sainte-Marie dans la Camargue; « l'église de Simorre, dans le Gers; celle de Maguelonne, dont « les mâchicoulis sont allongés comme ceux du palais des papes, « à Avignon; enfin, Notre-Dame-du-Fort, à Étampes, dont le « nom seul indique suffisamment l'aspect. Ajoutons l'église de

Tronville, dans le département de la Meuse, qui présente des restes encore visibles des fortifications anciennes.

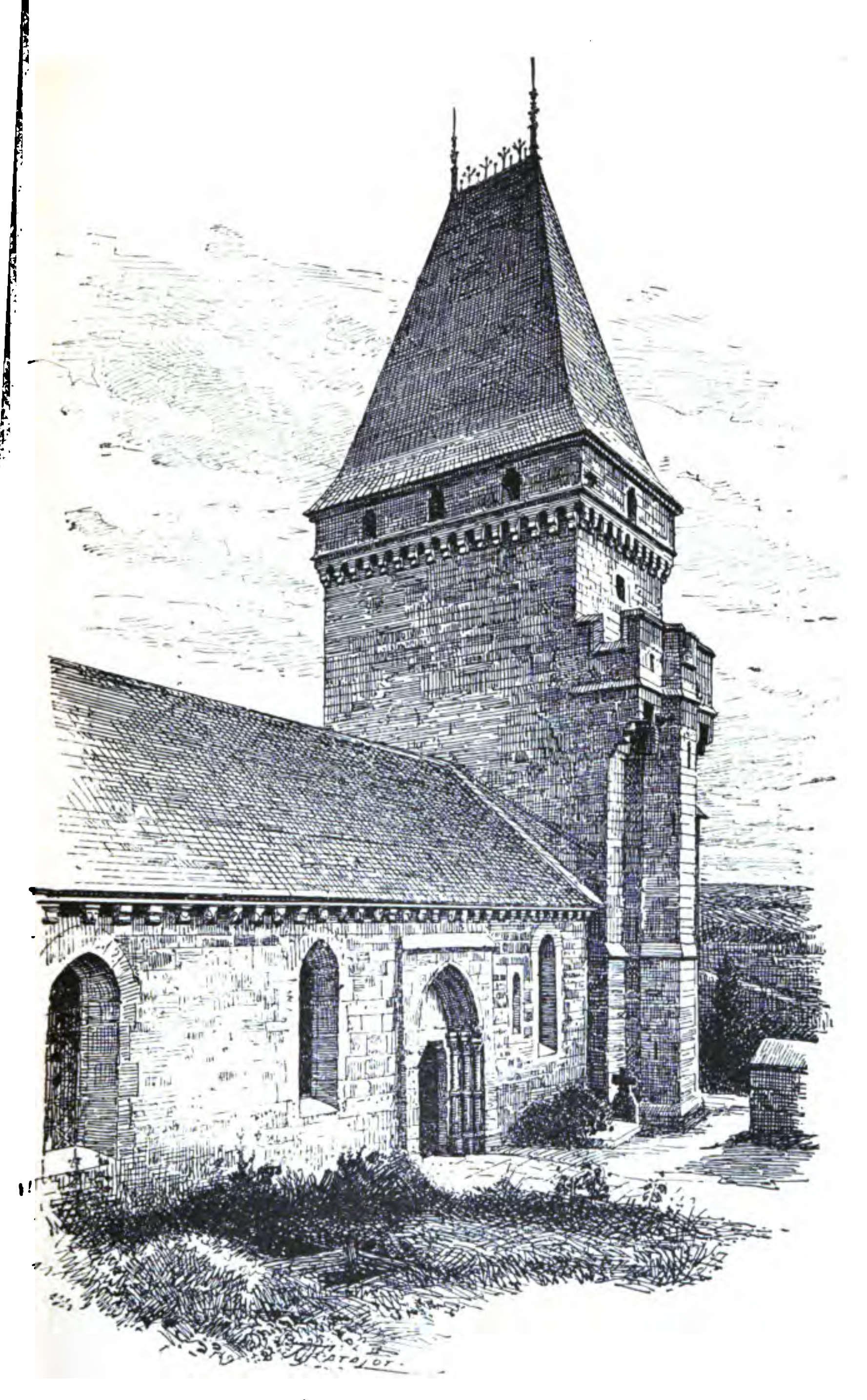
« Au XIVe siècle, ce fut une autre cause qui porta les évê« ques, les prêtres, devenus plus calmes, à fortifier à nouveau « leurs églises. On était alors en pleine guerre de Cent ans; « les défaites se succédaient : Crécy, Poitiers, Azincourt; l'An« glais s'emparait de la France; il fallait songer encore à dé« fendre les petits que pressuraient les grands de tous les « partis. Les compagnies franches, les reîtres et les soudards « de toute espèce ne se faisaient pas faute de piller et de brûler « partout le plat pays, comme aux temps malheureux où le « chef des *Sicambri* de la *truste* des Francs envahisseurs s'é« criait, assis sur des ruines fumantes : « Je sens que je vais « tuer quelqu'un ici. »

« Nous avons de cette époque quelques monuments reli« gieux *incastellés* de même; l'église de Lamballe, celle de « Redon, celle de Candes, celle de Montmuran. Nous en pas« sons. La nomenclature en serait trop longue.

« Le donjon de Ribeaucourt remonte à cette date. Il résume « dans son modeste aspect toute une époque funeste, s'il en « fût, celle du roi de Bourges ou la grande Jehanne qui sauva « la patrie et remit en honneur ce royaume qu'elle appelait le « plus beau du monde après celui du Paradis. »

Nous joignons à cette notice trois vues différentes de l'église de Ribeaucourt. Deux d'entre elles, représentant ce monument dans son état ancien, sont les reproductions de deux dessins de notre confrère, M. *Wlodimir Konarski*. La troisième, qui montre l'édifice après la restauration que nous en avons exécutée, est une gravure empruntée, en même temps que la citation qui précède, au journal *la Semaine des constructeurs*.

Charles ROYER.



Église de Ribeaucourt

(Après la restauration)



COMMUNICATION

SUR LA DRAPERIE A BAR-LE-DUC

Au XIVᵉ Siècle

FAITE A LA SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS

Par M. Jules BAUDOT, Membre de la Société.

Dans le second volume des *Annales du Barrois*, publié en 1867, Victor Servais donne, sur l'industrie de la draperie — une des plus importantes dans notre pays au XIVᵉ siècle — des indications qu'il regrette de laisser incomplètes. Il y a certaines expressions, écrit-il, dont il n'a pu obtenir l'explication.

En 1400, rapporte notre vénérable chroniqueur, la fabrication du drap s'était maintenue à Bar et aux environs dans un état d'activité assez satisfaisant, grâce aux privilèges qui la protégeaient. Aux termes des règlements en vigueur, les drapiers ne pouvaient y fabriquer de drap *en moins de vingt cent à deux pieds*.

Or, ajoute Servais (1), dans plusieurs autres localités du Barrois et même dans la prévôté, on fabriquait un drap, moins coûteux, *en dix-huit cent et deux pieds*. Les industriels de la ville se voyaient obligés d'aller exercer ailleurs leur profession. Afin de prévenir la désertion totale des ateliers, la ruine de la fabrication et du commerce du drap en sa capitale, le duc Robert, après s'être assuré, par le témoignage de notables bourgeois et marchands de Bar et autres, appelés dans son

(1) *Annales du Barrois*, tome II, p. 306 et suiv.

conseil, que les draps de *dix-huit cent et deux pieds* pouvaient se fabriquer sans préjudice pour cette industrie; *qu'ils estoient bon et léal marchant en foires et marchiés et aultre part*, autorisa, le 10 janvier 1400 (n. style) les maîtres et ouvriers drapiers à tisser, travailler, laver, et conrer *en nombre de dix-huit cent à deux pieds*.

Servais aurait désiré avoir le sens des mots *vingt cent à deux pieds* et *dix-huit cent et deux pieds*.

Il est probable que les gens du métier qu'il a consultés n'ont pas pris garde qu'à la date de l'ordonnance du duc de Bar, *vingt cent* voulait dire *deux mille;* sans quoi ils eûssent conclu immédiatement que *en moins de vingt cent à deux pieds* signifiait *en moins de deux mille fils sur une largeur de deux pieds*.

On dirait aujourd'hui : en *compte 31*, c'est-à-dire avec 31 fils au centimètre, et *dans la laize de 65 centimètres*.

L'expression *dix-huit cent et deux pieds* est erronée, c'est *dix-huit cent à deux pieds* qu'il faut lire. D'ailleurs, c'est bien *dix-huit cent à deux pieds* que porte l'ordonnance par laquelle Robert permettait à ses drapiers de se mettre *au niveau* de leurs concurrents, pour ne pas laisser échapper la clientèle.

Par les termes de cette ordonnance, on peut juger quelles étaient alors les diverses phases de la fabrication des draps. Elles paraissent avoir été les mêmes que de nos jours. On les *tissait*, on les *travaillait*, on les *lavait* et on les *conrait*.

Tout le monde sait, — surtout à Bar, — ce qu'est le *tissage*.

Le *travail* des draps devait être, au XIVe siècle, ce que pratiquent aujourd'hui les *nopeuses* de Sedan, ce qu'on nomme à Reims le *picurage*, c'est-à-dire la séparation des fils doubles et l'enlèvement, avec de petites pinces, des nœuds laissés dans l'étoffe par le tisserand.

Le *lavage* consistait, sans doute, à cette époque comme de notre temps, à faire tourner le tissu dans un bain alcalin, pour enlever la colle de la chaine et l'huile dont on a dû imbiber la matière première pour en permettre la filature.

Le *foulage* est l'opération qui suit actuellement les trois précédentes. J'en ai induit naturellement, que *conrer* veut dire

fouler. M. Masson, professeur à Sedan, m'a confirmé dans cette version.

Suivant lui, *conrer* est un mot formé au XIVe siècle, de formation savante. Il viendrait de *contĕrĕrĕ, broyer, piler, fouler.*

Et, en effet, le feutrage des lainages s'obtient généralement, en les faisant frapper par des maillets ou des *pilons*, dans des auges appelées *piles*, où l'on a préparé un bain de savon, d'urine et d'argile dite *terre à foulon* (1).

En langage étymologique, la formation de ce vieux verbe s'expliquerait ainsi.

Contĕrerĕ portait par erreur l'accent tonique sur re : *contĕrérĕ;* cette syllabe se serait maintenue dans le passage du latin au français, tandis que la syllabe brève, non accentuée, qui précède, aurait été supprimée :

con(tĕ)rér(ĕ).

Le mot a disparu des termes techniques; mais M. Lombard, fabricant à Sedan, constate qu'il a été conservé dans le patois de sa région, et qu'il a entendu dire, par exemple, *je vais te conrer la g.....* (*figure*).

De ce qui précède, il appert, Messieurs, qu'au XIVe siècle on fabriquait à Bar des draps excellents, ayant en chaine 2,000 fils sur soixante-cinq centimètres de large, tandis qu'à côté, on en contrefaçonnait n'ayant que 1,800 fils pour la même largeur, c'est-à-dire de beaucoup plus clairs.

Vous remarquerez combien notre bon duc Robert avait souci de ne pas laisser « les mestiers estre vagues et inutiles en notre « ville, on très grand grief des maistres et marchands et détri« ment à la chose publique. »

Vous jugerez, sans doute aussi, que c'était un régime économique plus favorable au consommateur qu'au producteur, celui où il fallait l'agrément du souverain et de toutes ses Chambres réunies pour oser abaisser la qualité de la marchandise.

JULES BAUDOT.

(1) Des foulons étaient établis à Bar *rue des Foulans.*

APPENDICES.

Au XIVe siècle, l'industrie de la draperie avait une grande importance à Bar-le-Duc, aussi les souverains se montraient-ils soucieux de son développement et surtout de sa prospérité dans leur petit État.

Parmi les chartes octroyées par les ducs de Lorraine et de Bar aux diverses corporations établies à Bar-le-Duc, nous en avons retrouvé deux données aux drapiers; elles ont été copiées sur des documents provenant de la collection de notre regretté confrère M. le comte Hippolyte de Widranges. Nous les donnons ci-dessous, nous promettant d'y revenir quand nous traiterons, dans notre étude sur Bar-le-Duc, des corporations qui existaient dans cette ville.

Cl. B.

I.

Charte pour les Maîtres et Compagnons Drapiers de Bar.

13 janvier 1399.

Robert, duc de Bar, seigr de Cassel, etc., Salut.

Sçavoir faisons, nous avons oye l'humble supplication des maîtres et ouvriers du métier et art de la Draperie de notre ville de Bar et de ses appartenances contenant que comme par les ordonnances et règles par nous faites et à eux baillées sur les œuvres et exercices dud. métier, ne puissent ou doient ouvrer, faire ne tissier draps en moins de vingt cens à deux pieds qui ne encourent l'amende sur ce ordonnée si comme plus à plein peut apparoir par nos lettres desdites règles et ordonnances, parmi lesquelles ces présentes sont annexées.

Soit ainsi que en cette partie leur soit la dite règle fort rigoureuse et grandement dommageable audit métier, tant pour les amendes en quoi par leur simplece et ignorance pourroient enchoir, comme pour ce que en plusieurs et aultres en notre prévoté de Bar se font draps en dix-huit cens à deux pieds qui sont bons et marchands, et à moins de charge des ouvriers lesquels pour escheuer les dites amendes vont ouvrer hors de notre ville et déloissent lesdits métiers en icelle, dont dommage et la marchandise se (*illisible*) très fort tant pour le peu de draps que on y fait comme pour ce que les ouvriers se sont déjà en grand partie, partis dudit Bar et vraisemblable que les autres qui y sont encore s'en partiront obstant ladite rigoureuse règle et par ainsy porroit ledit mestier estre vague et inutile en notre dite ville, on très grand grief des maistres et marchands et détriment à la chose publique, se surce ne leur est pourvu de convenable remede;

Nous implorans iceluy, pourquoi nous ce considéré volans lesdits métiers et autres maîtres ouvriers et marchands de notre dite ville, désirans icelle tenir peuplée, eu sur ce notre avis et délibération en notre conseil avec des notables bourgeois et marchands de notre dite ville et autres et par iceux avons su que sans préjudice audit mestier et aux dits maîtres, ouvriers et marchands se peuvent bien faire et tissier draps de 18 cens à deux pieds et qu'en ce nombre sont bon et bel marchand en foire et marchiés et autre part. De notre certaine science et grâce spéciale aux dits maîtres et ouvriers dud. mestier de la dite draperie de notre ville de Bar et des appartenances présents et avenir,

Avons octroyé et par ces présentes donnons et octroyons congié, licence et autorité qu'ils puissent et leur loisse faire et faire faire tissier, ouvrer, laver et conrer ondit nombre de 18 cens à 2 pieds sans pour ce encourer amende envers nous, ne à cause dud. mestier, nonobstant lad. règle en cette partie, icelle en tous aultres cas, points et conditions demeurant en ses propres termes.

Sy donnons en mandement, etc.

(*Archives de Meurthe-et-Moselle.*)

II.

Confirmation des Chartes des Drapiers de Bar.

13 août 1524.

Anthoine, etc.

De la part des M[tres] bourgeois eswardeurs et compaignons du métier de draperie en ceste notre ville de Bar, Nous a été remontré que l'an 1384, feu Mons[r] le Duc Robert de Bar, M[is] du Pont, leur octroy certaines lettres d'ordonnance sur le fait de leur d. mestier contenans plusieurs règles et articles desquelles ils obtiendrent depuis confirmation de feu de bonne mémoire le Roy de Sicile notre bisaïeul que Dieu absolve, en l'an 1455.

Nous suppliant très-humblement vouloir de notre grâce spéciale icelles lettres d'ordonnance confirmer et approuver.

Sçavoir faisons que Nous inclinans à leur supplication et requeste, désirant faire, entretenir, observer et garder toute bonne et loyale coutume, statuts et ordonnances concernant la chose publique et bien commun. Pour ces causes et autres raisonnables à ce Nous mouvans, avons de notre certaine science et grâce spéciale, par l'advis et mure délibération des Président et gens de notre Conseil et des Comptes de celui de Bar auquel avons fait entendre cette matière, loé, gréé, ratifié, confirmé et approuvons, etc., lesd. lettres d'ordonnance selon leur forme et teneur, et parmi lesquelles cestes présentes sont infixées, sauf en toutes autres choses notre droit et l'aultruy, pourvu et à condition toutefois que lesdits supplians rendront compte par chacun an des amendes, tant du passé que pour l'avenir.

Sy donnons, etc.

Sig. Anthoine.

(*Archives de Meurthe-et-Moselle.*)

UN SAVANT BARRISIEN PRÉCURSEUR DE M. PASTEUR

LOUIS JOBLOT

1645-1723.

I.

Parmi les savants qui, sur le déclin du XVIIe siècle et pendant le cours du XVIIIe, ont pénétré les premiers dans le domaine de la microbiologie et discerné peu à peu les secrets d'une science dont M. Pasteur, sans avoir néanmoins convaincu tous ses adversaires, semble avoir formulé de nos jours les lois définitives, l'histoire a conservé les noms de Francesco Redi, de Leeuwenhœck, de Swammerdam, de Vallisnieri, de John Needham, d'Henry Baker et de l'abbé Spallanzani. A chacun de ceux-là la justice de la postérité a payé sa dette de gloire. De ces ouvriers de la première heure, un seul était demeuré dans l'oubli. L'heureux hasard d'une lecture, un regard distrait jeté dans une heure de désœuvrement sur le sommaire d'un recueil scientifique avec lequel ni mes goûts ni mes aptitudes ne me conduisent à commercer habituellement, m'ont appris le nom de ce précurseur injustement dédaigné : — « Louis Joblot, « professeur royal en mathématiques de l'Académie royale de « peinture et sculpture », auteur d'un volumineux traité relatif à la construction et à l'usage des microscopes, ainsi qu'à l'observation des animalcules que nous désignons aujourd'hui sous la dénomination de microrganismes et d'infusoires, né à Bar-le-Duc en 1645 et décédé à Paris en 1723.

Redde quod est Cæsaris Cæsari... Ma part est bien modeste dans les renseignements qu'il va m'être donné de fournir sur

la personnalité et les travaux de ce savant barrisien. Ce que, dans mon incompétence, je vais brièvement résumer, ce sont principalement des recherches et des jugements empruntés à autrui. Résolu, et pour cause, à borner ces quelques pages à des indications biographiques et bibliographiques, s'il m'arrive d'émettre une appréciation, qui ne sera le plus souvent qu'une comparaison rapide entre Joblot et ceux qui l'ont précédé ou suivi, je n'aurai garde d'intervenir qu'après avoir puisé mes renseignements à des sources autorisées. En portant à la connaissance des compatriotes de Louis Joblot ce nom, profondément ignoré aujourd'hui dans le pays même de celui qui l'a honoré, je dirai presque qui l'a illustré autrefois, l'emprunt que je vais faire, au bénéfice des *Mémoires de la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc,* à un recueil périodique très spécial, destiné, par la nature même de ses articles, à un nombre restreint d'initiés, et, quelles que soient sa notoriété et son autorité légitimes, lu par ces initiés seulement, aura peut-être un jour pour conséquence d'attirer sur Joblot l'attention des travailleurs lorrains et barrisiens. Puisse-t-il provoquer, dans la région même d'où notre concitoyen partit pour aller conquérir la réputation sur un plus grand théâtre, des investigations de nature à fournir une nouvelle contribution aux données que nous possédons déjà sur l'un des pères de la micrographie, grâce aux deux études auxquelles je vais me référer et aux recherches personnelles qui m'ont permis de les compléter sur quelques points.

A quelques livres que l'on s'adresse, depuis les traités spéciaux à la matière jusqu'aux encyclopédies les plus récentes et les plus complètes, aux ouvrages de vulgarisation les plus justement répandus, aux dictionnaires biographiques les plus abondamment documentés, partout et toujours, en même temps que le souvenir évoqué des premières manifestations vraiment scientifiques de la microbiologie, apparaissent les mêmes noms. Je les ai cités tout à l'heure. Leeuwenhœck et Spallanzani, entre tous, semblent monopoliser le mérite des premières méthodes sérieuses, des premiers pas ébauchés dans le chemin de

la vérité, des premières découvertes et des premières affirmations que les moyens dont dispose la science moderne sont venus corroborer depuis. A l'abbé Spallanzani, enfin, est décernée la gloire d'avoir, le premier, à l'aide d'expériences scientifiques vraiment dignes de cette qualification, combattu, à l'encontre de Needham et de Buffon lui-même, la théorie de la génération spontanée, et d'avoir, en 1777, définitivement écrasé sous le poids de ses démonstrations concluantes la doctrine de ses adversaires. Au milieu de ces noms qui se croisent, de ces discussions qui s'entre-choquent, de ces expériences qui se multiplient des deux parts, jamais le nom de Joblot n'est prononcé, jamais un mot n'est dit de ses travaux.

C'est contre cette excessive partialité en faveur de Spallanzani et contre cet injuste oubli de Louis Joblot que viennent de s'élever deux éloquentes protestations, dont la *Revue scientifique* s'est faite l'organe à quelques jours d'intervalle. Dans une conférence faite à la Société de médecine de Lyon et reproduite par le périodique que je viens de citer (1), M. le Dr Paul Cazeneuve, professeur de chimie organique et de toxicologie à la Faculté de médecine de Lyon, s'est appliqué à démontrer que, vingt ans avant Spallanzani, Henry Baker, en Angleterre, et Louis Joblot, en France, avaient en même temps, en 1754, établi par leurs expériences microscopiques et expliqué, dans deux traités publiés à la même heure, l'inanité des doctrines de Needham et l'erreur des partisans de la doctrine hétérogéniste. Bientôt après, la conférence de M. Cazeneuve provoquait un second article (2), où M. Jacques Boyer, professeur de mathématiques et de physique, allant plus loin encore que le savant maître de Lyon, revendiquait pour Joblot l'antériorité et la prééminence sur Baker, et donnait sur le premier quelques renseignements biographiques bien faits, si clair-semés qu'ils soient, pour nous intéresser.

Je m'arrêterai tout d'abord à ces indications avant de résumer

(1) *Revue scientifique* du 10 février 1894 : *La Génération spontanée d'après les livres d'Henry Baker et de Joblot (1754).*

(2) *Revue scientifique* du 3 mars 1894 : *Joblot et Baker.*

les appréciations qu'inspirent à MM. Cazeneuve et Boyer les expériences et le livre du savant méconnu pour lequel ils réclament justice.

« Louis Joblot — dit M. Boyer — naquit à Bar-le-Duc en « 1646 et, si l'on en juge par ce qu'il devint plus tard, ses pre- « mières études durent porter principalement sur les mathéma- « tiques et les sciences naturelles. Quoi qu'il en soit, je n'ai pu « trouver aucun renseignement sur sa vie jusqu'au 24 février « 1680. A cette date, il est adjoint à Sébastien Le Clerc pour « enseigner la géométrie aux étudiants de l'Académie royale de « peinture et de sculpture; il occupa cette chaire jusqu'au 3 « avril 1717 et mourut le 27 avril 1723. »

Ces brèves énonciations de M. Boyer — avec lequel, après la lecture de son article, je me suis hâté d'entrer en rapports et que je remercie encore une fois de sa courtoise obligeance — m'ont fourni le point de départ des recherches auxquelles je me suis livré à mon tour.

La date de 1646, indiquée comme celle de la naissance de Louis Joblot, constitue une légère erreur, d'ailleurs imputable non point à M. Boyer, mais au secrétaire de l'Académie royale. Elle dérive de l'assertion du procès-verbal du 30 avril 1723 (1), qui constate le décès de Joblot « né à Bar-le-Duc » et « âgé de « 77 ans », ce qui reporterait, si cette dernière mention était exacte, l'époque de sa naissance en 1646. Or, Joblot est, en effet, né à Bar-le-Duc, mais en 1645. Il avait donc, en réalité, bien près de 78 ans au jour de sa mort. Voici la teneur même de son acte de baptême (2) :

(1) « Du vendredy 30e avril 1723..... La Compagnie est avertie qu'il est décédé trois académiciens dans le présent mois et dans l'espace de dix jours, sçavoir : ..... Monsieur Louis Joblot, né à Bar-le-Duc, aagé de soixante dix sept ans; il étoit ancien professeur pour la perspective ». — (*Procès-verbaux de l'Académie royale de peinture et de sculpture*, publiés par M. A. de Montaiglon, t. IV, p. 355.)

(2) Je tiens à exprimer ici ma gratitude à M. Vigo, chef du bureau de l'état-civil à la mairie de Bar-le-Duc, pour l'obligeant concours qu'il a bien voulu me prêter. Je dois remercier également des recherches qu'ils ont pris la peine de faire à mon intention, MM. Burlereaux

« Du 9e (août 1645), Louys, fils de Nicolas Joblot et
« d'Anne Guilly, a esté baptizé; par. Louys de Florainville,
« ass. honnore he Jean Bertrand et hoe hoe Claude May...,
« marchant; mar. Christisine Drouot, ass. Nicolle Jou-
« blot. (*Signé*) Louys de Florainville (1) ».

C'est donc au bruit des canons de Louis XIV, au lendemain de la prise de La Mothe, au cœur de la période la plus aiguë des calamités que la guerre déchaîna sur Bar-le-Duc pendant la seconde invasion française, que naquit celui dont la longue existence allait s'écouler tout entière dans la paix des laboratoires, l'étude de la nature et la méditation des problèmes scientifiques les plus abstraits.

Louis était, dans l'ordre de primogéniture, le quatrième des six enfants issus, dans un espace de quinze années, du mariage de Nicolas Joblot avec Anne Guilly. Le 1er avril 1640 avait été baptisé un premier fils, Richard, dont le parrain, Didier Blanpoil, et la marraine, Marie La Faulche, avaient été assistés de Jean Lavandier et d'Anne Lavandier (2). L'année suivante, le 25 août 1641, est consigné le baptême d'Anne Joblot; elle a pour parrain Jean Lavandier, « conseiller de la ville (3) », et pour marraine Catherine Morel (4). Cette enfant meurt presque aussitôt, sans doute, car bientôt après, le 3 novembre 1642, lui succède une autre fille, qui reçoit le même prénom d'Anne. Son parrain est « Charles de Couvonges, fils de hault et « puissant seigneur Anthoine Baron de Couvonges, gouver-

Valet et Jacquet, instituteurs à Mognéville, Rancourt et Nettancourt ainsi que MM. les abbés Henrion et Humblot, curés de Rancourt et de Neuville-sur-Orne.

(1) *Arch. munic.* : Reg. des bapt. de la paroisse Notre-Dame, GG. 2, f° 257 : août 1645. — Une tache d'encre empêche de lire complètement le nom du second parrain : probablement : *Mayeur*.

(2) *Arch. munic.* : GG. 2, f° 79.

(3) Il avait été élu le 10 octobre 1638 (*Arch. munic.* : BB. 5, f° 136 v°). Par la suite, il fut élu notable à plusieurs reprises. Il est qualifié « marchand » dans les actes contemporains.

(4) *Arch. munic.* : GG. 2, f° 137.

« neur de Casel (?)... », la marraine est dame Marie Thumelin; les assistantes sont Françoise et Antoinette de Bleyves; l'acte est signé « Charle de Stainville Couvonge (1) ».

Le 9 août 1645, baptême de Louis, notre futur savant. Le 20 octobre 1648, baptême de Nicolas : le parrain est M. Pierre Petitfils, assisté de Didier Francenot et de Claude Millet, « marchand »; la marraine, dame Anne Gillot, assistée de Marguerite-Catherine Bonfils (2). Enfin, après un intervalle de sept ans, pendant lequel l'entrain de Nicolas Joblot et d'Anne Guilly semble fléchir, apparaît, le 6 juin 1655, un dernier enfant, Jean; le parrain est « honorable homme Pierre Fauconnet, marchand », assisté de Jean Guilly; les marraines, Françoise Joblot et Françoise Guilly (3).

La désolante concision des actes de cette époque, presque toujours muets sur la profession des parents, des parrains et marraines et de leurs assistants, nous laisse ignorer quelle était la profession de Nicolas Joblot. Je l'ai inutilement cherché parmi ceux qui, dans ces années de détresse, veillèrent, en face de l'ennemi, avec tant de dévouement, de résignation et, aussi, de courage, sous le titre d'officiers de la Chambre de ville ou de simples notables, à la gestion des affaires communales et à la défense des intérêts de leurs concitoyens. Mais l'instruction tout exceptionnelle que son fils Louis dut recevoir dès la première jeunesse, les relations que permettent de lui supposer l'intervention aux baptêmes de ses nombreux enfants, tantôt de « marchands », tantôt de personnes appartenant ainsi que les Lavandier, les Petitfils, les Blanpoil, les Francenot, les Fauconnet, les La Faulche, les De Blayves, aux meilleures familles bourgeoises de la ville (4), et, par deux fois, à la plus haute

(1) *Arch. munic. :* GG. 2, f° 171.

(2) *Arch. munic. :* GG. 3, f° 57.

(3) *Arch. munic. :* GG. 3, f° 208.

(4) Pierre Petitfils fut élu notable le 13 mai 1646 et le 16 novembre 1654 (*Arch. munic. :* BB. VIII, 107, et XII, 229 v°). Didier Blanpoil le fut aussi le 17 août 1642 (BB. VII, 44). Les Francenot furent annoblis en 1668 par reprise du côté d'Antoinette Poyart, leur mère (Bib. Bar, fds. Mangin, *Nobil. du chevalier de Villers,* ms. 103, f° 185).

noblesse du bailliage comme Charles de Couvonges (1) et Louis de Florainville (2), donneraient à croire que Nicolas Joblot avait dû s'attirer la considération de tous dans la classe moyenne où il occupait, sans doute, une situation importante, peut-être au sein de cette puissante corporation barrisienne, véritable aristocratie commerciale, que nos anciens titres englobent sous la qualification de « marchands-merciers » et qui pratiquait alors la commission et quelquefois la banque autant que la vente en gros des articles les plus divers. Cette hypothèse d'un état de fortune à tous le moins voisin de la richesse m'est confirmée par un indice rencontré dans les documents de l'époque. Pour atténuer et répartir équitablement, dans la mesure du possible, le poids de garnisons tous les jours accrues par l'occupation française, l'administration municipale s'appliquait déjà à loger de préférence les officiers, les corps de cavalerie et leurs montures dans des maisons offrant aux premiers un gîte conforme à leur rang et à leurs insatiables exigences, de même qu'aux seconds un aménagement et des dépendances suffisamment vastes pour les recevoir, avec leurs chevaux, en groupes assez

Les La Faulche furent annoblis le 20 novembre 1712 (D. Pelletier, *Nobil. de Lorr*). Antoinette de Blayves, marraine d'Anne Joblot, épousa Sébastien de Billaut, écuyer, officier au service du duc de Lorraine (D. Pelletier, *Nobil.*, et *Nobil. du chevalier de Villers*, ms. 104, f° 26). Deux de ses parents furent, l'un conseiller de ville, l'autre syndic. Ce dernier, Jean, emprisonné et conduit à La Mothe pour sûreté du paiement d'une contribution frappée sur la ville de Bar en 1644, y fut retenu comme otage pendant de longs mois.

(1) Charles de Stainville, s[r] de Couvonges, devint Grand Gruyer de Barrois en 1651 et Bailli et Gouverneur de Bar en 1661. Antoine, son père, avait été revêtu, avant lui, de ces deux dignités. Neuf Stainville-Couvonges occupèrent la charge de Bailli et Gouverneur de Bar du XV[e] au XVIII[e] siècle.

(2) Louis de Florainville, s[r] de Ville-devant-Belrain, décédé célibataire le 22 mars 1652; il était fils d'Henri, s[r] de Fains, et de Françoise de Lutzelbourg (Bib. Bar : *Nobil. du chevalier de Villers*, Mss. 104, f° 73, et *Notice histor. sur Fains*, Mss. n° 110). — La famille de Florainville avait fourni à la ville de Bar quatre Baillis.

compacts. Dans les rôles de ces cantonnements passe et repasse le nom de Nicolas Joblot, sans que jamais, là non plus — ainsi, d'ailleurs, que pour la plupart des autres assujettis — rien n'indique sa profession. Jamais son nom n'est précédé de la qualification de « maître » qui se donnait aux personnes exerçant une profession libérale et surtout aux gens de loi, ni de celle de « monsieur », réservée alors, semble-t-il, aux bourgeois riches ou aisés vivant uniquement de leurs revenus patrimoniaux. Cependant, le fait que Nicolas Joblot loge, en une seule fois, tantôt deux lieutenants, un enseigne, trois valets et quatre chevaux, tantôt encore un capitaine, un enseigne, quinze soldats, trois valets et six chevaux du régiment de Vaubecourt, laisse entrevoir l'importance et le confortable que devait présenter son habitation, située entre les portes du Bourg et de la Neuveville, dans le quartier d'Entre-deux-Ponts (1).

En même temps que Nicolas Joblot, vivait à Bar un autre chef de famille, Pasque Joblot, son homonyme et peut-être son parent (2). Ce nom était, de plus, très répandu autrefois sur un certain point de la banlieue barrisienne, où il survivait il y a quelques années encore. A Mognéville, commune située à 15 kilomètres de Bar, il apparaît dès 1598 et s'y perpétue jusqu'en 1892. De 1640 à 1650 seulement, on relève les baptêmes de sept enfants, non pas tous issus de la même union, mais de cinq pères différents. Là encore, les Joblot devaient occuper une situation distinguée, car, dans la seconde moitié du XVIIe siècle et les premières années du XVIIIe, on voit plusieurs d'entre eux instituer des fondations pieuses, donner des terres à l'hôpital, occuper les fonctions de gouverneur de cet

(1) *Arch. munic.* : Comptes du Receveur de l'Hôtel-de-Ville entre 1646 et 1657.

(2) *Arch. mnnic.* : GG. 35; Reg. bapt. de la ville-haute : le 3 août 1640, baptême de Pierre, fils de Pasque Joblot et « d'Ysabeau, pa- « roissienne de Brillon » ; parrain, M. Jean Leschicault, avocat ; marraine, D^{lle} Claude Garnier. Aucun doute n'est permis sur ce prénom de « Pasque » que j'ai retrouvé plusieurs fois accolé à celui de Joblot et très-lisiblement écrit dans d'autres pièces.

établissement; l'un d'eux, après avoir été doyen de Robert-Espagne, est chapelain du château (1).

D'autre part, à Neuville-sur-Orne, le même nom est relevé pour la première fois en 1672, époque où viennent se fixer dans le pays deux frères, Louis et François Joblot, originaires, croit-on, de Vautrombois, écart de Révigny (2). De même, à Rancourt, où le nom n'apparaît, cependant, qu'en 1820 (3). Ces différentes familles, me dit-on, seraient aujourd'hui éteintes, ou ne sont plus représentées que par des femmes (4).

Tous ces Joblot de Bar, de Mognéville et de Neuville avaient-ils entre eux des liens de parenté? Il semblerait permis de le croire, quand on considère que tous ces chefs de famille étaient disséminés sur le même point de la région, dans trois paroisses agglomérées sur une étroite zône de quelques lieues carrées. Nicolas Joblot, de Bar, ne tirait-il pas lui-même son origine de Mognéville et du tronc sans doute commun aux précédents, lorsqu'on le voit obtenir pour sa fille Anne (3 novembre 1642), le parrainage de Charles de Stainville, le seigneur de Couvonges, fief qu'une demi-lieue à peine séparait de Mognéville?

II.

Pas plus que M. J. Boyer, je n'ai pu trouver de renseignements sur la vie de Louis Joblot jusqu'au jour où les procès-verbaux de l'Académie de peinture le mentionnent pour la première fois. Qu'il se soit tout particulièrement adonné dès sa jeunesse aux sciences mathématiques, physiques et naturelles,

(1) Communication de M. Burlereaux, instituteur. — Cf. Bonnabelle, *Notice sur Mognéville*, 1883.

(2) Communication de M. l'abbé Humblot.

(3) Communications de M. Valet, instituteur, et de M. l'abbé Henrion.

(4) Trois Joblot figurent encore cependant sur les listes électorales de Neuville-sur-Orne.

cela est évident. Mais à quel établissement dut-il sa première éducation? A notre vieux collège Gilles de Trèves?... Il ne semble pas douteux, tout au moins, qu'il ne soit allé demander aux écoles de Paris le couronnement de ses études, et que d'utiles relations, nouées dans le monde savant de la capitale, ne lui aient ouvert, au même titre que son mérite et ses premiers travaux personnels, l'accès de la chaire qu'il fut appelé à occuper à l'Académie à l'âge de trente-cinq ans.

L'Académie Royale de peinture et de sculpture revêtait, à cette époque, un double caractère. En même temps qu'une compagnie d'artistes réunis pour se livrer en commun à leurs travaux, se recrutant par voie d'élection et — comme l'ont toujours fait et le font encore, à Paris et ailleurs, toutes les Académies, petites et grandes — se considérant comme une élite dépositaire exclusive des règles du bon goût, elle remplissait, en outre, le rôle conféré de nos jours à l'École nationale des Beaux-Arts et monopolisait l'enseignement de l'Idéal tel qu'on l'entend dans les sphères officielles. Les cours étaient faits aux étudiants par un certain nombre d'académiciens qualifiés d'Anciens, et, plus tard, de Professeurs. Par une tradition singulière, dont le principal avantage dut être, à défaut d'autres, de rendre impossibles les intrigues d'écoles et d'ateliers, chacun d'eux prenait le service pour un mois seulement, au terme duquel un autre lui succédait. Seuls, les deux professeurs d'anatomie et de perspective demeuraient à leur poste d'un bout à l'autre de l'année. Les professeurs de peinture et de sculpture recevaient chacun, à titre d'honoraires, 150 livres par an; le professeur d'anatomie et celui de perspective chacun 300 livres. Les « aydes à professeur » ou professeurs-adjoints ne touchaient aucune rémunération. Bien qu'admis aux assemblées, ils n'étaient pas académiciens, tandis que les professeurs titulaires, alors même qu'ils demeuraient complètement étrangers à la pratique des Beaux-Arts, comme les maîtres d'anatomie et de mathématiques, faisaient partie intégrante de la compagnie et siégeaient à ses séances, dont ils signaient les procès-verbaux, au même titre que les peintres, les sculpteurs, et les quelques amateurs éclairés que l'Académie accueillait dans ses rangs.

C'est le 24 février 1680 que Louis Joblot fut nommé professeur-adjoint de mathématiques, de géométrie et de perspective (1). Le nom seul de l'homme qu'il devait suppléer dit assez quelle tâche il allait assumer. C'était l'illustre Sébastien Le Clerc, à qui sa *Pratique de la Géométrie* et son *Traité de l'Architecture* avaient donné la réputation scientifique avant que ses dessins des *Conquêtes d'Alexandre* et des *Conquêtes de Louis Quatorze*, ainsi que les planches qu'il gravait lui-même, d'après ses compositions originales ou d'après celles de Le Brun n'eussent fait de lui, en ce genre, l'artiste le plus fécond et l'un des plus distingués de son temps. Étrange coïncidence : avant de professer les mathématiques à l'Académie, celui auquel succédait le barrisien Joblot avait été attaché à titre d'ingénieur à l'armée du maréchal de La Ferté-Senneterre, c'est-à-dire à l'armée qui, plus que toute autre, mit, au cours des invasions francaises, le Barrois à feu et à sang et le ruina de fond en comble par ses exactions !

De 1680 à 1699, aucune mention, du moins de réelle importance, ne concerne Joblot dans les procès-verbaux de l'Académie. En 1682, il demande à la Compagnie « de l'exempter « de la contribution qu'ont coustume de payer ceux qui man« quent aux assemblées, à cause de ses emplois et d'autres « affaires qu'il pourroit avoir en d'autres endroits (2). » Ces amendes constituaient une partie des ressources de l'Académie, avec les cotisations des membres, la rétribution payée par les élèves et la pension de 10,000 livres que le roi servait depuis 1776. La faveur sollicitée par Joblot lui fut immédiatement accordée. De quelle nature étaient les « affaires » invoquées à l'appui de sa requête? Sans doute les travaux de physique et d'histoire naturelle auxquels il consacrait déjà tous ses loisirs.

(1) « Du 24e febvrier 1680..... Ce jour monsr Joublot c'est présenté « à cette assemblée, offrant d'enseigner la géométrie aux estudiantz de « l'Académie gratuitement en l'absence de Monsieur Le Clerc. La « compagnie a agréé sa proposition, et, en cette considération, a ré« solu qu'il pourra prendre séance dans les assemblées en la suite des « conseiller honorèr. » *Proc.-verb. de l'Acad.*, t. II, p. 163.

(2) *Proc.-verb. de l'Acad.*, 25 avril 1682, t. II, p. 220.

Quels étaient ses autres « emplois »? Ce mot ne donnerait-il pas à présumer que, tout en méditant les différentes thèses qui allaient bientôt lui ouvrir les rangs de ce qu'on appelait alors les « philosophes, » il avait dû, par des leçons plus rémunératrices que celles de l'Académie, par des cours professés ailleurs encore, s'assurer la pitance quotidienne? *Primo vivere, deinde philosophari.*

En 1697, se produit un plus notable événement. A la date du 30 mars, « M. Joblot, ayde à professeur, a prié la Compa« gnie de luy permettre une absence de quinze à dix-huit mois « pour un voyage qu'il doit faire en Italie, ce qui l'oblige de « prendre congé de l'Académie, qui a agréé son absence (1). » Nous aurons lieu de nous demander plus loin s'il n'existerait pas un étroit rapport entre ce long séjour à l'étranger et les doctrines microbiologiques dont Joblot se préparait à se constituer en France le champion.

Plus occupé que jamais par ses travaux personnels et par l'autorité prépondérante dont il avait été investi sur les graveurs du Cabinet du roi, Sébastien Le Clerc, d'ailleurs âgé de 62 ans, donna sa démission de professeur titulaire en mai 1699 (2). Deux mois plus tard, Joblot était appelé « tout d'une « voix » à lui succéder (3). Rien, du reste, ne changeait, en réalité, dans la nature de ses attributions, si ce n'est qu'il était dorénavant académicien, et qu'il touchait enfin, à cinquante-quatre ans, et après vingt années de suppléance gratuite, les 300 livres de traitement affectées à la chaire de géométrie. C'était 100 livres de moins que le « modèle français » et 200 livres de moins que le « modèle italien ». Rien d'étonnant à voir,

(1) *Proc.-verb. de l'Acad.,* t. III, p. 208.

(2) *Proc.-verb. de l'Acad.,* t. III, p. 262.

(3) « Du samedy 4e juillet 1699 : ..... M. Le Clerc s'estant démis de « la charge de professeur en perspective et géométrie dès le cinquieme « may, ainsy qu'il paroist par la deliberation de ce jour, et la Compa« gnie ayant jugé que cette charge estoit naturellement dévolue à « Mr Joblot, adjoint à cette charge de professeur, elle l'a esleu tout « d'une voix pour la remplir en la place de M. Le Clerc » (*Proc.-verb.,* t. III, p. 267).

dans une école de Beaux-Arts, des muscles de gladiateur payés plus cher qu'un cerveau de mathématicien. N'importe. Loin de voir, comme il arrive si souvent de nos jours, dans la consécration définitive qui venait de lui être donnée, l'occasion d'accroître peu à peu ses loisirs et de se faire suppléer à son tour, Joblot ajouta bénévolement une charge nouvelle à la tâche périodique qui lui était imposée par les statuts. En dehors des cours réglementaires qu'ils professaient aux étudiants, certains d'entre les académiciens se plaisaient à faire de temps à autre, devant leurs confrères assemblés, auxquels venaient se joindre les élèves, des conférences spéciales sur quelque point de doctrine, de théorie ou de pratique. Joblot offrit gracieusement son concours et, dans une série de leçons échelonnées du mois d'avril au mois d'octobre 1702, traita successivement de l'organe de la vue et de la conformation de l'œil, qu'il expliqua en disséquant un œil naturel dont il exposa l'anatomie, — de la théorie de la lumière et des couleurs, — des erreurs de la vision, qu'il commenta à l'aide de différentes expériences, — enfin des premiers géomètres, ainsi que des principes et des applications de la géométrie dans les arts et dans les sciences. Ces entretiens n'étaient pas des improvisations débitées d'abondance, mais des mémoires, des « discours lus » après avoir été sans doute médités et écrits avec d'autant plus de soin que l'assistance appelée à les entendre était mieux en droit de se montrer difficile. Car, si des académiciens d'alors beaucoup sont allés attendre dans la fosse commune de l'oubli les Abel de Pujol, les Cabat, les Schnetz, les Drolling, les Couder, les Cabanel et les Bouguereau de notre siècle, d'autres, parmi les auditeurs de Joblot, s'appelaient Roger de Piles, Jouvenet, Bon et Louis de Boullongne, Claude Hallé, Antoine Coypel, Girardon, Corneille Van Clèves, Coysevox et Nicolas Coustou (1).

Puis quinze années s'écoulent sans que rien, dans les procès-verbaux, fasse mention de Joblot autrement que pour témoigner de sa présence aux assemblées et de la part assidue qu'il

(1) *Proc.-verb. de l'Acad.,* t. III, p. 337, 339, 340, 341, 348, 352.

prenait à l'accomplissement de ses obligations académiques. Ses aptitudes de calculateur perdu au milieu de tous ces artistes lui valent, selon toute apparence, de figurer très-fréquemment au nombre des commissaires appelés à recevoir les comptes du trésorier et à répartir, entre les membres de la Compagnie, le montant de la capitation. Presque toujours, il est choisi pour prendre place dans les députations chargées, en différentes circonstances et notamment à l'occasion de la nouvelle année, d'aller porter les vœux de l'Académie aux « Protecteurs » qu'elle eut successivement pendant le cours de cette période, Hardouin-Mansart, premier architecte du Roi, tout puissant à la Cour, et le Duc d'Antin.

Tout à coup, le 3 avril 1717 (1), Joblot « prie la compagnie « de luy vouloir donner un adjoint, attendu que les affaires « qui luy sont survenuës l'empêchent de vacquer régulière- « ment à ses leçons. L'Académie adhérant à sa prière a nommé « Monsieur Le Clerc pour en occuper la place et en faire les « fonctions en son absence (2). »

Quelles nécessités impérieuses dictaient cette requête? Aucune hésitation n'est possible à ce sujet, et nous touchons ici au point culminant de la carrière de Joblot.

Plus d'un an auparavant, dès le mois de décembre 1716 (3),

(1) *Proc.-verb. de l'Acad.*, t. IV, p. 244.

(2) Je n'ai pu savoir quel était ce Le Clerc, suppléant de Joblot. Des six fils de l'illustre graveur, un seul, Laurent-Josse, entré dans les ordres, est parvenu à la notoriété comme biographe et bibliographe. Un second, nommé Sébastien, comme son père, peintre bien oublié aujourd'hui, fut reçu de l'Académie en 1704, ainsi que le constate le procès-verbal du 23 août, qui le qualifie expressément « fils de M. Le « Clerc, ancien professeur en géométrie. » Il est inadmissible que ce peintre ait accepté la suppléance du cours de perspective en 1717, alors qu'il était académicien en pied depuis treize ans. L'adjoint de Joblot serait-il un troisième fils ou un petit-fils du célèbre artiste messin?...

(3) *Proc.-verb. de l'Acad.*, t. IV, p. 235. — « Aujourdhuy samedy « cinqe decembre mil sept cens seize, l'Academie estant assemblée pour « les conférences, Monsieur Joblot y a apporté un ouvrage qu'il a « composé ayant pour titre : Descriptions et usages de plusieurs mi-

il avait présenté et analysé à l'Académie, en lui demandant l'autorisation d'éditer cette œuvre sous son patronage, le manuscrit — peut-être même ce que nous appellerions les bonnes feuilles — du livre qui allait lui marquer sa place dans l'histoire des premières luttes engagées entre les partisans et les négateurs de la génération spontanée. Soucieux d'ajouter encore à ses observations premières (1), il ajourna pendant plus d'une année la mise au jour de ce volume, qui parut enfin en 1718. Nul doute que les « affaires » qu'il invoquait au mois d'août 1717 en demandant à être suppléé dans sa chaire de perspective n'aient été les derniers soins à donner à cette publication. Quittons donc le professeur de l'Académie des Beaux-Arts pour suivre l'opticien et le microbiologiste.

« croscopes (*etc., etc...*). — La Compagnie après avoir écouté la lecture « de la division de tout l'ouvrage, fait en deux parties, et avoir examiné plus de trente quatre planches in-4° remplies de figures dessinées et gravées élégamment, représentant ses nouveaux microscopes « mis en perspective et accompagnez de tous les profilz qui sont nécessaires pour en bien faire comprendre le mécanisme et l'usage, et « aussy remarqué que dans la seconde partie l'auteur met en usage « ces nouvelles machines pour faire l'histoire d'une multitude infinie « de très petits animaux, qui ont été jusqu'à présent inconnus à cause « de leur petitesse et des grands défauts qui sont inséparables des « microscopes ordinaires. C'est pourquoy la Compagnie ayant considéré « que cet ouvrage pouvoit être très agréable au public, tant par sa « nouveauté que par l'utilité que les phisiciens, médecins, anatomistes, « chimistes et autres en pouvoient retirer, elle a bien voulu luy accorder « la permission de se servir du privilège que le Roy accorde à ladite « Académie. » (Signé) : COUSTOU l'aîné — FRÉMIN — COYZEVOX — C. VAN CLÈVE — DE BOULLONGNE — DE TROY — HALLÉ — C. POIRIER — LE MOYNE — BARROIS — MAROT — DE TROY fils — JOBLOT — BOUYS — TAVERNIER.

(1) *Proc.-verb. de l'Acad.*, t. IV, p. 271 : 3 sept. 1718 : « ... M. Joblot « a prié la Compagnie de luy continuer la permission qu'elle luy a « donnée de faire imprimer son livre sur les insectes et microcospes « (*sic*), sur une addition qu'il veut y faire et dont il a donné les des« seins de nouvelles découvertes sur ce sujet à examiner, ce que l'Aca« démie luy a libéralement accordé. »

III.

Le Traité du microscope — ou les *Descriptions*, ainsi que je continuerai à l'appeler brièvement (1) — est un beau volume in-quarto de 191 pages, imprimé « aux frais de l'auteur, » avec tout le soin que les typographes du XVIIIe siècle apportaient à leurs productions, alors surtout que l'auteur faisait bien les choses. Les trente-quatre planches qui accompagnent le texte,

(1) « DESCRIPTIONS ET USAGES DE PLUSIEURS NOUVEAUX MICROSCOPES « TANT SIMPLES QUE COMPOSEZ, AVEC DE NOUVELLES OBSERVATIONS « FAITES SUR UNE MULTITUDE INNOMBRABLE D'INSECTES, ET D'AUTRES « ANIMAUX DE DIVERSES ESPÈCES, QUI NAISSENT DANS DES LIQUEURS « PRÉPARÉES, ET DANS CELLES QUI NE LE SONT POINT, *par* L. JOBLOT, « *professeur royal en mathématiques, de l'Académie royale de peinture* « *et sculpture; demeurant sur le quay de l'Horloge du Palais, au gros* « *Raisin.* A PARIS, *chez Jacques Collombat, imprimeur ordinaire du* « *Roy, et de l'Académie royale de peinture et sculpture, rüe Saint-* « *Jacques, au Pelican.* MDCCXVIII. *Avec approbation et privilège du* « *Roy.* »

Après le titre vient un *Avertissement* de l'auteur, précédé d'une vignette, non paginé (7 pages), l'approbation du censeur, datée du 30 novembre 1716, l'extrait du procès-verbal d'approbation de l'Académie du 5 décembre 1716 et l'arrêt du Conseil d'Etat relatif au privilège de l'Académie. — Page 1, au-dessous d'une vignette représentant les armes de l'Académie entre les attributs de la peinture et de la sculpture et ceux de l'optique, ce titre : *Nouvelles observations faites avec des microscopes tout nouveaux sur une multitude innombrable d'insectes*, etc., etc... *Première partie...* Toute cette page de titre est imprimée non pas en caractères typographiques, mais en taille-douce, d'après une planche gravée, y compris les cinq premières lignes du texte du premier chapitre. Cette première partie contient 18 chapitres en 78 pages avec 22 planches.

La *seconde partie* porte, sous une vignette représentant le cabinet d'un micrographe, le même titre que la première; elle comprend 35 chapitres avec 12 planches et est paginée de 1 à 96.

La *table des chapitres* occupe les cinq dernières pages.

si elles ne sont peut-être pas « dessinées et gravées élégam- « ment » autant que le disait avec un peu de complaisance l'approbation de l'Académie, sont néanmoins d'une exécution très-suffisante ; elles ont par-dessus tout le mérite de parler aux yeux du lecteur un langage clair et précis. M. Jacques Boyer croit très-peu communs aujourd'hui les exemplaires de l'édition originale de 1718. Notre bibliothèque municipale a l'heureuse fortune d'en posséder un (1). La présence de cette rareté bibliographique sur des rayons si pauvres en ouvrages relatifs aux sciences naturelles doit-elle être attribuée à ce fait que l'auteur fut un enfant de notre ville? Aucun indice, aucune annotation manuscrite ne mentionne la provenance de ce volume non plus que l'origine barrisienne de l'écrivain.

Joblot a divisé son traité en deux parties distinctes, en deux tomes pour ainsi dire, le premier consacré à la description des microscopes dont il s'est servi pour ses recherches, le second aux procédés qu'il a employés dans ses observations micrographiques et aux résultats qu'il en a obtenus.

Ce qui frappe tout d'abord à la lecture du premier tome de ces *Descriptions*, c'est le bon sens avec lequel, imitant sur ce point l'exemple de l'illustre Leeuwenhœck et devançant le conseil de Buffon quand il dit que « avant de compter abso- « lument sur les observations qu'on fait et même avant que « d'en faire, il faut bien connaître son microscope (2), » Joblot a compris que le premier gage de réussite pour le micrographe est de posséder à fond le mécanisme de l'outil dont il va faire un usage quotidien. Comme Leeuwenhœck, s'il a poussé si loin l'étude des infiniments petits, ce n'est qu'après avoir perfectionné les microscopes employés avant lui et qu'après en avoir créé de nouveaux lui-même. Cet art de l'optique, si étroitement lié aux investigations de la science moderne que nous n'hésitons pas à qualifier du titre d' « ingénieurs, » ceux de nos contemporains qui l'ont amené au degré de maîtrise où il est parvenu de nos jours, il semble que Joblot l'ait pratiqué

(1) Sous le n° 5581 du Catalogue.

(2) *Hist. des animaux : Expériences au sujet de la Génération.*

de son temps non sans quelque prééminence, quand nous le voyons le conseil et le fournisseur « de célèbres médecins, de « fameux anatomistes et de plusieurs autres illustres amateurs « de ces nouveautez (1). »

Prenant l'un après l'autre chacun de ces instruments, il le décrit par le menu, le monte, pour ainsi dire, pièce à pièce sous les yeux du lecteur, explique à quel genre d'observations il convient plus spécialement, quels avantages il offre sur ceux qui avaient été jusqu'alors employés, à l'aide de quels procédés et dans quelles conditions doivent être présentés à son objectif les corpuscules soumis à l'examen de l'opérateur. De nombreuses figures aident encore à l'intelligence du texte en reproduisant, dans leurs dimensions naturelles et dans tous leurs détails, en même temps que les plus minutieux organes dessinés séparément quand il est nécessaire, les coupes, les profils d'ensemble et l'aspect extérieur de ces microscopes, dont plusieurs, véritables bijoux d'étagère avec leur canons d'ébène, d'argent ou de laiton revêtus de chagrin, leurs manches historiés, leurs viroles, leurs boutons, leurs montures de métal délicatement ciselés et guillochés, la pureté et l'élégance impeccable de leurs contours, témoignent une fois de plus, quand on les compare aux chaudronneries de cuivre hurlant aux regards dans les vitrines de nos modernes ingénieurs-opticiens, des constantes préoccupations de goût raffiné qu'apportaient dans l'exécution des œuvres les plus étrangères au domaine de l'Art par les constructeurs, artistes toujours et quand même, de ces siècles passés (2).

Des seize microscopes présentés dans les *Descriptions*, onze sont des microscopes *simples*, ou loupes, constitués par une seule lentille transmettant à l'œil une image droite de l'objet observé; cinq sont des microscopes *composés*, formés d'une

(1) Avertissement placé en tête des *Descriptions*.

(2) Joblot cite à deux reprises, comme étant l'exécuteur de ses microscopes, « M. Le Febvre, très-habile ingénieur pour la construc- « tion des instruments de mathématiques. » (*Descriptions*, I, pp. 6 et 53.)

combinaison de deux ou plusieurs lentilles donnant une image renversée. Treize de ces instruments ont été simplement, de la part de Joblot, l'objet de modifications plus ou moins importantes, dont les principales permettaient d'opérer de suite la mise au point ou de substituer immédiatement une lentille à une autre. Les cinq autres sont donnés par Joblot comme ses propres inventions. L'un d'entre eux a mérité d'être cité comme exemple d'un des progrès sérieux accomplis, au début du XVIII[e] siècle, dans la composition des microscopes composés (1). Susceptible de recevoir dans son canon jusqu'à cinq verres différents, il pouvait ainsi se transformer, au gré de l'investigateur, soit en un microscope à deux lentilles pour les liqueurs et les corps transparents, soit en un microscope à deux ou trois lentilles pour les corps opaques, soit encore en une lorgnette offrant l'image dans sa position naturelle, soit, enfin, en un petit télescope présentant l'image renversée (2).

Joblot s'est également appliqué à la réalisation du problème d'un microscope *universel.* Cette qualification ne désignait pas alors, comme aujourd'hui, un instrument susceptible de prendre à volonté, sous l'action d'une vis de rappel, la position verticale ou horizontale. Le microscope universel devait, dans la pensée de son inventeur, se prêter indistinctement à l'examen des corps opaques ou transparents, des tissus, des liqueurs organiques. Problème ardu; d'autant que Joblot lui-même avait dit, au début de ses *Descriptions :* « chaque microscope « me paroît avoir ses usages particuliers, de sorte que je ne « pense pas qu'on en puisse inventer aucun qui renferme seul « toutes les propriétez de ceux que je vais proposer. » Ce microscope, avec lequel Joblot renouvela sur un têtard, en la corroborant à son tour, l'observation mémorable faite en 1619 par Harwey sur la circulation du sang (3), se présentait sous la forme d'un canon horizontal qu'un manche adapté verticalement

(1) A. Henocque, art. *Microscope,* dans le *Dictionn. encyclopédique des Sc. médicales,* de A. Dechambre, 2[e] série, t. VII, p. 566.

(2) *Descript.,* I, pp. 50-52, pl. 15.

(3) *Descript.,* I, pp. 61-63.

permettait d'élever à la hauteur de l'œil. Le système auquel Joblot demandait la réalisation du programme qu'il s'était tracé consistait essentiellement dans la recherche facile de la mise au point, dans la variété des lentilles et du porte-objets susceptibles d'être employés par l'opérateur, et dans la possibilité de substituer ces pièces les unes aux autres, ainsi que de porter et de déplacer dans le champ de l'objectif le sujet à examiner, à l'aide soit de lamelles de verre s'il s'agissait de substances liquides, soit de platines de carton ou de métal, soit de pointes et de pinces diversement agencées pour les insectes et les corps transparents ou opaques. Un pareil instrument exigeait, on le conçoit sans peine, une série d'accessoires et un enchevêtrement de pièces de rechange tels que la description de ces multiples organes et l'explication du rôle de chacun d'eux occupent à elles seules douze pages du volume, accompagnées de trois planches comprenant près de vingt-cinq figures d'ensemble et de détails (1). Encore le bon Joblot commence-t-il, non sans à-propos, son exposé en disant « qu'une explication « par écrit, quelque ample qu'elle soit, ne donnera jamais toute « l'intelligence qu'il faut avoir pour bien conduire toutes les « pièces de ce microscope, et qu'en moins de deux heures de « conversation avec une personne qui en aura l'intelligence, « on apprendra plus de choses que l'on ne feroit durant huit « jours d'une lecture qui rebuteroit ceux qui ne sont pas accou- « tumez à lire ces sortes d'explications. »

Joblot ne tarda pas, d'ailleurs, à substituer à son premier type de microscope universel un second modèle analogue, basé sur les mêmes principes, mais quelque peu simplifié (2). Celui-ci engendra à son tour un troisième succédané, plus spécialement affecté à l'étude de la circulation du sang, grâce à d'assez ingénieuses dispositions permettant de coucher immobile dans une sorte de gouttière fixée le long du manche un poisson dont la queue venait s'appliquer sur la platine, dans le champ de l'objectif (3).

(1) *Descript.*, I, pp. 52 à 63, fig. 16 à 18.
(2) *Descript.*, I, p. 66, pl. 19.
(3) *Descript.*, I, pp. 68 à 78, pl. 20 à 22.

A côté de ces trois derniers microscopes d'une utilité pratique qui ne saurait, me dit-on, être admise sans quelques réserves, revient encore à Joblot l'honneur d'une invention sanctionnée, celle-là, par un long usage, et que les Barrisiens, qui la voient tous les jours fonctionner sous leurs yeux, ne songeaient probablement, pas plus d'ailleurs que moi-même, à revendiquer au bénéfice de leur vieux concitoyen. Elle lui appartient cependant (1). C'est le porte-loupe, employé couramment par les horlogers et tous ceux que leur art appelle à des manipulations extrêmement délicates. A travers toutes les modifications que lui ont successivement fait subir pour le rendre plus portatif et plus maniable Strauss-Durckheim, Nachet, Cosson et Lacaze-Duthiers (2), le porte-loupe est toujours demeuré, en somme, tel que Joblot l'avait conçu dans son principe, alors qu'il le dédiait « aux anatomistes, peintres, dessinateurs, graveurs, « fabricateurs d'instruments de mathématiques, joüailliers, la-« pidaires, médaillistes, antiquaires, vérificateurs d'écritures, « horlogeurs et lunetiers, » c'est-à-dire un bras articulé, composé de plus ou moins de pièces réunies entre elles par des genoux ou des charnières, partant d'une tige fixée à une table ou console et supportant à son extrémité une loupe ainsi rendue mobile dans tous les sens et laissant libres, une fois arrêtée au point nécessaire, les deux mains de l'artiste ou de l'ouvrier.

L'élégance de leurs formes laissée de côté, quelle était la portée utile, la valeur technique des microscopes de Joblot? Quelle est la part très-exacte qui lui revient dans l'histoire des perfectionnements apportés à la longue à ces appareils? Il est difficile de le dire aujourd'hui avec précision. Envisagées des sommets atteints en notre siècle par les Amici, les Chevalier et les Nachet, ces créations ne font évidemment qu'une médiocre figure. Ce qu'il importerait de connaître, ce n'est pas la distance qui, en vertu des lois constantes de la science et du progrès, interdit toute comparaison entre Joblot et les constructeurs venus après lui, mais la distance qui le sépare

(1) *Descrpit.*, Avertissement, p. 6, I, pp. 44-45, pl. 13. — Henocque, *Dict. encyclop. des Sc. médicales*, au mot *Microscope*, p. 565.

(2) Cf. Ch. Robin, *Traité du microscope*, 1871, pp. 118 et s.

de ceux qui l'avaient précédé. Or, cette distance, ni les explications écrites, ni les descriptions graphiques parvenues jusqu'à nous ne nous mettent en état de l'évaluer avec quelque certitude. Le livre de Joblot, au moment où il a paru, a bien été l'objet d'une analyse étendue dans le *Journal des Savants* (1). Mais le rédacteur de l'article s'est borné à renvoyer aux explications de l'auteur lui-même en ce qui concerne la description des instruments, et à signaler les principales observations micrographiques, sans jamais émettre, ni sur la première ni sur la seconde partie de l'ouvrage, aucun commentaire, aucune critique personnelle. La seule épreuve des instruments eux-mêmes nous permettrait de les apprécier à coup sûr. En dehors des dispositions et des calculs théoriques donnés par les épures, il nous faudrait, en effet, pouvoir nous rendre compte aussi — choses non moins importantes — du plus ou moins de perfection apporté à l'exécution matérielle des appareils, au choix, à l'ajustage et au mariage des lentilles, qui doivent être « centrées » avec tant de soin. Il nous faudrait connaître le degré de pureté des verres employés, de clarté et de netteté des images obtenues. Autant qu'il est permis de le déduire des éléments de comparaison qui nous demeurent accessibles, le rôle de Joblot opticien semble, à quelques exceptions près, s'être limité à des améliorations d'instruments déjà en usage plutôt qu'à des découvertes d'une réelle originalité.

A l'heure ou Joblot se livrait à ses travaux de dioptrique et de micrographie — et il les avait commencés dès 1680 (2) — le microscope simple était employé scientifiquement depuis quatre-vingts ans déjà, le microscope composé depuis plus de cinquante ans peut-être. Entre les mains de Leeuwenhœck l'art de tailler et de couler les lentilles était parvenu à un tel degré de perfection que le microscope simple, la loupe, avait toujours suffi, avec des grossissements de 160 fois, aux immortelles découvertes de ce véritable père de la micrographie. Dès 1656 et 1667, Hooke et Divini se servaient de microscopes

(1) Année 1719, avril, pp. 209-216.
(2) *Descriptions*, II, p. 2.

composés de deux et trois lentilles grossissant 143 fois. Bonanni, en 1698, obtenait des grossissements de 200 et 300 fois. Le microscope simple de Wilson donnait, en 1702, des grossissements de 300. Joblot avait donc devant lui, quand il se présenta sur ce terrain, d'habiles prédécesseurs, et l'exacte comparaison entre lui et eux reste, je le répète, d'autant plus difficile que, dans la première partie de son traité, il ne s'attache guère qu'à la description mécanique de ses appareils et à la sèche nomenclature des observations auxquelles ils pourront concourir, sans spécifier sous quels rapports ils sont supérieurs à ceux de ses devanciers, sans dire quel raisonnement l'a conduit à faire intervenir tel ou tel organe, à introduire telle ou telle modification. Les loupes, composées, comme aujourd'hui, d'une seule lentille enchâssée dans une monture ou tube très-court en ébène, dont la longueur variait, selon les types, de deux à cinq centimètres environ, étaient assurément les plus pratiques (1). Leeuwenhœck, je l'ai dit, n'en a pas employé d'autres et il semblerait, à plusieurs passages des *Descriptions*, que Joblot les ait préférées, lui aussi. Les microscopes simples horizontaux, qu'une poignée verticale permettait de tenir, dirigés du côté de la lumière, comme une lorgnette, à la hauteur de l'œil (2), présentaient sans aucun doute le double inconvénient de provoquer au moindre tremblement de la main de l'opérateur la vacillation de l'objet observé en même temps que la fatigue de l'œil perdu à sa recherche, et d'engendrer des méprises, dont devait se plaindre Buffon (3), en précipitant au bas de la goutte de liquide examinée ses particules les plus pesantes et en faisant ainsi prendre pour le mouvement naturel de corpuscules animés un déplacement dû à l'instabilité de l'appareil.

Les deux microscopes verticaux donnés aux planches 14 et 15 des *Descriptions* méritent d'autant plus qu'on s'y arrête qu'ils présentent les dispositions et les formes générales que les mi-

(1) *Descriptions*, pl. 5, 7, 8, 11 et 12.

(2) *Descriptions*, pl. 1, 6, 9, 16, 19 et 20.

(3) *Hist. des animaux : comparaison de mes observations avec celles de M. Leenwenhœck ;* édit. Sonnini, t. XVII, p. 237.

croscopes composés allaient conserver pendant un siècle et plus. Ils consistaient en un corps vertical montant et descendant à l'aide d'une coulisse le long d'une tige ou règle de cuivre implantée perpendiculairement sur un pied ou plateau massif, en bois, qui supportait le tout. Le tube était ainsi mobile vers le porte-objet, dont il pouvait se rapprocher ou s'éloigner au gré de l'opérateur. L'oculaire se trouvait donc en haut, l'objectif en bas; le porte-objet reposait au-dessous de l'objectif, sur le plateau servant de base à l'appareil, et pouvait céder la place en cas de besoin, pour l'étude d'un insecte, par exemple, à une pointe ou pince à ressort emmanchée horizontalement dans la tige verticale. La hauteur totale était de 15 centimètres, la longueur du tube de 11 centimètres à peu près. Ce tube recevait, suivant la nature des recherches, deux ou trois lentilles de foyers différents. La lentille objective était remarquable par son extrême petitesse et son foyer minuscule : elle devait donc fournir des grossissements considérables. Enfin l'un de ces deux microscopes (pl. 15) offrait, on se le rappelle, cette particularité qu'en détachant le tube de la tige de glissage et en y ajustant des verres appropriés on obtenait un télescope de petite dimension.

Ces deux instruments ne devaient pas réaliser le dernier mot de la perfection, selon toute apparence. La mise au point ne pouvait s'obtenir qu'en faisant glisser le tube le long de la tige pour le rapprocher où l'éloigner du porte-objet; et, comme ce glissement s'opérait à l'aide non pas d'une vis ou d'une crémaillère mais d'une simple coulisse à frottement qu'un ressort arrêtait au point voulu, il semble qu'il ne pût s'exécuter sans de légers à-coup, incompatibles avec la douceur, la précision et la rapidité nécessaires aux mouvements de ce genre. Un autre reproche, enfin, pouvait être articulé, plus grave encore : celui d'un éclairage insuffisant. Ce fut, d'ailleurs, à cette époque et jusqu'au milieu du XVIIIe siècle, le vice capital de tous les microscopes composés (1). De nos

(1) Mandl et Ehrenberg, *Traité du microscope*, p. 180; — Hénocque, *Dict. enclycl. des sc. médic.*, 2e série, t. VII, p. 564, au mot *Microscope*.

jours, et depuis bien longtemps, d'ailleurs, l'éclairage d'un élément anatomique s'opère, on le sait, suivant qu'il est transparent ou opaque, soit par transparence, soit par réflexion. Dans le premier cas, la lumière est concentrée de bas en haut sous l'objet transparent, qu'elle traverse, par une lentille ou un miroir placée sous le porte-objet de verre. Dans le second, ce miroir réflecteur, soit qu'il tienne au microscope, soit qu'il en demeure indépendant, projette de haut en bas sur le corps opaque le rayon lumineux. Or, de ces deux procédés, le premier, l'éclairage de bas en haut, par transparence, semble impossible dans les deux microscopes verticaux donnés aux pl. 14 et 15 des *Descriptions*. Le pied ou plateau de bois qui supporte tout l'appareil est bien percé dans son centre et de part en part d'une large ouverture circulaire placée dans l'axe de l'objectif et du porte-objet en verre, comme si elle avait pour but de projeter à travers celui-ci et de bas en haut, un rayon lumineux. Mais comme ce pied est fait pour reposer lui-même sur une table, il est aisé de concevoir que l'accès de l'ouverture qui le traverse se trouve alors fermée à toute clarté venant de bas en haut.

Les microscopes composés de Joblot doivent sans doute présenter leur part des défauts communs à tous les microscopes de ce genre qui furent employés au siècle dernier et dont les défectuosités étaient telles que les observateurs en revinrent toujours tôt ou tard au microscope simple. Ces défectuosités engendraient l'aberration chromatique, la diffusion, l'irisation, autant de sources d'illusions et d'erreurs qui ne furent évitées que le jour, peu éloigné encore, où Selligue et Chevalier réalisèrent, en 1823, le premier microscope achromatique d'une réelle valeur. La diffraction pouvait être combattue par une recherche intelligente de la force d'éclairage et de grossissement à donner, ainsi que par l'expérience de l'observateur. A l'irisation l'on opposait l'usage des diaphragmes. Je lis à ce propos que, pour les microscopes simples, Musschenbrœk, le premier, « inventa l'emploi du diaphragme qui ne devait que « bien plus tard être appliqué au microscope composé (1). »

(1) Hénocque, *loc. cit.*, p. 564.

Musschenbrœk, né en 1692, terminait à peine ses études en 1718, à l'heure précise où paraissaient les *Descriptions*. Or, il n'est pas une page, pas une planche de ce volume où il ne soit question de l'emploi des diaphragmes, pas un seul des microscopes dont il parle, depuis les loupes les plus simples jusqu'aux instruments les plus compliqués, qui ne reçoive un ou plusieurs diaphragmes, dont Joblot recommande de varier les dimensions au gré des circonstances. Joblot a-t-il eu, le premier de tous les dioptriciens, l'idée du diaphragme? Il serait curieux d'élucider ce point. A tout le moins, sa priorité sur l'illustre savant hollandais n'est pas douteuse. De même pour la platine, destinée à recevoir les porte-objets. On en attribue l'invention à Lyonnet (1). Or, Lyonnet avait onze ans quand Joblot décrivait maintes sortes de platines avec leurs ouvertures destinées au passage des rayons lumineux, leurs échancrures et leurs coulisses agencées pour recevoir les porte-objets de verre, de cristal ou de simple carton. Les menus accessoires dont il s'aidait dans ses observations, ses pinces avec ou sans ressorts, ses aiguilles et ses porte-pinces sont encore cités aujourd'hui (2) et, pour moins compliqués qu'ils soient, n'en semblent pas moins ingénieux que les savantes combinaisons modernes décorées depuis du nom de *microphores*.

Pour défectueux que puissent nous paraître maintenant les microscopes composés de Joblot, l'usage de tels instruments datait alors, ne l'oublions pas, d'un demi-siècle à peine. Tous étaient également médiocres et appelés à le rester de longues années encore. Joblot n'a guère à redouter, sur ce terrain, d'un parallèle entre ses inventions et d'autres parfois de beaucoup postérieures. L'appareil qu'il destinait plus spécialement aux recherches sur la circulation du sang valait bien, si compliqué qu'il fût, celui que, trente ans plus tard, Baker affectait au même usage (3). Et quand il préconisait, avec raison d'ailleurs,

(1) Hénocque, *ibid.*, p. 565.

(2) Robin, *Traité du microsc.*, p. 479, note : Cf. *Descript.*, notamment, I, pl. 3, 7, 10, 17 et 18.

(3) Cf. *Descript.*, I, pl. 20 à 22, et Baker, *Le microscope à la portée de tout le monde*, p. 13, pl. 1.

un « microscope pour les objets opaques » qu'il disait tout récemment inventé par Lieberkühn, Baker, familier cependant avec les *Descriptions*, puisqu'il les cite à plusieurs reprises, oubliait vraiment trop les nombreuses analogies qui faisaient du microscope de Lieberkühn un dérivé, assurément très-amélioré, mais un dérivé incontestable d'une combinaison essayée par Joblot une trentaine d'années auparavant (1).

Quant au microscope vertical assis sur un piédouche, (2) Joblot a-t-il conçu le premier l'idée d'assurer, à l'aide de ce système, la parfaite stabilité de l'appareil? Non, sans doute. Cette disposition verticale du tube, beaucoup plus favorable que la direction horizontale à l'investigation des liquides en même temps qu'elle permettait tout aussi bien l'examen des autres éléments, était déjà connue en 1670, comme le montre une curieuse eau-forte qui porte cette date et sert de frontispice à la traduction latine des *Expériences* de Redi, dont il sera bientôt question. Mais, autant qu'il est permis d'en juger par cette gravure, aussi bien que par un détail de la vignette placée en tête de la « première partie » des *Descriptions*, dans l'édition originale de 1718, le tube de l'instrument, composé de deux cylindres rentrant l'un dans l'autre, était rivé par son extrémité inférieure à un trépied fixé lui-même dans le piédouche en forme de tablette qui supportait le tout. L'objet à examiner se posait sur cette tablette, entre les trois montants du trépied. L'objectif et l'objet demeuraient à la même distance l'un de l'autre. La mise au point s'opérait et les grossissements s'obtenaient, non par la modification de cette distance, mais par la modification de la longueur du tube, par le glissement du premier cylindre dans le second. On conçoit le progrès réalisé par l'appareil de Joblot, avec son tube garni de trois verres de forces combinées, fait d'un cylindre unique montant et descendant d'une seule pièce parallèlement à la tige verticale qui lui servait de point d'appui et de guide, et permettant ainsi une mise

(1) Cf. Baker, *ibid.*, pp. 31 à 36, pl. IV, et Joblot, *Descript.*, I, pp. 25 à 30, pl. 10.

(2) *Descript.*, I, pl. 14 et 15.

au point facile, en modifiant non plus la longueur du tube, mais la distance entre l'objectif, muni d'une lentille dont la très-faible dimension augmentait d'autant plus le pouvoir amplifiant, et le porte-objet, qui ne subissait aucun déplacement. Or, il est démontré par l'expérience que la mise au point opérée en faisant mouvoir le tube du microscope seul est bien plus aisée et plus précise que la mise au point que l'on cherche en faisant monter ou descendre une platine mobile (1).

En résumé, par ses dispositions générales, par les principes essentiels de son mécanisme, le microscope vertical de Joblot révèle comme une prescience du système de microscope composé qui allait être exclusivement en usage pendant un siècle et plus. Il est bien l'ancêtre, primitif et barbare encore en dépit de son élégante parure, des microscopes « droits » de Plœssel, d'Oberhœuser et Trécourt, de Cosson et de Nachet. Il ne doit guère le céder, en tout cas, aux instruments décrits dans les deux premiers tiers du XVIIIe siècle par Baker, par Needham, par le chevalier de Jaucourt et par l'abbé Nollet (2). Et, pour donner à l'auteur des *Descriptions* la place qui lui revient dans l'histoire des progrès imprimés à la construction des appareils micrographiques, il ne semble pas téméraire de penser que Joblot a dépassé ses prédécesseurs plus qu'il n'a été dépassé lui-même par ceux qui lui ont immédiatement succédé. Cette conclusion s'appuie, d'ailleurs, sur un résultat matériel et pratique. Quel était — car, dès l'instant que la valeur d'un microscope réside dans les grossissements qu'il fournit, tout le problème se résume ainsi en fin de compte — quel était le pouvoir amplifiant des objectifs de Joblot comparé à celui des lentilles en usage avant et après celles qu'il a employées? A cette question il est possible de répondre aujourd'hui encore, au moins approximativement et pour les microscopes simples. Baker a dressé, en effet, une table bien

(1) Ch. Robin, *Traité du microsc.*, p. 143.

(2) *Le microsc. à la portée de tout le monde*, pl. 1 et 2. — *Nouv. observ. microsc.*, à la fin du vol. — *Encyclopédie* de d'Alembert, au mot *microscope*, et pl. de *l'optique*, II, fig. 25. — *Leçons de phys. expériment.*, t. I, p. 50, pl. 2, fig. 6.

connue, dans laquelle est calculée en centièmes de pouce l'échelle des grossissements en diamètre, surface et cube, que reçoit un élément soumis à l'objectif du microscope simple suivant la longueur focale des lentilles à travers lesquelles il est examiné (1). Joblot, de son côté, cite lui-même, parmi les microscopes simples qu'il a employés de préférence à des observations poursuivies du mois de juillet 1710 à novembre 1712, des lentilles de cinq lignes, deux lignes, une ligne et demie, une ligne et, enfin, « un quart de ligne de foyer (2). » Or, d'après les tables de Baker, une lentille de cinq lignes, c'est-à-dire de 41 centièmes de pouce (ou 11 mill. 25), de foyer grossissait environ 19 fois, en diamètre, bien entendu, et une lentille de un quart de ligne, soit 2 centièmes de pouce (ou, très-exactement, 0 mill. 5625), avait un pouvoir amplifiant de 400. Ce dernier chiffre était donc celui des plus forts grossissements obtenus par Joblot, et cela à la date du 5 juin 1711 (3). Si l'on considère que, comme je l'ai dit précédemment, le microscope d'Eustachio Divini, en 1668, ne grossissait que 141 fois, que, vers 1690, la plus forte lentille de Leeuwenhoeck n'atteignait que 160 et celle de Buonanni que 300 au plus; que, d'autre part, d'après le témoignage de Baker lui-même (4), qui l'employait journellement, le meilleur microscope simple de Wilson, tel qu'on le construisait en 1754, s'arrêtait encore à 400, on estimera peut-être que notre vieux concitoyen, pouvait, sans outrecuidance, dire de ses instruments qu'ils étaient « beaucoup plus parfaits et plus « commodes qu'aucuns de ceux qui sont venus jusqu'à pré- « sent à ma connaissance (5) ..., » et qu'il était suffisamment

(1) Baker, *ibid.*, pp. 40 et s.

(2) *Descript.*, II, pp. 21, 17, 59, 30, 37 et 32.

(3) Joblot parle (II, pp. 2, 3, 48) de lentilles multipliant « cent mille fois » et « vingt-cinq mille fois » les dimensions des objets. Il ne se peut évidemment agir que d'augmentations en surface, qui se ramèneraient, en diamètre, à des grossissements de 160 et de 300 environ.

(4) *Le microsc. à la portée de tout le monde*, p. 41, à la *note*.

(5) *Descript.*, II, p. 1.

armé pour reprendre, après Leeuwenhoeck, le cours des investigations dont il consigne les résultats dans la seconde partie de son ouvrage.

III.

Ce « journal », suivant l'expression même employée par son auteur, nous apprend tout d'abord que Joblot — notons cette circonstance — se livrait à ses études microbiologiques dès 1680 (1). Telles étaient vraisemblablement les « affaires » auxquelles il faisait allusion, en 1682, pour s'excuser à l'avance s'il venait à manquer parfois aux réunions de l'Académie. Cependant toutes les observations qu'il relate semblent avoir été, sauf une seule, recueillies de 1710 à la fin de 1716. La plupart de ses expériences ont été pratiquées, soit par la macération, soit par la décoction de plantes, de fleurs, de graines, de pailles, de foin, d'écorces de bois. Les résultats produits par la décomposition de ces matières ont été presque exclusivement le but de ses recherches. C'est donc à la génération et à l'évolution vitale des *Infusoires* — et je prends ce mot dans l'acception courante qu'il a si longtemps revêtue, sans méconnaître les critiques que sa trop grande extension a provoquées avec le développement du progrès scientifique — que, de 1680, sinon même plus tôt, jusqu'à 1716, Joblot s'est plus particulièrement consacré. Ce fut dans la seconde moitié du XVIIe siècle, — le 24 avril 1676, a-t-on spécifié — que, dans une infusion de poivre suivant les uns et, selon d'autres, dans de l'eau pluviale demeurée exposée à l'air, Leeuwenhoeck vit, pour la première fois, à l'aide de ses fameuses lentilles, fourmiller des animalcules dont nul n'avait jusqu'alors soupçonné l'existence (2). Ses premières descriptions

(1) *Descript.*, II, p. 2.

(2) Ehremberg : *Recherches sur l'organisation des animaux infusoires,* — à la suite du *Traité pratique du microscope*, de Mandl : p. 429; Milne-Edwards : *Leçons sur la physiologie et l'anatomie comparée de l'homme et des animaux,* t. VIII, p. 245.

parurent en 1677 et se continuèrent à dater de ce moment. Un de ses compatriotes, Huygens, adressa, en 1678, au *Journal des Savants*, une communication analogue, la première sans doute qui ait été faite en France à ce sujet, et dans laquelle il ne prononce même pas le nom de Leeuwenhoeck (1). Un troisième Hollandais, Hartsoeker, parut s'intéresser un moment, lui aussi, à cette question nouvelle; mais il l'abandonna aussitôt pour se livrer, en même temps que Leeuwenhoeck et non sans d'aigres querelles de priorité, à l'étude des spermatozoaires. Leeuwenhoëck même « ne s'occupa qu'en « passant de l'étude des Infusoires et comme pour chercher « seulement de nouvelles preuves de l'axiome *omne vivum ex* « *ovo* (2). » Nous le retrouverons bientôt attelé à cette tâche. Accessoires ou non, les recherches de Leeuwenhoeck n'en subsistent pas moins nombreuses, justement célèbres, antérieures à celles de Joblot de quelques années. Notre concitoyen n'occupe donc ainsi, dans l'histoire des premiers travaux spéciaux et approfondis sur les Infusoires, et suivant l'ordre chronologique, que la seconde place parmi les naturalistes du monde entier. Dans tous les cas, il reste, en France, le premier en date, sans aucune contestation possible (3).

(1) *Journal des Savants*, 15 août 1678, p. 345-347.

(2) Dujardin : *Hist. natur. des Infusoires*, p. 6.

(3) Ce dire s'appuie sur les constatations d'un ouvrage dont, malgré sa date déjà ancienne, la haute autorité est encore universellement proclamée, les *Recherches sur les animaux infusoires* de D.-C.-G. Ehremberg (*die Infusionsthierchen als volkommene Organismen, ein Blick in das tiefere organische Leben der natur;* Leipsick, 1838). Ehremberg, dans sa nomenclature, classe tous les infusoires connus de son temps en les groupant par familles, par genres et par espèces. A la suite de la description de chaque espèce, il dresse la liste chronologique de tous les naturalistes qui l'ont successivement observée, en indiquant le titre et la date de publication du travail dans lequel ils en ont traité. En ce qui touche, bien entendu, les infusoires déjà observés au XVIIe siècle et dans le premier quart du XVIIIe, car la plupart n'ont été découverts que postérieurement, le nom de Joblot, quand il n'est pas inscrit en tête de la liste, apparaît toujours le second, après celui de Leeuwenhoeck. Si presque tous les auteurs citent, immédiatement après

Sa lentille à la main, Joblot, à mesure que tout cet univers nouveau et mystérieux se déroule à ses regards, en note les minuscules habitants, évalue leurs dimensions apparentes, décrit leur structure, leurs couleurs, leurs organes, leurs métamorphoses, leurs mouvements et les appareils qui les déterminent. A travers ces minutieuses constatations, coupées d'excellents conseils techniques que l'on retrouve dans des écrits bien postérieurs aux siens et dans les traités qui nous servent encore aujourd'hui, arrivent à se glisser parfois d'utiles recettes de ménage (1). Rien, d'ailleurs, d'un bout à l'autre de son livre, n'égale sa bonhomie, sa naïveté parfois. Aussi abondantes que les infusoires naissent sous son microscope les comparaisons pittoresques, quand, par exemple, il montre, au fond de leurs bocaux, ses pensionnaires « figurant ensemble « comme feroient plusieurs danseurs qui prendroient plaisir à « divertir une compagnie..., » ou bien encore : « il y en a qui « s'arrêtent faisant le guet comme des sentinelles qui semblent « appréhender d'être surprises; tandis que d'autres, pour aller « à la découverte, s'éloignent de la masse, puis s'en rap- « prochent, comme s'ils avoient quelque chose à faire entendre « à ceux qui demeurent aux environs. » Mais ce qui jaillit surtout à chaque ligne, c'est la joie du savant à chaque succès nouveau, c'est l'intérêt passionné qu'il prend à ses observations journalières, et les termes ingénus dans lesquels il exhale ses enthousiasmes n'ont rien de commun encore avec le style qui, trente ans plus tard, immortalisera Buffon : « Par ce moyen, « dit-il en indiquant la façon de fixer solidement un pou « vivant sur la platine, *on aura le plaisir* d'observer toutes les « parties extérieures de ces animaux *domestiques*, que l'on « voit quelquefois inquietez par d'autres animaux qui parcou-

Leeuwenhoeck et avant Joblot, Baker et Hill, dont les livres ne furent publiés qu'en 1743 et 1752, c'est qu'ils n'ont connu évidemment que la seconde édition de Joblot, celle de 1754.

(1) « Sur la manière de fabriquer à peu de frais d'excellent vinaigre « dont les vinaigriers font un si grand mystère qu'ils ne l'enseignent « à leurs apprentis qu'au bout de sept années » (*Descript.*, II, chap. II).

« rent leur corps et qu'on peut nommer le poux du poux... (1). » S'il ne pousse pas l'héroïsme scientifique aussi loin que Leeuwenhœck qui, désireux de savoir ce qu'un pou pondait d'œufs en un jour, hospitalisait un mâle et sa femelle « dans un bas « noir qu'il portoit jour et nuit, » et les tirait tous les soirs de ce haras d'un nouveau genre pour compter la recette quotidienne (2); s'il ne transporte pas, comme nous verrons bientôt Redi le faire, le théâtre de ses investigations dans le plus intime des vases de sa chambre à coucher, il n'en supporte pas moins, le nez dans une infusion pleine de promesses, une odeur telle « qu'elle avoit un si grand rapport avec celles des crotins « de cheval que, sans voir cette infusion, on assureroit que ce « sont des crotins qui la causent. » Il s'arrache enfin à son spectacle « si curieux, dit-il, à voir et à observer que je ne « pense pas que le divertissement de la Comédie, celuy de « l'Opéra avec toute sa magnificence, ceux des danseurs de « corde, des sauteurs, et des combats d'animaux que nous « voyons dans cette superbe ville doivent leur être pré- « férez... » Et, lyrique, il ajoute : « il est certain que l'étude de « ce que nous remarquons dans ces infusions durant une année « remplit davantage la capacité de l'esprit que ne font tous « les grands appareils d'un festin des plus magnifiques (3) ! » Thèse discutable : l'estomac, aussi bien que l'esprit, a ses légitimes revendications. Joblot eut, d'ailleurs, assez d'autres mérites pour que nous l'excusions d'avoir été un médiocre gastronome.

A tout ce petit peuple, ignoré la veille encore, il faut donner des noms ; et ce devoir de parrainage, auquel s'était soustrait Leeuwenhœck, ne laisse pas d'embarrasser Joblot. « Je n'ay « pu, dit-il (4), décrire les petits animaux dont il est parlé dans « cette seconde partie, sans leur donner des noms qui en fissent « connoître la différence. Pour cet effet, j'ay cherché dans la

(1) *Descript.*, II, p. 35 et 70 ; I, p. 29.

(2) Baker : *Le microsc. à la portée de tout le monde*, p. 205.

(3) *Descript.*, II, p. 56.

(4) *Ibid.*, Avertissement, f° 6.

« nature des choses qui me fussent assez connües et qui eussent « quelque rapport de ressemblance avec les poissons que j'ay « vûs dans mes liqueurs, pour leur donner les mêmes noms « qu'on a donnez à ces diverses choses. Mais n'ayant pas tou- « jours été assez heureux pour rencontrer de quoy me satis- « faire, sans doute faute d'avoir une connoissance assez étendüe « des divers êtres de la nature, j'ay été contraint de nommer « d'autres poissons autrement, en leur donnant des noms qui « en marquassent les inclinations particulières ou leurs mouve- « mens les plus ordinaires. Ainsy j'ay nommé les premiers « Cornemuses, Ovales, Chenilles aquatiques, Antonnoirs, « Poules hupées, Rognons, etc. Et j'ay donné aux autres les « noms d'Aveugles, de Piroüetteurs, de Goulus, d'Inconstans, « de Bouffons, d'Elegans, etc. » Joblot en passe, et des meilleurs (1). Il faisait là, dans un français naïf, ce que Hill et les autres nomenclateurs ont fait depuis en latin solennel. Il peignait l'infusoire d'un trait caractéristique tiré de ses formes extérieures. Le protozoaire auquel il a donné le nom de « Cygne » s'est appelé successivement CYCNUS, *Trachelius* CYCNUS, *Vibrio* ANSER, *Anniba* ANSER, *Amphileptus* ANSER. De même pour sa « poule huppée, » devenue *Trichoda*, puis *Kerona*, puis *Oxytricha* PULLASTER. Sous ces appellations burlesques, Joblot n'en a pas moins signalé le premier vingt-trois espèces, et observé neuf autres que Leeuwenhœck seul avait connues avant lui (2); et, suprême consécration que puisse ambitionner un naturaliste, six d'entre les premières étaient encore, en 1830, cataloguées sous son nom par Bory de Saint-Vincent (3).

Rien ne montre mieux l'importance — aurait-elle même été passagère — du rôle joué par Joblot dans la micrographie des

(1) *Urinal* (II, p. 65) ; *Pot-au-lait* (p. 67) ; *Chaussette* (p. 83) ; *Carotte* (p. 84) ; *Saucisse* (p. 84), etc., etc.

(2) V° à l'*Appendice*, le tableau de concordance des désignations employées par Joblot avec celles des nomenclatures d'Ehremberg et de Dujardin.

(3) *Aniba Joblotii*, *Raphanella J.*, *Spirostomum J.*, *Volvox J.*, *Oxytricha J.*, *Fulcolaria J.*

Infusoires et de leurs similaires que les traces nombreuses de ses travaux relevées non seulement dans les ouvrages du dernier siècle, mais encore dans ceux qui ont été publiés jusqu'au milieu du nôtre. Des quelques auteurs qu'il m'a été possible de consulter dans la bibliographie, si particulièrement touffue, des livres consacrés aux Infusoires, il n'en est pas un seul, même à l'étranger, où le nom de ce précurseur ne soit tout au moins mentionné. Henry Baker, son successeur immédiat par ordre de dates, donne la liste complète des cultures qui ont été l'objet de ses expériences et y renvoie le lecteur curieux de les connaître en détail (1). — Lesser, en rappelant ses recherches, estime qu'il « ne doit pas avoir lieu de regretter ses pei- « nes (2). » — Jean Sennebier, de Genève, dans la préface de sa traduction des *Opuscules* de Spallanzani, le cite à deux reprises, et pour ses microscopes et pour ses observations (3).

Parmi les écrivains français, Cuvier (4) rappelle les premiers essais de Leeuwenhoeck et d'Hartsœker, puis il ajoute : « nous « mentionnerons d'abord Laurent (*sic*) Joblot dont l'ouvrage « est intitulé *Observations d'histoire naturelle faites avec le* « *microscope* en 1718. Il est déjà question dans cet ouvrage du « polype, du vibrion, du rotifère, et les propriétés du polype « découvert par Trembley y sont décrites. » — De Blainville, commettant le premier, dans l'ignorance où il est de l'édition des *Descriptions* de 1718 (5), une erreur à laquelle nul, hormis Ehrenberg, n'échappera plus désormais, place Joblot après Baker et Hill dans la chronologie des naturalistes qui se sont

(1) Baker : *The microscope made easy,* Londres, 1743, trad. sous le titre : *Le microscope à la portée de tout le monde,* 1754, pp. 95-97, 268.

(2) Lesser : *Insectotheologia;* Francfort, 1738; trad. sous le titre : *Théologie des insectes,* La Haye, 1742, p. 18.

(3) *Opuscules de physique animale et végétale par M. l'abbé Spallanzani*, Pavie, 1777, pp. XXIX et XXXIV.

(4) *Hist. des Sc. natur.*, cours professé au Collège de France et complété par Magdelaine de Saint-Agy, t. IV, p. 3.

(5) Brunet lui-même n'a pas connu cette édition originale et ne mentionne que la seconde (*Manuel du libraire,* t. V, p. 93.)

occupés spécialement des animalcules d'infusions (1). Bory de Saint-Vincent voit en lui un de ceux qui, toujours après Baker et Hill, « ont attesté et accru les découvertes microscopi- « ques (2). » Deux hommes enfin, adversaires déterminés demeurés l'un et l'autre depuis plus d'un demi-siècle, en dépit de leurs erreurs respectives et des écrits qui sont venus compléter les leurs ou les amender sur bien des points, les deux maîtres par excellence, toujours respectés et tous les jours encore invoqués, Ehrenberg (3) et Félix Dujardin (4), le citent à maintes reprises et identifient aux espèces cataloguées dans leurs nomenclatures celles qu'il avait notées bien avant eux et définies sous de si baroques mais si caractéristiques appellations.

Après s'être engagé plus avant encore, en donnant à Joblot pour prédécesseurs non seulement Baker et Hill mais aussi Trembley (5), dans la voie de l'erreur où de Blainville était entré le premier, Dujardin continue ainsi (6) : « Joblot, quelque « temps après, en 1754, publia des observations microscopiques « assez bonnes pour cette époque et qui ne sont point encore « sans valeur malgré le ridicule des dénominations, souvent « très significatives (7), adaptées par lui à des animalcules « parmi lesquels il comprend, outre les Infusoires, des Systo- « lides, des Entomostracés, des larves d'Insectes, etc. Plusieurs

(1) *Dictionn. des sc. naturelles*, 1816 ; article : *Infusoires.*

(2) *Dictionn. classique d'hist. natur.*, 1826 ; article : *Microscopiques.* — Cf. *Dict. de la Conservation*, 1837, à l'art. : *Infusoires*, du même auteur.

(3) *Recherches sur l'organisation des animaux infusoires...*, 1838, déjà cité.

(4) *Histoire naturelle des Infusoires*, 1841 ; dans les *Suites à Buffon;* 1 vol, avec atlas.

(5) Né en 1700, Trembley ne publia qu'en 1742 son premier mémoire, consacré à la fameuse découverte des propriétés du polype d'eau douce.

(6) *Hist. natur. des Infus.*, p. 6.

(7) Dujardin revient encore sur la pittoresque justesse de ces appellations à la page 173 du même ouvrage.

« des figures qu'il en donne portent l'empreinte d'une admi-« ration trop vive, que ne réglait aucune idée scientifique. » Et ailleurs, persévérant dans sa méprise chronologique : « Joblot, « quelque temps après (1754), appela sur les infusoires l'atten-« tion par la publication de ses observations qui sont empreintes « d'une admiration trop vive et sans critique. Cet auteur avait « surtout varié la préparation de ses infusions dans le but d'y « chercher des êtres nouveaux (1). »

Quelque compte que l'on tienne du chemin accompli par la science entre les premières années du XVIIIe siècle et l'heure où s'imprimaient ces lignes, il est vraiment difficile de ne pas trouver ce verdict bien dur et bien dédaigneux, même avec les atténuations qu'il contient. Tant de sévérité ne s'explique que par l'erreur, sur laquelle j'insiste encore, dans laquelle est tombé deux fois Dujardin, par la conviction où il était que Joblot avait eu à sa disposition les travaux de Baker, de Hill, de l'illustre Trembley surtout, et leur était néanmoins demeuré inférieur; or, il les avait précédés tous les trois de trente ans pour le moins. En eût-il été même ainsi, d'ailleurs, l'éminent doyen de la faculté des sciences de Rennes eût agi fort à propos en se remémorant, au bénéfice du pauvre Joblot, les légitimes lamentations sur lesquelles s'ouvre son traité des Infusoires : « Nous avons dû sentir combien sont véritablement « restreints nos moyens d'observation... Comme celui qui bâtit « sur le sable mobile ou sur un sol inconnu, nous sommes donc « exposé à voir notre œuvre, à peine édifiée, s'écrouler ou « perdre tout d'un coup sa valeur par suite de telle découverte « pressentie vaguement et qui doit multiplier un jour la puis-« sance de notre vue. Cette idée vraiment décourageante, et « qui ne se présente point dans l'étude des autres branches de « la zoologie, aurait dû nous empêcher de publier en cet instant « une histoire des Infusoires... » — Les erreurs de Joblot pouvaient-elles espérer un plaidoyer plus éloquent? Alors que Dujardin parlait ainsi en 1841, de quelle respectueuse indul-

(1) *Dictionn. univers. d'hist. natur.* de d'Orbigny, 1846; t. VII, p. 44, à l'art. *Infusoires*, par Dujardin.

gence n'eut-il pas dû faire preuve au souvenir du sol, bien autrement inconnu, sur lequel, entre 1680 et 1716, bâtissait l'ancêtre, et des procédés d'examen dont il disposait en face de phénomènes qu'aucun naturaliste, en France, n'avait encore interrogés? Si, depuis deux siècles, chacun, en attendant le dernier et définitif perfectionnement du microscope, se fût tâté le pouls comme Dujardin, qui donc eut eu le courage de publier le premier le résultat de ses recherches, et que saurions-nous aujourd'hui des Infusoires?

Et, puisqu'il faut que quelqu'un commence, Joblot appartient à cette première époque qui va de Leeuwenhœck et de lui-même jusqu'à Otto-Frédéric Müller, en 1773, époque à bon droit qualifiée de « période des investigations vagues et indé- « cises » — « période des simples observateurs (1). » A dater de Müller et des microscopes composés de valeur réelle se succèdent, à pas bien hésitants encore, les classificateurs. C'est à peine dans le premier tiers de notre siècle qu'Ehrenberg ouvre enfin, grâce à l'application des lentilles achromatiques, l'ère des recherches méthodiques, raisonnées et jusqu'à un certain point précises, des premières découvertes sur l'organisation des Infusoires.

Comment Joblot, géomètre et physicien avant tout, fut-il conduit à s'occuper par surcroît de microbiologie? Deux lignes de son livre nous le diront peut-être. Hartsœker, arrivé à Paris, en 1678, du fond de cette Hollande, berceau du microscope et des études micrographiques, où Leeuwenhœck venait, l'année d'avant, de découvrir, par un pur effet du hasard, selon toute apparence, les premiers animalcules d'infusions, employa son séjour à se mêler étroitement au monde des académies et des laboratoires et à se lier avec les savants de la capitale (2). Or, écoutez Joblot écrivant en 1716 : « il y a au moins trente- « huit ans que monsieur Hartsœker apporta de Hollande en « France un nouveau microscope à liqueurs, monté d'une seule « lentille soufflée, avec lequel il nous fit remarquer qu'en met-

(1) Mandl et Ehrenberg, p. 422. — Dujardin, p. 4.

(2) Fontenelle : *Éloge académique d'Hartsœker.*

« tant infuser à froid des grains de poivre noir dans de l'eau « commune, on y voyoit au bout de quelques jours un « nombre innombrable de petits animaux qui nous ont donné « occasion d'observer plusieurs choses très singulières que « nous n'avions point encore vûës (1). » — Voilà le point de départ. Outre qu'elle nous fait voir quelles devaient être déjà à Paris, dans les milieux scientifiques, les relations et la notoriété de Joblot, à peine âgé de trente-quatre ans, pour qu'il entrât directement en rapports avec un savant étranger dont, malgré son extrême jeunesse, la gloire allait bientôt tenir en échec celle de l'illustre Leeuwenhœck, cette indication, rapprochée de la date de la première expérience (avril 1680), relatée dans les *Descriptions*, ne donne-t-elle pas à penser que de cette entrevue d'Hartsœker et de Joblot naquit la vocation de ce dernier?

De ce précurseur, placé du jour au lendemain au seuil d'une science nouvelle, n'exigeons donc que ce qu'il pouvait donner. Attendons de lui des ébauches, des descriptions très sommaires; mais ne lui demandons pas de critique, pas de méthode, aucune pensée de classification dans un ordre d'études où, depuis deux siècles et à cette heure encore, pas un seul naturaliste n'a pu ouvrir la bouche sans que la plupart de ses affirmations n'aient été combattues et parfois mises à néant. Sous la plume de Joblot, Infusoires des genres les plus divers, protozoaires sans aucun rapport avec les Infusoires, Rotateurs, Nématodes, tout vient pêle-mêle, au hasard des trouvailles journalières. En des individus qui sont, en réalité, de la même famille, souvent de la même espèce, il a vu plus d'une fois des êtres essentiellement dissemblables, qu'il enregistre sous autant de dénominations différentes. De la disposition et de la distribution — si variées qu'elles ont servi de base à la plupart des classifications — des cils vibratiles, des soies, des cirrhes et des crochets, il ne tient pas le moindre compte. Et surtout, de même que Leeuwenhœck, de même que, un siècle et demi plus tard, Ehrenberg, il n'a pas su, en face du merveilleux spectacle qui

(1) *Descript.*, II, pp. 12-13.

tout à coup se révélait à lui, maîtriser son imagination; et, sans rien affirmer, il est vrai, partant le plus souvent de simples suppositions, il a vu, ou, plus exactement, il a trop fréquemment présumé ces créatures rudimentaires dotées d'une organisation interne aussi compliquée que celle des animaux supérieurs. Encore les dissentiments et les quotidiennes défaillances de ses successeurs immédiats et, surtout, des savants modernes le rendent-elles singulièrement excusable jusque dans ses plus complètes aberrations. Sur la carapace d'un scarabée indéfinissable il a vu, de ses yeux vu, et il a décrit avec complaisance un masque humain, un facies de magot chinois dont il a, dans son dessin, rendu avec un art véritable l'étrange expression de physionomie. Il en est émerveillé, et c'est là, vraisemblablement, cette « admiration trop vive » qui a tant ulcéré l'esprit critique de Dujardin. C'est une vision absurde, je le concède. Mais le *Journal des Savants* n'en signale pas moins gravement et tout au long cette découverte, sans manifester la plus légère incrédulité; et, après trente années écoulées, Baker « la recommande à l'examen des curieux (1). » De ce que ses « Grenades aquatiques » — *Brachionus amphiceros* — s'entrecroisent sans jamais se choquer et évitent adroitement tous les obstacles opposés à leurs évolutions, il en conclut qu'elles ont des yeux. C'est l'avis d'Ehrenberg. Il est vrai que Dujardin leur refuse cet organe; mais Claus l'admet pleinement (2). Dans le corps de ses « Cornemuses » — *Paramecium chrysalis* d'Ehrenberg, *Glaucoma scintillans* de Dujardin — il a vu un grand nombre d'œufs. Or, Dujardin ne croit guère aux œufs chez les Paramécies; Claus n'y croit pas du tout; Ehrenberg, Balbiani et de Koëlliker y croient absolument (3). Du Brachion précité, il a vu battre le cœur et fonctionner les poumons. Or, Ehrenberg et Dujardin nient chez ces Systolides la présence

(1) Cf. *Descript.*, II, p. 57; pl. VI, 12. — *Journal des Savants*, 1719, p. 213. — Baker : *Le Microscope...*, p. 96, note *a*.

(2) Cf. *Descript.*, II, p. 70. — Ehr., pp. 439 et 479. — Duj., p. 110. — Claus, p. 539.

(3) *Descript.*, II, p. 15. — Duj., pp. 88 à 108. — Claus, pp. 230-231. — Ehr., p. 438. — Ch. Robin, pp. 817 à 821.

du cœur; mais nombre de naturalistes, notamment Bory de Saint-Vincent y ont cru. Quant aux poumons, Ehrenberg les indique là où Claus constate un anus, et Dujardin les met là où Ehrenberg place un réservoir de liqueur séminale (1). Du moins, sur nos modernes savants, qui légifèrent en toutes rencontres avec la plus imperturbable assurance, Joblot a-t-il l'avantage d'apporter dans l'expression de ses manières de voir une circonspection bien barrisienne, n'affirmant guère, concluant presque toujours par voie d'hypothèse. Quand un volume — le dernier cri de la science (2) — que j'ai là, sous les yeux, tout rempli des hésitations, des contestations, des réfutations, des démentis échangés depuis ces cinquante dernières années, étale à plaisir le lamentable spectacle des plus éminents spécialistes ne pouvant encore aujourd'hui tomber d'accord sur un seul, peut-être, des organes internes les plus essentiels de ces microzoaires et sur les conditions de leur fonctionnement; quand, d'un auteur à l'autre, les classifications bouleversées cèdent la place à d'autres classifications nouvelles; quand, dans l'espace de vingt années, de 1838 à 1858, Ehrenberg prend la plume pour démolir ses prédécesseurs, Dujardin pour démolir Ehrenberg, Claparède et Lachmann pour démolir Dujardin; quand, à la veille du xxe siècle, des mandarins, sacrés par tous les instituts de Paris, de Vienne et de Berlin se prennent la tête à deux mains et, du haut de leurs microscopes à amplifications de 1500 et de 1800 diamètres, se déclarent impuissants à dire s'ils ont au bout de leur nez un cœur, un poumon, un anus ou des testicules, il est réjouissant de voir la désinvolture avec laquelle Dujardin traite le défaut de sens critique et les naïfs ahurissements du bon Joblot !

Ce que Joblot a su, en revanche, relever avec une clairvoyance singulière, ce sont les lignes d'ensemble, les traits et les mouvements caratéristiques, les manifestations extérieures. Presque toutes ses découvertes et ses meilleures observations portent,

(1) *Descript.,* II, pp. 68-69. — Duj., pp. 589-590. — Ehr., p. 480. — Claus, p. 537.

(2) *Grundzüge der zoologie* (Traité de zoologie) de K. Claus; Vienne, 1877, traduct. de Moquin-Tandon, 1884.

d'ailleurs, et cela ne saurait surprendre, sur les géants de ce monde invisible, dont les dimensions naturelles atteignent un quart ou un tiers de millimètre, que des grossissements de 250 permettent d'observer parfaitement, les Trachéliens, les Paramécies, les Vorticelliens, enfin les plus complètement organisés de tous, les Rotateurs, ou Systolides de Dujardin, longs d'un demi-millimètre, d'un millimètre même quand leur corps, en rampant, atteint toute son extension. Ici, les descriptions, appuyées des figures qui les complètent, sont le plus souvent d'une telle exactitude que Bory de Saint-Vincent, Ehrenberg et Dujardin ont pu tomber pleinement d'accord dans leurs identifications.

Au nombre des genres et des espèces qu'il a le plus heureusement observés on peut citer les Kolpodés et, en particulier, le *Colpoda cucullulus*, mentionné en plusieurs endroits sous le nom de « cornemuses, » de « cucurbites, » « de Rognons argentés, » appellations bien choisies dans leur trivialité — cette comparaison avec les rognons revient à deux reprises sous la plume d'Ehrenberg — pour peindre ces corps contournés en forme de concombre trapu et fortement recourbé, dont il a remarqué les stries noduleuses dans les petits corps bruns qu'il a vu semés sur leur tégument (1). Tel encore le « Cygne » — l'*Amphileptus anser* d'Ehrenberg, le *Dileptus anser* de Dujardin. — Le chapitre spécial où Joblot a été le premier à le décrire et les dessins qu'il en donne le montrent bien avec son corps fusiforme, très prolongé en avant en cou de cygne, aminci en arrière en queue courte et pointue, avec son col flexible se repliant sur lui-même ou se détendant pour se mouvoir en tous sens, son nager qui « s'exécute très lentement et d'une manière « grave, » toutes remarques faites également par O.-F. Müller et répétées par Dujardin. « J'en ay vu un, dit-il, dont le milieu « du corps sembloït être resserré ou diminué de largeur. » Curieuse remarque à rapprocher d'un « phénomène rare » observé par O.-F. Müller et rapporté par Dujardin : « au milieu

(1) Cf. *Descript.*, II, pp. 7, 26, 32, 37, 65; pl. III, 1; VI, 4; VIII, ABC. — Ehrenberg, p. 349; pl. X, 120. — Dujardin, p. 478.

« du tronc opaque on voyait une ligne oblique de division. La « partie postérieure s'agitant de côté et d'autre en cet endroit « s'efforçait de s'en séparer... » La rupture s'effectue enfin et chacune des deux moitiés devient un animal complet. Ne serait-ce pas au début d'une reproduction asexuelle, « par fissi- « parité transversale, » mode de multiplication spécial à un grand nombre d'Infusoires, que Joblot aurait assisté ? Tout ce paragraphe est d'une frappante exactitude (1). Non moins conformes à la vérité sont le chapitre et la planche de vingt figures consacrés à l'espèce « vue d'abord par Joblot qui la nomma « Chenille dorée, » dit Dujardin, au *Spirostomum ambiguum*, type du genre Spirostome. Tout l'aspect et les mouvements hideux d'une chenille dans ce corps cylindrique, allongé, renflé parfois vers le milieu, obtus à une extrémité, tronqué à l'autre entièrement couvert de stries et de poils courts et épais, modifiant sans cesse au milieu d'une perpétuelle agitation ses formes repoussantes dont les dessins du livre présentent successivement toutes les variétés (2).

Bien d'autres observations, justifiées par la suite, se succèdent, auxquelles je ne puis m'arrêter : la « Massue de Géant » — *Trachelius anas* — « en forme de massue, » dit Ehrenberg (3); — la « Grosse araignée aquatique » — *Stylonichia pustullata* (4); » — la « Poule huppée » — *Oxytricha pellionella* (5) — autant des meilleurs dessins du volume. J'arrive aux Rotateurs, longtemps confondus avec les Infusoires, jusqu'au jour où Ehrenberg montra combien ils en sont différents. Ce sont le Rotifère, le Brachion, la Lépadelle, l'Euchlanis et la Monostyle qu'il a particulièrement étudiés.

La description qu'il donne du *Rotifer vulgaris* — « Chenille

(1) Cf. *Descript.*, II, p. 66; pl. VIII, 8. — Ehr., p. 353; pl. X, 122. — Duj., pp. 407 à 409.

(2) Cf. *Descript.*, II, p. 82 ; pl. XII. — Ehr., p. 342 ; pl. X, 114. — Duj., p. 514.

(3) Cf. *Descript.*, p. 26 ; pl. IV h. — Ehr., p. 335 ; pl. X, 110.

(4) Cf. *Descript.*, pl. II, 3, 5; VIII, 9 ; X, 19. — Ehr., X, 129.

(5) Cf. *Descript.*, pl. II, 1 et 6. — Ehr., pl. X, 125. — Duj., pl. XI, 10, 12 et 15.

aquatique » —, que Leeuwenhœck seul avait observé avant lui, est véritablement remarquable eu égard à l'époque à laquelle elle a été faite. Presque toutes les constatations caractéristiques d'Ehrenberg et de Dujardin s'y retrouvent, bien que sommairement exposées. Voici la teinte à demi-transparente, blanche ou ambrée, de l'enveloppe extérieure, le corps fusiforme, renflé vers le milieu, annelé, divisé en segments, et se raccourcissant à volonté en rentrant en lui-même à la façon d'un télescope — d'où le nom de Systolides employé par Dujardin —, prolongé à sa partie postérieure par une queue que terminent deux, trois ou quatre courts appendices en forme de stylets ou d'ergots. Voici bien, accomplis tantôt grâce à la faculté de contraction dont son corps est doué, tantôt sous l'impulsion des cils vibratiles implantés aux abords de la bouche et dont l'évolution giratoire, semblable à celle d'une roue dentée tournant à toute vitesse, a fait donner à cette classe d'animalcules par la presque universalité des micrographes le nom de Rotateurs — *animalcula cum binis rotulis*, disait Leeuwenhœck — voici bien les mouvements de locomotion tant de fois décrits depuis, soit que le Rotifère, fixant l'extrémité de sa queue au verre du porte-objet, s'étire de toute sa longueur, puis se détachant comme sous la détente subite d'un ressort intérieur, gagne un nouveau point d'appui et rampe ainsi par une série d'élans successifs, soit qu'à l'aide de ses appareils ciliaires mûs régulièrement il nage avec vitesse. Voici enfin ces cils vibratiles accomplissant, après leurs fonctions locomotrices, leurs fonctions nourricières, en déterminant au seuil de la cavité buccale par leur mouvement de rotation, « comme une molette d'éperon tourneroit en « luy donnant un coup de doigt, » un tourbillon qui aspire et engouffre les matières nutritives que l'animalcule rencontre à sa portée. A côté d'un appareil digestif, qu'il a pu discerner puisqu'il existe réellement chez les Rotifères, Joblot présume avoir vu fonctionner le cœur, et en cela il s'est trompé, paraît-il; mais Leeuwenhœck avait commis la même erreur avec autrement d'assurance (1). A cela près, tout ce qu'il dit du Rotifère dénote

(1) ... « Hanc ego particulam non dubitavi habere pro ejus animal-

un observateur des plus judicieux (1). De même pour le Brachion — « Grenade aquatique couronnée et barbue » — avec sa partie antérieure terminée par les deux, trois ou quatre lobes couronnés de cils de l'organe rotatoire, sa queue annelée, rétractile, toujours agitée, parfois complètement rentrée à l'intérieur du tronc, ses œufs qu'il traîne groupés et attachés à la base de cet appendice, ses mouvements de locomotion et de nutrition analogues à ceux du Rotifère, son cœur et ses poumons sujets de tant de discussions et sur lesquels Joblot ne se prononce, d'ailleurs, qu'avec une prudente réserve (2). Même vérité encore dans la description de ses « Tortues » — *Euchlanis luna*, *Lepadella ovalis*, *Monostyla cornuta* — s'allongeant et se raccourcissant tour à tour grâce à la dilatabilité de leur carapace à l'intérieur de laquelle un cou rétractile permet à leur tête ciliée de se dissimuler entièrement, tandis que leur queue ou faux-pied, articulée et mobile, se termine par un stylet tantôt simple, tantôt bifurqué (3).

A propos du Rotifère j'ai parlé de Leeuwenhœck. Peut-être serait-on tenté de croire que les constatations de Joblot sur les divers animalcules d'infusions dont il s'est occupé lui ont été rendues bien faciles par les études similaires de Leeuwenhœck, antérieures de quelques années? Une telle opinion serait entachée d'erreur, selon toute apparence.

Et d'abord, Joblot a-t-il connu les recherches, ou plutôt a-t-il eu entre les mains les écrits de son illustre prédécesseur? Il se

« culi corde » (*Arcana naturæ detecta*, t. III, p. 385; Lettre n° 144, du 15 février 1702).

(1) Cf. *Descript.*, II, pp. 54 à 56, 77, 80; pl. VI, 10; X, 18; XI. — Spallanzani, *Opuscules*, t. II, pp. 206 et suiv. — Ehr., pp. 466-468, 477, 478; pl. XIV, 48. — Duj., pp. 571 et suiv.; pl. XVII, 1 et 2. — Ch. Robin, *Traité du microscope*, p. 771. — Claus, pp. 535 et suiv.

(2) Cf. *Descript.*, II, pp. 68-71; pl. IX. — Ehr., p. 479; pl. XIV, 54 a. — Duj., pp. 621 et suiv.; pl. XXI, 2. — Ch. Robin, p. 772; pl. 207. — Claus, p. 539.

(3) Cf. *Descript.*, II, pp. 72-73; pl. IV, 2 G; X, 1, 2, 3. — Ehr., pp. 398-401; pl. XIII, 34, 35 et 37. — Duj., p. 631; pl. XXI, 4 a. — Claus, p. 539.

peut; car, si Leeuwenhœck écrivait en langue hollandaise les *Lettres* dans lesquelles il réservait aux savants d'Angleterre la primeur de ses découvertes quotidiennes dans les branches les plus diverses des sciences physiques et naturelles, et si la Sociéte Royale de Londres traduisait cette correspondance en anglais pour l'insérer dans ses *Transactions philosophiques* (1), toutes ces communications furent publiées en latin dès 1695 (2) et devinrent ainsi accessibles aux lecteurs de tous pays. Joblot a donc pu consulter cette édition. Un indice autoriserait toutefois quelque doute à cet égard. Est-il bien admissible que, s'il avait été préparé à ses propres études par les travaux de Leeuwenhœck, Joblot — dont on verra tout à l'heure le caractère tout de droiture et de probité — aurait gardé sur le nom de Leeuwenhœck le plus complet silence, alors qu'il mentionne à différentes reprises des savants de bien moindre mérite avec lesquels il s'est trouvé en relations (3) et qu'il rappelle expressément, dans les circonstances que j'ai rapportées plus haut, ses conférences avec Hartsœker et les révélations que lui fit ce naturaliste, qui ne s'occupa pourtant des Infusoires que d'une façon toute superficielle et passagère (4)?

(1) *Philosophical Transactions... of the Royal Society of London, from 1665...* — Un *abrégé* de ces *Transactions* a été publié en français, Paris, 1787-1791; 14 vol. in-8°.

(2) *Opera omnia, seu Arcana naturæ detecta;* Delft, 1695-1699; 4 vol. in-8°; réimprimé à Leyde en 1719 et en 1722.

(3) MM. Amontons et Méry, de l'Académie des sciences (II, pp. 4, 20); M. Bourdelot, médecin du prince de Condé (p. 52).

(4) Mon doute à ce sujet s'accroît encore quand, en corrigeant les épreuves de la présente notice, je parcours une dernière fois les deux éditions du livre de Joblot.

Au cours d'un chapitre nouveau, consacré à des descriptions entomologiques et inséré à titre de supplément — on verra plus loin dans quelles circonstances — dans la seconde édition de son ouvrage, Joblot invoque, à propos de papillons, l'autorité des principaux naturalistes qui l'avaient devancé en cette matière; il cite Aldovrandus, Mouset, Hæffnagel, Gœdart, et le prince des entomologistes, Swammerdam, dont il dit en propres termes avoir consulté les travaux (*Observat. d'Hist. nat.,* 1754, t. I, part. I, p. 17). Et, traitant des

A supposer, d'ailleurs, que Joblot ait eu sous les yeux les *Lettres* de Leeuwenhœck, notre concitoyen pourrait dans ce cas même affronter sans trop d'appréhensions — sur la seule matière des Infusoires, bien entendu — la comparaison avec l'immortel microbiologiste hollandais. Je ne puis m'attarder à transcrire ni même à résumer ici la Lettre du 9 octobre 1676 dans laquelle Leeuwenhœck, annonçant à l'Académie de Londres sa récente découverte, y montrait les Kolpodés, les Paramécies et les Stylonichiens qu'un pot de terre oublié à la pluie venait de lui révéler. Mais quiconque voudra prendre la peine de mettre en regard de ces descriptions (1) les pages où Joblot traite des mêmes microzoaires sous les appellations de Rognons, de Cornemuses, d'Ovales, de Petites huîtres, de Chaussons, de Pirouetteurs, d'Araignées aquatiques, sentira de suite combien le tableau que le micrographe français trace de la structure, des manifestations vitales, des transformations, des organes, des mouvements, des particularités caractéristiques de tous ces petits êtres, apparaît, dans sa simplicité extrême, autrement

Infusoires, il aurait tu le nom de Leeuwenhœck après avoir utilisé ses recherches!... — Mais voici mieux : c'est, dans la première édition même, un passage qui m'avait tout d'abord échappé (*Descriptions,* 1718, part. I, ch. XI, p. 33). Là, Joblot écrit en toutes lettres le nom de Leeuwenhœck. C'est à propos d'une imperfection que le savant disait avoir rencontrée dans un des microscopes dont il faisait usage, imperfection que Joblot parvint à corriger dans un instrument similaire de sa composition. L'idée qui se présente tout naturellement à l'esprit est que Joblot a trouvé cette constatation de Leeuwenhœck dans quelque écrit de Leeuwenhœck lui-même. Or, il n'en est rien! C'est chez un naturaliste français, chez P. de Puget, dont le nom reviendra encore sous ma plume, que Joblot puise ce renseignement!

Joblot a connu de réputation Leeuwenhœck et ses travaux de dioptrique et de micrographie, cela n'est pas douteux. Mais qu'il ait jamais eu sous les yeux les *Lettres* du grand Hollandais, il est difficile de le croire quand on le voit réduit de la sorte à des emprunts de seconde main.

(1) Cette Lettre, parue d'abord dans les *Philosophical Transactions*, an. 1677, n° 133, est reproduite en français dans la *Collection académique* dite *de Dijon;* Dijon et Auxerre, 1755, t. II, pp. 454 à 461.

varié, détaillé et précis que les vagues indications de Leeuwenhœck, aux yeux de qui tout se ramène, en fin de compte, à des corpuscules plus ou moins ovales, transparents et globuleux, à peine différenciés entre eux par la vivacité plus ou moins grande de leurs évolutions. Dans le Rotifère, par exemple, la plus approfondie assurément de ses observations alors qu'il se livrait depuis vingt-cinq ans déjà à l'étude des Infusoires, Leeuwenhœck (1), avant Joblot, avait bien discerné à l'extrémité antérieure du corps, qui se trouve ainsi bifurquée quand l'animalcule les gonfle et les fait saillir au dehors, les deux lobes arrondis de l'appareil ciliaire. Il s'était bien rendu compte de la forme et du mouvement rotatoire de cet appareil (2), et, tout autant que celle de Joblot, l'admiration ingénue qu'il ressent à ce spectacle est bien de nature à provoquer le sourire dédaigneux de Dujardin (3). Mais où l'œil de Joblot se montre plus attentif et pénétrant que celui de Leeuwenhœck, c'est dans la compréhension de ce corps segmenté, flexible et rétractile, de cet appareil cilié, de sa double propriété d'organe de locomotion et d'organe d'alimentation, dans la vision si juste des mouvements de l'animalcule, tantôt de reptation par série de contractions et de détentes successives, tantôt de natation sous l'action des cils rotatoires, tantôt enfin de nutrition à l'aide du tourbillon aspirateur que déterminent ces mêmes cils.

Qu'il fût, ou non, au courant des découvertes de Leeuwenhœck, Joblot, en résumé, a vu autant et parfois plus et mieux que lui. N'oublions pas au surplus que, sur les trente-deux espèces que Joblot a décrites — et que quand je dis trente-deux, je ne parle que de celles qu'Ehrenberg a identifiées dans sa nomenclature — neuf seulement, je le répète encore, avaient

(1) *Arcana naturæ detecta*, t. III, p. 385; Lettre n° 144, du 15 février 1702.

(2) « ... Cernere licet binas partes, rotarum in modum orbiculatas, « cum punctis acicularum in morem, in altum erecti, quæ magna cele- « ritate in orbem girantur... »

(3) « Hæc mihi observata eo magis mirabilia ac incomprehensibilia « visa fuere. »

été précédemment notées par Leeuwenhœck; et, si celui-ci peut revendiquer la priorité en ce qui concerne les Kolpodés, les Paramécies, les Stylonichiens et le Rotifère, Joblot n'avait, en revanche, à sa disposition aucun travail antérieur duquel il pût s'aider pour l'étude de vingt-trois autres espèces que nul n'avait décrites avant lui, notamment des Amphileptes, des Spirotosmes, des Brachions, des Euchlanides, des Lépadelles, des Monostyles, qu'il a vues le premier et qui demeurent au nombre de ses meilleures observations.

Quant à ses dessins, soit qu'il les exécutât lui-même, soit qu'il les confiât à des artistes spécialement accoutumés à la reproduction des éléments microscopiques et travaillant sous sa direction (1), certains d'entre eux, tels, par exemple, que le masque humain auquel j'ai déjà fait allusion, ou que des anguillules qu'il a représentées pourvues de bouches et d'yeux parfaitement déterminés, ont assurément subi le contre-coup de ses écarts d'imagination et ne sauraient échapper aux justes critiques de Dujardin. Leeuwenhœck avait déjà encouru les mêmes reproches et, bien plus tard, Spallanzani, O.-F. Müller et Gleichen devaient les mériter à leur tour (2). C'est que ni la chambre claire, à l'aide de laquelle se décalquent aisément les contours, ni le micromètre n'étaient encore en usage. L'œil gauche appliqué à l'oculaire du microscope, l'observateur, au milieu de difficultés sans nombre, dessinait de l'œil droit, bien moins d'après nature que d'après ses impressions et ses souvenirs, sans autre guide que son habitude de pareils travaux pour mesurer et reproduire à une échelle plus ou moins exacte l'objet examiné. Pourrait-on s'étonner, dès lors, d'entendre Leeuwenhœck, à la recherche d'un terme de comparaison, dé-

(1) Tel est certainement le cas pour les pl. XI et XII de la IIe partie des *Descriptions*. Joblot dit lui-même qu'elles sont l'œuvre d'un dessinateur nommé de Vigneux. Certaines planches portent les signatures des graveurs Lucas et Haussard : j'ai retrouvé ce dernier nom sur les belles tailles-douces du *Traité d'Insectologie* de Ch. Bonnet.

(2) Buffon, édit. Sonnini, t. XVII, pp. 236-237. — Cuvier, *Hist. des Sc. nat.*, t. IV, p. 269. — Dujardin, pp. 8 et 141. — Fouchet, l'*Hétérogénie*, p. 53.

clarer que la grosseur d'un animalcule soumis à son objectif « ne paroissoit pas excéder celle d'un poil de poux (1), » et de voir Joblot ne jamais indiquer avec quelque précision ses grossissements et présenter comme seulement approximatives les dimensions des dessins qu'il nous montre ? Et pourtant, si incomplètes, si erronées que soient souvent ces ébauches, larges et sommaires, donnant les silhouettes caractéristiques et les traits essentiels, comme les descriptions qu'elles complètent, on est plus tenté de les admirer que d'en sourire quand on songe au temps où elles furent essayées et aux moyens à l'aide desquels les atomes qu'elles représentent ont été saisis sur le vif, à travers leur désespérante mobilité et leurs perpétuelles transformations; quand, prenant, par exemple, les planches d'Ehrenberg, « de véritables modèles — dit Claus — qui n'ont « jamais été dépassés, » on compare aux figures qu'elles en donnent les figures que Joblot a tracées — le premier, ne l'oublions pas ! — des Stylonichiens, de l'*Amphileptus anser*, de l'*Ichtydium podura* (2), du Brachion, dont il présente six types différenciés par les dispositions de l'appareil cilié (3); de ses trois analogues, la *Lepadella ovalis*, la *Monostyla cornuta* et l'*Euchlanis luna* (4); des Spirostomes velus, croqués à vingt reprises à travers leurs incessantes contorsions, avec leurs vacuoles transparentes et leurs stries granuleuses (5), des Vorticelles dressant au sommet de leur pédicule leur corolle tantôt fermée comme le bouton d'une fleur non encore éclose, tantôt épanouie en forme de coupe ou de tulipe, et couronnée alors de cils d'une telle ténuité qu'ils ont échappé à l'œil de tous les anciens observateurs (6); du Rotifère enfin, dont il a si bien vu l'extrémité antérieure varier sans cesse d'apparence, suivant que l'animalcule retire ou projette les cils et les lobes bifurqués

(1) *Collect. acad.*, t. II, p. 459 ; Lett. du 9 octobre 1676.
(2) *Descript.*, part. II, pl. II, 2, 3; VIII, 9; X, 19; VIII, 8; X, 22.
(3) *Ibid.*, pl. IX.
(4) *Ibid.*, pl. IV, 2 G; pl. X, 2, 3; pl. X, 1.
(5) *Ibid.*, pl. XII.
(6) *Ibid.*, V, 2 HIL; VII, 4; VIII, 7; X, 21.

de son appareil rotateur, ou bien fait saillir à volonté tantôt entre ces deux lobes, tantôt sur l'un ou l'autre côté de leur base, cet éperon rétractile demeuré encore aujourd'hui une énigme impénétrable pour la fine fleur de nos académiciens qui, depuis deux cents ans, l'ont pris tour à tour pour un canal de copulation, un organe tactile et un tube respiratoire (1) ! — Et Joblot manquait de pénétration, au dire de Dujardin !

A côté de ces descriptions de la structure, des organes et de la vie de chaque famille, le livre de Joblot abonde en observations générales bien des fois renouvelées et confirmées par la suite. M. Cazeneuve loue fort Baker d'avoir, en exprimant « des vues que les expérimentateurs modernes, Pasteur, Tyn- « dall, Miquel et autres ne pourraient que sanctionner (2), » compris l'influence qu'exercent sur les bouillons de culture et sur les phénomènes qui s'y produisent les conditions atmosphériques, les variations de température, le degré plus ou moins avancé d'évaporation des liquides étudiés. « Si on « laisse évaporer l'eau sans mélange — dit Baker — quelques- « uns de ces animaux périssent d'abord, mais d'autres non; et « si l'on verse une goutte d'eau fraîche, en peu de temps plu- « sieurs de ceux-ci revivent et se mettent à nager de nou- « veau (3). » — « La réviviscence des infusoires desséchés — « dit M. Cazeneuve à propos de ce passage de Baker — parais- « sait de découverte relativement récente. On voit que le fait « est d'observation déjà ancienne. » Il s'agit bien, en effet, du phénomène de réviviscence, vaguement entrevu par Leeuwenhœck sur le Rotifère seul, et si attentivement étudié plus tard sur le même microzoaire par l'abbé Spallanzani. Mais cette judicieuse remarque est plus ancienne encore que ne le pense

(1) *Ibid.*, V, 1 K; X, 18; XI, A à Z. — En ce qui concerne le Rotifère, Leeuwenhœck, avant Joblot, en avait donné des dessins, mais si petits et si confus qu'il est impossible d'y voir autre chose que l'aspect général de cet animalcule. J'en dirai autant des figures fournies par les ouvrages de Baker et de Spallanzani.

(2) *Rev. scientif.*, p. 163, col. 2.

(3) Baker, *Le Microscope*, p. 84.

M. Cazeneuve. Joblot l'avait consignée trente ans avant Baker en plusieurs endroits de ses *Descriptions* (1). Quant aux effets de la chaleur et du froid, de l'engourdissement passager ou de la mort qu'ils amènent, du plus ou moins de résistance que leur opposent telles ou telles espèces, trente ans avant Baker Joblot s'en était aperçu (2). Bien plus, c'est au sujet des observations mêmes de Joblot, qu'il vient de rappeler, que Baker note ces circonstances (3) ! Ces continuelles surprises que ménagent à l'investigateur impatienté ces infusions toujours capricieuses, alors que deux liquides préparés dans des conditions identiques produisent des résultats dissemblables ou que le même bouillon engendre successivement des animalcules divers, tandis que, variât-on à l'infini la nature et les conditions du liquide, on n'obtient d'autre résultat qu'une apparition plus rapide et un développement plus prompt de la même famille d'infusoires, Joblot les a connues, lui aussi, avant Spallanzani, qui en a été particulièrement frappé. Avec les changements de saison se révèlent des espèces différentes : Joblot l'avait déjà noté (4). Telle substance anéantit toute une population et telle autre demeure inoffensive : il s'en était fort bien rendu compte (5). Autant de constatations, hâtives et sommaires, il est vrai, mais scientifiquement corroborées depuis.

« La meilleure manière de connaître la vérité — dit Baker « — est de faire beaucoup d'expériences sur le même sujet (6). » Sentence que tous les maîtres ont répétée tour à tour; si Joblot ne l'a pas formulée en propres termes, du moins a-t-il prêché d'exemple. Multipliées sans répit, dans les saisons et dans les conditions les plus diverses, c'est parfois durant une année, une année et demie, que se poursuivent certaines de ses recherches, et son volume est le résultat « de

(1) Notamm. II, pp. 4, 5, 15, 19, 24.
(2) Notamm. II, pp. 3, 11, 12, 15, 16, 25, 30, 33, 38
(3) Baker, *Le Microscope*, pp. 95-97.
(4) *Descript.*, II, p. 71.
(5) *Ibid.*, pp. 6, 25, 52.
(6) *Le Microscope...*, p. VI.

« plus de trente-six années d'observations (1). » — « Gardez-
« vous bien — dit toujours Baker — de déterminer subitement
« et de déclarer trop vite votre sentiment sur un objet; car
« l'imagination prévient souvent le jugement et nous fait croire
« que nous voyons ce qu'il n'est pas possible que nous ayons
« vu, comme des observations plus exactes nous en convain-
« quent dans la suite (2). » — « On croirait entendre — ajoute,
« à ce propos, M. Cazeneuve — un professeur d'histologie de
« nos facultés modernes. » Ici encore, par les procédés, sinon
par la parole, Joblot a précédé Baker. Il est bien né de cette
race barrisienne qui a pris pour devise : « plus penser que
« dire » et rendrait, en fait de prudence, des points au plus
réservé des Normands. Quand il se trompe, ce n'est ni par
légèreté ni par excès d'assurance. Observateur, au moindre
doute il se borne à des hypothèses, ou bien passe outre et,
sans détours, avoue son impuissance. Inventeur, il est le premier à gémir sur la portée insuffisante de ses instruments (3).
Bonne foi, conscience et probité scientifiques, telles furent ses
vertus cardinales, avec, en plus, une modestie et une circonspection qu'aurait pu lui envier Dujardin.

IV.

C'est la conclusion tirée de ces études qui amena Joblot à prendre position dans la lutte engagée entre les partisans et les adversaires de la génération spontanée, les premiers croyant à l'*hétérogénie,* c'est-à-dire à la possibilité de la production, sans le concours d'aucun germe, par des substances d'une nature autre que celle de l'être produit, d'êtres vivants, créés avec des éléments hétérogènes; les seconds n'admettant, pour expliquer ces générations soudaines et mystérieuses, que la

(1) *Descript. :* notamm. *Avertiss.,* pp. 1, 2, 3; part. 2, 5, 12, 15, 16 à 20.
(2) *Le Microscope...,* p. 70.
(3) *Descript. :* II, pp. 18,19, 38, 41, 42.

panspermie, la dissémination dans l'air de germes qui n'attendent que des circonstances favorables pour se développer et engendrer les êtres qu'ils portent en eux.

Ici encore, de même que j'ai dû le faire pour Joblot constructeur de microscopes, puis pour Joblot observateur d'infusoires, il me faut montrer à quel point en étaient, au moment où Joblot intervint à son tour, la question débattue et les expériences qu'elle avait déjà provoquées. Je devrai même rappeler très-brièvement ce qui s'est fait longtemps encore après lui (1).

Il n'est personne qui, des bancs du collège, n'ait emporté, à défaut d'autre chose, le souvenir du classique épisode des *Géorgiques*, où le pasteur Aristée, pour calmer la colère des nymphes qui ont fait périr ses abeilles, immole quatre taureaux et autant de génisses en leur honneur, et voit, au bout de neuf jours, un nouvel essaim naître tout à coup dans les entrailles putréfiées des victimes abandonnées au pied de l'autel :

« *Post ubi nona suos aurora induxerat ortus,*
« *Inferias Orphei mittit, lucumque revisit.*
« *Hic vero subitum ac dictu mirabile monstrum*
« *Aspiciunt; liquefacta boum per viscera toto*
« *Stridere apes utero, et ruptis effervere costis,*
« *Immensasque trahi nubes; jamque arbore summa*
« *Confluere et lentis uvam demittere ramis...* »

(1) Dans l'incommensurable bibliographie de la Génération spontanée, les ouvrages que j'ai pu me procurer pour leur emprunter ce très-sommaire historique sont : J. Redi : *Experimenta circa generationem insectorum*, Amsterdam, 1671 ; — Swammerdam : *Biblia Naturæ seu Historia Insectorum*, Leyde, 1737 ; — Needham : *Nouvelles observations microscopiques*, 1750 ; — Baker : *Le Microscope...*, déjà cité ; — Spallanzani : *Opuscules de Physique*, trad. de Sennebier, 1787 ; — Cuvier : *Hist. des Sc. naturelles*, 1841, t. II et III ; — J.-A. Pouchet : *Hétérogénie ou Traité de la Génération spontanée*, 1859 ; — Pasteur : *Examen de la doctrine des Générations spontanées*, dans les *Annales de Chimie et de Physique*, 3e série, t. LVIV, 1862 ; Milne-Edwards : *Leçons sur la Physiologie et l'Anatomie comparée*,

Cette conviction qu'un être organisé nouveau peut, sans qu'aucun autre être de même espèce l'ait engendré, prendre spontanément naissance et se développer dans la terre, l'eau, la neige ou les matières corrompues, dans ces dernières surtout, a été celle de toute l'Antiquité. Aristote affirme catégoriquement ce pouvoir de la putréfaction (1). Diodore de Sicile attribue l'enfantement d'anguilles aux couches de limon déposées sur les terres par les débordements du Nil. La trace des mêmes croyances se retrouve dans Epicure, dans Ovide, dans Lucrèce, dans Varron, dans Plutarque. Pas la moindre objection ne se hasarde pendant tout le cours du Moyen-Age et de la Renaissance : « On ne faisoit cas alors — dit Réaumur, au « sujet des études d'histoire naturelle — que de ce qui se trou- « voit dans les Anciens; il sembloit qu'on crut les Modernes « incapables de penser et même de voir, au moins rien de « nouveau (2). » Van Helmont, presque au milieu du XVIIe siècle, est convaincu que d'un paquet de vieux linges peuvent naître des souris, et le P. Kircher dit, à la même époque, que la chair de serpent pulvérisée et semée en terre produit d'autres serpents, de même que le plus sûr moyen de se procurer des vers à soie est encore, à ses yeux, de les prendre dans les intestins d'un taureau que l'on tue après l'avoir nourri pendant vingt jours de feuilles de mûrier (3).

Telles étaient, il n'y a pas trois cents ans, les hallucitations de savants demeurés au nombre des plus illustres en dépit de leurs défaillances, lorsque, enfin, se fit entendre une éclatante

1863, t. VIII, pp. 241 à 257; — Milne-Edwards : *Rapports sur les Progrès des Sciences zoologiques,* 1867, ch. II; — G. Collin : *Traité de Physiologie comparée des Animaux,* 1874, t. II, l. X, ch. LXX, § 1; — Duclaux : art. *Fermentations* du *Dict. encyclop. des Sc. médic.,* de Dechambre, 1877.

(1) Procreantur porro insecta aut ex animalibus generis ejusdem... aut non ex animalibus, sed sponte : alia ex rore qui frondibus insudat... item alia ex cœno et fimo putrescente oriuntur (*Histor. Animal.,* l. V, ch. XIX).

(2) *Mém. pour servir à l'Hist. des Insectes,* t. I, p. 35.

(3) D'Orbigny : *Dict. d'Hist. natur.,* t. VI, p. 59.

protestation. L'Académie *del Cimento* (1), fondée en 1667, à Florence, par le cardinal Léopold de Médicis, venait de prendre pour base de son programme de procéder en toutes matières par la voie des expériences et d'entrer en guerre ouverte avec toutes les chimères scientifiques alors accréditées sur un si grand nombre de points. L'un de ses membres les plus écoutés, Francesco Redi, médecin de la cour de Toscane, entama, pour son compte, la lutte contre l'hypothèse hétérogéniste, et, dans un ouvrage publié en 1668 (2), porta de tels coups à ce système qu'il s'effondra soudain pour ne plus rencontrer pendant de longues années que des antagonistes, en face d'un seul défenseur, le P. Buonanni.

C'est que Redi apparaissait armé d'un argument duquel nul, avant lui, n'avait eu la pensée de se prémunir : il apportait des expériences. Immense en fut le retentissement. Elles n'étaient cependant rien moins que compliquées. Redi exposait à l'air, en même temps, deux morceaux de viande en putréfaction; l'un demeurait complètement à découvert, tandis que l'autre était enveloppé avec soin dans une pièce de fine gaze. Au bout d'une période plus ou moins longue, le premier se trouvait toujours peuplé de vers. Le second, au contraire, demeurait invariablement à l'abri de toute invasion de ce genre, bien que l'on pût voir des nuées de moucherons voltiger sans cesse aux alentours et se poser sur la mousseline dont il était entouré; par contre, cette mousseline était couverte d'œufs sur toute sa surface extérieure et plus particulièrement sur les points les plus rapprochés de la viande. « De ces faits — dit « l'expérimentateur (3) — je crus pouvoir présumer que tous « les vers qui s'engendrent dans les chairs proviennent de « mouches et non de ces chairs mêmes. Ce qui me fit persister « dans cette manière de voir, c'est qu'à chaque génération « provoquée par une expérience j'avais toujours constaté que

(1) *Cimento* : essai, épreuve, expérience.

(2) En italien : *Esperienze intorno alla generazione degl' insetti*; Florence, in-4°.

(3) *Experimenta...*, pp. 32 et s.

« des mouches tournoyaient autour de la viande et se posaient « sur elle avant que des vers n'y apparussent, de même que « les mouches auxquelles cette viande donnait ensuite nais- « sance appartenaient toujours à la même espèce que celles qui « étaient venues s'y poser. Il me fallait corroborer cette pré- « somption par d'autres expériences. Je mis donc, au mois de « juillet, dans quatre flacons à large ouverture, un serpent, « quatre petites anguilles et un quartier de viande. Je fermai « hermétiquement ces flacons en ficelant autour du goulot une « feuille de papier disposée de façon à en boucher l'ouverture. « Ensuite, je mis les mêmes matières en égales quantités dans « quatre autres flacons que j'eus soin de laisser débouchés. Le « contenu de ceux-ci ne tarda pas à se couvrir de vers puis de « mouches allant et venant sans cesse du dedans au dehors. « Pas un seul ver, en revanche, n'apparut dans le récipient « clos, bien que les substances qui y avaient été renfermées y « séjournassent depuis plusieurs mois . . . .
« Jugeant ces expériences encore insuffisantes, j'en fis d'autres « en grand nombre, au cours de saisons différentes et avec les « récipients les plus divers. Soucieux de recourir à tous les « procédés, je fis, à différentes reprises, enfouir dans le sol des « quartiers de viande que l'on recouvrit soigneusement de « terre. Ils y demeurèrent plusieurs semaines, et jamais pour- « tant les vers ne les envahirent, tandis qu'il en apparut tou- « jours dans les chairs sur lesquelles les mouches avaient pu « venir se poser librement. »

Tout un volume est rempli de semblables expériences, pratiquées sur des viandes, des fromages, des herbes crues ou cuites, des légumes, des fruits de toutes sortes (1). Et Redi a pu se targuer à bon droit d'avoir poussé aussi loin que possible la variété des vases auxquels il a demandé le secret des générations spontanées. Aucune perspective ne l'a fait reculer (2).

(1) *Experimenta...,* notamment : pp. 24-25, 32-39, 51-52, 94-95, 121-131.

(2) *Ibid. :* p. 95 : ... « et cum denuo idem tentarem, adhibito urinali destillario optime clauso, cum suo antenitorio, nec vermes vidi, nec muscas, nec scorpiones. »

Ces constatations émurent profondément le monde des naturalistes et des philosophes (1). Un an après Redi, un savant hollandais, illustre entre tous, Jean Swammerdam, reprit la même thèse. Sa *Biblia Naturæ* (2), en même temps qu'elle évoque presque à chaque page le nom du médecin de Florence et l'autorité de ses expériences, est une protestation indignée contre l'ancienne doctrine, protestation formulée, comme elle l'a été tant de fois depuis, au nom de la Religion bien plus encore qu'au nom de la Science, d'autant qu'à l'heure où il la faisait entendre Swammerdam inclinait déjà, sous l'influence d'une dévote Egérie, vers un mysticisme exaspéré, avant-coureur du complet anéantissement de son cerveau. Leeuwenhœck, lui aussi, s'intéressa un moment, en 1680, à la solution du problème hétérogéniste, mais sans guère chercher à l'approfondir, semble-t-il, autrement que par quelques expériences isolées, analogues à celles de Redi. Après être arrivé, au sujet des larves qui se rencontrent dans le fromage, aux mêmes constatations que son prédécesseur, il aboutit, avec les Infusoires qu'il venait de découvrir, à un résultat diamétralement opposé; car, après qu'il eut rempli d'une macération de poivre deux tubes, dont l'un resta ouvert tandis que l'autre fut soigneusement fermé, il trouva au bout de cinq jours celui-ci peuplé d'animalcules aussi bien que le premier. Il n'en demeura pas moins, d'ailleurs, en dépit de cet échec, un négateur constant des genèses spontanées. La même épreuve tentée, en 1691, par un jésuite italien, le P. Buonanni, sur des viandes putréfiées et sur des fruits, comme l'avait fait Redi, puis sur des Infusoires, comme venait de le faire Leeuwenhœck, détermina Buonanni à se rallier, seul au milieu de tous, aux hétérogénistes. Des coopérateurs immédiats de Redi un dernier reste encore à citer, son élève de prédilection, Antonio Vallis-

(1) Les *Expériences* de Redi atteignirent en moins de vingt ans cinq éditions, sans compter la traduction latine de 1671.

(2) V. notamm. : pp. 34, 36, 432, 433, 695, 707-713, 733-735. — Bien qu'éditée seulement en 1737, la *Biblia Naturæ* n'est, en somme, que la reproduction des observations publiées et des doctrines déjà émises dans l'*Hist. génér. des Insectes*, du même auteur, en 1669.

nieri, professeur à l'Université de Padoue. Il alla plus loin encore que son initiateur. Redi, en effet, tout en niant la possibilité d'une genèse spontanée au sein des matières mortes, avait paru l'admettre dans le monde des végétaux. Là, pensait-il, des insectes parasites pouvaient naître sans qu'aucun germe préexistât, sous l'unique impulsion des forces vitales de la plante, de ce qu'il appelait des « âmes embryons, » des « âmes « végétatives. » Quant aux entozoaires, il en avait accepté presque sans réserves l'origine hétérogénique. Vallisnieri, dans deux dissertations données en 1696 et 1698 à un recueil de Venise, la *Galleria di Minerve*, puis peu après réunies en volume (1), conclut, en ce qui touche les matières putrescibles, dans le même sens que Redi, après avoir réitéré les mêmes expériences. Mais, se refusant à concéder la génération spontanée dans les deux dernières hypothèses plus que dans la première, il démontra que les insectes trouvés dans le tissu des plantes ou des fruits y sont venus du dehors, à l'état d'œufs ou de larves, et qu'il en est de même pour les vers intestinaux (2).

Tous les savants contemporains, à l'exception du P. Buonanni, s'inclinèrent devant les observations de Redi et de ses adeptes, et — si, du moins, nous en croyons les historiens de cette guerre, mais nous verrons tout à l'heure qu'ils se trompent en ce point — les hostilités cessèrent pendant une période de près d'un demi-siècle, sans qu'une voix s'élevât de l'un ou de l'autre camp.

Ce fut seulement en 1745 que la polémique se réveilla tout à coup, ressuscitée par les hétérogénistes; et, comme l'avaient déjà fait, pour en tirer des conclusions différentes, Leeuwenhœck en 1680 et Buonanni en 1691, ce fut encore aux Infusoires que l'on alla demander des arguments.

En face de ce conflit d'ordre exclusivement scientifique et au sein duquel certains esprits se sont ingéniés en tout temps

(1) *Dialoghi sopra la curiosa arigine di molti insetti,* Venise, 1700.

(2) *Considerazioni et esperienze intorno alla generazione di vermi ordinari del corpo umano,* Padoue, 1710.

à faire intervenir la question de foi religieuse, un fait est digne de remarque. Les deux savants qui, les premiers, refusèrent de se rendre aux arguments de Redi et de ses disciples et prirent en main la défense d'une doctrine essentiellement matérialiste, pour employer la langue de nos jours, le P. Buonanni, dont je viens de parler, et Needham, qui va entrer en scène — sans parler du P. Kircher qui, bien avant eux, professa la même conviction — appartenaient l'un et l'autre au clergé. On a dit, et j'ai retrouvé maintes fois la même expression, que la croisade contre l'hétérogénie tira son origine de « l'esprit de « libre examen » né de la Renaissance. J'estime, quant à moi, que le culte de la liberté intellectuelle et de la vérité scientifique n'inspira pas moins les prêtres qui défendirent l'hétérogénie avec une courtoisie tout au moins égale à celle dont firent preuve leurs adversaires.

Le plus redoutable champion de l'hypothèse hétérogéniste fut, au XVIII[e] siècle, un prêtre anglais, John-Tuberville Needham, membre de la Société Royale de Londres, moins adonné, d'ailleurs, semble-t-il, à l'exercice régulier de son ministère qu'aux études de physique et d'histoire naturelle; et son nom, en dépit des railleries mêlées de grossières injures dont l'accabla Voltaire (1), est resté parmi les plus glorieux dans les annales de la microbiologie.

Que des êtres d'une organisation relativement supérieure, tels que des vers et des mouches, naquissent, selon la commune loi naturelle, de germes ou d'ovules apportés du dehors par des êtres de même espèce dans les matières corrompues ou dans les tissus des plantes et des fruits, Needham y consen-

(1) *Diction. philosoph.*, au mot *Dieu.* — *Des singularités de la nature*, ch. XX. — *Dialog. et Entret. philosoph.*, XXIX; dialogues d'Evhémère, IX, sur la Génération. — *Questions sur les miracles :* Lettres V, VI, VIII, X. — Needham se faisait fort de peupler d'anguillules des matières corrompues, ce à quoi il réussissait sans peine, cela va de soi. Voltaire, qui le croyait ou feignait de le croire jésuite, bien qu'il fût prêtre séculier, l'accusa de prétendre faire des miracles alors qu'il se bornait à des expériences où Buffon allait bientôt trouver le point de départ de toute une doctrine nouvelle.

tait avec Redi et son école. Mais, au souvenir des résultats obtenus par Leeuwenhœck et le P. Buonanni, il se refusait énergiquement à admettre ce mode de reproduction pour les Infusoires. S'il y avait au monde un cas indéniable de spontéparité, n'était-ce pas celui de ces animalcules imperceptibles, naissant et se développant, sous la lentille du microscope qui venait d'en révéler l'existence, au sein des eaux naturelles aussi bien que des liquides artificiellement combinés et tenus à l'abri de toute invasion et de toute influence extérieures? Sans s'attarder plus longtemps aux larves et aux mouches, c'était donc sur les Infusoires que les observateurs résolus à n'accepter les conclusions de Redi que dans une certaine limite devaient concentrer dorénavant leur attention tout entière. Cette étude spéciale de la Genèse des Infusoires, ce fut Needham qui en conçut le premier l'idée.

Il réitéra donc à son tour l'expérience comparative de Redi, le procédé des deux récipients juxtaposés, l'un tenu clos, l'autre laissé ouvert. Mais, par une innovation qui confine au génie, il sut rendre l'épreuve bien autrement sincère encore. Leeuwenhœck et Buonanni avaient vu des infusoires apparaître même dans des vases hermétiquement fermés : quoi d'étonnant à cela, dès lors que le liquide employé pour l'infusion, que les matières, plantes ou graines déposées dans ce liquide, que les parois intérieures du récipient pouvaient, avant même que l'occlusion eût été opérée, contenir les germes de ces infusoires, désormais libres d'éclore et de se développer dans le vase en dépit de leur emprisonnement? Que fallait-il donc faire pour que l'expérience de Redi fût absolument concluante? S'assurer, tout d'abord, que nul germe ne pouvait plus exister dans le flacon au moment où commençait l'épreuve. Tel fut le raisonnement de Needham, de cet homme que Voltaire a taxé de charlatanisme, de ce savant qui, intéressé à voir son expérience corroborer le système qu'il soutient et, par conséquent, à peupler par tous les moyens son récipient fermé de microzoaires dont l'apparition sera le triomphe de sa doctrine, commence par mettre de son côté toutes les chances d'insuccès ! Un pareil trait d'abnégation et de loyauté scientifiques ne suffirait-

il pas seul à mériter à Needham le renom immortel que son idée lui a valu, — à supposer qu'il ait eu le premier cette idée, ce que nous aurons à rechercher bientôt.

Pour le moment peu importe. De l'idée il faut passer à l'action; il faut anéantir, s'ils existent, ces germes importés. Needham, comme avant lui déjà Joblot et Baker, a remarqué qu'un certain degré de chaleur tue les infusoires. C'est donc à la chaleur qu'il demandera cet anéantissement. Laissant un de ses deux récipients ouverts, il bouche l'autre, comme l'avait fait Redi. Mais — de plus — il en soumet d'abord le contenu à l'ébullition, l'entoure quelque temps de cendres chaudes, puis le laisse refroidir. Si dans le vase ainsi chauffé se trouvaient des germes apportés du dehors, la chaleur les aura détruits et de ceux-là, du moins, rien ne saurait plus naître. Si des animalcules apparaissent en dépit de l'ébullition, ils ne pourront être que le produit de la décomposition des matières infusées, le produit d'une genèse spontanée. Au bout de quatre jours le second récipient foisonnait de microrganismes aussi bien que le premier. D'où pouvaient-ils tirer leur origine? Ici, Needham, dans une hypothèse aussi nuageuse que celle de Redi sur les « âmes végétatives » des plantes, considérait la matière comme douée de vitalité. « Je prends — disait-il — la « corruption pour une espèce de végétation qui redonne la vie « à une substance morte. » L'infusoire naissait par la « force « végétative » des infusions (1). C'était le point de départ du fameux système des molécules organiques de Buffon, universellement abandonné depuis longtemps.

L'expérience de Needham, réitérée à soixante ou quatre-vingts reprises, toujours avec le même résultat, a immortalisé le nom de ce naturaliste, et à bon droit. Quelque ardemment contesté, et bien souvent non sans succès, qu'il ait été dans la suite, ce principe que la chaleur tue les germes préexistants possibles est demeuré jusqu'à nos jours, en effet, la base essentielle, le point de départ de toutes les expériences faites, de

(1) Needham : *New microscopical discoveries,* 1745, traduct. de 1750, p. 196 à 201.

part et d'autre, au sujet de la génération spontanée. La fin, ou, plutôt, la suite — car elle dure encore — de cette lutte épique ne saurait être racontée ici dans ses détails. Encore me faut-il rappeler brièvement les constatations, d'ailleurs singulièrement contradictoires, relevées dans l'un et l'autre camp.

Le retentissement des observations de Needham fut d'autant plus considérable que Buffon les couvrit hautement de son patronage et fit du microbiologiste anglais son intime collaborateur. Le triomphe de l'école hétérogéniste durait depuis vingt années quand soudain apparurent, en 1767, sous forme de dissertations publiées dans deux revues italiennes, les premières critiques que l'abbé Spallanzani allait si vigoureusement reprendre et coordonner neuf ans plus tard dans ses *Opuscules*. Si Needham, au dire de Spallanzani, avait vu des microrganismes apparaître dans ses récipients chauffés et clos, c'était, d'abord, par ce qu'il avait insuffisamment fermé ces vases au moyen de bouchons de liège poreux, adhérant mal au goulot de verre; c'était, ensuite, parce que, n'ayant pas fait bouillir assez longtemps ses infusions, il n'en avait pas anéanti tous les germes. Spallanzani, reprenant de point en point les expériences de Needham sans autre variante que de chauffer ses flacons plus longemps et de les boucher avec le plus grand soin, après avoir, en outre, versé dans la partie supérieure du vase une couche d'huile propre à mettre l'infusion mieux encore à l'abri de l'air, ne constata que très-rarement l'apparition d'animalcules et, devant les quelques exceptions qui se manifestèrent, conclut que les germes de certaines espèces résistent mieux que d'autres à l'ébullition. Repoussant la théorie de son adversaire sur la « vitalité de la matière » et la « force végétative, » il présuma, comme l'école panspermiste tout entière allait dorénavant le soutenir, que les genèses observées dans les vases laissés ouverts provenaient de germes, d'ovules, de poussières vivantes flottant dans l'air ambiant et déposées dans ces vases au hasard de leur course (1). Mais Needham ne se tint pas pour battu. Needham ne chauffe pas assez, avait dit

(1) *Opuscules :* t. I, p. 232-233.

Spallanzani ; — Spallanzani chauffe trop, répliqua Needham ; il ne se borne pas à purifier le vase des germes préexistants ; il anéantit la force végétative de l'infusion et altère, en outre, l'air contenu dans le récipient, ce qui rend, dès lors, impossible la naissance des animalcules que l'infusion devrait produire.

Alors reprit de plus belle entre les deux écoles une guerre acharnée. Sous les deux bannières, à l'ombre des deux devises — *Corruptio unius generatio alterius*, — *Omne vivum ex ovo* — s'alignèrent face à face les noms les plus glorieux : avec Needham, Buffon, Cabanis, Lavoisier, Dujardin ; avec Spallanzani, Réaumur, Cuvier, Flourens, Ehrenberg. Enfin sonnèrent les fanfares du tournoi homérique couru de 1858 à 1862 sous l'œil de l'Académie des sciences entre Pasteur et Félix Pouchet, que secondaient Musset et Joly (1). L'action de la chaleur anéantit-elle réellement — et, si oui, dans quelles conditions de température — les germes préexistants possibles ? L'air est-il le dépositaire et le véhicule de corpuscules organiques, de poussières vivantes susceptibles d'engendrer des êtres de leur espèce ? Telles sont les deux questions principales sur lesquelles s'acharnaient hier encore les deux adversaires, pour n'arriver jamais qu'à des conclusions diamétralement opposées. Entre ces deux antagonistes qui n'ont eu de commun que le génie, la passion de la vérité et la bonne foi, l'accord n'a pu se faire sur un seul point du débat. Chaque expérience, d'où qu'elle soit venue, a toujours confirmé la thèse de celui qui venait de la faire, ou plutôt réfuté la thèse contraire, « chacun « des adversaires montrant bien que l'autre avait tort, mais ne « prouvant pas que lui-même avait raison (2) ». Que la grande majorité des savants, que, surtout, les maîtres les plus illustres de la science contemporaine, que les Claude Bernard, les Dumas, les Quatrefages, les Milne-Ewards, les Payen, que l'A-

(1) Cf. *Comptes-rendus de l'Acad. des sciences*, les tables de 1858 à 1863. — *Ann. des sciences natur.*, 4e série, t. XVI. — Le résumé de cette discussion est dans l'*Année scientifique* de L. Figuier, t. IV, 1860, pp. 247 et s., et t. V, 1861, pp. 186 et s.

(2) Duclaux : *Dict. encyclop. des sciences médic.*, au mot : *Fermentations*.

cadémie des sciences tout entière aient acclamé l'écrasant ensemble d'arguments et de démonstrations réuni par M. Pasteur, l'énigme n'en demeure pas moins toujours impénétrable. Ce qu'écrivait en 1837 un déterminé spontépariste est toujours vrai en 1895 : « Quant à la génération spontanée, le problème se « réduit à chercher si les faits multiplient les chances de *proba-* « *bilité* ou en sa faveur, ou contre elle (1). » — « C'est le pri- « vilège de cette question de toujours renaître, — a-t-on dit « plus récemment. — On ne peut prouver, en effet, que la « génération spontanée est impossible; on ne peut prouver « qu'une chose : c'est que ses partisans n'en ont pas fait la « preuve (2). » Équitable résumé, dont les termes peuvent s'appliquer tout aussi justement à la doctrine opposée.

De toute cette controverse une seule chose ressort indéniable. Vainement les incessants progrès de la science ont substitué à l'outillage plus que rudimentaire des expérimentateurs du XVII[e] siècle les procédés rigoureux et l'arsenal inépuisable de la chimie moderne, l'emploi de liquides amenés au plus haut degré de pureté, d'instruments chauffés au contact de caloriques intenses, de récipients stérilisés et clos avec les plus minutieuses précautions. Vainement et sans même accorder un pieux souvenir au pot-de-chambre familier de Redi et aux morceaux de vieux fromage de Leeuwenhœck, Pouchet a promené ses matras et ses tubes hiératiquement contournés de la mer de Sardaigne au cratère de l'Etna et des pâtures de la Normandie aux sables de la Haute-Égypte, empruntant tour à tour des poussières aux combles de la cathédrale de Rouen et aux hypogées de la Thébaïde, tandis que Pasteur transportait ses ballons des caves de l'Observatoire aux neiges éternelles du Montanvert. La question n'a pas fait un pas et, au bout d'un siècle et demi, l'expérimentation pivote encore sur les mêmes bases primordiales : l'idée de Redi, de juxtaposer deux champs d'expérience, l'un accessible, l'autre fermé aux influences extérieures; la triple idée de Needham, d'étudier plus spécialement le monde

(1) Burdach, *Traité de Physiologie*, t. I, p. 10.
(2) Duclaux, *Dict. des sciences médic.*

des Infusoires, de stériliser les récipients et de les stériliser par la chaleur; l'idée de Spallanzani, d'interroger les propagules vaguant dans l'athmosphère. Voyons un peu si, parmi ces noms retentissants que l'histoire a légitimement immortalisés, une place, une toute petite place ne reviendrait pas au nom modeste de Joblot?

V.

Si nous ajoutons foi à ce résumé chronologique emprunté, ai-je besoin de le redire, aux sources les plus autorisées, de 1700 à 1745, des *Dialogues* de Vallisnieri aux *Nouvelles Découvertes* de Needham, ç'aurait été entre les deux écoles une trêve de près d'un demi-siècle, pendant laquelle pas un livre n'aurait été publié, soit pour attaquer la doctrine hétérogéniste, soit pour la défendre. Il n'en a pas été ainsi, pourtant. Deux noms, tirés enfin de l'obscurité par M. Cazeneuve, ont été oubliés, qui viennent grossir, eux aussi, la phalange des panspermistes : celui de Joblot, en 1718, et celui de Baker, en 1744 (1). En ce qui touche Baker, cette omission est, à la rigueur, excusable. Son *Microscope à la portée de tout le monde*, livre de vulgarisation, dirions-nous aujourd'hui, presque entièrement fait d'emprunts que l'auteur avoue loyalement, « est plutôt — ainsi que le fait ressortir M. J. Boyer — une « savante compilation de ses prédécesseurs, Joblot, Leeuwen- « hœck, Swammerdam, Réaumur et autres, qu'un livre com- « posé exclusivement d'expériences originales. Aussi, je crois « qu'il n'est pas très juste de mettre Baker, ainsi que l'a fait « M. Cazeneuve, au même rang que Joblot, qui fut, avant

(1) Sans compter un livre hétérogéniste dont Réaumur ne mentionne pas l'auteur : « En 1717, il y eut encore un ouvrage publié à Venise, « intitulé : *Motivi di dubitar interno la generatione de viventi secundo « la commune opinione de moderni*, où l'on veut ressusciter l'ancienne « erreur » (Réaumur, *Mém. pour servir à l'Hist. des insectes*, t. I, part. I, p. 36).

« l'immortel Leeuwenhœck, un des premiers micrographes « dignes de ce nom. Loin de moi, toutefois, la pensée de dire « que l'ouvrage de Baker est sans valeur; la méthode scientifi- « que y est peut-être même plus rigoureuse que dans Joblot et « Leeuwenhœck; mais il avait des prédécesseurs : ces derniers « n'avaient guère que leur génie pour les guider. » — Ces derniers mots résument excellemment tout le rôle de notre concitoyen, toute la part de justice qu'il a le droit de revendiquer, tout ce que je voudrais mettre en lumière dans cette figure d'ouvrier de la première heure injustement laissé à l'écart une fois la besogne accomplie.

Non, au cours du demi-siècle qui sépare Vallisnieri de Needham, la lutte entre Spontéparistes et Panspermistes n'est pas demeurée assoupie. Avant Baker, avant Needham, Joblot la reprenait en 1718. Que dis-je, en 1718? Il l'avait reprise seize ans avant Vallisnieri, en 1680. C'est la date de sa première expérience, de sa première négation des genèses spontanées (1).

Tout son livre, comme la *Bible* de Swammerdam, n'est qu'une protestation dictée par la foi religieuse autant que par la conviction scientifique. « Je ne puis — dit-il, dès la première « page, au sujet des Infusoires dont il va entretenir les lecteurs « — être du parti de ceux qui les attribuent à la putréfaction. « Cette opinion est d'autant moins concevable que ce seroit « abandonner aux irrégularités du hazard des ouvrages qui se « font toujours dans un ordre qu'on ne peut jamais assez ad- « mirer. J'en ay donc substitué un autre qui me semble répon- « dre nettement à la multitude presque infinie de toutes mes « expériences » (2). — Rien ne révèle plus éloquemment à ses yeux la grandeur infinie de l'œuvre divine que les merveilles que son microscope découvre chaque jour dans l'organisation de ces imperceptibles créatures (3). Le chapitre XVIII de ses *Descriptions*, dans lequel, « par un raisonnement sûr et rigou-

(1) *Descript.*, II, pp. 2 à 4.
(2) *Ibid.*, Avertissement, p. 1.
(3) *Ibid.*, I, pp. 2, 33; II, p. 13.

« reux », dit M. Cazeneuve, il résume en un véritable acte de foi la doctrine qu'il embrasse et les motifs qui le déterminent à s'y rallier, mérite d'être cité textuellement (1).

« On a cru autrefois que tous les insectes et d'autres petits « animaux s'engendroient de corruption; mais depuis que plu- « sieurs célèbres philosophes ont donnez sur cette matière les « observations qu'ils ont faites avec beaucoup de soin et d'exac- « titude, on est revenu de cette erreur. Ils ont prouvé par un « grand nombre d'expériences et par des raisonnements incon- « testables que tous les animaux, de quelque nature qu'ils « soient, viennent des œufs. En effet, comment peut-on com- « prendre que l'altération et la pourriture, qui naissent de la « division et de la séparation des parties d'un corps en d'autres « parties plus petites, puissent jamais s'ajancer les unes auprès « des autres et s'unir comme il le faudroit pour composer des « corps vivants, qui devinssent capables de chercher de quoy se « nourrir en marchant, en rampant et en nageant, et même de « produire leur semblable, comme l'on voit que sont ceux « qu'on trouve dans les infusions des plantes? C'est ce que je « ne pense pas qu'un homme capable de réflexion puisse s'ima- « giner, quelque effort qu'il fasse pour en venir à bout.

« Mais afin d'avoir de quoy combattre ce préjugé si dange- « reux à la Religion, en attribuant au hazard, c'est-à-dire à « une cause qui n'est ni apparente ni nécessaire, ce qui est « assurément l'ouvrage le plus parfait d'une puissance infinie, « il n'y a qu'à faire attention aux expériences contenües dans « cette Histoire et aux raisonnemens qui suivent.

« La corruption n'est pas la cause de la génération des petits « animaux qui se voyent avec le microscope dans l'eau des « moules, dans celle des huîtres à l'écaille, puisqu'on les y « découvre avant que ces mêmes eaux soient corrompües.

« Elle n'est pas non plus la cause de la génération d'une in- « finité de très-petits poissons que nous avons vûs dans diffé-

(1) *Ibid.*, II, pp. 44 à 46 : « *Hypothèse pour servir à rendre rai- « son de la naissance, du progrès et de la mort des animaux que l'on « observe dans les liqueurs préparées et dans celles qui ne le sont point.* »

« rentes infusions, puisque les matières de toutes ces infusions « n'étoient point encore altérées ni corrompües lors qu'on a com- « mencé à les y voir.

« Si la pourriture étoit la cause de la naissance des insectes « que nous appercevons dans une seule infusion, on les y de- « vroit voir tous, dès que la mâtière infusée seroit pourrie ; ce « qui n'arrive pas puisque on les y voit se succéder les uns aux « autres durant plus de treize à quatorze mois.

« Si la pourriture contribuoit à la génération des insectes « dont nous parlons, plus un corps seroit pourri, plus on y « devroit voir d'animaux; cependant on voit arriver tout le « contraire dans l'urine que l'on garde plusieurs jours. Dans « une infusion de poreaux mis dans de l'eau commune, les « champignons, une coque d'œuf remplie d'eau, etc., sont des « choses que l'ont est obligé de supprimer en peu de jours du- « rant les grandes chaleurs, parce qu'elles choquent l'odorat « d'une manière insupportable.

« Le sang humain, sans aucun mélange, ayant été exposé à « l'air durant près d'un mois, et dans un temps assez chaud, « n'a fait sentir qu'une odeur insupportable; et quoyque j'aye « mis de l'eau commune dans le même vaisseau où il étoit et « examiné ce mélange assez de tems, je n'y ay rien vû qui « m'ait paru avoir aucune apparence de vie.

« On peut encore ajouter qu'il y a des corps qui ne changent « que peu ou point d'odeur; qui fournissent des animaux dif- « férens les uns des autres, durant tout le temps qu'on les garde « en infusion... »

D'où proviennent, alors, les microzoaires engendrés dans ces bouillons de culture? Joblot nous le dira plus loin. Voyons d'abord la nature des expériences qui lui ont dicté ses conclusions.

Rien d'original à première vue. C'est le procédé de Redi, les deux observations parallèles, les deux sujets d'expérience juxtaposés. En voici un exemple. « Le 4 octobre 1711 — dit « Joblot — je fis infuser à froid, dans de l'eau commune, un « peu de foin nouveau dans deux différents vaisseaux : j'en « bouchay un le mieux que je pus avec du vélin bien moüillé « et je laissay l'autre ouvert. Deux jours après j'aperçus dans

« l'une et l'autre infusion de trois sortes d'animaux et en assez « grand nombre : cette expérience semble très-propre pour « persuader que ces animaux étoient produits des œufs que « d'autres animaux avoient déposez sur ce foin, et non de ceux « qui étoient répandus dans l'air... (1). »

Joblot aboutit donc ici au résultat que Leeuwenhœck avait déjà constaté en 1680 : il trouve dans le flacon bouché tout autant d'animalcules que dans le flacon laissé ouvert. Nous allons le voir tout à l'heure comprendre quel est le côté défectueux d'une expérience ainsi pratiquée et la recommencer en y apportant une modification qui, pour légère qu'elle soit en apparence, n'en modifiera pas moins profondément le résultat. Prenons, pour le moment, l'épreuve telle qu'elle a été faite. C'est, je le répète, le procédé de Redi, avec cette simple variante que Redi opérait sur des quartiers de viande, des poissons, des fromages, des fruits, des légumes, tandis que Joblot opère avec des Infusoires.

Or, cette mince différence mérite au plus haut degré d'attirer l'attention.

En effet, l'un des titres de Needham aux hommages de la postérité a été, nous l'avons vu, d'avoir pressenti, le premier, la portée de l'observation sommaire ébauchée sur les Infusoires par Leeuwenhœck en 1680 et par Buonanni en 1691; d'avoir compris, le premier, que l'heure était passée des expérience de Redi sur les insectes d'ordre supérieur, sur les mouches stercoraires et les larves des viandes putréfiées; que l'avenir, en cette matière, appartenait dorénavant aux recherches microscopiques sur le monde non encore étudié des animalcules engendrés dans les liquides ; d'avoir eu, le premier, au bénéfice de la doctrine hétérogéniste, l'idée de porter ses investigations plus bas encore dans l'échelle des êtres inférieurs et de soumettre ces infiniment petits à des observations attentives, méthodiques et réitérées. Sur cette initiative de l'illustre microbiologiste anglais, pas une discordance (2).

(1) *Descript.*, II, p. 39.

(2) « ...Plus tard, Needham montra que, si la putréfaction ne produit

Voilà, parbleu! qui est étrange!... Needham, né en 1713, avait cinq ans à peine quand parurent les *Descriptions*, et l'édition originale de ses *New microscopical discoveries* date de 1745. Or, ouvrez les *Descriptions :* non seulement il n'y est question que des animalcules des liquides; non seulement, dès la première page, Joblot, en déclarant la guerre à l'hypothèse hétérogéniste, déclare qu'il va demander tous ses arguments aux animalcules des liquides; mais encore la première de ses expériences, consignées par ordre chronologique, remonte à l'année 1680! Ainsi donc, en 1680, à l'heure précise où Leeuwenhœck, sollicité par tant de travaux divers, hasardait sur les Infusoires un hâtif coup d'œil, Joblot — sans même soupçonner encore, suivant toutes probabilités, l'observation de Leeuwenhœck (1) — pénétrait, lui aussi, dans ce champ, inculte encore, d'investigations, qu'il allait défricher pendant trente-six ans! Ainsi donc, Joblot avait, depuis vingt ans, transformé de fond en comble le terrain et les conditions des recherches, alors que Vallisnieri, attardé aux expériences du début, piétinait encore autour des charognes de Redi! Ainsi donc, cette initiative scientifique, Joblot l'avait prise, mais au profit de l'école panspermiste, soixante ans avant l'apparition du livre de Needham, à qui tout l'honneur en a été attribué!

« pas d'insectes, elle fait, du moins, naître de petits animalcules mi« croscopiques, jusqu'alors inconnus, les Infusoires... — Les premières « observations sur la production des Infusoires ont été recueillies par « Needham (J. Müeller, *Manuel de Physiologie*, trad. de Jourdan, « 1851, t. I, pp. 9 et 10). — « C'est dans ce monde d'infiniment pe« tits que s'implanta la génération spontanée, en 1745, à la suite d'ex« périences intéressantes faites par Needham, et qu'elle est restée « réfugiée depuis. » Duclaux, art. *Fermentations*, du *Dict. encyclop. des Sc. médic.* — Cf. aussi : Buffon, édit. Sonnini, t. XVII, *Hist. des anim.*, t. I, pp. 361 à 365. — Pasteur, *Mém. sur les corpuscules de l'athmosphère*, dans les *Ann. de Chim. et Phys.*, 1862, p. 7. — G. Colin, *Traité de Physiol. des anim.*, p. 736.

(1) La première expérience de Joblot est d'avril 1680 (*Descript.*, t. II, p. 2); — La lettre dans laquelle Leeuwenhœck consigne sa première observation sur la génération des Infusoires est du 14 juillet de la même année (Lesser, *Théologie des insectes*, p. 58).

Ce n'est pas tout, d'ailleurs; et le renom de Needham a bénéficié d'une innovation bien autrement importante encore. Le premier, il aurait compris, nous a-t-on dit, que la première précaution à prendre pour mettre à l'abri de toute objection le procédé expérimental, la méthode nouvelle qu'il allait inaugurer, c'était de stériliser, au seuil de l'expérience, tous les germes vivants qui, importés de l'extérieur, pouvaient exister et, dès lors, se développer dans le milieu où cette expérience allait s'accomplir. Le premier, il aurait proclamé que l'agent de cette destruction devait être la chaleur, et, appliquant le premier ce principe dans des conditions toutes rudimentaires que les progrès de la chimie ont singulièrement transformées depuis lors, il aurait soumis à l'ébullition les substances et les liquides sur lesquels il opérait (1).

Ouvrons encore le livre de Joblot. Dès avril 1680, au cours de la première de ses expériences, il remarque les effets mortels de l'ébullition ainsi que de la chaleur solaire sur les anguillules du vinaigre (2). Revenons à l'expérience du 4 octobre 1711, relatée précédemment. Nous l'avons vu opérer, ce jour-là, sur une infusion de foin répartie entre deux récipients, l'un soigneusement clos, l'autre laissé ouvert. Deux jours après, l'un

(1) « La question en était là lorsque parut à Londres, en 1745, un « ouvrage de Needham... La doctrine des générations spontanées « était appuyée, dans cet ouvrage, sur des faits d'un ordre tout nou- « veau; je veux parler des expériences sur les vaisseaux hermétique- « ment clos, préalablement exposés à l'action de la température. C'est « Needham, en effet, qui eut le premier l'idée de pareils essais... — « J'ai dit que Needham était l'auteur des expériences relatives à ce « que l'on observa dans les vases clos exposés préalablement à l'action « du feu... (Pasteur, *Mém. sur les corpuscules...*, pp. 7 et 10). — « Needham avait employé dans son travail un mode d'investigation « destiné à jouer un rôle important dans les controverses sur la ques- « tion... » (Duclaux, art. *Fermentations*, du *Dict. encycl. des Sc. médic.*) — « Needham fut le premier à tenter des expériences de ce « genre... » (Milne-Edwards, *Leçons sur la Physiologie*, t. VIII, p. 257, note 1).

(2) *Descript.*, t. II, p. 3.

et l'autre vase contenaient également des Infusoires, provenus, à son avis, de germes apportés de l'extérieur sur le foin employé pour l'expérience. Cette infusion, notons-le bien, s'est faite « à froid. » Neuf jours après lui succède une expérience complémentaire, que Joblot relate ainsi :

« Le 13 octobre je fis boüillir de semblable foin nouveau « dans de l'eau commune durant plus d'un quart d'heure : J'en « mis ensuite une égale quantité dans deux vaisseaux à peu « près de même grandeur; j'en bouchay un sur-le-champ et « même avant que le tout fut refroidi : je laissay l'autre dé- « couvert et j'y apperçus des animaux au bout de quelques « jours, et pas un dans l'infusion qui avait été bouchée; et « après l'avoir gardée ainsi fermée un temps considérable pour « y trouver quelque insecte vivant, s'il y en eût dû venir; mais « n'y ayant rien trouvé, je la laissay enfin débouchée, et au « bout de quelques jours j'y en remarquay : ce qui fait com- « prendre que ces animaux avaient pris naissance des œufs « répandus dans l'air, puisque ceux qui s'étoient pû rencontrer « sur ce foin avoient été ruinéz totalement dans l'eau boüil- « lante (1). »

Ou je renonce à comprendre le français, ou bien voilà — mais couronnés d'un résultat absolument différent, ainsi qu'il arrivera tous les jours, au cours de ces deux siècles d'observations, entre contradicteurs d'une indiscutable loyauté — voilà, trente-quatre ans avant le livre de Needham, et le raisonnement génial et l'immortelle expérience dont Needham aurait conçu le premier l'idée! (2) Et, à trente-quatre ans d'intervalle,

(1) *Descript.,* t. II, p. 40.

(2) Cf. Needham, *Nouv. observ. microscop.*, trad. de 1650, pp. 197-198 : « ... Pour y parvenir, je pris du suc de viande très chaud et je « le mis dans une phiole que je fermai avec un bouchon de liège, « mastiqué avec tant de précaution que c'étoit comme si on eut scellé « la phiole hermétiquement. Je donnai ainsi l'exclusion à l'air exté- « rieur, afin qu'on ne put pas dire que mes corps mouvans tirassent « leur origine d'insectes ou d'œufs répandus dans l'atmosphère. La « petite quantité d'eau que je mêlai avec le suc pour le rendre un peu « fluide ne faisoit pas, je crois, une sixième partie, et je l'y versai

c'est, chez l'un et chez l'autre expérimentateur, avec la même admirable bonne foi, le même souci de montrer combien, loin de se ménager des éléments de réussite, chacun d'eux, au contraire, s'efforce d'opérer dans les conditions les plus défavorables à la thèse qu'il veut démontrer. A Needham, hétérogéniste, il importe, en effet, de faire voir son récipient envahi de microzoaires, en dépit de l'occlusion et de la stérilisation. L'emploi de graines et de plantes, plus aptes que toutes autres matières à déterminer dans le milieu où elles vont être emprisonnées l'éclosion de germes insérés dans leurs tissus et introduits avec elles, ne peut donc que multiplier les chances en faveur de l'hypothèse spontépariste : aussi Needham se refuse-t-il à user de ces substances et se sert-il de sucs de viandes, moins facilement accessibles à de semblables germes. Pour Joblot, panspermiste, la victoire consistera à maintenir son infusion vierge de toute manifestation vitale. Or, que met-il infuser? Précisément ces matières végétales si propres à peupler ses liquides de germes préexistants, que la plus légère erreur dans l'expérience y laissera éclore et se développer !

Après avoir rapporté textuellement ces deux démonstrations d'octobre 1711, « tellement elles sont remarquables dans leur « simplicité et dans l'interprétation rigoureuse qu'en fait l'au- « teur », M. le professeur Cazeneuve ajoute : « Ne remarque- « t-on pas le caractère presque irréprochable de ces expériences, « et surtout cette contre-épreuve qui consiste à déboucher le « vase stérilisé et à montrer que la vie apparaît grâce aux ger- « mes apportés par l'air dans le vase? L'abbé Spallanzani,

« bouillante, de peur qu'on ne put s'imaginer qu'il y eut quelques ger- « mes contenus dans cette eau. Les graines ou les plantes ne conve- « noient pas pour cette raison, car on auroit pu dire qu'il y avoit des « germes ou des œufs logés auparavant dans ces plantes ou dans ces « semences, ou qu'ils s'y étoient attachés par quelques accidens. Je ne « négligeai aucune précaution, non pas même celle de mettre dans « des cendres très-chaudes le corps de la phiole après qu'elle fut bou- « chée, afin que s'il y avoit quelque chose dans cette petite portion « d'air qui remplissoit le cou, on vint à bout de le détruire et de lui « faire perdre sa faculté productrice. »

« soixante ans plus tard, chauffera ses vases dans l'eau bouil-
« lante et montrera que la vie ne se développe plus. Mais Nee-
« dham lui objectera qu'il a chauffé l'air de ses vases et les a
« rendus impropres à la vie. Il n'aura pas l'idée d'ouvrir les
« vases à l'air pour montrer, comme l'avait fait Joblot, qu'il
« suffit de l'apport de quelques germes pour développer à nou-
« veau la vie dans ce milieu soi-disant profondément stérilisé.
« Joblot a donc fait mieux que l'abbé Spallanzani, bien qu'on
« puisse lui reprocher encore d'avoir simplement, en ouvrant
« son flacon, renouvelé l'air privé de sa vitalité par le feu, ce
« qui a permis à la génération d'êtres vivants de s'effectuer
« spontanément. Il faudra la rigueur expérimentale de M. Pas-
« teur pour faire tomber définitivement ces objections. »

Mais — m'objectera-t-on peut être — rien, dans le court chapitre où l'auteur des *Descriptions* consigne ses deux expériences d'octobre 1711, n'autorise à penser que le bon Joblot, quand il écumait ses marmites, ait bien eu conscience du pas de géant qu'il faisait accomplir aux études microbiologiques. Joblot, en faisant bouillir ses liquides, n'aurait-il pas voulu tout bonnement, par exemple, activer la désagrégation des matières qu'il y avait déposées, sans se douter un instant, qu'il transformait la Science et qu'il employait de la chaleur à supprimer des germes? Pas un mot qui laisse croire à une découverte. Trente lignes relatent cette expérience comme la chose du monde la plus naturelle, on dirait presque comme une méthode employée couramment. En admettant que Joblot ait prévu et cherché le résultat auquel il a abouti, quelque ouvrage antérieur d'un autre savant ne l'aurait-il pas initié à ce procédé?

Assurément l'exposé de Joblot est bien autrement bref encore que les explications de Needham. Mais j'ai déjà dit, combien Joblot, si fécond en commentaires devant les évolutions et les « culbutes » de ses Infusoires, péche d'ordinaire par une concision excessive quand il parle des perfectionnements qu'il a apportés au microscope, se bornant à décrire les modifications faites et à constater les améliorations obtenues, sans jamais exposer par quelle série de raisonnements et de calculs il est arrivé à les effectuer. Ne nous retrouvons-nous pas en présence de la

même et regrettable sobriété d'explications? Je me bornerai à répondre ceci.

Sur le premier point — Joblot s'est-il rendu compte qu'il stérilisait ses récipients? — est-il possible de concevoir le moindre doute quand on relit, si intentionnellement placés en regard l'un de l'autre, les deux paragraphes du chapitre XV des *Descriptions* : d'abord, l'expérience du 4 octobre, la macération à froid, les résultats et la conclusion qu'en tire l'expérimentateur; ensuite, la contre-expérience du 13, la décoction à l'eau bouillante, son résultat diamétralement opposé à celui de la veille et la raison que Joblot en fournit : « Ces ani- « maux avoient pris naissance des œufs répandus dans l'air, « PUISQUE CEUX QUI S'ÉTOIENT PU RENCONTRER SUR CE FOIN « AVOIENT ÉTÉ RUINEZ TOTALEMENT DANS L'EAU BOÜILLANTE. » Ces derniers mots suffisent à couper court à toute discussion.

Sur le second point — Joblot a-t-il conçu et appliqué le premier l'idée de la stérilisation préalable? — tout en inclinant à le croire, je n'oserai l'affirmer positivement.

Que Joblot ait connu, sinon dans tous leurs détails, au moins dans leurs circonstances essentielles, les expériences de ses devanciers ou de certains d'entre eux, cela paraît ressortir des premières lignes du chapitre XVIII des *Descriptions*, cité précédemment. Qui sait même si la communion d'idées scientifiques qui l'a uni aux deux plus illustres champions de l'école panspermiste ne dériverait pas d'un contact plus étroit encore que la simple lecture de leurs ouvrages? Nous l'avons vu, au cours de cette notice, demander à l'Académie « de luy permettre « une absence de quinze à dix-huit mois pour un voyage qu'il « doit faire en Italie. » Et cela à quelle date? En mars 1697, à l'heure juste où, après Redi septuagénaire et malade, Vallisnieri, dans toute la force de l'âge et du talent, vient, dans la *Galleria di Minerve*, de reprendre la lutte contre l'hypothèse hétérogéniste. Redi lui-même ne doit s'éteindre que l'année suivante. L'un est à Bologne, l'autre à Florence. Joblot a pu les rencontrer tous les deux.

Semble-t-il que ce soit à eux qu'il ait emprunté l'idée de la stérilisation? Et, s'il ne la doit ni à l'un ni à l'autre, ne la de-

vrait-il pas à l'un des deux autres savants qui ont contesté avant lui la doctrine des générations spontanées, à Leeuwenhœck, ou à Swammerdam? Aucune de ces suppositions ne paraît devoir être accueillie. Interrogeons, en effet, ses quatre devanciers.

Redi a bien, il est vrai, avant Joblot, soumis à l'ébullition des fruits et des légumes au cours d'une expérience qu'il relate en ces termes : « *Scito ergo, quomodo verum est, in carnibus, in* « *piscibus et lacticiniis occluso loco servatis nullos vermes gene-* « *rari ; ita verissimum esse fructus et herbas crudas vel coctas,* « *eadem ratione servatas, nullum vermem producere; et contra,* « *aëri expositas, varium genus insectorum proferre* (1). »

Rien, dans ce texte, ne permet de croire que Redi, en faisant cuire les herbes dont il parle, se soit préoccupé d'autre chose que de varier le plus possible, suivant la loi qu'il s'était imposée, les conditions de ses expériences; qu'il ait attaché à cette cuisson une importance exceptionnelle; ni, surtout, qu'il ait eu un instant la pensée de lui demander la stérilisation préalable du vase qu'il allait boucher ensuite. Tout d'abord, il constate qu'aucunes larves n'envahissent des viandes, des poissons et du laitage enfermés dans un vase clos — *occluso loco servatis.* Il prend ensuite des herbes crues ou cuites ; il les isole par le même procédé — *eadem ratione servatas* — que les substances dont il vient de se servir auparavant, et il constate encore que nulle larve n'y apparaît. Mais, bien au contraire, — *et contra !...* — s'il laisse ces herbes en contact avec l'air ambiant — *aëri expositas,* — il les voit se couvrir d'animalcules variés. Toute la portée de l'expérience, toute l'intention de l'expérimentateur se résument dans l'opposition des termes *loco occluso servatis* et *et contra aëri expositas.* L'unique intérêt de l'épreuve réside, à ses yeux, dans la comparaison des faits qui se produiront dans le vaisseau bouché en face de ceux qu'il constatera dans l'autre laissé ouvert. Le reste importe peu. Ce n'est donc pas chez Redi que Joblot a trouvé le procédé de stérilisation appliqué à l'expérience du 13 octobre 1711.

(1) *Experimenta circa generationem insectorum;* édit. d'Amsterdam, 1671, p. 129.

C'est encore moins chez Swammerdam. En effet, s'il invoque à tout moment l'autorité des expériences de Redi, jamais Swammerdam ne les a personnellement renouvelées. Il ne procède pas, d'ailleurs, par expériences proprement dites, mais par observations et par raisonnements. Il ne connaît que son scalpel et son microscope, et c'est en constatant par l'inimaginable minutie de ses dissections la présence d'organes génitaux chez les plus petits insectes, — il n'est, d'ailleurs, pas descendu dans l'échelle des êtres plus bas que la puce et le pou, — c'est en les suivant avec une infatigable patience à travers leurs accouplements, leur naissance, leur développement, leurs métamorphoses, qu'il a pu établir que leurs modes de reproduction ne différaient en rien de ceux des autres créatures et qu'il s'est proclamé l'adversaire irréconciliable de l'hétérogénie.

L'idée vient-elle de Leeuwenhœck? J'ai vainement cherché, dans les collections, non sans lacunes, que j'ai eues à ma disposition, la lettre du 14 juillet 1680, où ce naturaliste rapporte l'expérience à l'issue de laquelle il constata la présence de microzoaires nés d'une infusion de poivre isolée dans un tube scellé hermétiquement (1). Mais Lesser, qui a lu le récit même du savant hollandais, puisque il en donne une longue analyse, et qui refuse toute autorité à sa démonstration, s'appuie précisément, pour en dénier la valeur, sur ce que Leeuwenhœck n'aurait pas pris le soin de tuer, par une ébullition préalable, les germes qui pouvaient préexister dans le tube dont il allait faire usage. Leeuvenhœck ignorait donc les propriétés stérilisatrices de l'ébullition et n'a pu, par conséquent, les révéler à Joblot.

Reste Vallisnieri. Je ne connais que par ce qu'en disent les auteurs modernes ses *Dialogues*, qui n'ont, d'ailleurs, jamais été traduits de l'italien. Mais, comme je lis partout qu'il a « renouvelé et corroboré » les expériences de Redi, comme il semble n'avoir surpassé son maître qu'en étendant aux parasites des plantes et aux vers entozoaires ses recherches et sa

(1) Cette lettre n'est pas reproduite dans les *Arcana Naturæ,* où manquent, d'ailleurs, plusieurs des communications insérées dans les *Transactions philosophiques.*

négation énergique de la spontéparité, je crois pouvoir en conclure, tout au moins jusqu'à preuve contraire, qu'il procédait exactement comme Redi, et que, en supposant qu'il ait, lui aussi, expérimenté sur des végétaux soumis à la cuisson, il ne s'est pas, plus que Redi, rendu compte de l'effet considérable que cette cuisson pouvait avoir sur le résultat de l'épreuve. Là non plus, Joblot n'aurait donc rien appris.

Ainsi, ce nouvel élément de preuve, d'un poids tel qu'au bout de près de deux siècles, hétérogénistes et panspermistes le jettent encore à qui mieux mieux dans la balance, les uns pour en affirmer l'inanité, les autres pour en faire le pivot de leurs démonstrations, serait-ce à notre concitoyen que reviendrait la gloire de l'avoir, le premier, introduit dans le débat? Il est permis de se le demander. Il est, surtout, singulièrement désirable de voir ce point capital spécialement approfondi à l'aide de moyens d'étude que je n'ai pas. Un fait, du moins, et non sans intérêt pour l'histoire de cette interminable polémique, demeure indiscutable : trente-cinq ans avant Needham, Joblot pratiquait la mémorable méthode à laquelle le nom de Needham est demeuré attaché!

Et ce n'est point la dernière dépossession dont Joblot ait été victime!

Aujourd'hui encore, chaque fois que, dans un récipient, un microrganisme se révèle au cours d'une expérience, les partisans de la panspermie en attribuent l'origine à des germes venus du dehors à la faveur d'une occlusion insuffisante. Que sont donc ces germes et comment ont-ils été apportés? L'universalité des panspermistes s'est ralliée sur ce point à un système que l'école adverse combat avec autant d'acharnement qu'elle en apporte à contester la raison d'être de la stérilisation préalable. Et c'est, l'un pour attaquer ce système, l'autre pour le défendre, que, dans un de ces élans de foi d'où les croisades scientifiques naissent de nos jours comme en sortirent en d'autres temps les croisades religieuses, Pouchet et Pasteur se sont élancés à travers montagnes et océans, leurs cornues à la main. Ici encore, l'expérience a toujours répondu aux vœux de l'expérimentateur.

Tandis que, dans l'hypothèse hétérogéniste, les animalcules

des infusions naîtraient de la matière morte possédant la faculté de s'organiser sous certaines influences, seraient les particules des corps soumis à la putréfaction, au cours de laquelle ils deviendraient libres et s'animeraient d'une vie propre, — l'air, dans l'hypothèse panspermiste, tiendrait en suspension des myriades de germes, d'œufs, de poussières vivantes, de propagules imperceptibles à l'œil et engendrées suivant les lois ordinaires de la reproduction. Ce sont ces germes qui, vaguant à travers l'espace au gré des courants atmosphériques, s'introduiraient dans les récipients d'expériences, se déposeraient dans les infusions, et, s'ils y rencontraient des conditions favorables à leur existence, y engendreraient les êtres qu'ils portent en eux.

A qui fait-on l'honneur d'avoir émis le premier cette supposition, acceptée plus que jamais aujourd'hui à la suite des merveilleuses expériences de M. Pasteur? Presque toujours à Spallanzani, quelquefois à Baker.

Spallanzani la propose, en effet, dès 1776, dans ses *Opuscules*. Il présume « que ces animalcules sont contenus dans « l'air et qu'ils s'y développent lorsque les infusions sont pro- « pres à favoriser ce développement. N'est-ce point la cause « pour laquelle chaque infusion ou, du moins, plusieurs sem- « blent avoir des espèces d'animalcules qui leur sont particu- « lières, comme chaque plante a ses insectes? Mais il y a, de « même, des animalcules communs à un grand nombre d'infu- « sions, comme il y a des insectes communs à plusieurs « plantes. D'où l'on peut aisément conjecturer que le lieu où « les observations sont faites, la saison pendant laquelle on « observe et les grains qu'on emploie dans les infusions peu- « vent influer beaucoup sur les espèces d'animalcules qui se « développent dans les infusions (1). »

Baker, de son côté, en avait dit autant dès 1743, trente-trois ans avant Spallanzani : « ces petites mouches invisibles — « écrit-il à propos de la nymphe du cousin — qui sont partout « répandues dans l'air et qui cherchent un lieu propre à y dé-

(1) *Opuscules de physique*, t. I, p. 38, de l'introd. de Sennebier, et pp. 231 à 234 (édit. franç. de 1787).

« poser leurs œufs, trouvant un fluide bien fourni d'une nour-
« riture convenable à leurs petits viennent en foule y déposer
« leurs œufs. » Et plus loin, à propos d'Infusoires : « ce qui
« semble prouver que les œufs d'où proviennent ces petits
« animaux doivent être déposés dans l'eau par leurs pères,
« comme je l'ai supposé ci-devant, ou qu'ils doivent y être
« portés par le mouvement de l'air; et certainement la chose
« peut arriver de ces deux manières; car comme les œufs de
« ces petites créatures sont moins pesants que l'air, il peut se
« faire qu'il en flotte continuellement des millions dans l'air, et
« qu'étant portés indifféremment de tous les côtés, il en périsse
« un grand nombre dans les endroits qui ne conviennent pas à
« leur nature et qu'ils viennent à s'éclore lorsqu'ils se trouvent
« logés dans un nid qui leur est propre (1). »

Et maintenant, ouvrons toujours le livre de Joblot : nous l'avons entendu à différentes reprises émettre la conjecture que les genèses dont il a été témoin proviennent d'œufs introduits dans les vases qu'il emploie à ses expériences. Le développement de cette idée termine la profession de foi panspermiste transcrite plus haut tout entière :

« Passons à l'établissement d'une hypothèse pour expliquer
« ce qui se voit de plus surprenant dans les infusions des
« plantes. Je suppose qu'il vole ou nage dans l'air voisin de la
« terre un nombre innombrable de très-petits animaux de
« diverses espèces, qui, s'appliquant sur les plantes qui leur
« conviennent, s'y reposent, y prennent quelque nourriture et
« y mettent au jour leurs petits, pendant que d'autres y dépo-
« sent des œufs où de nouveaux insectes sont renfermez.

« Et enfin que ces mêmes animaux laissent tomber dans l'air
« qu'ils parcourent des petits et des œufs, particulièrement
« dans les lieux où ils sont arrêtés par des corpuscules spiri-
« tueux qui s'échappent continuellement des plantes et généra-
« lement de tous les autres corps, dont les parties ont entre

(1) *Le Microscope...,* traduct. de 1754, pp. 77-78. Milne-Edwards signale cette antériorité de Baker sur Spallanzani (*Leç. sur la physiologie,* t. VIII, p. 246, note 1).

« elles quelque mouvement capable de les subtiliser assez pour « en faire l'évaporation.

« De plus, il est à propos de remarquer qu'une même « plante peut être la favorite de diverses espèces d'animaux et « par là devenir en même temps la dépositaire des œufs et des « petits tout vivans de plusieurs espèces d'insectes; d'où il suit « que son infusion sera suffisante pour faciliter la naissance et « fournir tout ce qui sera nécessaire à l'accroissement de tous « les différens animaux que nous apercevront successivement « pendant tout le temps que durera cette infusion. » (1)

Et ceci est écrit en 1718, un quart de siècle avant le livre de Baker, un demi-siècle avant celui de Spallanzani !

Joblot a-t-il été le premier à formuler comme l'un des principes de la doctrine panspermiste l'existence de germes tenus en suspension dans l'atmosphère ? Un autre passage des *Descriptions* donnerait à croire qu'en même temps que lui et peut-être même avant lui d'autres micrographes, sans émettre et sans justifier aussi formellement la même proposition, avaient eu déjà le pressentiment de quelque chose d'analogue (2). Mais, ici encore, ce qui est indéniable, c'est, tout au moins, l'antériorité de Joblot sur Baker et sur Spallanzani. Pour ce dernier surtout, si l'on compare à celles de Joblot les idées qu'il développe, comment ne pas être frappé de l'éclatante similitude des conjectures que forment à cinquante ans de distance le savant français et le savant italien ainsi que des raisonnements sur lesquels ils les appuient? Si Joblot a emprunté à quelqu'un, ce n'est assurément ni à Baker ni à Spallanzani.

(1) *Descript.*, t. II, pp. 45-46.

(2) Cf. *Descript.*, t. II, p. 3 : « Ceux qui croient que toutes les générations se font par les œufs disent qu'au commencement des cha- « leurs certains petits animaux imperceptibles à nos yeux, qui volent « ou nagent dans l'air, étant comme attirés par les parties spiritueuses « qui s'exhalent continuellement du vinaigre, laissent tomber des œufs « dans cette liqueur où... ils peuvent éclore et fournir ainsi les petits « animaux dont je parle. Cette manière de faire naître les anguilles du « vinaigre ne s'accorde pas avec ce que deux de mes amis ont ob- « servé..., ni avec ce que j'ay vu dans deux semblables expériences. »

Et telle est, sur cette hypothèse, l'absolue concordance des idées émises de ces trois côtés différents qu'il est permis de se demander si, d'aventure, le prêteur ne serait pas Joblot ?

Les *Descriptions*, pour en finir avec elles, contiennent encore sur les substances qui tuent les microrganismes une remarque digne d'attirer l'attention, aujourd'hui qu'en matière médicale le sceptre de la mode appartient à l'antisepsie. Le microbe règne sans partage; il explique toutes les maladies; on en a mis partout. Dans chaque arrondissement du territoire français un hygiéniste spécial est détaché à ses trousses, le Médecin des Épidémies. Tout microbe débusqué par ce louvetier pour petites bêtes est immédiatement immatriculé, dans le silence des préfectures, sur un imprimé à multiples colonnes. Au bout de l'an on totalise; après quoi Médecine et Administration se congratulent réciproquement sur le nombre de microbes qu'elles ont tués, à elles deux. C'est l'Hygiène publique. Il n'en est pas moins vrai que nos grands-pères s'éteignaient nonagénaires, après avoir parcouru l'Europe sur les talons de Napoléon Ier, en se nourrissant de chevaux crevés et sans changer une seule fois de chemise, tandis que nous mourons aux abords de la soixantaine, entourés de filtres Chamberland, dans des maisons construites suivant toutes les règles officielles de la salubrité et de l'antisepsie.

Joblot l'avait pressentie, lui aussi, l'antisepsie ! « S'il arrive « — dit-il sous la rubrique : *Remarques importantes* — qu'on « mette infuser, par exemple, du foin dans un vaisseau où il y « avoit eu quelque temps auparavant une infusion de plantes

C'est ainsi, par exemple, que, vers 1677, Hartsœker, dans une théorie étrange sur la génération de l'homme et des animaux supérieurs, attribuait l'origine des spermatozoaires à des animalcules imperceptibles qui, volant dans l'air ambiant, s'introduiraient à l'intérieur du corps soit par les voies respiratoires, soit en même temps que les aliments, et passeraient, au moment opportun, des organes du mâle dans ceux de la femelle où ils trouveraient des œufs qu'ils féconderaient (Fontenelle : *Éloge acad. d'Hartsœker*). Ne serait-ce pas dans ses entretiens avec Hartsœker, en 1678, que Joblot aurait puisé l'idée première de son hypothèse des germes atmosphériques ?

« ou de quelques drogues aromatiques très-fortes en odeur, et « que ce vaisseau n'ait pas été bien lavé après cette première « infusion, la seconde ne réussira pas bien, car cette seconde « pourroit ne pas convenir avec la première. D'ailleurs, l'eau « qu'on tire d'une fontaine de cuivre mal étamé ne convient « pas pour bien entretenir la vie de la plupart des animaux de « nos infusions, parce que cette eau acquiert, par le séjour « qu'elle fait dans ce vaisseau, une qualité particulière qui les « empoisonne. (1) »

— « La pratique de l'antisepsie — dit M. Cazeneuve à pro- « pos de ce passage — est née plus tard d'observations plus « complètes... Ces observations n'offrent-elles pas le plus « grand intérêt aujourd'hui que l'action antiseptique des dro- « gues renfermant des essences (lavande, cannelle, etc...) est « absolument démontrée, aussi bien que l'action microbicide « des sels de cuivre ? »

Et M. Cazeneuve termine son article par ces mots, qui grâce à l'autorité de celui qui les a écrits, suffiraient à eux seuls pour restituer à Joblot la place qu'il est en droit d'occuper :

« Ne suis-je pas autorisé à conclure que Henry Baker, de la « Société royale de Londres, a été le précurseur de Tyndall, « son compatriote, qui, à l'étranger, a contribué le plus par « ses expériences originales à édifier les théories panspermistes, « de même que Joblot a été le précurseur de M. Pasteur, « soixante ans avant le célèbre abbé Spallanzani ?

« Les noms de ces deux micrographes fort distingués pour « l'époque ne devraient plus être oubliés dans l'histoire de « l'évolution des sciences biologiques. »

VI.

Comment se peut-il donc que le nom de ce précurseur, toujours cité quand il s'agit d'Infusoires, n'apparaisse jamais sous la plume des écrivains modernes qui ont été amenés, au cours

(1) *Descript.*, t. II, p. 52.

de leurs ouvrages, à rappeler les phases et les acteurs de la lutte séculaire engagée autour des doctrines hétérogénistes (1)? Cet oubli peut, semble-t-il, s'expliquer de deux façons.

Si soucieux que l'on puisse être de replacer l'auteur des *Descriptions* au rang qui lui appartient, Joblot, malgré toute la conscience de ses investigations, malgré toute sa prescience, malgré l'ingéniosité et l'exactitude de la plupart de ses aperçus, n'est, il faut bien le reconnaître, qu'une pâle silhouette auprès des figures colossales dont ses travaux évoquent le souvenir. Tandis qu'il demeure, dans ses loisirs de professeur de mathématiques, confiné au milieu de ses bocaux d'infusoires, Leeuwenhoeck et Spallanzani, penchés sur le grand problème de la vie, le retournent sous tous ses aspects, en fouillent tous les mystères, l'interrogent dans tous les êtres de la création et jettent les premiers fondements de la physiologie. Tandis qu'il laisse tomber, comme en passant, sa négation de l'hétérogénie dans un chapitre de quatre-vingts lignes perdu, au hasard de ses observations, à travers un volume de deux cents pages, Redi, Vallisnieri, Spallanzani consacrent à la même thèse chacun un livre tout entier, et Needham devient l'inspirateur de Buffon (2). Nul, en parlant de la génération spontanée, ne peut oublier de tels noms. S'il est vrai que l'on ne prête qu'aux riches, n'est-ce point à eux, surtout, que l'on emprunte habituellement?

Mais cet oubli n'aurait-il pas une autre cause encore? J'ai

(1) Seul, du moins parmi les auteurs auxquels j'ai pu me référer, F. Pouchet (qui n'a connu, lui aussi, que l'édition de 1754), cite Joblot au nombre des microbiologistes qui se sont mêlés à cette controverse, et encore est-ce pour lui donner place, par suite d'une erreur inconcevable, dans les rangs de l'école hétérogéniste :

« ..... Le temps durant lequel vécut ce savant célèbre — (il s'agit « de O.-F. Müller) — fut fécond en observateurs qui, presque tous, « ainsi qu'il le fit lui-même, *embrassèrent la défense de l'hétérogénie.* « *Tels furent principalement* Hill, que l'on cite comme le premier no« menclateur des microzoaires, *Joblot,* Roesel et Wrisberg..... » (*L'Hétérogénie*, p. 39-40).

(2) Cf. *Hist. nat. des animaux*, notamment ch. VI et VIII.

dit précédemment combien l'édition originale de 1718 était déjà ignorée au début de ce siècle et comment, dès alors, sur la foi de l'édition de 1754 seule mentionnée partout, Joblot est toujours rangé, dans la chronologie des anciens microbiologistes, après des observateurs qu'il a, en réalité, devancés de trente ans et plus. Or, quelle est, dans la controverse des genèses spontanées, l'importance essentielle du rôle de Joblot? C'est, comme je viens de le dire, d'avoir à tout le moins notablement précédé dans l'affirmation de certains principes et dans l'emploi de certaines méthodes expérimentales tel et tel savant glorifié encore aujourd'hui pour avoir conçu le premier l'idée de ces théories ou de ces expériences. Tout se résume donc en une question de priorité, en une question de dates. Dès l'instant que la seconde édition est seule connue et que Joblot passe aux yeux de tous pour avoir mis au jour le résultat de ses recherches en 1754 seulement, il a des devanciers : Needham a signalé neuf ans avant lui, en 1745, la nécessité de chercher exclusivement la solution du problème dans l'étude spéciale des Infusoires, ainsi que de stériliser les récipients d'expérience. Baker a, onze ans avant lui, en 1743, inauguré l'hypothèse des germes atmosphériques. Joblot n'est plus qu'un copiste; et sa thèse panspermiste, ainsi dépouillée de tout ce qu'elle articule de nouveau quand elle apparaît en 1718, réduite, en dépit des trente-six années d'expériences dont elle est la conclusion, aux deux expériences-types d'octobre 1711 relatées en quelques lignes, n'est plus, en face des volumes batailleurs où Redi, Needham et Spallanzani entassent leurs démonstrations réitérées, qu'une œuvre sans intérêt scientifique, sans originalité tout au moins, et qu'il n'y a plus lieu de mentionner.

Un mot sur cette seconde édition.

Tout d'abord, le titre n'est plus le même. Les *Descriptions et Usages de plusieurs nouveaux Microscopes* s'appelleront dorénavant : *Observations d'Histoire naturelle faites avec le Microscope* (1). L'Avertissement par lequel débute le nouvel ouvrage

(1) « OBSERVATIONS D'HISTOIRE NATURELLE FAITES AVEC LE MICROS-« COPE SUR UN GRAND NOMBRE D'INSECTES ET SUR LES ANIMALCULES QUI

— car nous allons voir l'édition originale quelque peu transformée — explique ainsi les circonstances qui ont déterminé le libraire Briasson à le faire paraître :

« Feu M. Joblot fit imprimer en 1716 son livre intitulé *Des-« cription et Usages de plusieurs nouveaux Microscopes...* Les ap-« plaudissemens que reçut cet ouvrage engagèrent l'Auteur à « continuer ses recherches sur l'Histoire naturelle et à travailler « sans relâche à perfectionner ses microscopes. Il mit par écrit « ses opérations nouvelles et ses observations microscopiques; « et il espéroit s'en servir pour améliorer la seconde édition de « son Livre, qu'il préparoit lorsque la mort l'interrompit. Les « embarras qui suivent toujours ces sortes d'événemens ont fait « oublier longtemps ce manuscrit, qui à la fin, après des tra-« verses sans nombre, nous est heureusement parvenu ; et nous « avons cru rendre un service important au public de donner « nos soins à le mettre en ordre et à le faire imprimer. Nous n'a-« vons rien ajouté de nous à ce que l'auteur avoit préparé, que « quelques notes dans les endroits où elles nous ont paru néces-« saires.

« L'Auteur a beaucoup enrichi la partie de ses observations « sur les Insectes et sur l'Histoire naturelle; il semble avoir « prévu que le temps d'écrire sur cette science étoit arrivé : car « avant lui peu d'auteurs, parmi nous, s'étoient appliqués à « cette matière... »

Ainsi donc, à Bory de Saint-Vincent, à de Blainville, à Dujardin, à Pouchet, au bibliographe Brunet lui-même qui n'ont connu et cité que la réédition de 1754, il eût suffi d'en lire avec quelque peu d'attention la première page pour connaître l'existence d'une édition princeps antérieure de trente-six

« SE TROUVENT DANS LES LIQUEURS PRÉPARÉES ET DANS CELLES QUI NE « LE SONT PAS, ETC., AVEC LA DESCRIPTION ET LES USAGES DES DIFFÉRENTS « MICROSCOPES, ETC.; *partie déjà publiées par feu M. Joblot, Profes-« seur en mathématiques de l'Académie de peinture et de sculpture; « partie rédigées sur des observations postérieures, avec un grand nombre « de figures.* A PARIS *chez Briasson, libraire, rue Saint-Jacques, à la « Science.* M D CC LIV. *Avec approbation et privilège du Roy.* » — *2 v. in-4°. Le tome II porte le millésime de 1755.*

ans, et restituer à Joblot la priorité qui en est la conséquence.

Il y a un peu à prendre et beaucoup à laisser dans ces prolégomènes, entre les lignes desquels Briasson apparaît sous les traits d'un gaillard particulièrement idoine au négoce et plus préoccupé de sa caisse que de la réputation de l'auteur qu'il va rééditer. Ce qui est très-vraisemblable, c'est le succès obtenu par l'édition de 1718, et voici qui tend à le démontrer.

Les premiers procédés de stéréotypie ou de clichage, essayés en Allemagne et en Angleterre à dater de 1725 sur un très-petit nombre d'ouvrages, ne furent appliqués en France qu'en 1785 (1). Jusqu'à cette époque, l'imprimeur soucieux de se réserver les moyens de rééditer un livre sans s'exposer à de trop lourdes dépenses conservait la composition même qui avait fourni le premier tirage, soit en laissant les caractères assemblés dans les formes, soit en les liant définitivement entre eux par une soudure générale. On conçoit quelle place absorbait l'emmagasinage de ces châssis ou de ces planches et quelle quantité de plomb improductif se trouvait ainsi immobilisée. Un procédé aussi coûteux encore ne pouvait être employé que par quelques maisons de premier ordre et pour des livres appelés à un écoulement certain (2). C'est ce que Jacques Collombat, « Imprimeur ordinaire du Roy et de l'Académie Royale » et l'un des principaux typographes parisiens de son temps (3), fit pour l'édition princeps des *Descriptions*. L'œil le moins exercé constatera de suite que la réédition de 1754 — les *Observations d'Histoire naturelle* — n'est pas autre chose que la composition des *Descriptions* de 1718 utilisée au bout de trente-six ans pour un second tirage, puis enchâssée habilement au milieu de parties inédites, de cahiers entiers, imprimés pour la première fois en 1754, dont le texte a été fourni par les notes ou fragments manuscrits sur lesquels je reviendrai tout à l'heure.

(1) Pour des livres d'une certaine étendue, car on avait cliché des calendriers.

(2) Paul Dupont, *Hist. de l'Imprimerie*, t. II, p. 418. — L. Knas : art. *Clichage*, de la *Grande Encyclopédie* de Lamirault.

(3) Il fut choisi pour enseigner la typographie à Louis XV enfant (P. Dupont, *ibid.*, p. 588).

Les choses ont dû se passer ainsi. Tandis que Collombat conserve en magasin la composition de 1718, Joblot — admettons-le, bien que nous n'ayons à l'appui de ce projet d'autre preuve que l'affirmation de Briasson — recueille de nouveaux matériaux en vue d'une édition nouvelle. Mais encore se réserve-t-il d'apprécier l'opportunité de leur publication, de les choisir et de les coordonner, quand la mort le surprend au mois d'avril 1723. Jacques Collombat meurt, lui aussi, en 1744. L'imprimerie, d'abord exploitée par sa veuve, passe en 1752, au décès de celle-ci, entre les mains de leur fils Jean-Jacques-Étienne, orphelin et mineur, qui, après avoir exercé pendant un an à peine sous la tutelle de la Chambre syndicale, abandonne définitivement l'industrie typographique en 1753. La maison disparaît (1).

En 1753!... Et les *Observations* paraissent en 1754! Le rapprochement de ces deux dates ne laisse-t-il pas entrevoir dans quelles circonstances composition typographique et notes manuscrites sont arrivées entre les mains de Briasson? Au décès de Joblot les planches de 1718 étaient toujours chez Collombat. Comment les manuscrits de Joblot sont-ils venus les rejoindre? Comment ces notes, comment, surtout, cette quantité de plomb ont-elles pu dormir, improductives et oubliées, pendant trente-six ans? Peu m'importe : il suffit que l'ombre d'un doute ne puisse s'élever sur ce point. En 1753, l'imprimerie du « Pélican » se ferme avec la retraite d'Étienne Collombat; et, dans sa liquidation, un voisin de la rue Saint-Jacques, Briasson, à l'enseigne de la « Science, » achète composition et manuscrits, que nous allons le voir utiliser.

Du texte de la première édition il tire les trois quarts de la seconde. La division adoptée en 1718 est maintenue, bien qu'intervertie : elle donnera deux volumes, le premier consacré à la Micrographie, le second à l'Optique. Et, comme le boniment de Briasson a promis de l'inédit, les fragments posthumes le fourniront (2).

(1) P. Dupont, *Hist. de l'Imprimerie*, t. II, p. 885.

(2) Préoccupé par-dessus tout d'utiliser la composition typographique de 1718, Briasson a remanié l'ouvrage ainsi qu'il suit :

Le volume consacré à l'Optique est accru de neuf chapitres, très-courts pour la plupart. Les uns contiennent la description de quatre nouveaux microscopes universels, analogues aux deux instruments présentés dans les ch. XIII et XIV (fig. 14 et 15) de l'édition de 1718. Les autres exposent des calculs d'optique et relatent des perfectionnements de détail apportés par Joblot à des microscopes que lui avaient confiés différents amateurs. Du moins ces additions, si elles n'offrent qu'un intérêt assez secondaire, ne déparent-elles pas le livre dans lequel elles ont été insérées et ne compromettent-elles pas le

Tandis que les *Descriptions* comprenaient deux *parties*, paginées séparément, mais précédées d'un seul feuillet de titre et suivies d'une seule table des matières, ce qui constituait un volume unique, les *Observations* sont divisées en deux *tomes*, ayant chacun sa page de titre et sa table ; chaque tome est subdivisé lui-même en deux *parties*.

TOME PREMIER : *première partie.* — Les pages I-XX contiennent le faux-titre, le titre général : — *Observations d'Histoire naturelle faites avec le Microscope,* — l'avertissement de l'éditeur et celui que l'auteur avait mis au début de la première édition, les approbations et privilège et la table du tome I.

Suivent 38 p., foliotées 1-38. Le texte en est entièrement inédit et comprend onze chapitres. Les ch. I-VIII sont consacrés à des observations d'entomologie ; les ch. IX et X à l'étude de l'anatomie et du développement des plantes ; le ch. XI à l'étude des sels. — Quatorze planches inédites, numérotées 1-14, toutes signées du graveur Haussard.

TOME PREMIER : *seconde partie.* — Un feuillet de faux-titre : — *Observations d'Histoire naturelle faites avec le Microscope — Seconde partie du tome premier.* — Deux pages (1-2), non foliotées, carton spécialement imprimé pour la seconde édition. — A l'exception de ce carton, toute cette seconde partie, de la p. 3 jusqu'à la p. 94 inclusivement, a été tirée sur la composition de 1718, et reproduit le texte des trente-cinq chapitres sur les Infusoires qui forment toute la IIe partie des *Descriptions* de 1718. Il est aisé de voir, en comparant les deux éditions, comment le texte du carton a été remanié de façon à venir tomber juste, en haut de la p. 3, sur les mots « convaincantes « pour les tirer de l'erreur où ils étoient. »

Avec la p. 95 recommence, jusqu'à la p. 124 et dernière du tome Ier, une nouvelle série d'additions : seize chapitres inédits, numérotés XXXVI-

renom de son auteur. De même pour quelques observations nouvelles recueillies sur des animalcules d'infusions, des nymphes et des larves d'insectes, bien que la plupart aient trait soit à des Infusoires déjà mis en scène dans les *Descriptions*, soit à des métamorphoses que Swammerdam et Réaumur avaient déjà étudiées d'une façon bien autrement approfondie.

Il en est tout autrement des onze chapitres appelés à former la première partie, tout entière inédite, du premier volume. C'est d'eux que Briasson attendait par-dessus tout — son préambule en fait foi — le succès de son entreprise, en raison des

LI, consacrés à de nouvelles observations d'Infusoires et de larves aquatiques.

Aux douzes planches d'Infusoires, tirées de l'édition princeps, IIe partie, ont été ajoutées trois nouvelles planches, numérotées 13-15. La pl. 13, de vingt-cinq figures dessinées par Vigneux, est particulièrement remarquable par la finesse et la légèreté de pointe avec lesquelles elle a été gravée à l'eau-forte.

TOME SECOND : *première partie.* — P. I-VI, faux-titre, titre et tables du tome II. Le titre de ce tome porte le millésime M DCCLV. Vient ensuite un carton non folioté : au-dessous du titre, répété, — *Observations d'Histoire naturelle faites avec le Microscope — Description des Microscopes dont l'Auteur a fait usage* — commence le texte, composé des dix-huit chapitres sur l'Optique qui forment la Ire partie de la première édition. Ce texte occupe, comme dans la première édition, soixante-dix-huit pages, foliotées 1-78, qui toutes, sauf le carton (1-2 non folioté), ont été tirées avec la composition de 1718.

Les vingt-deux planches de microscopes de la première édition, Ire partie, sont reproduites, avec leur numérotage antérieur.

TOME SECOND : *seconde partie.* — Un feuillet de faux-titre, carton non folioté (1-2). — P. 3 : au-dessous du titre, répété, commence le texte. Il occupe 27 pages, foliotées 3-27, et comprend dix chapitres inédits, numérotés XIX-XXVIII, donnant la description de quelques nouveaux microscopes, des calculs d'optique, etc.

Deux nouvelles planches d'instruments et d'épures, numérotées 23 et 24, ont été gravées spécialement pour être annexées à cette addition.

— En résumé, dans le tome Ier de l'édition de 1754, toute la partie Ire (38 pp.) est nouvelle : la partie IIe, sauf les trente dernières

recherches entomologiques qui en étaient le sujet. Autant, en effet, cette branche des sciences naturelles, avait, à cette époque, rencontré d'adeptes à l'étranger, principalement en Allemagne et en Hollande, autant le génie français semblait y être demeuré rebelle; et, le premier chez nous, pour ainsi dire, Réaumur venait d'aborder ce domaine par un coup de maître, et d'en ouvrir le chemin en publiant, de 1734 à 1742, ses *Mémoires pour servir à l'histoire des Insectes*, monument impérissable d'exactitude, de persévérance et de sagacité. Le moment paraissait donc favorable. Mais Joblot s'était-il armé pour entrer en lice? En avait-il même jamais conçu la pensée? Non, certainement. Une demi-douzaine d'observations hâtives et rudimentaires sur la mouche commune, le charançon, la mite des grains, celle du fromage, le pou parasite du serin

pages (soit 95 pp.) est la reproduction pure et simple de la partie Ire de l'édition de 1718. — Dans le tome II, toute la partie Ire (78 pp.) est, d'un bout à l'autre, la reproduction de la partie Ire de l'édition de 1718 ; toute la partie IIe (27 pp.) est inédite.

Tout le texte passé de la première édition dans la seconde a été, ai-je dit, non pas composé à nouveau en 1754, mais tiré sur la composition même de 1718 soudée ou conservée dans ses formes. Il est facile de s'en rendre compte en comparant, dans les deux éditions, les feuilles empruntées à la première pour constituer la plus claire partie de la seconde. On verra comment l'éditeur de 1754 a su garder aux deux « parties » qu'il prenait à l'édition de 1718 leur pagination première, de même qu'aux planches leur ancien numérotage, en donnant à chacune des quatre divisions de son nouveau livre un foliotage indépendant; comment il est arrivé, à l'aide de cartons insérés à propos et de remaniements pratiqués dans certains passages du texte de 1718, à faire concorder exactement les derniers mots d'un carton avec les premiers mots de la page suivante (Cf. : Édit. 1718, part. II, pp. 2-3 ; et Édit. 1754, t. I, part. II, pp. 2 (carton non folioté) et 3. — Éd. 1718, part. II, p. 96 ; et Éd. 1764, t. I, part. II, p. 96. — Éd. 1718, part. I, p. 1 ; et Éd. 1754, t. II, part. I, p. 1). — D'autre part, toutes les réclames, toutes les signatures, de même que toutes les menues défectuosités typographiques de la première édition — lettres hors ligne, d'un œil différent, usées, empâtées, etc. — se retrouvent page pour page, ligne pour ligne, mot pour mot, dans la seconde.

et le moucheron aquatique ou punaise d'eau, connue des naturalistes sous l'appellation de *Notonecta Linnœi;* rien de plus sur chacun de ces insectes qu'une description à peine ébauchée des formes et des organes extérieurs; pas un mot d'anatomie; mais, en revanche, des aphorismes tels que ce croquis de la punaise vulgaire : « cet insecte est connu de tout le monde par « le tourment qu'il cause la nuit » : tel était le bagage avec lequel l'éditeur Briasson se flattait d'asseoir l'autorité de l'Entomologie française ! Et cela en un temps où, bien que vieux d'un demi-siècle et plus, les travaux de Moufet, de Gœdart, de Ray, écrits ou traduits en latin, étaient, en France, entre les mains de quiconque étudiait le monde des insectes; où la *Biblia Naturæ* de Swammerdam, éditée en 1737, émerveillait les savants de l'Europe entière; où l'incomparable ouvrage de Réaumur, achevé de la veille, dépassait encore de cent coudées par l'abondance de ses détails, sa clarté, sa précision, ses aperçus philosophiques, tout ce que ses prédécesseurs avaient pu révéler sur la structure, l'anatomie, les métamorphoses, les mœurs et les instincts du petit peuple à l'observation duquel Réaumur avait consacré toute sa vie ! — Encore Joblot avait-il pensé et écrit cela, si peu que ce fût. Mais que dire du chapitre par lequel débutent les *Observations :* dix pages guillemetées d'un bout à l'autre et copiées mot à mot dans le *Journal des Savants* de 1666, qui les avait prises lui-même à la *Micrographia* de Hook ! Que dire du chapitre IX du tome Ier, textuellement extrait, lui aussi, d'un compte-rendu que le *Journal des Savants* de 1676 donnait de l'*Anatomie des Plantes* de Grew, dont une traduction française venait d'être publiée ! Six pages en tout, intitulées pompeusement : « Anatomie « des plantes en général, » et vraisemblablement marquées, dans les rêves de Briasson, pour supplanter dans tous les laboratoires, les traités d'anatomie et de physiologie végétales de Grew, de Malpighi, de Ray, de Tournefort, de Linnée surtout, en pleine renommée à ce moment !

Que Joblot, encouragé par l'accueil fait à ses *Descriptions*, ait caressé le projet d'une édition nouvelle, la mise en réserve des formes de 1718 le dit assez clairement. Mais, quelque voie

qu'aient prise pour arriver entre les mains de Briasson les manuscrits posthumes dont il a enflé la réédition de 1754, il est impossible de voir en la plupart d'entre eux autre chose que des notes jetées à la hâte sur le papier, colligées au jour le jour au hasard d'une lecture. Il est impossible d'admettre que l'académicien septuagénaire, que l'observateur loyal et scrupuleux que nous révèlent les *Descriptions* eût consenti, vivant, à mettre sa signature au bas des fragments informes trouvés dans des tiroirs pillés à son décès et à patroner de son autorité le coup de commerce flairé par Briasson. — « Souvent — lit-on dans « l'*Encyclopédie* (1) on a la fureur d'insérer dans les éditions « qu'on publie d'un auteur après sa mort, quantité de produc- « tions qu'il avoit jugées indignes de lui et qui lui ôtent une « partie de sa réputation. Ceux qui sont à la tête de la Librai- « rie ne peuvent apporter trop de soin pour prévenir cet abus. » C'est bien ici le lieu de rappeler cette protestation que d'Alembert formulait à l'heure même où le renom de Joblot courait ainsi le risque d'être discrédité au profit de la spéculation mercantile d'un libraire entreprenant (2).

(1) A l'art. : *Édition*.

(2) Il semblerait, à ce propos, que Briasson ne péchât pas d'ordinaire par excès de scrupules. On n'ignore pas combien Diderot eut à se plaindre de ceux avec qui il avait passé, pour la publication de l'*Encyclopédie*, un contrat aux termes duquel lui et d'Alembert recevaient un salaire annuel de 1,200 livres pendant que les éditeurs faisaient fortune. On sait surtout par la lettre indignée que lui écrivit Diderot, que l'imprimeur Le Breton, effrayé de l'audacieuse nouveauté des doctrines encyclopédistes et de la guerre entamée contre les Philosophes, ne cessa pendant plusieurs années, jusqu'au jour où Diderot s'en aperçut par le plus grand des hasards en 1758, d'altérer et de mutiler certains articles, et cela après que le *bon à tirer* lui en avait été délivré. Or, avec Le Breton, le principal associé dans l'affaire était précisément Briasson. Il en avait la haute direction au point de vue commercial. Il ne semble donc guère douteux qu'il connût et encourageât, au moins par son silence, les procédés de Le Breton, bien autrement graves encore que l'usage abusif fait des manuscrits posthumes de Joblot.

VII.

A côté de ses recherches microbiologiques, demeurées l'œuvre capitale de leur auteur, il me reste à mentionner un autre ordre d'études dans lequel Joblot n'a pas moins fait autorité aux yeux de ses contemporains. Rien n'a été dit à ce propos ni par M. Cazeneuve, ni par M. Boyer, exclusivement préoccupés de Joblot micrographe. S'il m'est possible de combler cette lacune je le dois aux premiers renseignements que M. Boyer s'est empressé de me faire parvenir, et que j'ai pu compléter tant à l'aide de mes recherches personnelles que grâce aux indications de mon savant confrère M. le Commandant Brocard.

« Si j'apprends — écrivait Joblot en terminant ses *Descrip-*
« *tions* (1) — que cet ouvrage ait le bonheur d'être agréable
« au public, je me trouveray bien récompensé de la peine et
« de la dépense que j'ay faite pour le composer; et cela me
« donnera peut-être lieu d'en faire imprimer bien-tôt un autre
« qui aura pour titre : *Nouvelle hypothèse pour expliquer les*
« *effets de l'Aiman*, par le moyen de laquelle on pourra non-
« seulement faire comprendre d'une manière très-simple ce qui
« faisoit autrefois l'admiration des plus célèbres philosophes,
« mais encore les raisons d'un nombre surprenant de nouvelles
« expériences... »

En dépit de l'accueil favorable fait aux *Descriptions* dans le monde savant du XVIII[e] siècle, il n'est pas douteux que Joblot ait abandonné le projet dont il faisait part en ces termes, ou que, surpris par la mort, il n'ait pas eu le temps de le mettre à exécution, car M. Boyer a vainement cherché la trace de ce second ouvrage dans les plus riches bibliothèques de Paris.

(1) *Descript.*, II, p. 96. — Ce passage a disparu de la deuxième édition, la p. 96 ayant été complètement modifiée et réimprimée pour que son nouveau texte concordât avec les trente pages d'additions qui la suivent.

L'*Hypothèse sur l'Aiman*, si elle eût été publiée, eût sans doute, comme les *Descriptions* venaient de le faire pour les doctrines microbiologiques de notre concitoyen, condensé en un volume les observations sur le magnétisme auxquelles, on le verra bientôt, Joblot se livrait, quand il y faisait allusion en 1718, depuis vingt ans au moins. Rien, en dehors de quelques feuillets, épars ne semble donc avoir survécu de ses idées en cette matière. Au moins ne laissèrent-elles pas de faire, en leur temps, quelque tapage dont des revues scientifiques vieilles de plus de deux siècles ont apporté l'éclat jusqu'à nous. Bien que le débat qu'elles suscitèrent, fondé de part et d'autre sur des principes absolument controuvés, soit dénué de toute portée scientifique, encore vaut-il qu'on s'y arrête un instant; car, si la théorie fondamentale de Joblot sur les causes du magnétisme terrestre s'est mue, comme toutes les hypothèses émises autrefois à ce sujet, dans le domaine de la plus pure fantaisie, les constatations matérielles et les applications pratiques qu'il en a dégagées ne sont point indignes de retenir un moment l'attention.

Tandis que Joblot poursuivait, à Paris, l'existence de labeur dont témoignent les procès-verbaux de l'Académie et les pages des *Descriptions*, vivait, à Lyon, de la même vie studieuse évoluant dans un cercle de préoccupations analogues, un savant, un « philosophe » que l'oubli n'a pas totalement enseveli, lui, du moins, Louis de Puget (1). Initié par de sérieuses études aux lettres grecques et latines, aussi vivement épris de poésie que de spéculations scientifiques, inféodé sans réserves à toutes les doctrines de Descartes, lié de commerce intime avec Brossette, son confrère à l'Académie de Lyon, et maintes fois comblé, grâce à cette amitié, des éloges les plus dithyrambiques de Boileau (2), dont il avait, d'ailleurs, mis tout bonne-

(1) Cf. *Éloge de feu M. du Puget*, par l'abbé Tricaud de Belmont, dans les *Mém. pour l'Hist. des Sc.* (Mém. de Trévoux), septembre 1710, art. cxxx. — Biographie Michaud. — Biographie Didot.

(2) Cf. *Lettres de Boileau à Brossette :* 3 juillet et 2 août 1703; 13 octobre 1704; 6 mars et 15 mai 1705; 15 juillet et 30 septembre 1705.

ment, dans une de ses pièces de vers, le génie au niveau du génie de Pascal, Puget distribuait les revenus d'un opulent patrimoine entre les œuvres que lui inspirait une charité inépuisable et l'entretien d'un cabinet de physique et d'histoire naturelle réputé dans la France entière pour les trésors qu'il contenait, notamment pour ses collections d'aimants naturels et de microscopes. Pendant de longues années, enfin, il s'était appliqué aux recherches entomologiques (1) et, par dessus tout, à l'étude des phénomènes du magnétisme terrestre, dans laquelle il avait acquis une incontestable autorité (2). C'est à ce dernier propos qu'éclata entre Joblot et lui une polémique dont quelques éléments retrouvés çà et là permettent de reconstituer la physionomie et les phases principales.

Parmi tant de bizarres hypothèses proposées sur les causes du magnétisme, la plus célèbre et non la moins étrange est celle que Descartes développait, en 1644, dans ses *Principes de la Philosophie :* la théorie des « tourbillons » et de la « matière cannelée, » que les physiciens les plus éminents acceptaient pleinement encore au milieu du XVIIIe siècle et dont Cuvier entendait non sans stupéfaction les derniers partisans au cours de quelques thèses soutenues devant lui (3). La terre est perforée d'un pôle à l'autre de pores ou conduits parallèles à son axe que la « matière subtile, » évoluant en tourbillons autour du globe, enfile incessamment ; la paroi intérieure de ces conduits est hérissée dans toute son étendue de petits poils métalliques qui, à l'arrivée des atômes magnétiques, se couchent sur leur passage, puis se redressent derrière eux pour les empêcher de rebrousser chemin. La pierre d'aimant et le fer sont sillonnés

(1) *Observat. sur la structure des yeux de divers insectes et sur la trompe des papillons.* Lyon, 1706, in-8°.

(2) Il avait fait parvenir à Boileau par l'entremise de Brossette, un tableau général des effets de l'aimant. « J'en ai fait — répondit l'au- « teur du *Lutrin* — un des plus beaux et des plus utiles ornemens de « mon cabinet... Si votre académie produit souvent de pareils ouvrages, « je doute fort que la nôtre puisse lui être mise en parallèle... » (Lettre à Brossette du 16 mai 1701). — Cf. autre lettre du 10 juillet suivant.

(3) *Hist. des Sc. natur.*, t. II, p. 295.

de canaux de même nature, tapissés des mêmes petits poils, où le tourbillon ne peut s'engager que dans le sens de l'inclinaison des poils, en déterminant l'attraction dans des conditions laborieusement expliquées (1). — « Nous ne savons aujourd'hui « ce qui doit le plus nous étonner, ou que la puissante intelli- « gence de Descartes ait inventé de telles explications et s'y soit « arrêtée, ou que cent ans après ce philosophe les hommes les « plus éminents de leur siècle, comme Euler et Daniel Bernouilli, « n'aient pu que reproduire ce système, en le fortifiant de leur « autorité et de leur approbation (2). »

Tourbillons, canaux et petits poils, Joblot concédait tout cela. Mais sur un point fondamental il se séparait de Descartes. Suivant celui-ci, deux courants magnétiques bien distincts traversaient le globe terrestre — et l'aimant aussi bien que la terre — en deux sens opposés. Tandis que l'un de ces courants, entré par l'hémisphère austral, sortait par l'hémisphère boréal après avoir cheminé le long de certains conduits et revenait, en suivant la courbure extérieure du globe, vers le pôle par lequel il s'était primitivement insinué pour y rentrer de nouveau et recommencer ce trajet, un second courant, pénétrant par l'hémisphère boréal, accomplissait par la voie d'une autre série de canaux une évolution diamétralement contraire (3). C'est ce double courant que Joblot se refusait à admettre, en soutenant l'existence d'un courant unique, allant du sud au nord.

Pourquoi Joblot alla-t-il choisir de préférence Puget pour lui chercher noise?... Je ne sais. Toujours est-il que, dans les toutes dernières années du XVII[e] siècle — entre 1697 et 1700, selon toute apparence (4) — il écrivit au savant lyonnais une lettre dans laquelle il lui exposait sa thèse du courant unique et formulait, de plus, contre le système de Descartes vingt-

(1) Descartes, *Principes de la Philosophie,* III[e] part., §§ 87 à 93, 105 à 109; IV[e] part., §§ 133 à 183.

(2) Pouillet, *Élém. de phys. expérim.,* 1832, p. 78.

(3) *Ibid.,* IV[e] part., §§ 133 et 146.

(4) Joblot, écrivant à Puget en 1703, lui rappelle, en effet, le mémoire qu'il lui adressa « il y a quelques années. » (*Mém. de Trévoux*, juillet 1703, art. CXLIII).

quatre objections. Puget répondit à Joblot par deux opuscules qu'il publia coup sur coup et qu'il ne se fit pas faute de répandre dans son entourage (1), les *Lettres écrites à un Philosophe sur le choix d'une hypothèse propre à expliquer les effets de l'aimant*, et la *Lettre de M. Puget, de Lyon, à M. Joblot, sur l'aimant* (2). Il avait prit le soin d'insérer textuellement dans l'un de ces deux volumes les vingt-quatre objections que Joblot lui avait antérieurement proposées. Les recherches qu'on a bien voulu faire à ma prière dans différentes bibliothèques de Lyon n'ont abouti qu'à y constater l'absence des *Lettres* de Puget. Ce qui n'est pas douteux, c'est que nos deux « philosophes » n'apportèrent point dans leur débat le calme et la mesure que leur commandait le titre dont ils aimaient à se qualifier. Le panégyriste de Puget n'a pas hésité lui-même à troubler du souvenir de cette bataille et de la vigueur qu'y déploya sont client le tableau qu'il trace de ses vertus évangéliques (3). Quant à Joblot, après s'être plaint, non sans raison, dans une lettre où son irritation ne se dissimule qu'imparfaitement sous la courtoisie des formules employées au début, qu'on eût imprimé sans son assentiment des propositions qu'il eût soigneusement revues et qu'il eût cherché à rendre plus claires encore s'il eût été prévenu de la publicité qui leur était réservée, il imputa à son contradicteur de ne l'avoir pas toujours compris et d'être

(1) Boileau les reçut par l'entremise de Brossette (*Lettres*, 15 juillet 1702).

(2) L'une et l'autre imprimées à Lyon, en 1072, in-12. La première sans nom d'auteur ne comprenait pas moins de 138 pp. (*Journal des Savants* du 31 juillet 1702, p. 512).

(3) « ... S'il n'a pas convaincu tout le monde sur le double cours « qu'il attribuoit à l'aiman, il est toujours certain qu'il en a assez dit « pour persuader ceux qui ont suivi de près la dispute qu'il a eüe sur « cette question avec M. Joblot, qui n'en veut reconnaître qu'un seul ; « que la témérité des conjectures, ni l'entêtement que les Auteurs ont « ordinairement pour leurs sentimens n'ont eu aucune part à l'attache- « ment qu'il a eû pour le sien ; mais qu'il ne l'a soutenu avec vivacité « que par ce qu'il l'a crû le plus véritable et le plus démontré. » (Éloge de Puget par l'abbé de Belmont ; *Mém. de Trévoux,* septembre 1710, art. CXXX).

même allé jusqu'à altérer ses arguments (1). Puget dut, à son tour, s'émouvoir à juste titre d'une telle accusation portée contre son caractère (2). Quelques mois plus tard, en effet, le journal même qui l'avait accueillie insérait une note où Joblot déclarait loyalement n'avoir jamais eu la pensée de suspecter la bonne foi de son adversaire. « La différence de sentiment et « les dissertations qu'il pourroit publier dans la suite n'empes- « chent pas — disait-il — qu'il ne regarde M. de Puget comme « un homme d'honneur et qui est très-habile dans les matières « de l'aiman (3). » Aussi longtemps qu'il y aura des « philosophes » et des sociétés savantes, grandes ou petites, naîtront et s'arrangeront ces épineuses affaires, sans effusion de sang.

Que disaient donc les vingt-quatre objections opposées à la théorie cartésienne, et sur quelles raisons Joblot s'appuyait-il pour soutenir son système du courant unique, cause de toute la bagarre? Autant de questions insolubles en l'absence du livre promis en 1718 aussi bien que des *Lettres* où Puget reproduisait le texte de ces objections pour les réfuter. A la lettre de juillet 1703, dans laquelle il se plaint si vivement que Puget ait fait imprimer sans lui demander son consentement préalable la dissertation manuscrite qu'il lui avait communiquée, Joblot a joint, à la vérité, une note de quelques pages, que les *Mémoires de Trévoux* ont également insérée sous le titre de *Extrait d'une nouvelle hypothèse sur l'Aiman* (4). Mais dans ce très-

(1) *Lettre de M. Joblot, Professeur en mathématiques dans l'Académie Royale de Peinture et Sculpture, à Paris, à M. de Puget, à Lyon*, dans les *Mém. de Trévoux*, juillet 1703, art. CXLIII.

(2) Voici le portrait que le P. Lamy, religieux bénédictin, traçait de Puget, en transmettant une étude entomologique du micrographe lyonnais au *Journal des Savants* : « ... Cette relation est de l'homme « du monde qui donne le plus d'application, de soin et d'exactitude aux « sujets qu'il examine, qui se pique le plus de droiture et de bonne « foy, qui a le plus de finesse, de discernement, et dont le caractère « modeste est le plus éloigné de toute exagération. » (*Journ. des Sav.* du 31 janvier 1704, p. 65).

(3) *Mém. de Trévoux*, février 1704, p. 348.

(4) *Mém. de Trévoux*, septembre 1703, art. CLXIV, pp. 1477 et sv.

court travail, où il explique les phénomènes d'attraction et de répulsion à l'aide d'une théorie qui rappelle celle de Descartes par plus de points qu'elle n'en diffère, bien loin qu'il donne les motifs qui le déterminent à adopter le système du courant unique, il articule à ce sujet une affirmation pure et simple, il propose — c'est le terme même qu'il emploie — une « hypothèse », il prie tout d'abord le lecteur de lui concéder cette hypothèse de même que deux ou trois autres d'où il va tirer l'origine de tous les effets matériels qu'il va constater. Tout cela importe peu, au surplus, dès l'instant que Joblot, et ses contradicteurs tout aussi bien que lui, empruntaient uniquement à leur imagination la cause de phénomènes aujourd'hui encore inexpliqués. A défaut de portée scientifique, l'intérêt biographique et documentaire qu'elle présente m'obligeait à m'arrêter quelque peu sur cette querelle de Joblot et de Puget. Cette hypothèse sur le simple ou le double courant des tourbillons de matière cannelée a passionné les physiciens d'autrefois. Il faut entendre de quel ton le *Journal des savants*, signalant l'apparition des *Lettres* de Puget, admoneste les « nouveaux philosophes » assez audacieux pour contredire à « l'hypothèse de Monsieur Descartes », et proclame toutes autres propositions « pièces postiches et tout « à fait hors-d'œuvre (1). » Vingt-cinq ans plus tard, néanmoins, Du Fay de Cisternay, partisan convaincu, lui aussi, du rôle des petits poils, reprenait énergiquement devant l'Académie des Sciences, à l'encontre de Descartes, le système du courant unique et s'appliquait à démontrer que la matière magnétique, entrée par le nord de la terre en sortait par le sud (2). « Je ne crois pas — disait-il, de plus — qu'aucun ait entrepris « de déterminer de quel côté alloit le courant... » Sur ce point, il se trompait. Joblot s'était préoccupé avant lui de cet autre problème et l'avait résolu, il est vrai, par une proposition contraire, en opinant que le tourbillon traversait les canaux du globe de l'hémisphère austral à l'hémisphère boréal (3).

(1) *Journal des Savants,* 31 juillet 1702, p. 512.

(2) *Hist. de l'Acad. des Sc.,* 1728, Ie part., pp. 1 à 4; IIe part., pp. 355 à 369; 1730, Ie part., pp. 1 à 6; IIe part., pp. 142 à 157.

(3) *Mém. de Trévoux,* septembre 1703, p. 1478.

Mais laissons Joblot aux prises avec ses petits poils et ses conjectures sur les causes, et considérons ce qu'il a vu des effets.

Knight, Du Hamel, Mitchell, Canton, OEpinus, Antheaume, Coulomb : tels sont les noms toujours évoqués par les auteurs modernes quand ils rappellent les perfectionnements successifs apportés aux procédés d'aimantation et à la construction des aimants artificiels pendant le cours du dernier siècle. De Joblot pas la moindre mention, bien qu'il ait précédé de près de cinquante ans Knight et Du Hamel, et que, théoricien illusiônné, comme tous ceux de son temps, il ait montré, par contre, avec de remarquables aptitudes d'expérimentateur, une rare sagacité à traduire en applications pratiques les résultats de ses observations. Ici encore, il a été un précurseur.

En 1745, un médecin anglais, Gwarin Knight, intrigua fort la Société Royale de Londres en intervertissant à son gré les pôles d'un aimant naturel de sorte que le pôle boréal passait à la place du pôle austral et réciproquement. Malgré la persistance toute britannique apportée par Knight à garder le secret sur le moyen qu'il employait, on ne tarda point à comprendre qu'il obtenait ce résultat en mettant l'aimant naturel en contact avec un aimant artificiel beaucoup plus vigoureux que le premier, ayant été armé par le procédé de la « double touche », que Knight venait de découvrir et qu'il tenait également caché. Or, dès 1703, Joblot, tout en expliquant ce phénomène par sa théorie erronée sur les causes de l'attraction et de la répulsion magnétiques, en avait démontré les effets non seulement sur deux aimants naturels qu'il avait eu le soin de choisir de force très différentes, — Boyle, physicien anglais, avait, dès la fin du XVIIe siècle, constaté la possibilité de cette interversion entre deux pierres d'aimant, — mais encore sur deux lames d'acier qu'il avait aimantées artificiellement par simple friction, en prenant soin, toutefois, de leur donner des forces inégales (1).

Il est un autre cas où le droit de priorité de Joblot mérite bien plus encore d'être revendiqué. L'abbé Nollet raconte

(1) *Mém. de Trévoux*, septembre 1703, pp. 1484 à 1489.

qu'en 1740 il lui prit envie de savoir si un aimant artificiel composé, comme on les faisait alors, de plusieurs verges d'acier, ou, de préférence, de bouts de fleurets aimantés séparément puis réunis en faisceau pas des ligatures de cuivre, gagnerait en force a être complété par l'adjonction d'une armure semblable à celle dont on munissait depuis longtemps déjà les aimants naturels pour en augmenter l'énergie. Le plus fameux constructeur d'instruments de précision qui fut alors, Pierre Le Maire, lui établit dans ce but un appareil composé, non plus de bouts de fleurets, mais de douze lames, longues et plates, d'acier trempé, aimantées chacune préalablement sur l'armure d'un aimant naturel, superposées horizontalement et solidement serrées les unes contre les autres par des étriers de laiton. Aux deux extrémités de ce faisceau magnétique, c'est-à-dire à chaque pôle, s'ajustait la jambe d'une armure, sous les pieds de laquelle venait s'appliquer en vertu de la loi d'attraction une barre transversale, le portant. Ce faisceau qui, avant d'être armé, ne soulevait qu'une charge d'une livre et demie par l'une de ses extrémités, supporta un poids de six livres grâce au double contact du portant avec les deux pieds de l'armure. Les termes dans lesquels l'abbé Nollet s'exprime au sujet de cet appareil ne permettent pas de douter qu'il l'ait considéré comme une combinaison sans précédent, comme une invention toute nouvelle née de sa collaboration avec Le Maire, et que, dans sa conviction, nul, avant lui, n'avait eu l'idée de munir d'une armure un assemblage de lames aimantées.

Cinq ans plus tard, en 1745, l'Académie des Sciences enregistrait, dans des conditions qui sembleraient également donner acte d'une véritable découverte, la présentation que lui faisait Le Maire d'un aimant artificiel établi sur des données fournies par Du Hamel. A quelques modifications près, apportées dans le nombre et dans les dimensions des lames, cet appareil était identiquement celui que Le Maire avait construit cinq ans auparavant, à la demande de l'abbé Nollet.

Rétrogradons de quarante-cinq ans et ouvrons les *Mémoires de Trévoux* de 1701. La description qu'ils donnent d'un aimant artificiel que Joblot venait de concevoir et d'exécuter mérite

d'autant plus d'être reproduite en entier avec les figures qui l'accompagnent (1) qu'elle est de peu d'étendue et qu'elle présente, à la différence de l'*Hypothèse* de 1703, un intérêt réel au point de vue pratique. Comparée aux deux aimants de Le Maire, dont je viens de retracer les dispositions fondamentales, la description de l'aimant de Joblot parlera assez haut d'elle-même. Un demi-siècle avant Le Maire, Joblot avait compris et appliqué ces deux principes essentiels, que la superposition des lames aimantées accroît la force de l'ensemble et aboutit à un véritable emmagasinement d'énergie, et que, dans un faisceau métallique aimanté, aussi bien que dans un aimant naturel, l'adjonction d'une armure, en concentrant dans les deux « pieds (2) » de celle-ci la force magnétique, l'augmentait et la conservait.

L'aimant combiné par Joblot en 1701 est, jusque dans les moindres détails de ses dispositions, l'aimant établi par Le Maire pour l'abbé Nollet en 1740. Il n'en diffère que par les dimensions, un peu moindres, des lames (3), et surtout par leur nombre, vingt-six au lieu de douze. Il supportait un poids de vingt-sept livres, tandis que l'appareil de Nollet soulevait six livres seulement. Quant au second aimant de Le Maire, présenté à l'Académie en 1745, il soutenait quarante-cinq livres, quoique ses barres fussent plus petites encore que les barres de Joblot (4). Elles étaient, il est vrai, au nombre de trente-six. Mais cet accroissement considérable de force résultait moins, sans doute, de la multiplicité de ces lames que de la nature du métal dont elles avaient été faites et du procédé employé pour leur aimantation. En effet, Joblot s'était servi, semble-t-il, d'acier

(1) V. *infrà* à l'APPENDICE : *Description d'un aimant artificiel qui est dans le cabinet de M. Chamard.* — (*Mém. de Trévoux,* nov.-déc. 1701, IIe part., pp. 282-289).

(2) Joblot dit : les « têtes » en parlant des points de contact de l'armure avec le portant.

(3) Les lames de l'aimant de Nollet avaient 8 pouces de longueur, 10 lignes de largeur et 1 ligne d'épaisseur.

(4) Elles avaient 6 pouces de long, 5 lignes de largeur et une demi-ligne d'épaisseur. Le poids total de l'aimant était de 6 livres.

ordinaire (1), alors que Le Maire avait employé l'acier trempé, beaucoup plus lent, on le sait, à acquérir la vertu magnétique, mais beaucoup plus apte, en retour, à la conserver intégralement. D'autre part, tandis que Joblot avait eu recours à la méthode, seule connue de son temps, de la simple touche avec friction, en passant séparément chacune des barres de son faisceau sur un aimant naturel, Le Maire mettait pour la première fois en pratique le procédé auquel son nom est demeuré attaché. Il venait de découvrir qu'en appliquant étroitement une lame d'acier d'une dimension donnée sur une autre lame plus longue et en frictionnant ces deux lames ainsi réunies la plus petite acquérait une vertu beaucoup plus grande que si elle eût été passée isolément sur le minerai magnétique (2). C'était le premier pas dans la voie des perfectionnements qui allaient dorénavant se succéder pour aboutir à leur tour à l'aimantation par l'influence des courants électriques. Le Maire a donc conservé aux différentes parties de son appareil, et sans y modifier quoi que ce soit, les dispositions adoptées par Joblot, ceci est indiscutable : mais ce qui ne l'est pas moins c'est que, en ce qui touche l'accroissement de l'énergie magnétique, il a notablement distancé sont prédécesseur. C'est la loi du progrès.

Joblot a-t-il eu le premier l'idée que l'énergie magnétique pouvait être accrue par la superposition de plusieurs lames métalliques aimantées et par leur enchâssement dans une armure? Non. Hartsoeker avait déjà affirmé ce phénomène quatre ans auparavant. « Comme une lame d'acier trempé « aimantée possède — dit-il — toutes les vertus et qualités d'un « véritable aimant, il ne sera pas surprenant que deux, trois, « quatre ou plusieurs de ces lames appliquées l'une sur l'autre « s'entr'aident, et qu'étant armées comme un aimant, elles « peuvent lever presque autant que l'aimant qui les a aiman-

(1) Nulle part, du moins, il ne parle expressément d'acier *trempé*, bien que les propriétés magnétiques en fûssent déjà connues et mentionnées notamment, dans la *Physique* d'Hartsoeker, qui, publiée à Paris en 1696, ne pouvait être ignorée de Joblot.

(2) *Hist. Acad. des Sc.*, 1745 ; II, pp. 181 et suiv.

« tées (1). » La théorie était donc connue avant Joblot et, à plus forte raison, bien avant Nollet et Le Maire. Le mérite de Joblot aura été de tirer de cette théorie des effets pratiques qui n'avaient point encore été obtenus jusqu'alors, de combiner et d'armer l'aimant artificiel de façon à lui donner une force d'attraction qu'Hartsoeker n'avait pas réussi à lui imprimer, et d'arriver ainsi, par exemple, à maintenir suspendu un poids de 28 livres à l'aide d'un appareil composé de trente lames frictionnées au contact d'une pierre qui ne soulevait par elle-même que 20 livres (2), alors que les appareils d'Hartsoeker demeuraient, comme on vient de le voir, encore légèrement inférieurs en puissance aux pierres avec lesquelles ils avaient été aimantés.

L'ingéniosité de son appareil et l'habileté qu'il déploya dans la technique de son art valurent à Joblot une notoriété dont témoignent les appréciations mêmes de ses contemporains. L'Académie des Sciences, enregistrant en 1703 le compte-rendu d'une de ses expériences (3), dit de lui qu'il « a fait une « étude particulière de l'aimant et beaucoup de découvertes « sur cette matière. » Trois ans plus tard, l'autorité de son nom est encore invoquée dans la même enceinte au cours d'une communication sur les procédés d'aimantation, et, détail assez piquant, l'hommage qui lui est rendu se trouve associé dans la bouche d'un académicien à l'énonciation d'une flagrante hérésie (4). Cette allusion à « beaucoup de découvertes »,

(1) *Principes de physique,* Paris, 1696. — Édit. de 1730, p. 203.

(2) *Mém. de Trévoux,* juin 1704, p. 1045.

(3) *Hist. Acad. des Sc.*, 1703, I, pp. 20, 21. — V. *Appendice.*

(4) « L'acier est bien plus propre que le fer pour faire de l'aimant « artificiel..... Aussi M. Joblot se sert-il d'acier pour faire différentes « sortes d'aimants artificiels, qui produisent avec beaucoup de force « tous les effets magnétiques qu'on peut exécuter avec les meilleurs « aimants ; mais quelque force que l'art et l'industrie particuliers de « M. Joblot puisse donner à des aimants artificiels faits avec l'acier, « il ne les rendra jamais aussi forts et d'une aussi longue durée que « nos bons aimants naturels... » (*Hist. Acad. des Sc.,* 1706, II, pp. 133-134 ; communication de Louis Lémery le fils). Cette affirmation était déjà et a toujours été démentie par l'expérience.

que nous avons rencontrée tout à l'heure, ne permet-elle pas de croire que les études de Joblot s'étaient étendues bien au delà des quelques points effleurés dans les courtes notes que nous conservent les recueils scientifiques des premières années du XVIIIe siècle? Les *Mémoires de Trévoux* de 1701 rappellent, au début de l'article qu'ils consacrent à l'appareil de Joblot, que l'inventeur avait précédemment exposé « dans une confé« rence publique » les principes d'après lesquels il avait déjà combiné un premier aimant du même genre. Ce mode d'enseignement oral, auquel nous l'avons vu empressé à recourir pour traiter, sous le patronage de l'Académie de Peinture, des sujets d'un ordre tout autre, Joblot ne l'aurait-il pas employé tout aussi volontiers, ce qui expliquerait la rareté de ses écrits sur la physique, pour vulgariser autour de lui ses doctrines et ses procédés en matière de magnétisme? Quoi qu'il en ait pu être, et sans dissimuler qu'à travers les aberrations théoriques de ceux qui l'avaient précédé dans cette voie — Gilbert, le P. Kircher, Descartes, Rohault, Hartsoeker — il a pu et a dû puiser d'utiles renseignements pratiques, le peu que nous avons de lui suffit à dénoter un observateur attentif et pénétrant, un constructeur ingénieux pour le temps où il vécut. Les dispositions essentielles de son appareil sont demeurées classiques pendant toute la première moitié du XVIIIe siècle avant que de céder la place au fer à cheval de Bazin. Nombre de ses indications sommaires sur les procédés de friction, sur les formes et les proportions à donner aux barreaux, sur les soins à apporter à leur ajustage se retrouvent, longtemps après lui, avec plus de développements peut-être, sous la plume de Réaumur (1), de Le Monnier (2), de Buffon (3), de Nollet (4), de Brisson (5). Nollet, parlant du rôle que joue dans sa composition des aimants artificiels le calcul des faisceaux et de l'armature,

(1) *Hist. Acad.* 1723; II, pp. 93, 100.

(2) A l'art. : *Magnétisme*, de l'*Encyclopédie.*

(3) *Hist. nat.*, Minéraux ; *Traité de l'aimant*, art. III et IV.

(4) *Leç. de Phys. expériment.*, XIXe leç.

(5) *Dict. raison. de Phys.*, 1781, à l'art. : *Aimant.* — *Traité élém. de Phys.*, 1789; t. III, ch. XVIII.

ajoute : « Joblot et Butterfield (1), se sont distingués au com« mencement de ce siècle parce qu'ils ont joint beaucoup d'in« telligence à une longue pratique (2). » Savérien, qui rappelle, lui aussi, les expériences de Joblot sur l'aimantation, le qualifie de « physicien ingénieux, qui s'est principalement « distingué dans cette invention, » et renvoie au traité de Bion le lecteur désireux de connaître la méthode qu'il employait (3). Bion reproduit, en effet, presque dans ses termes mêmes, tout en l'abrégeant quelque peu, la description donnée par les *mémoires* de Trévoux de 1701 (4). Et la plus éclatante procla-

(1) Ingénieur du Roi pour les instruments de mathématiques. Le Czar Pierre le Grand visita son atelier lors de son passage à Paris, en 1717.

(2) *Leçons de Phys. expériment.,* t. VI, p. 169, XIX[e] leç. — A ce propos, n'y a-t-il pas lieu d'être surpris quand on entend Nollet décrire, quelques pages plus loin, comme une création tout originale l'appareil que Le Maire vient de lui présenter? Bien plus encore ! au sujet du portant mis en contact avec les deux pieds de l'armure : « c'est la première fois, de ma connaissance — s'écrie-t-il — qu'on « ait réuni l'action des deux pôles d'un aimant artificiel par une lame de « fer qui communique de l'un à l'autre. » Lisez les deux descriptions. Comparez les deux figures. L'énorme barre transversale de Joblot n'estelle pas, tout en constituant le poids soulevé par l'appareil, un véritable portant? Joblot ne dit-il pas expressément, au surplus, qu'il aurait pu, s'il n'avait agi dans une intention qu'il explique, remplacer cette barre massive « en ajustant exactement *un porte-poids,* ce qui auroit produit un meilleur effet. » Ce porte-poids se trouve, d'ailleurs, très nettement dessiné dans la figure que Bion a jointe à la description qu''il donne de l'aimant de Joblot dans le passage de son traité dont il va être parlé. A l'heure où l'abbé Nollet émettait sa remarque, il y avait donc un demi-siècle que Joblot avait ménagé la communication entre les deux pieds de l'armure, en comprenant toute l'importance de ce dispositif.

(3) *Diction. univers. de Math. et de Phys.,* par Savérien. Paris, 1753, t. I, p. 11, à l'art. : *Aimant artificiel.*

(4) *Traité de la construction et des principaux usages* des *instruments de mathématiques,* par le sieur N. Bion, ingénieur du Roi pour les instruments de mathématiques. Paris, 1716, 2[e] édit., p. 108. La

mation du crédit scientifique de notre concitoyen ne réside-t-elle pas dans l'insistance avec laquelle, à deux reprises, le combattit Puget ?

VIII.

Suppléé depuis 1717 dans sa chaire de Géométrie, Joblot se démit définitivement de ses fonctions en 1721 (1). De même que tous ses confrères ayant enseigné pendant au moins dix années, il demeura attaché à l'Académie avec le titre de conseiller et, comme je l'ai dit au début de cette notice, mourut deux ans, jour pour jour, après son admission à la retraite, le 27 avril 1723 (2). Les infirmités de la vieillesse aussi bien que les souffrances de la maladie durent lui être épargnées et la mort le surprit assez inopinément, sans doute, car, le 30 décembre 1722, il était délégué pour aller complimenter le Duc d'Antin à l'occasion du nouvel an ; et il apposait encore sa si-

même description figure, toujours avec le nom de Joblot, dans l'édition de 1723. Elle subsiste également dans celle de 1752, mais, cette fois, le nom de Joblot a été purement et simplement supprimé !

(1) « Du samedy 26 avril 1721 : ... Monsieur Le Clerc ayant représenté à l'Académie que depuis quatre ans il exerçoit la charge d'adjoint pour Monsieur Joblot dans l'exercice de la géométrie et perspective il souhaîtoit en faire la fonction en qualité de professeur, « Monsieur Joblot a acquiescé en se démettant et en conservant celle « de conseiller ancien professeur. » (Montaiglon : *Proc.-verb. de l'Acad.*, t. IV, p. 313.)

(2) Le procès-verbal du 30 avril 1723, mentionnant le décès, se borne à dire qu'il est mort « dans le présent mois et dans l'espace de « dix jours » trois académiciens, dont Joblot. Cette date précise du 27 est donnée par Vitet, qui ne dit point à quelle source il a puisé ce renseignement : « 1680, 24 février : JOBLOT (Louis), adjoint à M. Sébas- « tien Le Clerc ; élu professeur titulaire le 4 juillet 1699. Perspective. « — Né à Bar-le-Duc, en Lorraine ; † 77 ans, 27 avril 1723. » (L. Vitet : L'*Acad. Royale de peinture et de sculpture*, Paris, 1861 ; in-8°, p. 343.)

gnature au procès-verbal du 3 avril 1723. De plus, une tradition, strictement suivie et rappelée sur le registre des délibérations chaque fois qu'elle était mise en pratique, voulait qu'un ou deux académiciens allassent porter les témoignages d'intérêt et les vœux de la Compagnie au chevet d'un confrère atteint d'une affection quelque peu sérieuse. Or, Joblot n'a été l'objet d'aucune démarche de cette nature pendant le court intervalle qui sépare sa dernière apparition aux séances du jour de son décès.

Laissa-t-il après lui une veuve, des enfants ou de proches collatéraux? Non, sans doute; car j'ai vainement cherché dans les procès-verbaux l'observation, au lendemain de sa mort, d'un autre usage d'après lequel l'Académie faisait presque toujours parvenir aux familles de ses membres défunts l'expression officielle de ses regrets.

A défaut des doctrines de Puget sur le double cours du tourbillon magnétique, l'auteur de l'*Hypothèse sur l'Aimant* semble donc avoir partagé, du moins, celles que son adversaire professait en une autre matière et que M. de Belmond résumait en ces termes, qui ne sont pas indignes d'être médités : « persuadé que le mariage n'est pas un état propre pour les gens « de lettres ni pour cultiver les sciences, M. de Puget y avoit « renoncé et avoit choisi un état moins agité, dans lequel il a « poussé le terme de sa vie jusqu'à près de quatre vingts « ans (1). » Joblot « poussa » la sienne jusqu'à soixante dix-sept, chiffre encore très-respectable, et cela, suivant toute apparence, à l'abri de ces êtres délicieux, mais frivoles et tapageurs, qu'on appelle les femmes, à l'ombre de la devise chère aux Bénédictins — Pax, — dans le calme silencieux et la solitude austère du célibat. A proximité du Louvre, où l'Académie de Peinture venait d'emménager ses pénates vagabondes, sur ce quai de l'Horloge du Palais, demeuré jusqu'à nos jours le recoin préféré des constructeurs d'instruments de précision (2),

(1) De Belmond, *Éloge de Puget; Mém. de Trévoux*, sept. 1710, p. 1581.

(2) C'est là qu'en 1716, Nicolas Bion avait son atelier « où l'on

il vécut, en son logis du Gros-Raisin, sa vie de « philosophe » uniquement préoccupé de la découverte du vrai par la voie de la raison et de l'expérience, tantôt accueillant la foule des curieux attardés, jusqu'à l'importuner parfois, devant l'oculaire de son microscope; tantôt transportant, à l'aide d'appareils ingénieusement combinés, ses bouillons de culture tout peuplés de leurs hôtes sur les points les plus éloignés de Paris, chez « les personnes de mérite; » vivant, le reste du jour, dans le commerce de savants tels que ceux dont les noms se rencontrent au cours de ses écrits : l'illustre Hartsoeker, les médecins Bourdelot et Méry, les physiciens Amontons et Carré, le maréchal d'Estrées, qu'il fournissait de microscopes, la Duchesse du Maine, enfin, qui, incitée par la lecture des *Descriptions* aux recherches micrographiques, le conviait à venir prendre place dans la petite cour de beaux esprits réunis autour d'elle en son château de Sceaux, pour guider l'inexpérience de ses premières observations (1).

« Dans le domaine scientifique, — écrit M. le professeur « Cazeneuve au début de son article sur Joblot et Baker, — « lorsque nous sommes en possession d'une découverte, nous « aimons en dilettantes et en philosophes, à en saisir les ori- « gines. Nous n'obéissons point là à un sentiment étroit qui nous « pousse à diminuer nos contemporains en leur trouvant des « précurseurs; bien au contraire, nous rendons les honneurs à « une découverte géniale, en recherchant dans le passé de quels « liens était tressé son berceau. La question de la génération « spontanée, en particulier, qui a passionné toute l'antiquité, le « moyen âge et même notre époque, a reçu aujourd'hui, grâce « aux travaux de M. Pasteur, une solution qui semble sans « appel. La victoire remportée contre les hétérogénistes a été « décisive par le fait d'une étude expérimentale irréprochable,

« trouve tous ses instruments dans leur perfection, » dit-il sur la page de titre de son Traité. — Pierre Le Maire habitait quelques pas plus loin, rue de Harlay-au-Palais.

(1) *Obs. d'Hist. nat.* (2ᵉ édit., 1754); t. I, part. II, pp. 116 et sv.; t. II, part. II, p. 21.

« D'autres, avant M. Pasteur, avaient cependant réalisé des « expériences probantes dignes d'attention. Mais on connaît mal « tous ses devanciers... » — C'est un de ces ouvriers de la première heure que fut, il y a deux siècles, Joblot, non pas seulement dans ses études microbiologiques, ainsi que le montre M. Cazeneuve, mais encore dans ses calculs d'optique et dans ses recherches sur les phénomènes de l'aimant. Loin de moi la pensée de dire à son propos : *primus inter pares*. Je dis simplement : *cuique suum*. S'il ne s'est pas haussé jusqu'au génie de ces savants universels dont j'ai cité les noms auprès du sien, il a, dans la sphère où son esprit investigateur s'est plu à se cantonner, fourni sa part de matériaux aux plus profondes assises de l'édifice. Il a apporté son effort personnel à la masse commune d'efforts dont la résultante aboutit à la création d'une science. Il a tenu un moment, lui aussi, ce flambeau de vérité que se repassent l'un à l'autre, tout le long de la route où chemine le progrès de l'Esprit l'humain, les coureurs de Lucrèce. Et, si même il n'a pas été le premier à concevoir telle ou telle idée féconde en résultats, du moins l'a-t-il peut-être puisée dans son cerveau sans se douter qu'un autre l'avait eue avant lui ; en tout cas, l'a-t-il mise en pratique bien avant tel expérimentateur auquel nous en adjugions hier encore la glorieuse paternité.

Plus indulgents que Dujardin, répétons avec Ovide :

« Da veniam scriptis, quorum non gloria nobis
« Causa, sed utilitas officiumque fuit. »

En considération des vérités qu'il a été l'un des premiers, le premier, parfois, à établir, pardonnons-lui les erreurs qui lui ont échappé. Pardonnons-lui d'avoir manqué d'ordre et de classification à l'heure où l'immortel Leeuwenhœck alignait imperturbablement côte à côte ses observations sur sa propre sueur, la graisse d'une poule d'eau, les larmes de deux enfants en bas âge et « un poil noir arraché de la queue d'un élé« phant (1). » Les écarts de son imagination et les commentaires ingénus que lui ont inspiré les mœurs de ses infusoires

(1) Lett. nº 106, du 6 juillet 1674 : *Coll. acad.*, t. II, pp. 399 à 401.

nous sembleront bien peu de chose, comparés aux visions échevelées qu'un polytechnicien — ce titre les explique peut-être, — publiait, non plus en 1718, mais en 1854, quinze ans après l'apparition des livres d'Ehrenberg et de Dujardin (1). Gardons-nous bien, par-dessus tout, de juger du haut de notre XIX[e] siècle, arrivé à son terme, cet observateur du XVII[e]. Oh! le bon moment que je fis passer à un « ingénieur distingué » dont j'ai l'honneur d'être l'ami, le jour où je lui demandai son sentiment sur l'*Hypothèse* de Joblot! Quand il en vint à la théorie des petits poils, il se prit à hurler de joie, en s'allongeant sur les cuisses des claques énormes, sans respect pour Descartes, sans respect pour Euler, sans respect pour Joblot. Il a eu tort. Constructeur d'aimants, Joblot a établi des aimants doués d'énergie attractive. Opticien, Joblot a combiné des microscopes à grossissements de 400. Micrographe, Joblot a tiré du fond de ses naïves ratatouilles les vingt-neuf premières espèces d'Infusoires et ouvert aux sciences naturelles une terre vierge que nul, en France, n'avait encore défrichée. Microbiologiste, Joblot a, le premier, chez nous, élevé la voix dans la plus passionnée, peut-être, des controverses qui aient jamais ému le monde de la pensée, et le verdict de la science moderne lui a, jusqu'à pré-

(1) *Études physiologiques sur les animalcules des infusions végétales...*, par Paul Laurent, inspecteur des Forêts, professeur à l'École forestière, ancien élève de l'École Polytechnique; Nancy, 2 vol. in-8°, 1854-1858. A propos d'une infusion de baies de tomates, l'auteur explique en ces termes ce qu'il a voulu dessiner dans la pl. XXII de son livre: « Grand ouvrage exécuté par onze tribus d'infusoires réunies en corps « de nation. Des inspecteurs surveillent les ouvriers et, souvent aussi, « les fécondent. Ils leur montrent même comment il faut travailler, et « quelquefois ils vont jusqu'à punir, à coups de leur extrémité anté- « rieure, les travailleurs négligents ou inhabiles. D'autres infusoires, « plus puissants, circulent dans les espaces liquides qui entourent les « travaux, et, parmi ces inspecteurs généraux, on en voit qui voyagent « fort longtemps accouplés... » (t. I, p. 177). — C'est à propos de cet ouvrage que Claparède (*Études sur les Infusoires*, t. II, p. 11) dit : « On « reconnaît les tendances de l'inspecteur; mais on se douterait peu « que de semblables folies s'impriment en plein XIX[e] siècle. »

sent, donné raison. Joblot a donc su son métier. En cela, il ne s'est pas montré inférieur à d'aucuns quidams de nos jours, qui, nourris à grands frais pour élever des digues, font des digues qui crèvent en rasant jusqu'au tuf, à vingt kilomètres à la ronde, la région qu'elles avaient pour but de protéger. Le plus grand tort de Joblot fut d'être de son temps. Encore résulte-t-il du témoignage de ses contemporains qu'il n'a pas fait mauvaise figure en ce temps-là.

Inscrivons-le au Livre d'or de Bar-le-Duc, au Livre d'or de la Meuse : il est bien le fils industrieux, calculateur et précis de ce sol avare d'artistes et de poëtes, fécond en mathématiciens. Jean Errard, Jean Thiriot, Levrechon, Vayringe, Cugnot, Lepaute, ne le renieront pas. Peut-être même le trouvera-t-on d'assez bonne lignée pour voisiner avec Michaux. Non pas que je nourrisse un instant l'audacieux dessein de solliciter pour cette gloire nouvelle l'apothéose décernée l'an dernier « A L'INVENTEUR ET PROPAGATEUR DU VÉLOCIPÈDE » dans une ville qui, à défaut de sens commun et de sens artistique, eut, ce jour-là, le plus rare de tous les courages, celui de braver le ridicule. Tandis qu'au seuil même de cette rue d'Entre-deux-Ponts, à quelques pas de la maison natale d'où Joblot partit pour aller vouer son existence entière à la recherche de vérités scientifiques que nous poursuivons toujours, le Génie de la Bécane, ricanant sous les traits d'un jeune gorille — ingénieux symbole de la génération que son véhicule nous prépare — semble, du haut de son piédestal, se gausser tout le premier de son peuple idolâtre, Joblot attendra longtemps, sans doute, je ne dirai pas la statue que François de Guise et Jean Errard n'ont pas encore, ni le buste toujours dû à Exelmans et que l'on cherche aussi en vain sur la tombe d'Edmond Laguerre, ni le médaillon que P.-Ch. Robert a le droit de revendiquer, ni la plaque commémorative que Dom Remy Ceillier n'a obtenu que de la généreuse piété d'un passant, — je veux dire simplement l'humble rectangle de tôle émaillé d'azur, glorification économique devant laquelle ne reculent jamais les villes, si besoigneuses qu'elles puissent être, quand elles n'ont pas érigé en principe l'oubli et le dédain des enfants qui les ont honorées.

Mais respectons « les intérêts du commerce local, » cette chose sacrée; et, pour ce visionnaire inutile, qui gâcha un demi-siècle de sa vie à regarder des liquides en putréfaction par le trou d'une lorgnette, quand il eût pu faire de la flanelle, des tricots ou de la politique, n'allons pas jeter une troisième fois le trouble dans la topographie urbaine en même temps que dans l'âme des négociants, que cette façon de vénérer les ancêtres oblige à modifier l'en-tête de leurs factures. Souvenons-nous que le « Père de la fortification française, » Errard de Bar-le-Duc, n'a pas obtenu sans combats la gloire de patroner le cloaque aujourd'hui placé sous son vocable, et que si, en semblable rencontre, la majorité d'un suffrage a tiré d'affaire D. Remy Ceillier, les avocats de sa mémoire bénissent encore l'heureuse similitude de consonnances grâce à laquelle, dans la mêlée, un opinant ahuri prit pour le nom d'une écuyère en vogue, à laquelle il crut rendre hommage, celui du pieux et savant Bénédictin. Épargnons à notre édilité de nouvelles angoisses, ainsi qu'à Joblot ces marchandages aventureux, et, dès l'instant qu'il ne protestera pas du fond de son tombeau, gardons-nous de contrister l'épicier ou le limonadier du coin, qui votent aux élections. Qu'il figure ou non à l'angle d'une de nos voies publiques, il est une place que, grâce à M. le professeur Cazeneuve, grâce à M. Jacques Boyer, le nom de Louis Joblot va dorénavant occuper : — au milieu de tous ces savants étrangers, toujours et seuls penchés jusqu'à présent sur le berceau de la Microbiologie naissante — Redi, Buonanni, Leeuwenhœck, Swammerdam, Vallisnieri, Hartsoeker, Needham, Spallanzani, — un autre nom apparaîtra désormais qui, dans sa discrète pénombre, vaudra bien qu'on le retienne, et ce sera celui d'un Barrisien de la Mouvance, c'est-à-dire d'un Français.

WLODIMIR KONARSKI.

APPENDICE.

I.

CONCORDANCE des espèces d'Infusoires observées et des dénominations données par JOBLOT **avec les espèces et les dénominations des nomenclatures d'**EHRENBERG (*Recherches sur l'organisation des Animaux infusoires à la suite du Traité pratique du Microscope, du Dr L. Mandl;* Paris, 1839), et de DUJARDIN (*Histoire naturelle des Infusoires;* Paris, 1841).

* Ce signe indique les espèces dans la découverte et la description desquelles Joblot a été précédé par Leeuwenhœck.

* X..... : p. 67, pl. VIII, 12 . . .	*Vibrio baccillus* (Ehr., p. 223). — Dujard.; p. 220).
* X..... : p. 67; VIII, 14	*Synedra ulna* (Ehr., p. 281).
* Sauteur à la pirouette : pp. 64, 65; VII, 9, 12, 15.	*Trichodina grandinella* (Ehr., p. 309). — *Actinophrys sol* (Duj., p. 262).
* Aveugles, Chabot, Bouteille, Pot-au-lait, Entonnoir : V, 2, HJL; VII, 4, 13; VIII, 7, 10; X, 21.	*Vorticella convallaria* (Ehr., p. 313). — *Vorticella infusionum* (Duj., p. 558).
Massue : pp. 51, 74; VI, 5; X, 6	*Enchelys pupa* (Ehr., p. 325).
Petite sole : p. 67; VIII, 11. .	*Enchelys farcimen* (Ehr., p. 326).
Cornemuse : p. 59; VII, 2. . .	*Trichoda pyrum?* (Ehr., p. 329).
X..... : pp. 19, 26; III, H; IV, h	*Trachelius anas* (Ehr., p. 335). — *Amiba solea* ou *Joblotii* (Bory de Saint-Vincent : *Dict. classiq. d'Hist. nat.*).

X..... : p. 51 ; vi, 3	*Trachelius anas ?* (Ehr., p. 335). — *Raphanella Joblotii* (Bory).
Sole et Pain de sucre : pp. 60, 61 ; vii, 3, 6	*Trachelius tricophorus* (Ehr., p. 336).
Chenille dorée, Chaussette, Guêtre, Cornet à bouquin, Nasse, Bouffon, Massue, Saucisse, Rognon, Carotte, Élégant, Bouteille, p. 82 ; xii, A à Y.	*Spirostomum ambignum* (Ehr., p. 342). — *Spir. ambig.* (Duj., p. 514). — *Spirostomum Joblotii* (Bory).
X..... : p. 36 ; v, 4 Q ; p. 74, x, 8 ; — Ovales : p. 13, ii, A-T ; p. 18, iii, D ; p. 34, v, 3 N ; p. 63, vii, 5.	*Glaucoma scintillans* (Ehr., p. 343). *Volvox* (Ibid.). — *Glauc. scintill.* (Duj., p. 471). — *Volvox Joblotii* (Bory).
Petites huîtres, Tourterelles : pp. 21, 35 ; iv, p. q ; v, 4. .	*Chilodon cucullulus* (Ehr., p. 344). — *Loxodes cucullulus* (Duj., p. 451).
° Rognons argentés, Cornemuses, Petites huîtres, Cucurbites dorées : p. 7, iii, 1 ; p. 26, vi, p. q ; p. 32, v, 6 ; p. 37, v, S ; vi, 4 ; p. 65, viii, A, B, C.	*Kolpoda cucullulus* (Ehr., 349). — *Kolp. cuc.* (Duj., p. 479).
° Chausson : p. 79 ; x, 23. . . .	*Paramecium aurelia* (Ehr., p. 350). — *Par. aurel.* (Duj., p. 482).
Ovales dorés : p. 13 ; ii, BDKHORL.	*Paramecium chrysalis?* (Ehr. p. 352).
Cygnes : p. 66 ; viii, 8. . . .	*Amphileptus anser* (Ehr., p. 753). — *Dileptus anser* (Duj., p. 407).
Petites huîtres : p. 26 ; iv, m n o	*Amphileptus fasciola ?* (Ehr., p. 354).
Massue : p. 74 ; x, 6.	*Uroleptus piscis* (Ehr., p. 355).
Poule huppée, Navette de tisserand : p. 14 ; ii, 6	*Oxytricha pellionella* (Ehr., p. 358). — *Oxytr. Joblotii* (Bory).
Poule huppée : p. 14 ; ii, 1. .	*Oxytricha pullaster ?* (Ehr., p. 359).
° Pirouetteur : p. 81 ; ii, 2. . .	*Stylonicha mytilus* (Ehr., p. 361). — *Kerona pullaster* (Duj., p. 425).

° Grosse araignée aquatique, Goulu : pp. 14, 67, 78 ; II, 3, 5 ; VIII, 9 ; X, 19.	*Stylonicha pustullata* (Ehr., p. 362). — *Kerona pustul.* (Duj., p. 423).
Petite araignée aquatique : p. 77 ; X, 15.	*Euplotes charon* (Ehr., p. 365).
Poisson à tête tréflée : p. 79 ; X, 22	*Ichtydium podura* (Ehr., p. 369).
Tortue : pl. IV, 2 G	*Lepadella ovalis?* (Ehr., p. 398).
Tortue, Poisson à queue ombilicale : p. 73 ; X, 2, 3 . . .	*Monostyla cornuta* (Ehr., p. 399).
Tortue, Poisson à queue ombilicale : p. 72 ; X, 1.	*Euchlanis luna* (Ehr. p. 400). — *Furcolaria Joblotii* (Bory).
° Chenille aquatique, Limace, Poisson à la grande gueule : pp. 30, 56 ; V, 1 ; — p. 54 ; VI, 10 ; — p. 77 ; X, 18, 20 ; — p. 80, XI	*Rotifer vulgaris* (Ehr., p. 409). — *Rot. vulg.* (Duj., p. 658).
Grenade aquatique couronnée et barbue : p. 69 ; IX, 4. . .	*Brachionus pala* (Ehr., p. 418). — *Brach. amphiceros* (Ibid.). — *Anourella* ou *Brach. pala* (Duj., p. 626-631).

II.

LÉGENDE DES PLANCHES II et III.

PL. II.

1 et **2**. — *Stylonicha mytilus* :

1 (d'après Joblot, pl. II, f. 3). — **2** (d'ap. Ehrenberg, *Polygastriques*, f. 129).

3 à **5**. — *Amphileptus anser* :

3, **4** (Joblot, pl. VIII, f. 8). — **5** (Ch. Robin. *Traité du microsc.*, f. 234-1).

6 à **9**. — *Vorticella* :

6, **7** (Joblot, pl. VIII, f. 7 : pl. X, f. 21). — **8**, **9** (Ehrenberg, *Polyg.*, f. 90).

10 et **11**. — *Ichtydium podura* :

10 (Joblot, pl. X, f. 22). — **11** (Ehrenberg, *Rotatoires*, f. 2).

12 et **13**. — *Oxytricha pellionella* :

12 (Joblot, pl. II, f. 6). — **13** (Ehrenberg, *Polyg.*, f. 125).

14 à **16**. — *Brachionus* :

14, **15** (Joblot, pl. IX, 2, 3). — **16** (Ehrenberg, *Rotat.*, f. 54 a).

PL. III.

17 à **25**. — *Rotifer* :

17, **18** (Joblot, pl. V, 1 K ; pl. XI). — **19** (Leeuwenhoeck, *Epistolae*, édit. de Leyde, 1719, p. 385, lett. n° 144 ; Baker, *Le microscope...*, pl. VIII. f. 6 ; Spallanzani, *Opuscules*, pl. IV, fig. 1). — **20** (Ehrenberg, *Rotat.*, f. 48). — **21** (Claude Bernard, *Leç. sur les phénomènes de la vie*, t. I, f. 3). — **22**, **23** : Transformations de l'extrémité antérieure du Rotifère, d'après Joblot (pl. XI). — **24**, **25** : d'après Dujardin (pl. XVII, f. 1 c).

26 et **27**. — *Monostyla cornuta* :

26 (Joblot, pl. X, f. 2). — **27** (Ehrenberg, *Rotat.*, f. 35 a).

28 et **29**. — *Euchlanis luna* :

28 (Joblot, pl. X, f. 1). — **29** (Ehrenberg, *Rotat.*, f. 37 a).

III.

EXTRAIT des MÉMOIRES de TRÉVOUX, *novembre-décembre 1701, pp. 282 à 289.*

PL. IV.

« *Description d'un aiman artificiel qui est dans le cabinet de M. Chamard.*

« Cet aiman est de l'invention de M. Joblot, professeur en mathématique dans l'Académie Royale de peinture et sculpture à Paris. Comme il a beaucoup étudié la question de l'aiman, il y a fait aussi de très-belles découvertes. Une des plus curieuses est l'aiman artificiel, dont on donne ici la figure et la description. Voicy de quelle manière il a été inventé.

« Il y a près de deux ans que M. Joblot, cherchant les moyens d'augmenter la vertu des lames d'acier qui s'aimantent, fit les expériences suivantes.

« Après avoir aimanté deux lames d'acier égales et toutes semblables, il appliqua l'extrémité Boréale de l'une sur l'extrémité Australe de l'autre : les faisant toucher suivant leur longueur et par leurs plus larges surfaces. Ces lames ainsi appliquées ne purent jamais soutenir une petite boule de fer pesant seulement un gros, quoique elles eussent levé chacune séparément un poids d'environ 12 onces. M. Joblot fit ensuite une seconde expérience toute contraire à la première. Car ayant appliqué le pôle Boréal de l'une de ces mêmes lames d'acier aimantées sur le pôle Boréal de l'autre, il leva un poids de 24 onces de ce côté là, et un de 16 onces par l'autre bout. C'est cette seconde expérience qui fit naître à M. Joblot l'idée de deux aimans artificiels, dont les proprietez sont pour le moins en aussi grand nombre que celles des aimans naturels.

« Il jugea donc qu'en appliquant de la sorte les unes sur les autres un plus grand nombre de lames aimantées, il pourroit faire croître considerablement leur force et inventer ainsi un

aiman artificiel. En effet, il en a fait préparer deux. On ne dit rien ici du premier, parce que l'auteur s'est lui-même donné la peine d'en faire l'explication dans une conférence publique. Voicy en abregé la composition du second.

« Cet aiman est composé de 48 pièces : sçavoir de 26 lames d'acier aimantées ; de quatre etriers de laiton ; de deux armures de fer placées aux extremitez de toutes les lames d'acier ; de deux griffes de laiton en forme de double equerre, qui font l'office d'une ceinture pour serrer les armures contre les extremitez des lames d'acier ; de deux petites vis ; de quatre goupilles de laiton ; de cinq coins ; de deux anses pour soutenir l'aiman ; enfin d'une regle de bois couverte d'une petite lame de cuivre ou de laiton pour empêcher l'impression des coins, qui s'enfonçant dans le bois ne pourroient pas si bien serrer les lames qui sont au-dessous. On concevra plus aisément tout l'artifice de cet aiman en jetant les yeux sur les cinq figures qu'on a fait graver icy.

« La première figure est la representation exterieure de l'aiman, portant trois poids de fer (1) qui pesent ensemble plus de 27 livres.

« La seconde figure représente l'aiman artificiel vû par dessus.

« La troisième le represente vû par dessous.

« La quatrième est le profil de cet aiman artificiel, qu'on suppose coupé par un plan vertical passant par son axe.

« La cinquième represente une de ses anses auprès de ses crochets.

« Des 26 lames d'acier, il y en a 24 qui ont chacune dix pouces de longueur, onze lignes de largeur et une bonne demi ligne d'épaisseur. Il seroit inutile de les faire plus épaisses, parce que la vertu magnetique ne se communique pas plus

(1) Ces poids ont été supprimés, pour économiser l'espace, dans la reproduction ci-contre des figures données par les *Mémoires de Trévoux*. Sur la planche originale, la barre transversale attachée aux pieds de l'armure porte la mention : « barre de fer 12 livres ; » elle tient suspendus un boulet de 12 livres et un autre de 3, superposés.

avant dans l'acier, comme M. Joblot l'a remarqué par plusieurs experiences.

« Ces lames etant aimantées, on les a mises l'une sur l'autre, suivant leurs plus larges surfaces, ayant leurs poles boreaux tournez du même côté, et formant un parallelipipede rectangle representé en la quatrieme figure.

« Les 24 lames sont couvertes devant et derrière par deux autres qui en cachent l'épaisseur, comme on peut le remarquer en la première figure.

« Ces 26 lames sont couvertes et devant et derrière par deux autres qui en cachent l'épaisseur, comme on peut le remarquer en la première figure.

« Les deux armures A et B sont de fer et d'une invention toute nouvelle. Leur hauteur est de 27 lignes; leur largeur de 12 et la longeur de la base de 23 à 24 lignes. On les voit représentées en la première et quatrième figure.

« Il y a comme on a dit, deux grippes de laiton en forme de double équerre, qui servent à tenir les armures étroitement unies aux extremités du corps de l'aiman, ou des 26 lames d'acier dont il est composé. Ces deux grippes sont représentées dans la première, seconde et troisième figures.

« Au-dessus de toutes les lames d'acier, il y a une règle de bois couverte d'une lame de laiton pour remplir un vuide et pour mieux serrer avec des coins les lames qui sont au-dessous, comme on peut l'observer dans la première et quatrième figure.

« Enfin on voit en la première figure une partie des deux anses de laiton qui servent à soutenir l'aiman. Le haut de ces mêmes anses est representé en la cinquième figure.

« On aurait pu faire un contact plus parfait que celuy qui s'observe aux bases des têtes des armures et des endroits de la barre de fer qui en sont touchez, en creusant un peu les têtes des armures et en y ajustant exactement un porte poids, ce qui auroit produit un meilleur effet (1) : c'est-à-dire que l'aiman auroit alors soûtenu un poids de plus de 30 livres. Mais en ce

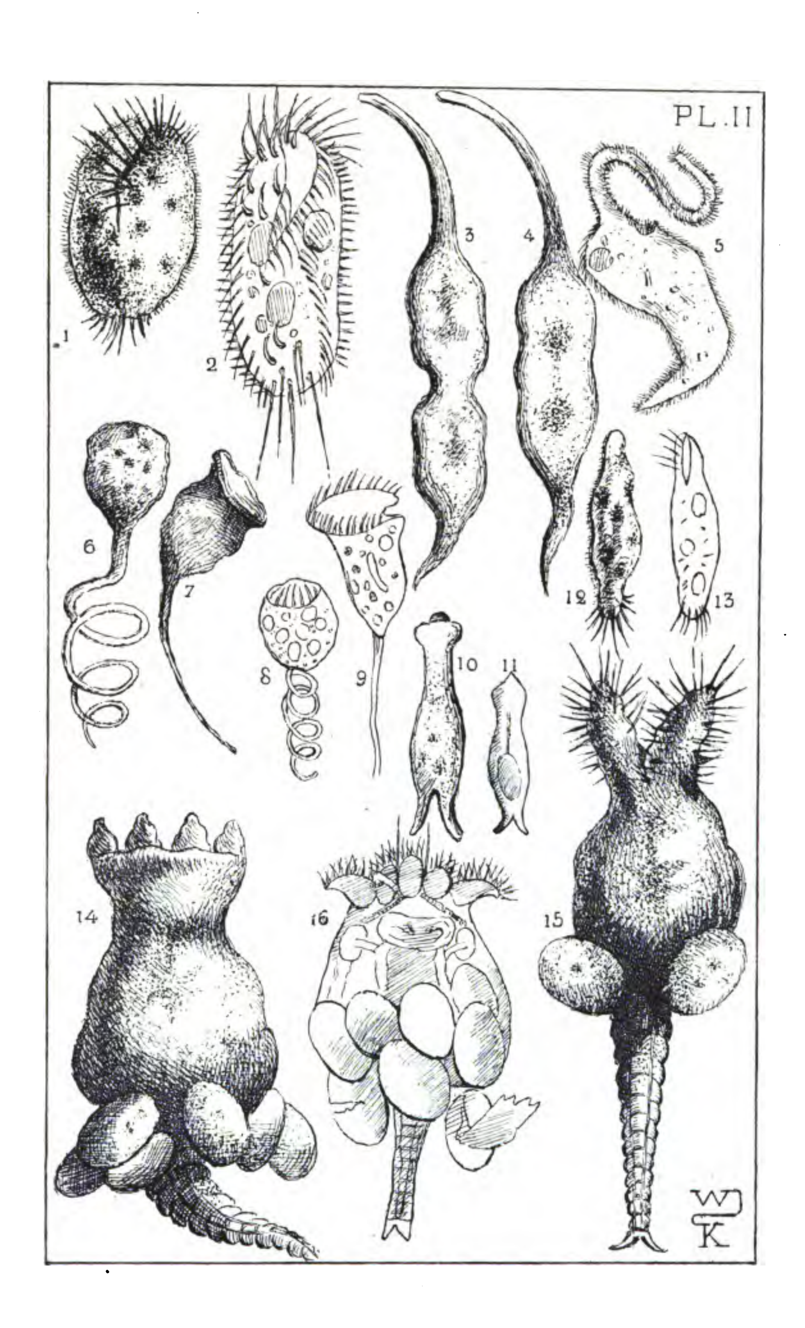
(1) V° pl. IV, fig. 6, l'application de ce dispositif.

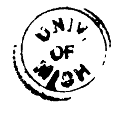
cas on n'auroit pû appercevoir une chose qui paroît surprenante. C'est que dans le temps que cet aiman porte un poids de 27 livres, si l'on regarde attentivement les lignes du contact avec une bougie allumée, on les voit très interceptées, la lumière y passant par plus des deux tiers de leur longueur : ce qui n'arrive pas lorsque l'aiman porte un poids beaucoup moins pesant.

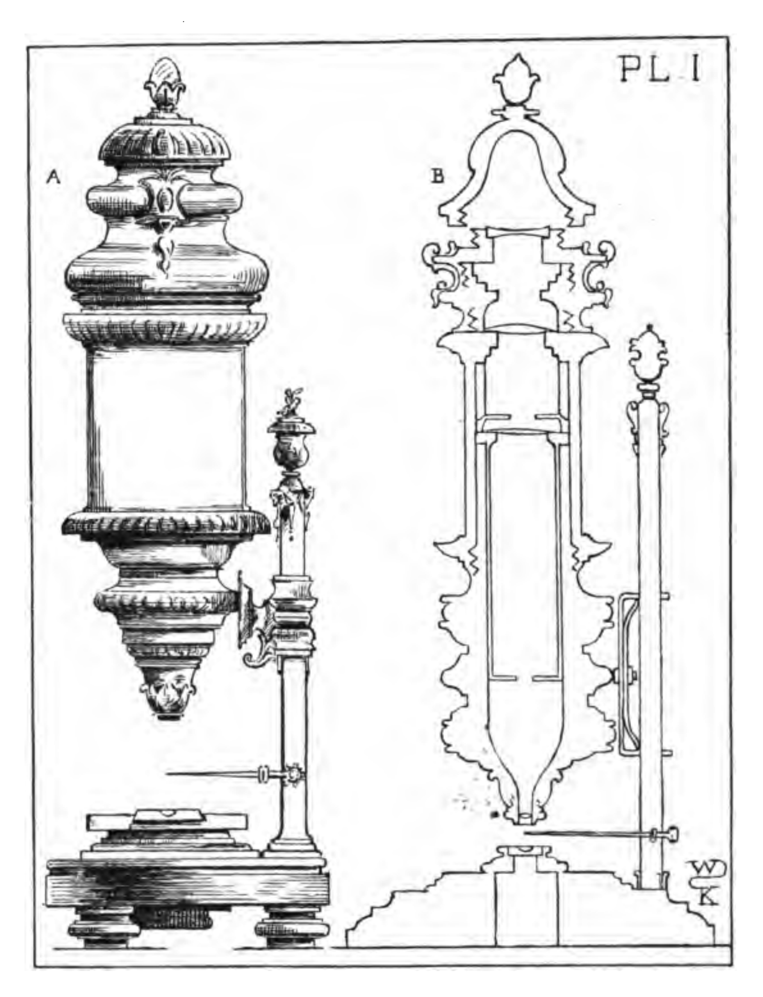
« On pourroit encore augmenter considerablement la force de ce même aiman artificiel, en supprimant la regle de bois qui est au-dessus, et mettant en sa place autant de lames d'acier qu'il en faudra pour la remplir.

« Depuis que cet aiman a été fait, sa vertu n'a point diminué : elle a paru même dans les commencemens croître considerablement. Il a soûtenu pendant plus d'un mois un poids de 25 livres sans l'abandonner un seul moment : et l'on ne doute point qu'il ne conserve toûjours cette vertu, pourvû qu'on l'empêche de se roüiller. Il aimante une lame d'acier à laquelle on fait porter un poids de près de sept onces : et il peut servir à faire toutes les experiences qu'on feroit avec les meilleurs aimans naturels (1). »

(1) En regard de l'aimant de Joblot, tel qu'il est dessiné dans les *Mémoires de Trévoux* (pl. IV, fig. 1 à 5), nous joignons, à titre de comparaison (fig. 6) le même aimant d'après la figure qu'en donne le *Traité* de Nicolas Bion. La fig. 7 représente l'appareil construit par Le Maire pour l'abbé Nollet en 1740, d'après les *Leçons de physique expérimentale de Nollet*. La fig. 8 est l'aimant artificiel dessiné sous la fig. 36 de la pl. III (physique) de l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert.

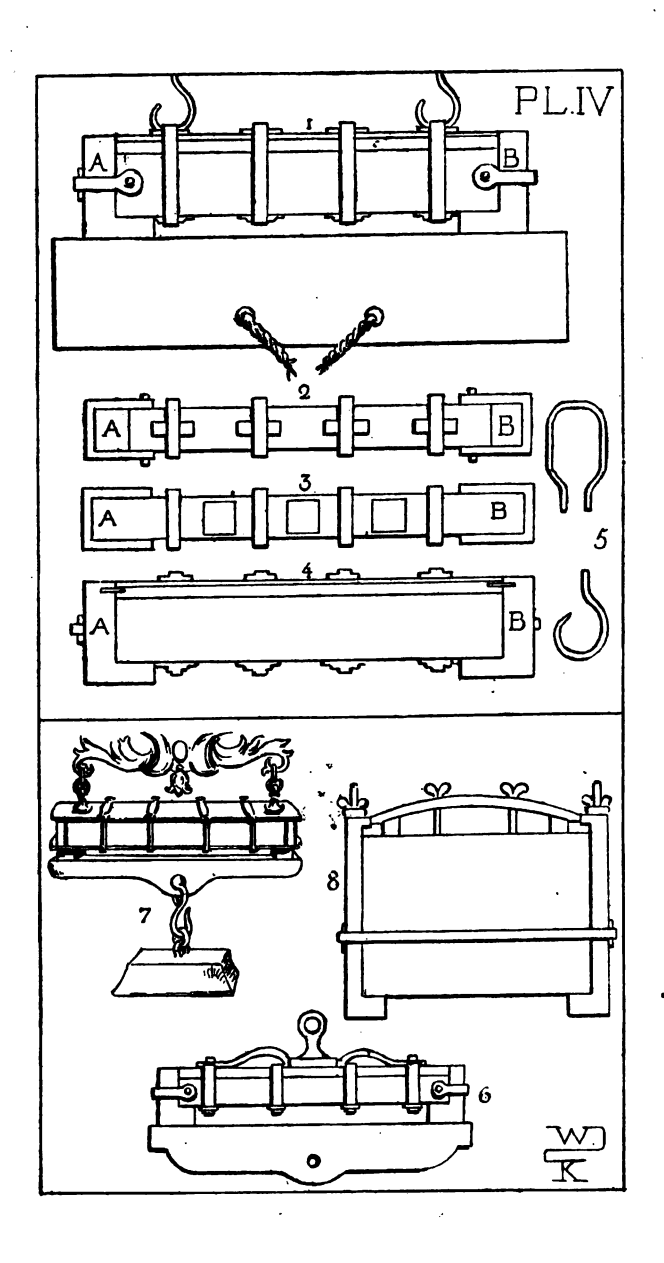

PL. II
1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
W K


UNIV.
OF
MICH

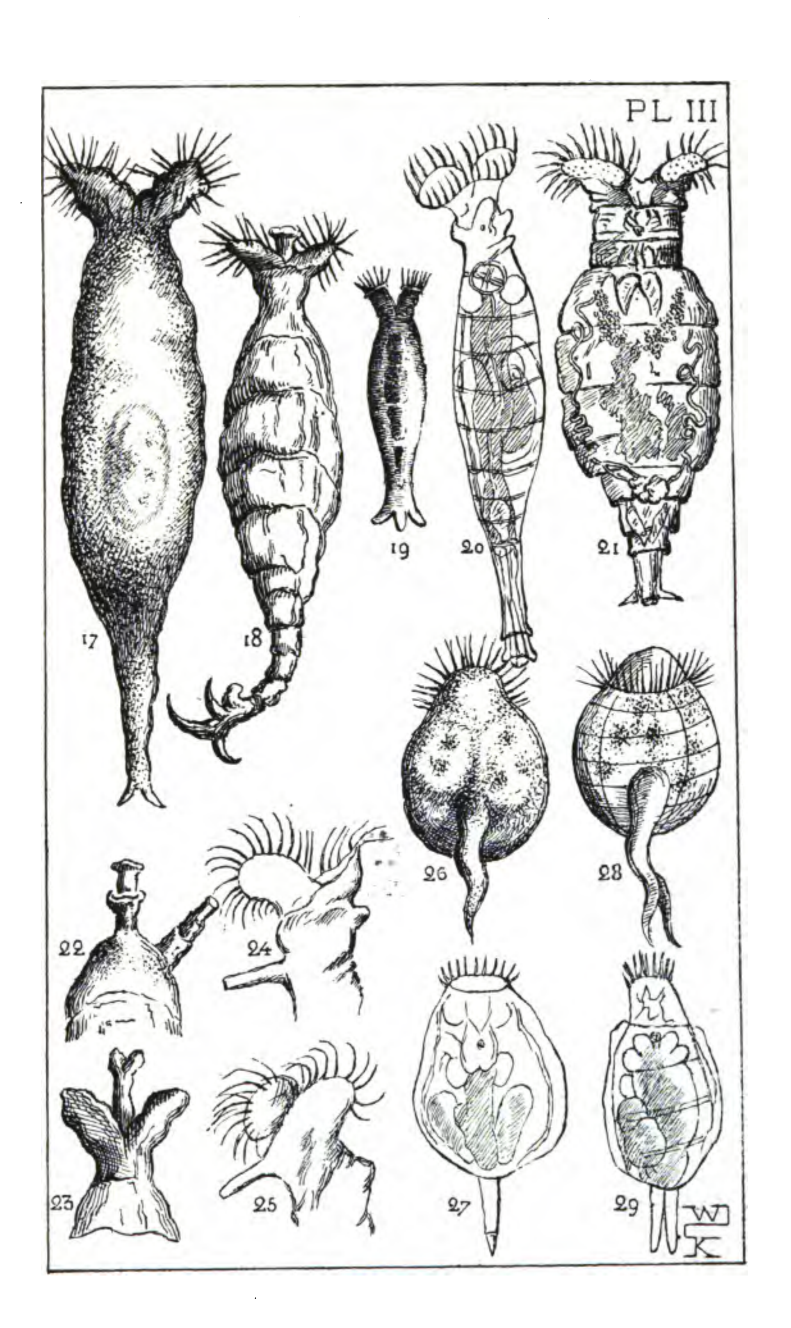


A. Microscope universel composé, de Joblot (*Descrip.*, Ire part., pl. XIV); élévation de profil.

B. Autre microscope, du même (*Ibid.*, pl. XV); coupe longitudinale.


PL. IV
1
A
B
2
A
B
3
A
B
4
A
B
5
7
8
6
W.
K




PL III
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
W
K



IV.

EXTRAIT de l'HISTOIRE DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, année 1703, pp. 20-21.

« Une lame d'acier étant aimantée soutient un plus grand poids lorsqu'elle est plus longue.

« M. Descartes, et après lui M. Rohault, ont cru que cette augmentation de force venoit de ce que la matière magnétique acquiert plus de vitesse en passant au travers d'une plus longue lame parce qu'elle y trouve les chemins plus aisés que partout ailleurs. M. Joblot, qui a fait une étude particulière de l'aiman et beaucoup de découvertes sur cette matière, supposant un jour, daus un raisonnement qu'il faisoit à M. Carré (1), cette augmentation de la vitesse de la matière magnétique, le trouva peu disposé à recevoir cette opinion. Comme M. Carré la combattoit, il lui vint l'idée d'une expérience qui devoit éclairer la vérité. C'étoit de faire trois lames de bon acier bien polies, d'un pouce de largeur ou environ, dont l'une fût double en longueur de chacune des deux autres et du même poids que ces deux ensemble, de les passer un nombre de fois égal sur la pierre d'aiman, pour les aimanter le plus également qu'il seroit possible, et de voir ensuite quel poids soutiendroit la plus longue seule et les deux petites mises l'une sur l'autre de manière que les deux pôles de même nom se répondissent, car autrement elles n'auroient fait aucun effet. Si l'augmentation de la force d'une plus longue lame venoit de ce que la matière magnétique augmentoit sa vitesse en y passant, la longue lame devoit soutenir un plus grand poids que les deux petites. Si, au contraire, cette augmentation de force ne venoit, comme

(1) Louis Carré (1663-1711), mathématicien et membre de l'Académie des Sciences, auteur de nombreux travaux de géométrie.

NÉCROLOGE.

Pendant l'année 1894, la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc a eu la douleur de perdre plusieurs de ses membres, décédés à peu de distance l'un de l'autre.

La Société, désirant conserver leur souvenir, a décidé de consacrer à chacun d'eux quelques lignes nécrologiques.

I.

M. GÉMINEL, *Charles-Pierre-Léon*, membre correspondant depuis le 6 décembre 1882, était né à Bar-sur-Seine le 29 octobre 1813. Ayant obtenu son grade de docteur en médecine, il vint se fixer à Ligny-en-Barrois, où, plus tard, il fut médecin en chef de l'hospice, puis délégué cantonal pour l'enseignement primaire; nommé officier d'Académie le 15 janvier 1894, il est décédé le 15 mai suivant.

II.

M. l'abbé ROBINET, *Nicolas-Narcisse*, membre correspondant depuis le 3 septembre 1884, était né à Béthelainville le 7 juillet 1844; il fut ordonné prêtre en 1867. D'abord vicaire à Marville, puis à Brieulles-sur-Meuse, il fut nommé à la cure de Samogneux en 1870, puis à celle de Foameix en 1880.

Au milieu des nombreuses occupations du ministère paroissial, il sut trouver le temps de s'occuper de recherches sur l'histoire du diocèse avec toute l'ardeur et la patience d'un bénédictin. Retiré à Verdun en 1886 et nommé chapelain de la cathédrale en 1887, il se mit avec une activité nouvelle à fouiller les archives communales, celles des presbytères, celles de l'évêché et surtout les archives départementales, si riches en documents historiques, afin de rassembler les matériaux

nécessaires à la publication d'un *Pouillé* complet *du diocèse de Verdun*. Le premier volume de cet ouvrage, fruit de quinze années de labeurs, parut en 1888 : il comprend le catalogue des évêques, ainsi que l'histoire des établissements religieux et des paroisses de l'archiprêtré de Verdun.

M. l'abbé Robinet, cédant ensuite aux instances qui lui furent faites et qui répondaient, du reste, au dévouement de son grand cœur, devint pendant plusieurs années l'auxiliaire des curés infirmes ou malades, et se livra particulièrement à l'œuvre des Premières Communions et des Retraites paroissiales. Ses voyages et son ministère dans le diocèse, en retardant la publication de son ouvrage, lui donnèrent l'occasion d'enrichir ses notes historiques.

Il avait publié quelques feuilles du second volume sur l'Archiprêtré de Bar-le-Duc, quand la maladie est venue l'interrompre dans ses courses apostoliques et dans ses travaux d'érudition.

Parmi les autres œuvres de M. l'abbé Robinet mentionnons : 1° *Album Verdunois*, édité en 1887 en nombre restreint d'exemplaires aujourd'hui épuisés ; 2° *Les Noces d'or* de M. le Curé de Jonville ; 3° Souvenir de la bénédiction de l'*Église de Richecourt ;* à l'occasion de ces deux cérémonies, l'auteur a donné un résumé de l'histoire religieuse de ces deux paroisses. Enfin, nous savons que M. l'abbé Robinet a travaillé à la nouvelle édition du Paroissien de Verdun et qu'il a publié, sous le voile de l'anonyme, des opuscules de piété à l'usage des enfants.

Il est décédé à Verdun le 8 juillet 1894, à l'âge de 50 ans. Ses funérailles ont été célébrées à la cathédrale par le Chapitre le 10 juillet et le lendemain son corps a été inhumé dans le cimetière de Béthelainville.

III.

M. l'abbé GABRIEL, *Jean-Nicolas*, membre correspondant depuis le 5 août 1874, était né à Woimbey le 15 décembre 1826. Il entra d'abord au séminaire de Verdun, puis termina ses

études ecclésiastiques à Metz. Ordonné prêtre en 1850, il fut nommé vicaire à Commercy le 24 septembre 1854, poste où il fut distingué de Mgr Rossat, évêque de Verdun, qui l'appela auprès de lui en qualité de secrétaire particulier.

Nommé à l'aumônerie du Collège, le 10 octobre 1857, à l'âge de 31 ans, il y consacra pendant trente-sept ans, toutes ses aptitudes et ses soins, et devint l'ami des élèves qui l'aimaient et e vénéraient comme un père.

Pendant le siège de Verdun, en 1870, l'abbé Gabriel avait tenu à se trouver sur les remparts avec les travailleurs et les défenseurs de la place. Aussi après la paix, le vit-on à la tête du pétitionnement, pour obtenir du Gouvernement quatre canons, qui ornent aujourd'hui le perron de l'Hôtel de ville, rappelant la belle défense de Verdun, qui, par sa capitulation, a conservé à la France ses armes et ses munitions de guerre.

Le 2 décembre 1888, l'évêque de Verdun le nommait chanoine honoraire de la cathédrale, et, le 13 juillet 1893, il était promu officier d'Académie.

M. l'abbé Gabriel est mort à la peine. Après une assez longue maladie, il est décédé le 19 novembre 1894, à l'âge de 68 ans. Avant le transport de son corps à Woimbey, où il repose au milieu des siens, M. le Principal du Collège a prononcé l'allocution suivante :

« Ceux qui ne voient pas de près les maîtres de l'enfance et qui les jugent comme le fait le vulgaire, croient que leur sort est ingrat. Que de charmes, il y a cependant dans cette étude de l'éveil progressif de l'intelligence, des premiers symptômes de ce que sera le caractère de l'homme fait des premières luttes entre le devoir qui s'impose et la passion qu'il faut réfréner ! Pour aucun de nous, ce champ d'études n'est plus ouvert que pour nos aumôniers. Et Dieu sait si M. l'abbé Gabriel s'y donnait tout entier ! Avec quelle ardeur il remplissait tous les devoirs de sa charge ! Il aimait notre Maison avec toutes les forces de son cœur. Les 37 générations d'élèves qu'il a vues grandir et s'éloigner de lui, resserraient de plus en plus les liens qui l'avaient fait nôtre.

« Je le vois encore à cette dernière messe du 29 juillet, alors que, forcé de réclamer de M. l'abbé Donnot un concours qui ne s'est point démenti depuis quatre mois, il s'agenouilla au pied de l'autel et se prit à sangloter. Ce n'était pas la vie qu'il pleurait. Un prêtre ne pleure point la vie mortelle. Mais il ne pouvait abandonner, sans larmes, ce Collège où il avait passé plus de la moitié de son existence : il revoyait, dans ses souvenirs, tous ceux qu'il y avait connus, et il les honorait de ses regrets.

« Soyez béni, Monsieur l'Aumônier, pour cette affection que vous n'avez cessé de témoigner à l'Université. Je sais combien elle était sincère. Dans ces derniers temps, alors que, me serrant les mains avec effusion, vous vouliez me retenir un moment de plus auprès de vous, je comprenais que je personnifiais, à vos yeux, votre cher Collège.

« Si vous nous avez aimés, Monsieur l'Aumônier, de notre côté, nous avions tous pour vous, respect et affection. En me chargeant de prendre la parole en ce triste moment, M. l'Inspecteur d'Académie, qui serait ici, si des raisons impérieuses ne l'avaient empêché, m'invite à exprimer en son nom — je rapporte ses propres termes, Messieurs, — « tous les regrets « que lui cause la mort de ce digne prêtre, de ce collaborateur « dévoué qui a donné à l'Université la meilleure partie de sa vie. » Je suis certain d'être le fidèle interprète de la municipalité, — toujours soucieuse de tout ce qui doit contribuer à la prospérité du Collège, — en exprimant aussi des regrets en son nom.

« Si l'on peut rappeler ici d'heureux souvenirs, je dirai combien, l'an dernier, à pareille époque, le Chef de l'Académie fut heureux de voir près de nous, M. l'abbé Gabriel, dans une circonstance solennelle où tout ce qui touche à l'Université dans Verdun, se trouva réuni. Et quel monde dans notre chapelle, Messieurs, quand, pour une de ces Premières Communions que M. l'Aumônier préparait avec tant de zèle, il avait fait appel aux familles de nos élèves ? Ah ! Monsieur l'Aumônier, tout le monde, à Verdun, vous aimait ! aussi dans cette nombreuse assistance, ne voyons-nous pas seulement ceux qui avaient pu

apprécier de près votre caractère droit, franc et loyal : nous y voyons encore ceux qui ne vous ont connu que par vos ouvrages, lus jusqu'à l'étranger. Je n'ai point à vanter longuement votre réputation d'érudit; elle est suffisamment établie. Je rappellerai seulement combien furent unanimes les félicitations, lorsque vous reçûtes nos distinctions universitaires.

« Adieu donc, vénéré et cher Aumônier; — au nom de mes collaborateurs, nos amis communs, — au nom de vos chers élèves sur lesquels, je le sais, votre pensée se reportait naguère encore, au nom de ceux qui les ont précédés dans la maison, au nom des familles reconnaissantes, adieu ! »

Outre les articles que M. l'abbé Gabriel a publiés dans les *Mémoires* de notre Société : 1° *Note sur les objets trouvés dans la Meuse*, t. IX, 1re série, p. 195 et suiv.; 2° *Les campagnes dans le Verdunois* au XIe siècle, t. I, 2e série, p. 115 et suiv., on lui doit : 1° *Étude sur Nicolas Psaume, évêque et comte de Verdun*, 1518-1575; Verdun, 1867, in-8°, 1 pl.; — 2° *Blocus et bombardement de Verdun pendant la guerre de 1870;* 1872, in-8°, plan et carte; — 3° *Louis XVI, le marquis de Bouillé et Varennes :* Épisode de la Révolution française, juin 1791; 1874, in-8°; — 4° *Histoire du 12e régiment de dragons;* 1882, in-8°; — 5° *Le maréchal de camp Desandrouins*, 1729-1792; *Guerre du Canada*, 1756-1760; *Guerre de l'indépendance américaine;* 1887, in-8°; — 6° *Courte notice sur les hommes dont les noms sont donnés aux établissements militaires de la subdivision de Verdun en 1887;* s. d., in-12; — 7° *Notice historique sur la ville de Verdun;* 1888, in-12; — 8° Enfin un *Manuel de piété* à l'usage des lycées, collèges et autres maisons d'éducation, in-18.

IV.

Antoine-Charles-Marie-Stanislas DE VASSINHAC, comte D'IMÉCOURT, membre titulaire depuis le 4 juillet 1883, était né à Paris le 18 août 1843. Capitaine des mobiles de la Meuse pendant la guerre de 1870 et enfermé à Montmédy, il sut s'y faire remarquer par de brillantes qualités autant qu'aimer par

ses camarades et ses hommes qui ont conservé de lui le plus sympathique souvenir.

Après la guerre, le comte d'Imécourt entra dans la diplomatie et suivit M. le marquis de Vogüé, son oncle, en qualité de secrétaire d'ambassade, à Constantinople; à son retour, il fut attaché au cabinet du duc Decazes, alors ministre des Affaires étrangères.

Sorti de la carrière diplomatique, il vint habiter Inor. L'estime et l'affection de ses concitoyens le choisirent pour maire, fonctions qu'il a conservées jusqu'à la fin de sa vie.

Bibliophile par goût, il aimait surtout à collectionner les ouvrages relatifs à l'histoire de cette ancienne armée où ses ancêtres avaient presque tous servi avec la plus grande distinction. Il ne portait pas moins d'intérêt au mouvement de la science historique et archéologique dans les provinces où sont situées les vieilles terres féodales d'Inor, d'Imécourt et de Louppy, appartenant depuis plusieurs siècles à sa famille; aussi recherchait-il avec un zèle aussi éclairé qu'infatigable les documents rares et instructifs pouvant jeter quelque lumière sur le passé de cette région, et c'est ainsi qu'ayant eu la bonne fortune de découvrir le précieux cartulaire du Barrois, il s'est empressé de s'en rendre acquéreur.

Sa mort, survenue à Paris le 23 novembre 1894, à la suite d'une longue et douloureuse maladie, a été un irréparable malheur, non seulement pour tous les siens, mais aussi pour tous ceux qui l'ont connu et approché, tant l'affabilité de son caractère lui attirait universellement l'attachement et la sympathie.

Marié en 1878 à mademoiselle Marie d'Estampes, il laisse deux enfants, un fils et une fille qui, élevés fidèlement par leur mère dans toutes les traditions léguées par le défunt, sauront un jour, nous n'en doutons pas, le faire revivre dans ses enfants.

V

Le nom d'ÉMILE LAGUERRE mérite plus qu'une mention au nécrologe de la Société des Lettres de Bar-le-Duc. Si rien de

lui ne figure dans nos *Mémoires*, s'il n'a jamais été mêlé directement à nos travaux et à nos controverses, l'intérêt qu'il y prenait n'en était pas moins vif et constant. L'universelle sympathie, la popularité légitime dont il était entouré, les services qu'il a rendus lui donnaient une place à part et faisaient de lui une figure originale dans une ville où il y en a peu. Enfin, le rôle prépondérant qui lui revient dans le développement pris depuis quelques années par notre Bibliothèque municipale suffirait à lui garantir la reconnaissance des travailleurs barrisiens, quel que soit l'objet de leurs recherches.

Marie-Émile Laguerre était né à Bar-le-Duc le 15 août 1839. Après avoir poursuivi jusqu'au bout au Collège puis au Lycée de cette ville les solides études classiques dont il devait recueillir, dans la dernière période de son existence, les bienfaisants résultats, il résolut d'embrasser à son tour la carrière où l'appelaient d'anciennes, de glorieuses traditions de famille et entra à titre de simple employé dans la maison Robert-Werly, où il occupait encore en 1864 une situation notoirement inférieure à ses services aussi bien qu'à ses aptitudes intellectuelles.

L'industrie du corset tissé, ou corset sans coutures, créée à Bar en 1832 par son grand-père, Jean Werly, était, en 1864, en pleine voie de prospérité. La plus grande partie des produits de cette fabrication prenait alors le chemin de l'Angleterre et des États-Unis. En revanche, les transactions avec l'Espagne n'étaient que de minime importance en raison d'un droit protecteur de 90 p. 0/0 qui grevait à leur entrée sur ce territoire les corsets sans coutures. Ce fut cet obstacle au développement de ses affaires qui inspira à la maison Robert-Werly l'idée d'implanter son industrie au cœur même du pays dont l'accès lui était rendu si difficilement abordable. Son choix s'arrêta sur la région la plus manufacturière de la péninsule, sur la Catalogne, et la nouvelle manufacture s'installa à Barcelone avec un matériel et des ouvriers venus de Bar sous la conduite d'un contre-maître chargé de monter les métiers et de former peu à peu de nouveaux ouvriers tirés du pays même.

Le fondé de pouvoir de la maison Robert-Werly à la tête de cet exode était un autre barrisien, disparu récemment, lui aussi, M. Ernest Daget. Les premiers débuts ne laissèrent pas que d'être pénibles; mais, sous un directeur résolu à ne se rebuter d'aucune difficulté l'entreprise se développa bientôt dans des proportions telles que, un an après son arrivée, M. Daget, hors d'état de suffire à lui seul à la surveillance de la fabrication, à la gestion de la maison de vente et à la recherche de la clientèle, dut s'adresser à la manufacture de Bar pour lui réclamer un aide et proposa à Émile Laguerre, son beau-frère, de venir le rejoindre à Barcelone.

Laguerre avait alors 25 ans. Aucun avenir sérieux ne lui semblait réservé, de longtemps tout au moins, dans la maison de Bar. Se rendre à l'appel d'Ernest Daget, c'était laisser derrière soi, avec toute sa famille, une mère toujours malade. Ses amis luttèrent à qui mieux mieux contre cet audacieux projet, que nul encore autour d'eux n'avait osé concevoir, d'aller au loin tenter la fortune. Il hésita un moment, mais la raison reprit le dessus, aisément secondée par la pensée de retrouver aux côtés d'Ernest Daget une sœur chérie. Il partit donc.

Comme il n'existait alors à Barcelone, pas plus, d'ailleurs, que dans le reste de l'Espagne, d'autre fabrication identique à celle que la petite colonie barrisienne venait d'y importer, l'énorme droit d'entrée, si contraire aux intérêts de la maison Robert-Werly de Bar, devenait pour la maison Robert-Werly de Barcelone un droit protecteur singulièrement précieux. De 1864 jusqu'aux approches de 1880 la prospérité ne fit donc que s'accroître. A ce dernier moment certaines modifications apportées aux tarifs des douanes espagnoles donnèrent à prévoir une diminution imminente dans les produits de la fabrication du corset de Bar, ou tout au moins la nécessité où l'on allait bientôt être d'ajouter à grands frais au matériel de la création de nouveaux éléments susceptibles de produire des articles à bon marché. L'heure semblait passée des gros bénéfices. A côté de leur manufacture, Laguerre et Daget, ayant un jour rencontré sur leur chemin un contre-maître verrier intelligent, avaient créé une verrerie qui fonctionna quelques années et que la mort

inopinée de son directeur technique contraignit de fermer. Largement satisfait, dans sa modeste ambition, de l'aisance déjà amassée, et dorénavant tout au rêve de rejoindre les siens, Émile Laguerre, devenu de simple auxiliaire l'associé de la maison Daget et Laguerre-Werly, décida sans peine Ernest Daget, en proie aux mêmes aspirations, à accepter les offres d'achat que vint leur faire un industriel espagnol, et, dans le courant de 1882, les deux beaux-frères revenaient dans leur cher Bar pour ne plus le quitter.

Est-il besoin de rappeler ce que fut à dater de ce jour la vie d'Émile Laguerre ? Qui n'a été le témoin de ce dévouement de toutes les heures à toutes les œuvres de bienfaisance et d'utilité publiques ? Et c'est principalement, je le répète, le souvenir des services qu'il a rendus à l'une d'entre elles pendant plus de douze ans que la Société des Lettres doit consacrer ici. A peine rentré d'Espagne, Laguerre était appelé par le ministre de l'Instruction publique à faire partie du Comité d'inspection de la Bibliothèque de Bar-le-Duc : il en était élu aussitôt secrétaire. Cet établissement n'avait plus depuis longtemps de conservateur attitré. Quelques-uns des membres de la Commission vaquaient tant bien que mal à la correspondance avec le ministère de l'Instruction publique, les éditeurs et les libraires, au classement des volumes, à la tenue des catalogues, à toute l'insipide besogne matérielle que comporte la surveillance d'un dépôt de cette nature. Au moment même où le nouveau secrétaire acceptait de concentrer toutes ces tâches entre ses mains, Victor Servais mourait en léguant à la ville, avec les monceaux de documents manuscrits accumulés pendant soixante années d'études, une collection d'imprimés dépassant le chiffre de douze mille volumes, brochures ou simples plaquettes, déversés par tombereaux dans la cour de l'Hôtel de Ville et jetés pêle-mêle, dans la hâte d'un emmagasinage provisoire, sur le sol des greniers. « M. Servais — a dit le biographe du pionnier inoubliable de notre histoire locale — eut toujours pour le livre le « respect religieux que prêche le poëte à l'égard des souffrants. « Combien de condamnés à mort, combien d'abandonnés échappèrent aux mains de bacheliers émancipés de la veille pour

« aller finir en paix leur carrière sur ses rayons hospitaliers ! » On conçoit aisément à quel étrange amalgame avait abouti un demi-siècle de pareils sauvetages. Tandis qu'à côté de lui un autre dévoué, le pasteur Dannreuther — qu'il me pardonne de le nommer — entreprenait le dépouillement et l'inventaire, aujourd'hui terminé grâce à lui, des dossiers manuscrits, Émile Laguerre, durant sept années entières, suspendant à peine son travail aux jours les plus rigoureux de nos hivers barrisiens, a vécu sous ces combles de l'Hôtel de Ville, tour à tour brûlants et glacés, opérant de ses propres mains le triage de ces douze mille pièces, éliminant les non-valeurs, déterminant la classification des ouvrages conservés, poursuivant la rédaction des fiches et du catalogue, veillant de ses yeux à l'installation définitive, et tirant de cette œuvre ingrate de patience, de savoir et de critique, avec cinq mille volumes d'une utilité réelle, un fonds lorrain et barrisien presque sans lacunes, dont notre Bibliothèque possédait à peine la veille encore les premiers éléments. Le jour où, le préfet de la Meuse, M. Soinoury, apprit que, sur le catalogue, le dernier mot du dernier chapitre venait d'être tracé, il prit le chemin de Paris et put, du moins, rapporter à Laguerre ces palmes académiques que de 1866, date de la publication des *Annales du Barrois*, jusqu'à 1883, pas un seul de ses prédécesseurs n'avait eu un moment la pensée d'obtenir pour « le père Servais. »

Après M. le président Gillon, qui en a été le créateur, Émile Laguerre a été l'âme de la Bibliothèque de Bar-le-Duc, son bon génie. Jusqu'à son dernier jour, alors que, terrassé sous les derniers assauts du mal qui devait l'emporter, il avait dû renoncer à voir ses collègues de la Commission administrative tenter de lui donner une illusion suprême et un suprême espoir en se réunissant à son chevet, Laguerre s'est préoccupé de sa chère Bibliothèque, en a suivi de loin les progrès quotidiens, a aidé de ses indications et de ses conseils celui qui, depuis deux ans, avait dû venir à son aide avant que de lui succéder dans l'accomplissement de sa tâche. M. le Maire de Bar-le-Duc a salué d'un éloquent adieu « le doux philosophe qui, selon la vérita- « ble acception du mot, aima la sagesse, » le bon citoyen tou-

jours présent à l'appel de la philanthropie et de la charité. Deux amis de la première jeunesse ont rappelé ce que fut ce frère adoré des siens, cet ami inoubliable. La Société des Lettres devait, à son tour, un dernier hommage à l'enfant de Bar qui, après avoir honoré par son esprit d'initiative et sa probité professionnelle une industrie d'où sa ville natale a tiré si longtemps son renom et sa prospérité, a vécu les dernières années de sa vie exemplaire dans les loisirs studieux, intelligents et utiles d'un homme de bien et d'un lettré. Il est décédé le 15 décembre 1894.

Sur la tombe d'Émile Laguerre, M. Charles Busselot, maire de Bar-le-Duc, a prononcé les paroles suivantes :

« Messieurs,

« Il y a quelques jours, j'étais conduit à constater les vides causés parmi les collaborateurs et collaboratrices du Bureau de bienfaisance; aujourd'hui la mort impitoyable frappe un membre de la Commission administrative du Bureau de bienfaisance. M. Émile Laguerre n'est plus.

« Depuis quelque temps déjà, la santé chancelante de notre cher collaborateur nous faisait craindre une issue fatale, et cependant nous espérions voir prolonger la vie du doux philosophe dont je m'honorais d'être l'ami, de ce doux philosophe qui, selon la véritable acception du mot, aima la sagesse.

« Il partagea la dernière partie de sa vie entre des affections de famille, quelques travaux de bibliothèque et l'exercice discret d'une bienfaisance éclairée.

« Il s'est éteint doucement au milieu de sa famille éplorée, près de sa sœur dévouée, jeune encore d'esprit, d'imagination et de sentiment.

« M. Émile Laguerre fut à plusieurs titres le collaborateur dévoué et intelligent de l'administration municipale.

« Commissaire de quartier, il s'acquitta de ces délicates fonctions avec un tact remarquable, guidé par un esprit de justice et de charité qui donnait à ses avis une autorité incontestable.

« Membre du Bureau de bienfaisance, il fut successivement ordonnateur des dépenses, puis vice-président, et, là encore, il apporta une sûreté de jugement tout à fait remarquable.

« Mais c'est surtout comme secrétaire du comité d'inspection de la bibliothèque municipale qu'il rendit de grands et réels services. Son esprit de travail, d'ordre et de méthode seconda vaillamment ceux qui s'occupèrent de la classification de nos collections. Ses choix étaient judicieux et éclairés, et sa grande circonspection, son érudition, jointes à une finesse native, le gardaient de recommander des œuvres douteuses ou de valeur médiocre.

« Nous faisons aujourd'hui, Messieurs, une grande perte, et nos regrets sont aussi vifs que sincères.

« Mon cher Monsieur Laguerre, votre place restera longtemps marquée au milieu de nous par le souvenir des services rendus.

« Au nom de tous vos collègues, qui appréciaient votre caractère plein de droiture, de loyauté et de bonté, au nom de vos collègues, qui étaient pour vous autant d'amis intimes, adieu, mon cher collaborateur, Adieu! »

M. Jules Baudot s'est ensuite exprimé en ces termes, au nom des amis d'Émile Laguerre :

« Messieurs,

« Il y a treize ans, quelle était la joie d'Émile, quelle était la nôtre, quand, abandonnant l'Espagne où il était allé exercer la merveilleuse industrie de son aïeul, il revenait achever ses jours sur le sol natal. Rien ne faisait prévoir que le terme en arriverait si promptement.

« Demeuré seul, à Bar, d'une de ces familles si nombreuses que comptait naguère encore notre cité, Émile avait concentré sur lui l'affection de toutes ces femmes éprouvées et méritantes qui représentent aujourd'hui parmi nous les Laguerre et les Werly. Aux vacances, son foyer était le point de ralliement des frères absents et chacun retrouvait en lui la tendresse de ceux qu'il avait perdus; son cœur n'avait pas eu l'occasion de se donner ailleurs et il était resté tout entier aux siens.

« Ils trouveront un soulagement dans leurs consolantes croyances, car en mémoire de sa vénérée mère, Émile a tenu à leur donner, avant de partir, un gage précieux d'espérances éternelles.

« Et nous, ses amis, que ne perdons-nous pas en lui?

« Tous, nous avons éprouvé la franchise de sa nature, l'aménité de son caractère, l'agrément et la sécurité de son commerce, la culture de son esprit et toute l'étendue de sa bonté.

« Sa sœur, ce modèle de piété filiale et d'amour fraternel, sa sœur me le disait encore hier : « Émile ne craignait au monde qu'une seule chose : faire de la peine à quelqu'un! » Peut-on faire d'un homme un éloge plus grand?

« J'y ajouterai encore cependant, en me rappelant avec vous le bonheur qu'il avait de rendre service à quelqu'un.

« Nous ne sommes restés que bien peu, ici, avec lui. Le plus grand nombre d'entre vous est allé chercher carrière au dehors, dans les plus hautes sphères comme dans les plus modestes. Absents ou présents, Émile avait su garder tous ses camarades et nous voilà réunis autour de son cercueil pour lui apporter le témoignage commun de notre profonde affection.

« Rien n'était plus aimable que sa correspondance et on y retrouverait, j'en suis sûr, l'histoire de nos dernières années écrite avec la douce philosophie et les sentiments généreux qui inspiraient toutes ses appréciations.

« Combien il nous a été douloureux de l'accompagner dans la dernière traversée qu'il vient de faire de son Bar, du Bar qu'il aimait tant! Bar n'avait rien d'ignoré pour lui, ni dans le passé ni dans le présent. Sa fine connaissance des hommes et des choses du pays, — autant que sa charité héréditaire, — a dû être la plus précieuse des ressources, pour ses collègues, dans les diverses commisssions de bienfaisance auxquelles il s'était dévoué.

« Il fallait le voir, à la Bibliothèque municipale, procéder avec un zèle infatigable à la confection du Catalogue Servais. Rien ne l'arrêtait dans la continuité de sa tâche que la rencontre fortuite d'un document nouveau pour lui sur le Barrois.

« Tardivement, il s'est résigné à prendre un repos absolu

dans la sympathique demeure qu'il avait adoptée au sommet de cette Ville-Haute où il semble que Bar nous soit, à tous, plus cher, sans doute parce que les pierres y sont plus enracinées, les souvenirs et les horizons plus lointains.

« Si écartée qu'elle soit, sa retraite était devenue notre lieu de rendez-vous. On n'y rencontrait pas que des Barrisiens de naissance; Émile avait aussi ses Barrisiens d'adoption : les nouveaux venus qui se sont laissé gagner par ce je ne sais quoi de séduisant que recèlent et notre vieux mur d'enceinte et notre moderne Rochelle.

« Émile était de cette race, célébrée déjà au XVIII[e] siècle, « qui aime les étrangers, les voit et les reçoit avec des accueils obligeants ». Il n'avait qu'un regret, c'est que notre ville n'offrît plus à ses hôtes « les agréments que les habitants de notre province se sont toujours fait un plaisir et un devoir de leur procurer ».

« Mais sa foi était robuste : il prévoyait la renaissance de Bar-le-Duc, et il me prédisait que la colonie, toute prépondérante aujourd'hui, ne tarderait pas à rendre aux indigènes la réciprocité de leur bienveillance proverbiale.

« C'est la dernière conversation que j'ai eue avec lui sous nos ormes séculaires. Tout l'été dernier, il se plaisait à demeurer de longues heures sous leur ombrage, à la lisière des grands bois et des plaines qu'il ne lui était plus permis de parcourir.

« Nous ne le retrouverons plus dans ces assises familières, et il nous faut le déposer maintenant dans la tombe.

« N'oublions pas de lui apporter de ces fleurs pour lesquelles il avait une si grande prédilection.

« Adieu, mon pauvre Émile, au nom des enfants de Bar, adieu ! »

Enfin, M. Albert Cim a prononcé, au nom des anciens Élèves du Collège et du Lycée de Bar, l'allocution que voici :

« Messieurs,

« Avant de quitter cette tombe, permettez-moi d'adresser à celui qui vient d'y descendre un suprême adieu.

« Émile Laguerre a été pour nous tous le plus dévoué, le plus fidèle, le meilleur des amis. Après un long séjour à l'étranger, il était rentré dans sa ville natale et n'avait voulu s'y occuper que d'œuvres de bienfaisance. Son désintéressement et la générosité de son cœur égalaient son intelligence, sa netteté de jugement et sa finesse d'esprit, et nul doute qu'il ne nous eût donné bien d'autres preuves de ses brillantes et charmantes qualités, s'il n'eût été miné par un mal implacable. Hélas! sans la pieuse sollicitude, sans l'infatigable et admirable dévouement qui n'a cessé de veiller sur lui, il y a longtemps déjà que nous aurions été réunis là, devant cette fosse.

« Émile Laguerre avait le culte de l'amitié. Quelle hospitalière maison était la sienne! Avec quelle chaleureuse poignée de main il nous accueillait, il accueillait surtout ceux qui, comme moi, ne reviennent au pays natal que par occasion! Avec quel affectueux intérêt et quelle insistance il s'informait du sort de tous ses camarades absents, et il est certain que la disparition de tant de nos amis, d'Eugène Harpin, du colonel Hutin, de Broussier, de Mayeur, que tant de morts prématurées ont dû le frapper du plus douloureux contre-coup.

« Oui, Laguerre avait le culte de l'amitié. Aussi était-il bien juste qu'en cette funèbre circonstance, un de ses plus anciens amis vienne attester sur cette tombe l'indestructible solidité du lien qui nous unissait à lui, affirmer que, jusqu'au jour où, nous aussi, nous irons nous étendre dans quelque coin de cimetière, le souvenir d'Émile Laguerre restera pieusement et ineffaçablement gravé dans nos cœurs.

« Au nom de tous tes amis, mon cher Émile, adieu! »

VI.

L'abbé *Émile-Benoît* NICOLAS, né à Rambluzin le 24 avril 1849, avait été ordonné prêtre en 1873 et nommé à l'aumônerie de l'institution des Frères de Juvigny-les-Dames en 1884; membre correspondant de la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc depuis le 4 novembre 1885, il est décédé à Juvigny, le 25 mars 1895, dans sa 45e année.

LISTE DES MEMBRES

DE

LA SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS

DE BAR-LE-DUC

(Octobre 1895)

LISTE DES MEMBRES

DE

LA SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS

DE BAR-LE-DUC.

(Octobre 1895.)

Composition du Bureau.

Président..................	M. Cl. Bonnabelle, I P ✪;
Présidents honoraires........	M. Poincaré, ✱, A ✪; M. Langrognet, ✱, I P ✪;
Vice-présidents..............	M. Berteaux, I P ✪; M. Dannreuther A ✪;
Secrétaire..................	M. X.....
Secrétaire-adjoint...........	M. Konarski, I P ✪;
Bibliothécaire...............	M. Lallemand;
Trésorier...................	M. Bailly, rue de la Couronne, 51.

Commission de publication....	M. Camille Fistié; M. Jules Forget, A ✪; M. Charles Zurcher.

Membres honoraires.

Carriot, O ✱, I P ✪, inspecteur d'Académie, directeur de l'enseignement primaire à la préfecture de la Seine, boulevard Saint-Michel, 79, à Paris.

Charaux, I P ✪, docteur ès-lettres, professeur à la Faculté des Lettres, rue Jean-Jacques Rousseau, 1, à Grenoble (Isère).

Giraud, Albert, docteur en médecine, directeur de l'asile d'aliénés de St-Yon (Seine-Inférieure).

Jacob, Alfred, archiviste départemental de la Meuse, conservateur du Musée municipal de Bar-le-Duc, place Saint-Pierre, 29.

Langrognet, ✱, I P ✪, inspecteur honoraire d'Académie, avenue des Gobelins, 12, à Paris.

Masure, ✱, I P ✪, inspecteur honoraire d'Académie, rue de la Grenouillière, 3, à Orléans (Loiret).

Membres titulaires.

Les noms précédés d'un astérisque désignent d'anciens membres correspondants qui sont devenus titulaires.

	Date de la réception.
ANTHOUARD (vicomte d'), à Vraincourt, par Clermont (Meuse), et à Paris, avenue d'Iéna, 19...	7 mai 1890.
* BAILLY, Joseph, chef de la comptabilité aux chemins de fer de la Meuse....................	5 déc. 1894.
BALDÉ, Louis, vice-président du Conseil d'arrondissement (Montmédy), maire de Sorbey......	6 février 1895.
BARROIS, I P (), inspecteur de l'enseignement primaire, rue du Bourg, 22, à Bar-le-Duc.......	1er mars 1893.
* BAUDOT, Jules, manufacturier, rue de la Rochelle, 116, à Bar-le-Duc..........................	9 janvier 1895.
BAUFFREMONT-COURTENAY (le prince DE), duc d'Atrisco, en son château de Brienne (Aube), et à Paris, rue de Grenelle-Saint-Germain, 87...	2 juin 1875.
BERTEAUX, I P (), inspecteur primaire honoraire, rue du Bourg, 30..........................	6 octobre 1880.
BISTER, Alcide, conseiller général pour le canton de Vaubecourt, industriel, à Revigny.........	5 déc. 1888.
BOINETTE, Alfred, A (), ✻ (officier du Mérite agricole), viticulteur à Bar-le-Duc................	13 janvier 1894.
BOMPARD, Henry, ✻, ancien sénateur de la Meuse, ancien maire de Bar-le-Duc, rue de la Rochelle, 28, et à Paris, boulevard de Courcelles, 80................................	fondateur.
BONNABELLE, I P (), rue Nève, 37.......... ...	fondateur.
BOSSU, Louis, I P (), procureur de la République près le Tribunal de première instance, rue Saint-Jean, 23, à Boulogne-sur-Mer	9 janvier 1895.
BOULANGER (E.), C ✻, sénateur de la Meuse, premier président de la Cour des comptes, directeur général honoraire de l'Enregistrement et des Domaines, rue Glück, 4, à Paris.........	2 mai 1888.
BOYENVAL, économe du Lycée de Poitiers.......	7 mars 1894.
BRAIBANT, Maurice, avoué, rue du Bourg, 67, à Bar-le-Duc..........................	7 août 1895.

	Date de la réception.
Bret, Fernand, ✻, I P ⊕, préfet de la Meuse..	4 mai 1892.
Briey (S. G. Mgr de), Marie-Ange-Emmanuel, évêque de Meaux.........................	5 juin 1889.
Brocard, ✻, I P ⊕, chef de bataillon du génie en retraite, correspondant de l'Académie des sciences de Lisbonne, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, rue des Ducs-de-Bar, 75, à Bar-le-Duc.....................	4 avril 1894.
Bungener, H., directeur de la Brasserie de la Meuse, à Bar-le-Duc......................	4 avril 1894.
Busselot, Charles, ✻, maire de la ville de Bar-le-Duc................................	1er mars 1893.
Castaigne, A ⊕, censeur au Lycée de Bar-le-Duc.	4 octobre 1893.
Champagne (marquis de), maire de Méniljean, en son château de Méniljean, par Putanges (Orne), et à Paris, rue de la Ville-l'Évêque, 25.......	6 nov. 1889.
Chévelle, Casimir, A ⊕, maire de Vaucouleurs, notaire en cette ville.......................	5 janvier 1887.
Collin, André, notaire, rue du Bourg, 53......	6 février 1889.
Collin, Charles, I P ⊕, ingénieur des Arts et Manufactures, quai Victor Hugo, 48............	fondateur.
Dannreuther, Henri, A ⊕, pasteur de l'Église chrétienne réformée de Bar-le-Duc, quai Victor-Hugo, 3................................	4 mai 1881.
Demoget, Charles, A ⊕, ✻ (chev. de Saint-Sylvestre), ingénieur civil, architecte municipal, rue Sébastopol, 9.........................	fondateur.
Despiques, Paul, agrégé d'histoire, professeur au Lycée de Bar-le-Duc, quai Victor-Hugo, 41...	6 mars 1895.
Develle, Edmond, président du Conseil général, sénateur, à Bar-le-Duc, place de la Fontaine, et à Paris, rue de Rome, 145.................	4 mai 1870.
Develle, Jules, ✻ (chev. du Mér. agr.), ✻ (grand cordon d'Alexandre Newski de Russie et de l'Étoile de Roumanie), ancien ministre de l'Agriculture et des Affaires Étrangères, député de la Meuse, rue du faubourg Saint-Honoré, 131, à Paris..................................	7 déc. 1887.

Date de la réception.

DIDELOT, Carl, officier de marine, rue de la Rampe, 19, à Brest, et au château de Kervaly-en-Guilers, près Brest .... 2 mars 1887.

FISTIÉ, Camille, inspecteur de l'Enregistrement et des Domaines, en retraite, rue de la Rochelle, 81. 6 avril 1881.

FORGET, Jules, A ◐, inspecteur-adjoint des forêts, rue des Ducs-de-Bar, 71 .... 4 sept. 1887.

FOURIER DE BACOURT (le comte), rue Cortambert, 56, à Paris................................. 3 déc. 1890.

FREUND-DESCHAMPS, industriel au Vieux-Jean-d'heurs, maire de Lisle-en-Rigault........... 5 mai 1886.

GALLOPAIN, docteur en médecine, directeur de l'asile départemental de Fains................. 5 avril 1893.

GERMAIN, Léon, I P ◐, secrétaire perpétuel de la Société d'Archéologie lorraine, rue Héré, 26, à Nancy.................................. 5 mars 1884.

GILBERT, André, attaché au Ministère des Affaires Étrangères, rue Barbet-de-Jouy, 21, à Paris... 3 juin 1891.

GRÉGOIRE (l'abbé Gaston), vicaire à Notre-Dame, 19, rue d'Arcole, à Paris.................... 5 déc. 1888.

HORSTER, A ◐, proviseur du Lycée, à Bar-le-Duc. 7 févr. 1894.

IMÉCOURT, Ferdinand DE VASSINHAC (marquis D'), à Louppy-sur-Loison et à Sassy, par Motrée (Orne). 4 juillet 1883.

JACQUOT, Albert, I P ◐, correspondant du Comité des Beaux-Arts, rue Gambetta, 19, à Nancy .. 1er févr. 1888.

KONARSKI, Wlodimir, I P ◐, vice-président du Conseil de Préfecture, à Bar-le-Duc, quai Victor-Hugo, 46 *bis*............................ 2 nov. 1881.

LALLEMAND, directeur de l'École Rollin, rue Gilles-de-Trèves................................. 4 mai 1870.

LALLEMAND, Paul, ✱, conseiller à la Cour d'appel, 55, quai Veil-Picard, à Besançon (Doubs)..... 4 nov. 1891.

LAURENS, Léon, avocat à Saint-Mihiel.......... 6 juin 1894.

* LAURENT, Alexandre, O ✱ (Mér. agr.), vétérinaire, chef du service sanitaire du département de la Meuse, rue du Bourg, 24, à Bar-le-Duc...... 4 avril 1894.

	Date de la réception.
LIGNIVILLE (le comte Gaston DE), au château de Woinville, par Saint-Mihiel, et rue d'Alliance, 15, à Nancy	7 mai 1890.
MAGNANT, François, docteur en médecine à Gondrecourt	1er août 1894.
MARCHAL, J., juge de paix à Bourmont (Haute-Marne)	3 sept. 1884.
MAXE-WERLY, I P ✪, associé correspondant national de la Société des Antiquaires de France, membre non résident du Comité des Travaux historiques, rue de Rennes, 61, à Paris, et à Pornichet (Loire-Inférieure)	6 juin 1883.
MERCERON, Gaston, A ✪, ingénieur, directeur de la Compagnie Meusienne de chemins de fer, rue de la Rochelle, 30 *bis*	7 mai 1884.
NETTANCOURT-VAUBECOURT (le marquis DE), ✱, en son château de Nettancourt	3 sept. 1884.
PANGE (comte Maurice DE), rue de Lisbonne, 53, à Paris	4 juillet 1883.
PANGE (marquis DE), chef d'escadron d'artillerie, hôtel des Réservoirs, à Versailles	7 mars 1888.
PARISOT, O ✱, colonel du 94e régiment d'infanterie, à Bar-le-Duc	7 août 1895.
PATTIN, boulevard Saint-Germain, 25, à Paris	2 sept. 1885.
PIERRE, Marie-Joseph-Louis-Eugène, percepteur à Stainville	6 janv. 1892.
PIMODAN DE RARÉCOURT DE LA VALLÉE (marquis DE), duc romain, en son château d'Echenay (Haute-Marne), et rue de l'Université, 98, à Paris	4 juillet 1883.
PIMODAN DE RARÉCOURT DE LA VALLÉE (comte DE), duc romain, capitaine breveté détaché au ministère de la Guerre, 98, rue de l'Université, à Paris.	3 déc. 1884.
PLAUCHE (l'abbé Léopold), rue Lapique, à Bar	5 mars 1884.
RATTIER, Léon, propriétaire à Jeand'heurs, par Robert-Espagne	7 févr. 1894.
RENARD, architecte, rue de la Rochelle, 75, à Bar-le-Duc	4 octobre 1893.

Date de la réception.

RENAULD, Albert, docteur en droit, avoué, rue Lapique, 12 .... 5 mars 1879.

ROUYER, percepteur de la réunion de Naives-devant-Bar, à Bar-le-Duc .... 7 août 1895.

SEILLIÈRE (le baron Ernest), rue Pierre-Charron, 54, à Paris .... 7 déc. 1887.

SEILLIÈRE (le baron Frédéric), ingénieur diplômé des Arts et Manufactures, avenue de l'Alma, 61, à Paris .... 6 avril 1887.

TANGRE, Ernest, notaire, rue Voltaire, à Bar-le-Duc. 13 mai 1891.

VOIRIN, Georges, docteur en médecine, rue Rousseau, 18, à Bar-le-Duc .... 3 avril 1895.

WEIL, Maurice, ✱, commandant, faubourg Saint-Honoré, 47, à Paris .... 6 juin 1888.

ZURCHER, conseiller de préfecture, quai Victor-Hugo, 46 *bis* .... 1er mars 1893.

Membres correspondants.

Les noms précédés d'un astérisque désignent d'anciens membres titulaires.

ARNOULD (l'abbé Edmond), curé de Béney, par Vigneulles .... 11 avril 1888.

*BALA, ✱, pharmacien de 1re classe, ancien maire de Bar-le-Duc, ancien membre du Conseil académique, rue Entre-deux-Ponts, 18 .... fondateur.

BARTHÉLÉMY (Anatole DE), ✱, membre de l'Institut, rue d'Anjou-Saint-Honoré, 9, à Paris .... 5 août 1883.

BEAUZÉE-PINSARD, sculpteur, membre de la Société d'Archéologie lorraine, à Stenay .... 8 avril 1891.

*BÉCOURT, Eugène, professeur d'histoire, rue Stanislas, 59, à Nancy .... 4 mai 1881.

BENOÎT, Arthur, propriétaire à Berthelming (Lorraine) .... 3 avril 1883.

BEUGNET (l'abbé A.), professeur au grand séminaire de Nancy .... 1er juillet 1891.

BONVALOT, Édouard, ✱, ancien conseiller à la Cour d'appel de Dijon, rue Cassette, 5, à Paris .... 6 déc. 1882.

Date de la réception.

BRAUX (le baron Charles-Gabriel DE), propriétaire à Boucq, par Foug (Meurthe-et-Moselle)...... 3 avril 1878.

BUVIGNIER-CLOUËT (Melle), femme de lettres, à Verdun.................................. 5 juin 1889.

CAPITAIN, O ✻, conseiller général de la Haute-Marne, maître de forges, à Bussy, près Joinville. 2 sept. 1885.

CHAMPIGNEULLE-BRASSEUR, ✻, rue Notre-Dame-des-Champs, 105, à Paris...................... 6 octobre 1881.

CHAMPION, Honoré, libraire, quai Voltaire, 9, à Paris.................................. 6 juillet 1881.

CHANTEAU (Maurice DE), avocat, au château de Peyrieux (Ain).............................. 6 sept. 1882.

CHANTRIOT, agrégé d'histoire, professeur au Lycée de Nancy................................ 1er mars 1893.

CHAPELIER (l'abbé), curé de Jeanménil, par Lamarche (Vosges).......................... 7 avril 1886.

*CHARDIN, ✻, docteur en médecine, rue du Bourg, 48, à Bar-le-Duc......................... 5 mai 1875.

*CHAUSSINAND, Henri, docteur en médecine, médecin en chef de l'asile d'aliénés de Dôle (Jura)..... 4 juillet 1883.

*CHÉRY, Louis, inspecteur du travail des enfants dans l'industrie, à Nancy.................. 3 février 1886.

CIMOCHOWSKI, Albert, I P ⚬, homme de lettres, rue de Vaugirard, 98, à Paris............... 4 avril 1883.

COLIN (J.), conservateur honoraire des forêts, à Ligny-en-Barrois......................... 7 juillet 1880.

*COLLIGNON, Albert, I P ⚬, professeur à la Faculté des Lettres de Nancy, rue Jeanne-d'Arc, 2 *bis*. fondateur.

DAVAL, Jules, A ⚬, ancien greffier du tribunal de commerce, à Saint-Dizier (Haute-Marne)...... 8 janvier 1890.

DENIZET, Albert, instituteur communal au Meix-Tiercelin, par Sompuis (Marne).............. 2 sept. 1891.

DESSEILLE, propriétaire à Avioth, par Montmédy. 3 août 1883.

DONY, Pierre, archéologue, rue de la Madeleine, à Verdun................................ 4 avril 1883.

DUVAL, Louis, numismate, rue des Ponts, 27, à Nancy................................. 3 janvier 1877.

ENARD (l'abbé), curé-doyen de Gondrecourt...... 5 mars 1879.

	Date de la réception.
Flageollet, conseiller de préfecture, à Bar-le-Duc.	2 avril 1890.
Florange, Jules, numismate, quai Malaquais, 21, Paris	1er août 1894.
Froussard, Victor, ✻, conservateur des hypothèques, à Reims (Marne)	6 août 1885.
Génin, instituteur, chez Mme Ve Génin, à Laheycourt.	1er juin 1887.
George-Lemaire, O ✻, conseiller à la Cour de cassation, rue du Vieux-Colombier, 18, à Paris...	5 février 1888.
*Georges (l'abbé Charles), curé de Saint-Sauveur, à Verdun	6 juin 1883.
Gérard, instituteur, à Dainville, par Gondrecourt.	9 nov. 1887.
Gillant (l'abbé), curé d'Auzéville, par Clermont..	4 août 1885.
*Gillot, ex-notaire, rue Voltaire, 6, à Bar-le-Duc.	3 mai 1876.
Goujon, avoué, à Montmédy	8 janvier 1879.
Guyot, Ch., A ❶, ✻ (chev. du Mérite agricole), membre de l'Académie de Stanislas, professeur à l'école forestière, rue Girardet, 10, à Nancy.	5 mai 1886.
Haldat du Lys (de), membre de la Société d'archéologie lorraine, à Nancy	8 avril 1891.
Hautoy (comte du), chaussée de Doullens, 42, à Amiens (Somme)	2 juillet 1884.
Hébert (l'abbé Marcel), directeur à l'école Fénelon, rue du Général Foy, 23, à Paris	5 nov. 1884.
Hébert (l'abbé Charles), curé de Juvigny-en-Perthois, par Savonnières	5 octobre 1892.
Henrion, Alexandre, I P ❶, ingénieur civil, à Perpignan (Pyrénées-Orientales)	7 juillet 1880.
Hérelle, Georges, professeur de philosophie au lycée, rue de l'Alma, 5, à Cherbourg (Manche).	5 juillet 1882.
Hermerel, Jules, membre de la Société française de numismatique, rue Amelot, 96, à Paris....	3 août 1881.
*Honoré, Ernest, ✻, conservateur des forêts, à Amiens (Somme)	5 sept. 1888.
Houzelle, instituteur, à Montmédy	5 janvier 1887.
Huber, Émile, ✻, ingénieur des arts et manufactures, président de l'Académie de Metz, à Sarreguemines (Lorraine), et 20, rue Rambuteau, Paris	4 déc. 1889.

	Date de la réception.
HUMBERT, contrôleur principal des contributions, en retraite, rue d'Arros, à Bar-le-Duc........	fondateur.
JEHET, Louis-Auguste (l'abbé), curé d'Abainville, par Gondrecourt.........................	5 juin 1895.
JODIN DE FEISSOLLES, propriétaire, à Stenay......	1er août 1871.
KRICK, Léon, pharmacien de 1re classe, à Bourg-la-Reine..................................	9 mai 1889.
LABOURASSE, A ⓘ, inspecteur de l'enseignement primaire, en retraite, membre de l'Académie de Stanislas, à Troyon........................	6 juillet 1870.
LACOUR (l'abbé), curé d'Heudicourt, par Vigneulles.	2 juin 1880.
LAHAUT (DE), directeur des contributions indirectes, en retraite, à Verdun-sur-Meuse.............	7 août 1872.
LANDMANN (l'abbé), curé de Naives-devant-Bar...	7 août 1872.
LECHEVALLIER, ✻, directeur des postes et des télégraphes, à Versailles (Seine-et-Oise)........	7 octobre 1874.
LEDUC, instituteur, à Boviolles, par Ligny.......	6 déc. 1876.
LEFEBVRE, Henri, rue de Rigny, 17, à Nancy....	5 octobre 1892.
LEGRAND, curé de Gimécourt et Beaudrémont, par Villotte..................................	4 sept. 1889.
LEHURAUX, instituteur à Liny-devant-Dun......	2 déc. 1891.
LEMOINE, instituteur primaire, à Verdun........	7 nov. 1883.
LEROY (l'abbé), curé d'Archettes, par Arches (Vosges)................................	4 mai 1881.
L'HOSTE, Louis, maire d'Hattonchâtel..........	5 avril 1882.
LOMBARD, ✻, I P ⓘ, membre de l'Académie de Stanislas, professeur à la Faculté de droit, à Nancy, rue Stanislas, 82..................	4 octobre 1871.
LORRAIN, percepteur à Tronville-en-Barrois......	7 mars 1894.
MADELIN, Émile-Marie-Louis, agrégé de l'Université de France, à Paris..........................	2 octobre 1895.
MARCHAL-COLLOT, professeur, rue des Carmes, 32, à Nancy..................................	2 février 1881.
MARICHAL, Paul, archiviste aux Archives nationales, rue Cail, 23, à Paris.................	6 nov. 1889.
MAUPOIL, ancien chef de bataillon territorial, à Vichy (Allier)............................	4 mai 1870.

	Date de la réception.
MENGIN, Henri, avocat à la Cour d'appel, à Nancy, place des Dames, 19	3 février 1886.
* MICAULT, ingénieur civil, architecte départemental, rue Nève, 32, à Bar-le-Duc	fondateur.
MICAULT, Jean-Eugène (Mgr), curé d'Euville; camérier secret de Sa Sainteté; chanoine protonotaire apostolique de Saint-Marc de Venise; chanoine honoraire de Lorette et d'Aquin; docteur en théologie et en droit canon; membre de l'Académie littéraire des Arcades de Rome.	7 sept. 1893.
* MIGNIEN, Edmond, A ❍, notaire à Nubécourt, par Beauzée	7 mars 1888.
MOAT, Jules, industriel à Revigny	2 avril 1890.
MOREL (l'abbé Émile), chanoine honoraire de la cathédrale de Verdun, rue de Sedan, 3, à Reims (Marne)	8 nov. 1871.
MOREL, Léon, I P ❍, receveur des finances, en retraite, rue de Sedan, 3, à Reims (Marne)	8 nov. 1871.
MOUGENOT, Léon, I P ❍, associé-correspondant national des Antiquaires de France, consul honoraire d'Espagne, à Malzéville-Nancy	1er oct. 1890.
* MOUILLERON, peintre-verrier, rue des Ducs-de-Bar, à Bar-le-Duc	8 janvier 1874.
MUEL, A ❍, attaché aux procès-verbaux du Sénat, palais du Luxembourg, à Paris	7 janvier 1891.
MUNEREL, Gustave, ancien président du Tribunal de commerce, rue de la Rochelle, à Bar-le-Duc	2 nov. 1881.
NICOLAS, Jules-Paul, curé de Laneuville-sur-Meuse, par Stenay	2 oct. 1895.
* PÉROCHE, ✻, directeur des contributions indirectes, en retraite, à Lille (Saint-Maurice), rue Saint-Gabriel, 95	7 janvier 1874.
* PERSENOT (l'abbé Raymond), curé de Louppy-le-Château, par Vaubecourt	2 nov. 1881.
PIERRE, Émile, meunier, à Houdelaincourt	2 mars 1887.
PIERROT, Philogène, A ❍, propriétaire-gérant du *Journal de Montmédy*, à Montmédy	6 déc. 1881.
PIERSON, Martin, sculpteur, à Vaucouleurs	5 juillet 1882.

Date de la réception.

PLAUCHE, Paulin, juge au Tribunal civil, à Verdun. 4 juin 1873.

*POINCARÉ, Antony, ✻, A ⓘ, inspecteur général des ponts et chaussées, rue du Regard, 14, à Paris.................................... fondateur.

POINCARÉ, Raymond, ✻ (grand cordon de Sainte-Anne de Russie), député, membre du Conseil général de la Meuse, ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes, rue de Las Cases, 3, à Paris, et à Sampigny........ 5 nov. 1884.

POINCARÉ, Lucien, agrégé de l'Université, professeur au collège Louis-le-Grand, rue d'Assas, 17, à Paris................................ 5 déc. 1888.

PRESSON, Camille, agréé près le Tribunal de commerce, rue de la Victoire, 2, à Saint-Dizier (Haute-Marne)............................ 9 mars 1892.

PRUDHOMME, ✻ (chev. du Mér. agr.), professeur départemental d'agriculture, à Commercy..... 3 mai 1893.

QUINTARD, Léopold, rue Saint-Michel, 30, à Nancy. 2 juillet 1884.

*RAULIN, Jules, directeur de l'agence du Crédit foncier, rue de Serre, 16, à Nancy............ 4 janvier 1888.

RAULIN, ✻, I P ⓘ, professeur honoraire des Facultés des sciences, à Montfaucon-d'Argonne... 7 juin 1893.

RAULIN, Ernest, négociant, secrétaire général de la Société d'horticulture de la Meuse, à Verdun. 4 sept. 1895.

REMY, Charles, ancien notaire, secrétaire de la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts de la Marne, à Reims, faubourg Cérès, 31. 6 octobre 1875.

RIGAUX, maître de chapelle, professeur de musique, à Nancy, rue des Carmes, 28........... 5 janvier 1881.

ROBINEAU, Georges, inspecteur-adjoint de la Banque de France, à Paris, rue de Bruxelles, 17...... 7 févr. 1894.

*ROYER, Charles, architecte, rue de la Rochelle, 57. 3 avril 1878.

*SAILLIET, Pierre-Victor, ✻, A ⓘ, agent-voyer en chef honoraire, rue Nève, 18................ 3 août 1881.

SAINT-JOIRE, François-Félix-René, avocat à la Cour d'appel de Nancy, rue Saint-Dizier, 25... 6 mai 1885.

	Date de la réception.
SAINTIGNON (l'abbé), prêtre habitué, à Buxières, par Saint-Mihiel	1er sept. 1875.
SCHAUDEL, Louis, A ⓘ, capitaine des douanes, à Audincourt (Doubs)	5 janvier 1887.
SOUHAUT, l'abbé, chanoine honoraire, curé-doyen de Ligny	6 sept. 1882.
THEURIET, André, ✱, homme de lettres, maire de Bourg-la-Reine, et à Nice, rue Blacas, 9	4 octobre 1871.
THOMAS (l'abbé), vicaire général du diocèse, à Verdun	3 août 1870.
ULRICH, Raymond, président du Tribunal de commerce de Bar-le-Duc, rue Lapique, et à Revigny.	9 mai 1894.
VACANT (l'abbé), docteur en théologie, membre de l'Académie de Stanislas, professeur au grand séminaire, rue de Strasbourg, 95, à Nancy	6 juin 1888.
VANSON, le général, O ✱, avenue de la Motte-Piquet, 5, à Paris	6 juin 1888.
VARIN-BERNIER, ✱, ancien président du Tribunal de commerce, banquier, rue de la Banque	2 nov. 1881.
VIARD, ancien adjoint principal du génie, administrateur de la Grande-Brasserie de la Croix de Lorraine, à Bar-le-Duc	4 mai 1892.
VINCHON, Louis, notaire, rue de la Rochelle, 47, à Bar-le-Duc	10 janvier 1894.
WEISS, A ⓘ, docteur en médecine, à Cousances-aux-Forges	10 janvier 1894.
WIENER, Lucien, A ⓘ, conservateur du Musée historique lorrain, rue de la Ravinelle, 28, à Nancy	3 octobre 1883.
*YUNG, Alfred, I P ⓘ, professeur de musique, rue du Tribel, 48	6 avril 1870.
ZANETTI, peintre décorateur, rue du Puty, 11, à Verdun-sur-Meuse	5 août 1885.

SOCIÉTÉS SAVANTES

En correspondance avec la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc.

Sociétés françaises.

1 Académie d'Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône).
2 Académie des Sciences et Belles-Lettres d'Angers (ancienne Société Académique de Maine-et-Loire).
3 Académie de Caen (Calvados).
4 Académie de Dijon (Côte-d'Or).
5 Académie Delphinale, à Grenoble (Isère).
6 Académie de Lyon (Rhône).
7 Académie de Reims (Marne).
8 Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Besançon (Doubs).
9 Académie des Sciences et Lettres de Montpellier (Hérault).
10 Académie de Stanislas, à Nancy (Meurthe-et-Moselle).
11 Académie du Gard, à Nîmes.
12 Commission Historique du Nord, à Lille.
13 Comité Archéologique de Senlis (Oise).
14 Musée Guimet, à Paris. — M. de Milloué, directeur.
15 Société Académique d'Agriculture, des Sciences et Belles-Lettres de l'Aube, à Troyes.
16 Société Académique d'Amiens (Somme).
17 Société Académique d'Archéologie, Sciences et Arts de l'Oise, à Beauvais.
18 Société Académique de Béziers (Hérault).
19 Société Académique de Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).
20 Société Académique de Laon (Aisne).
21 Société Académique de Nantes (Loire-Inférieure).
22 Société Académique de Saint-Quentin (Aisne).
23 Société Académique du Var, à Toulon.

24 Société Archéologique de Beauvais (Oise).
25 Société Académique de l'Aube, à Troyes.
26 Société Archéologique de Constantine (Algérie).
27 Société Archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure, à Nantes.
28 Société Belfortaine d'émulation, à Belfort.
29 Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts de la Haute-Saône, à Vesoul.
30 Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts du département de la Marne, à Châlons.
31 Société d'Agriculture, de Commerce et d'Industrie du Gard, à Nîmes.
32 Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Haute-Saône, à Vesoul.
33 Société d'Archéologie lorraine, à Nancy (Meurthe-et-Moselle).
34 Société de Géographie de l'Est, à Nancy (Meurthe-et-Moselle).
35 Société d'émulation, à Montbéliard (Doubs).
36 Société d'émulation des Vosges, à Épinal.
37 Société des Amateurs naturalistes du Nord de la Meuse, à Montmédy.
38 Société des Antiquaires de France, au Louvre (Paris).
39 Société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers (Vienne).
40 Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens (Somme).
41 Société des Antiquaires du Centre, à Bourges (Cher).
42 Société des Archives historiques de la Saintonge, à Saintes (Charente-Inférieure).
43 Société des Lettres, Sciences et Arts, Agriculture et Industrie de Saint-Dizier (Haute-Marne).
44 Société des Sciences, de l'Agriculture et des Arts de Lille (Nord).
45 Société des Sciences et Arts agricoles et horticoles du Havre (Seine-Inférieure).
46 Société des Sciences et Arts de Vitry-le-François (Marne).
47 Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne, à Auxerre.
48 Société des Sciences naturelles de l'Ouest de la France, à Nantes.
49 Société des Sciences morales et des Lettres de Seine-et-Oise, à Versailles.
50 Société d'Études des Sciences naturelles de Béziers (Hérault).

51 Société d'Etudes ardennaises, à Sedan (Ardennes).
52 Société Française de Numismatique et d'Archéologie, rue de l'Université, 58, Paris.
53 Société Historique et Archéologique de Langres (Haute-Marne).
54 Société Historique et Archéologique du Maine, à Angers (Maine-et-Loire).
55 Société Industrielle de Reims (Marne).
56 Société Linéenne de Bordeaux (Gironde).
57 Société Littéraire et Scientifique d'Apt (Vaucluse).
58 Société Littéraire, Scientifique et Artistique du Lot, à Agen.
59 Société Lorraine de photographie, rue Sellier, 25, à Nancy.
60 Société Philomathique de Verdun (Meuse).
61 Société Philomathique vosgienne, à Saint-Dié (Vosges).
62 Société Philotechnique de Pont-à-Mousson (Meurthe-et-Moselle).
63 Société Scientifique, Agricole et Littéraire des Pyrénées-Orientales, à Perpignan.

Sociétés étrangères.

64 Académie de Metz (Lorraine).
65 Institut Archéologique du Luxembourg, à Arlon (Luxembourg belge).
66 Bibliothèque de l'Université de Californie.
67 Institut Royal-Grand-Ducal de Luxembourg.
68 Institut égyptien, au Caire (Égypte).
69 Revue Bénédictine à Maredsous (Belgique).
70 Smithsonian Institution, à Washington (États-Unis).
71 Société d'Archéologie de Metz (Lorraine).
72 Section historique et littéraire du Club Vosgien, à la Bibliothèque de l'Université, à Strasbourg.
73 Société d'Archéologie de Saint-Pétersbourg (Russie).
74 Société impériale Archéologique de Russie, à Moscou.
75 Société impériale des Naturalistes de Moscou.
76 Musée national de Rio de Janeiro (Brésil).
77 Musée impérial d'histoire naturelle de Vienne (Autriche). M. Franz d'Hauer. K. K. Naturhistoriches Hofmuseum; — Vienne 1, Burgring.

Envoi aux Bibliothèques.

78 Bibliothèque de la ville de Bar-le-Duc.

79 Bibliothèque des Archives départementales de la Meuse, à Bar-le-Duc.

80 Bibliothèque des Archives départementales de Meurthe-et-Moselle, à Nancy.

81 Bibliothèque de la Section Meusienne de la Société de Géographie de l'Est, à Bar-le-Duc.

82 Bibliothèque du Musée de Bar-le-Duc.

83 Bibliothèque pédagogique des instituteurs du canton de Bar-le-Duc.

84 Bibliothèque de la Faculté des lettres de Paris, à la Sorbonne (M. Achille Luchaire, chargé du cours des sciences auxiliaires de l'histoire à ladite Faculté).

85 *Polybiblion*, Revue, rue Saint-Simon, 5, à Paris.

86 *Mélusine, Revue des traditions populaires*, 2, rue des Chantiers, à Paris.